





LE

# PROTESTANTISME

## A HAGUENAU

PAR


A. HANAUER

*bibliothécaire de Haguenau.*





STRASBOURG — F. STAAT, libraire.

COLMAR — H. HUFFEL, libraire.

1905



LE

# PROTESTANTISME

A HAGUENAU



LE

# PROTESTANTISME

## A HAGUENAU

PAR

A. HANAUER

*bibliothécaire de Haguenau.*

**STRASBOURG** | **COLMAR**
F. STAAT, libraire. | H. HUFFEL, libraire.

1905

RIXHEIM (ALSACE). — IMPRIMERIE F. SUTTER & CIE

# PRÉFACE

En dehors de la place naturellement plus restreinte qu'ils occupent dans les histoires générales de la province ou du protestantisme [1]), l'établissement de la Réforme à Haguenau et son triomphe éphémère ont défrayé plusieurs monographies, composées sur des données et avec des vues très différentes. Au premier abord le sujet doit paraître épuisé, susceptible tout au plus de quelques additions de détail, sans intérêt comme sans valeur. Mais un examen plus attentif de cette question de bibliographie locale ne tarde pas à modifier ces présomptions.

Le pasteur Röhrich [2]) n'a consulté que des sources protestantes, en particulier les documents officieux et officiels que l'ancienne paroisse luthérienne a déposés aux archives de Saint-Thomas. Il ignorait par suite beaucoup de choses, et ce qu'il savait, il était d'ordinaire hors d'état de le comprendre exactement. Juger un procès avec équité, quand on n'entend que l'une des parties, est toujours une entreprise difficile. Elle devient impossible, quand on s'interdit vis-à-vis de ces témoins, forcément partiaux, tout contrôle critique. Or

1) Voir entre autres : De Bussierre, *Histoire du développement du protestantisme à Strasbourg et en Alsace*, II, 287-290.
2) *Mittheilungen aus der Geschichte der evangelischen Kirche des Elsasses.* Strassburg, 1855, II, 450-511.

tel est le cas de Röhrich. Jamais il ne se permettrait de croire que les luthériens, ses ancêtres, aient pu avoir des faiblesses, d'admettre que dans l'ardeur de la lutte et dans des Mémoires écrits pour les besoins de la cause, ils aient avancé des récriminations injustes ou aventurées, des erreurs calculées ou involontaires.

Avec une pareille disposition d'esprit, on arrive à faire de la meilleure foi du monde — non une œuvre vraiment scientifique — mais une espèce de roman, qui concorde avec l'histoire par la vérité matérielle des faits les plus saillants, mais qui s'en écarte presque toujours par l'exposé fantastique de causes, de moyens et d'effets purement imaginaires.

Peu d'années après[1]), la *Revue d'Alsace* publiait une *Esquisse inédite d'une histoire de l'Eglise évangélique de Haguenau* de 1521 à 1659, par le pasteur Billing. Le traducteur de cette Esquisse, le pasteur Schäffer, ignorait évidemment, ou avait perdu de vue, le travail plus sérieux et plus complet, composé par Röhrich avec les mêmes matériaux. On ne s'expliquerait pas autrement qu'il ait pu éditer un opuscule qui n'apprenait rien au public instruit et qui devait provoquer, chez les hommes sérieux, une comparaison peu favorable à son client.

Plus insignifiante encore est la Notice historique que le pasteur Emile Nied joignit aux discours prononcés par lui et par Bruch à l'inauguration de son temple[2]). Cette Notice ne se proposait que d'édifier la nouvelle communauté protestante de Haguenau, qui de son côté ne demandait qu'à se laisser édifier. Nied qu'aucun travail préliminaire ne préparait d'ailleurs à une étude

1) A. 1859, 549-558.
2) *Die Einweihung der evangelisch-protestantischen Kirche in Hagenau, am 18. März 1860.*

historique, se contenta en conséquence d'emprunter à Röhrich et à Billing les idées et les faits qui rentraient le mieux dans son cadre : leur exactitude et leur vérité étaient admises sans examen et affirmées avec une pieuse confiance.

Cette publication provoqua sans doute les articles que M. l'abbé Jos. Guerber, alors vicaire à Saint-George, consacra l'année suivante au même sujet [1]. Il disposait de ressources inconnues à ses devanciers, de la Chronique des Jésuites de Haguenau et de notes tirées des archives de la ville. Mais il est plus philosophe qu'historien. Ce qui le préoccupe, ce sont les aperçus généraux, les grandes lignes, les vues d'ensemble. Haguenau est pour lui un théâtre trop étroit. Sa pensée aime à planer plus loin et plus haut. De là des tableaux pleins d'éloquence et de profondeur ; mais, à part trois ou quatre incidents mis en lumière avec un soin particulier, le menu des faits locaux n'obtient de lui qu'une attention trop sommaire.

En 1872, M. A. Jäger se proposa... de devenir bachelier en théologie. Il crut y arriver avec un résumé de Röhrich auquel il ajouterait quelques traits empruntés à M. Guerber ou aux archives de la ville [2]. « Malheureusement, reconnaît-il lui-même avec franchise, je n'ai pas eu le temps nécessaire de m'occuper à fond de la question... ; par suite de la hâte avec laquelle j'ai dû composer mon travail, il est devenu *peut-être* un peu trop superficiel ». Le *malheur* ne fut grand pour personne. M. Jäger reçut son diplôme de bachelier, et à l'âge qu'il avait alors, avec son inexpérience des hommes et des choses, avec son inhabileté à déchiffrer

1) *Revue catholique d'Alsace*, 1861.

2) *La Réformation à Haguenau, d'après des documents en partie inédits.* Strasbourg, 1872.

et à comprendre les textes, il n'aurait réussi, dans une œuvre plus étendue, qu'à multiplier les méprises où il tombe sans cesse, quand, abandonnant la voie tracée par son Mentor, il essaie de voler de ses propres ailes.

Lorsque dans son *Histoire politique et religieuse de Haguenau* [1]), M. Victor Guerber eut à parler de la question, il prit naturellement pour base le travail de son frère et les notes de M. de Bussierre, se bornant à des modifications de peu d'importance.

De cette courte revue bibliographique il résulte que les historiens de notre Réforme, quand ils ne négligeaient pas entièrement les Archives de la ville, n'en firent jamais qu'un usage trop timide. C'était cependant pour eux la source d'information la plus riche et la plus sûre à la fois.

On y trouve d'abord le dossier de la Réforme (G. G., 50-61) divisé en plusieurs liasses, où sont réunis et classés d'après leurs dates de nombreux documents relatifs à ce sujet, catholiques ou protestants d'origine, publics ou confidentiels, Mémoires pour ou contre, Attaques et Réponses. Ces pièces ne sont pas toujours, prises isolément, aussi claires, aussi précises, aussi exactes qu'on le désirerait. Mais on peut les comparer, les contrôler les unes par les autres. Cette critique suffit d'ordinaire pour éclairer la conscience de l'écrivain, qui sans elle marcherait à l'aventure, au gré de ses préjugés.

Non moins précieux sont les *Rathsprotocoll*, les Procès verbaux des audiences municipales; ils le seraient même d'avantage, si on en avait conservé la série intacte. On le sait, toutes les questions d'intérêt public étaient autrefois soumises en principe, et presque toujours en

1) Rixheim, 1876.

pratique, au sénat de nos villes : police correctionnelle, civile, industrielle, scolaire, religieuse, etc., tout relevait de lui, directement ou en seconde instance. Les séances contemporaines de l'établissement du protestantisme nous édifieraient non seulement sur les sentiments particuliers de chaque conseiller, mais aussi sur l'attitude générale de la bourgeoisie. Malheureusement ce fonds a fait depuis la Révolution des pertes sans doute irréparables : les répertoires qui facilitaient les recherches et les volumes qui répondaient aux soixante dernières années du XVI[e] siècle ont presque tous disparu 1). Mais telle quelle, si mutilée qu'elle soit aujourd'hui, cette collection réserve encore sur les hommes et les choses de l'époque, et par suite sur le mouvement lui-même, les révélations les plus utiles.

C'est une erreur de méthode en effet que d'étudier la Réforme isolément. Sans doute il est bon, nécessaire parfois, de la traiter à part, pour concentrer l'attention de l'écrivain et celle du lecteur sur un seul objet. Mais avant de prendre la plume en main, les auteurs de ces monographies doivent avoir poussé de tous côtés leurs recherches et leurs investigations sur les institutions, les mœurs, les agissements de la société contemporaine. Sinon, ils se heurteront sans cesse à des problèmes, qu'ils feront semblant de ne pas voir, que peut-être ils ne verront pas eux-mêmes, qu'en tout cas ils résoudront, sans égard pour la vérité historique, selon les entraînements de leurs préventions.

Voyez par exemple Röhrich. La constitution municipale de Haguenau est pour lui un mystère ; les patriciens qui introduisirent le luthéranisme en ville, il ne

1) Ils existaient encore en 1789. Toute la série a ensuite été, pendant de longues années, au Tribunal de Strasbourg. C'est sans doute à l'occasion de ces transports et de ce séjour à l'étranger, que s'est faite la perte regrettable que nous signalons.

les connaît que de nom ; en dehors des sermons de Schmidlin qu'il n'a jamais lus attentivement, il ne sait rien des moyens qu'ils employèrent pour établir et répandre leurs doctrines ; comment ils mirent la main sur l'école latine de Saint-George et quelle propagande ils y organisèrent, il l'ignore ; l'emploi abusif qu'ils font du bien des pauvres et des églises, il n'a pas l'air de le remarquer, etc., etc. Bref, il sera dans l'impuissance, souvent de saisir la portée des documents qu'il rencontre, presque toujours d'apprécier les allégations contradictoires des deux partis. Placé entre les affirmations des uns et les négations des autres, il affirme ou nie à son tour, non d'après les inspirations de la justice et de la vérité qu'il ne connait pas, mais selon la conduite tenue par les luthériens d'autrefois, ses clients. Incapable d'ordinaire de juger du fond des témoignages, il se règle sur ses sympathies préconçues pour les témoins.

Le même écueil nous attendait, et il eût été difficile mainte fois de l'éviter, si les circonstances ne nous en avaient préservé providentiellement. Le protestantisme n'était pour nous qu'un incident de l'histoire religieuse de Haguenau, et celle-ci de son côté n'était qu'une partie — importante, il est vrai, mais non exclusive — d'une histoire plus générale, qui dans notre pensée embrassait tout le passé de la ville, politique, administratif, littéraire, financier, tout aussi bien qu'ecclésiastique. Les diverses séries de nos archives municipales ont par suite passé sous nos yeux, sans en excepter les épaves que la tempête a poussées à la Bibliothèque de Heidelberg ou au *Reichsarchiv* de Munich [1]). Nous

[1]) On sait qu'au début du XIX[e] siècle nos archives ont été pillées par un savant de Mayence, le trop célèbre Bodmann, et que les pièces volées par lui se trouvent aujourd'hui pour la plupart dans ces deux dépôts. V. *Das alte Statutenbuch der Stadt Hagenau*, p. II et suiv.

avons dépouillé, pièce par pièce, les fonds trop petits à notre gré de nos anciennes communautés religieuses et de la landvogtei, conservés à la préfecture de la Basse-Alsace, et ceux beaucoup plus riches et plus précieux pour nous que l'église Saint-George et l'hôpital ont pu défendre contre les injures du temps [1]).

Le protestantisme haguenauien nous apparut de la sorte au milieu du cadre qui l'entoura dans la vie réelle. Quand il sort du sanctuaire pour occuper l'école, les tribunaux, les administrations publiques et privées, nous sommes en état de le suivre et d'apprécier son action. Ces critiques qu'on lui adresse ou qu'il lance à ses adversaires, les Répliques qui s'échangent de part et d'autre, ne sont plus des surprises pour nous. Il nous est facile de les juger directement et par nous-même, de les discuter, pièces ou chiffres en mains, en parfaite connaissance de cause.

Malgré cela, la lumière ne sera peut-être pas toujours aussi complète et aussi vive qu'on la voudrait. Même les contemporains, les témoins immédiats des événements, ont parfois de la peine à débrouiller tous les fils d'une intrigue, à faire la part exacte des responsabilités. Mais ces hésitations ne porteront que sur des détails de moindre importance. Il nous sera toujours donné, croyons-nous, de mettre dans leur jour les faits importants, d'en déterminer le véritable caractère et la vraie portée.

Dans ce travail d'analyse, fait la loupe à la main, sans autre souci que celui de découvrir et d'exposer la vérité, il est impossible de ne pas froisser tantôt l'un, tantôt l'autre de ses lecteurs. Pourquoi, diront

1) Nous ne sommes pas retourné à Saint-Thomas, malgré la gracieuse hospitalité que nous y reçumes autrefois de M. Ch. Schmidt : les extraits publiés par Röhrich et Jäger, complétés par les copies que Mock a insérées dans sa Chronique (Bibl. de Colmar), nous suffisaient.

certains catholiques, raconter les défaillances de tel prêtre ou de telle communauté religieuse? Pourquoi rappeler certains faits qui ne peuvent retomber que sur leurs auteurs, qui n'eurent aucune influence sur les destinées du protestantisme? Pourquoi...? Parce que, répondrons-nous, l'impartialité est le premier devoir de l'historien. Parce qu'on n'a le droit de dire la vérité à droite, que si on la dit aussi à gauche avec la même franchise... Et comme en définitive, les catholiques n'ont aucun intérêt à innocenter, *per fas et nefas*, leurs coreligionnaires du XVI[e] siècle, comme ils n'admettent pas que la religion elle-même soit solidaire de la conduite, ou du tact de tous ceux qui la professent, ils ne refuseront pas d'entendre raison. Dès le XVI[e] siècle, au milieu même des ardeurs de la lutte, les controversistes les plus convaincus reconnaissaient l'existence d'abus, même d'abus nombreux, le besoin de relever la discipline ecclésiastique, de réformer les mœurs du clergé et des fidèles. Les catholiques d'aujourd'hui ne sauraient reculer devant des aveux, qui ne sont compromettants que pour des hommes, qui ne prouvent rien contre les institutions que ces hommes déshonoraient.

Mais peut-on se promettre de la part des protestants la même condescendance? Aux yeux d'un luthérien sincère, la Réforme est la restauration de la doctrine chrétienne corrompue par l'ignorance et la superstition, le retour à la pureté primitive de la morale évangélique, méconnue pendant de longs siècles. Les hommes qui servirent d'instruments à cette révolution si belle, si divine dans son objet et dans son but, ont dû être, du moins les principaux d'entre eux, des hommes extraordinaires, supérieurs par leur intelligence et leur cœur, choisis par Dieu lui-même pour cette mission sublime, inspirés et soutenus de son esprit, des apôtres et des

saints. Né sous de pareils auspices, le mouvement n'a pu se propager que par la douceur, la persuasion, l'attrait de la vérité sur les âmes simples et pures, par la toute puissante action de la grâce. Si la ruse, le mensonge, la violence, si les passions humaines se rencontrent dans l'histoire de cette rénovation sociale et religieuse, ce ne peut être que du côté des catholiques obstinés, qui dans leur désarroi cherchent à se défendre par ces armes déloyales, ou du côté de ces frères égarés que le démon jaloux suscita au milieu d'Israël pour discréditer l'œuvre de Dieu.

Tel est, indiqué à grands traits, le thème que d'instinct tout pieux protestant entrevoit dans ses rêves, qu'il retrouve dans les livres composés pour son édification, qu'il développe lui-même au besoin avec docilité.

Prenez en main la thèse de Jäger. Sur la couverture, sur le titre, en tête du texte, s'étale avec une naïve insistance cette épigraphe empruntée à Krummacher : *Keine Religion die verfolgt, ist göttlich ; verfolgende Religion ist erwürgende Liebe.* Il est clair que cet aphorisme à effet, que notre candidat soumettait avec tant de confiance à l'approbation de ses examinateurs, résumait à la fois et ses sentiments personnels et les leçons qu'il avait reçues à l'université de Strasbourg. Jamais il n'eût songé à faire de la prétendue tolérance du luthéranisme une preuve de sa divinité, s'il avait connu, même vaguement entrevu, le rôle persécuteur qu'il joua à toute occasion, dans le mesure de son pouvoir, non seulement contre les catholiques, mais aussi contre toute école dissidente.

Depuis quelques années toutefois une réaction se fait sentir, à la suite sans doute des publications de Jansen et des révélations historiques qui se font de toutes parts. Il répugne à certains esprits sincères et éclairés de rester fidèles à des légendes de convention,

si accréditées qu'elles soient par les traditions du parti. Sans sortir de l'Alsace, et du monde théologique, nous en trouvons l'aveu dans la Préface remarquable à plus d'un titre qu'un jeune théologien, enlevé à la science par une mort prématurée, a mise à la tête de son *Magistrat und Reformation* [1]).

Après avoir parlé des travaux publiés sur la Réforme de Strasbourg par Röhrich, Jung et J. W. Baum, son père, Adolf Baum reconnaît que « chez tous les trois écrivains, l'histoire de la Réforme, en particulier celle de son établissement, se présente sous un jour trop idéal », alors que pour les deux premiers surtout, « c'eût été un devoir de faire ressortir les ombres à côté de la lumière et d'indiquer les motifs moins nobles qui ont eu leur part d'influence. Je ne voudrais pas cependant, continue-t-il, blâmer ces hommes qui, quoique avec des vues trop étroites, ont écrit de leur mieux l'histoire de notre Réforme alsacienne; je blâme plutôt ceux qui s'imaginent servir leur cause en s'obstinant aujourd'hui encore dans les mêmes voies, *sans tenir compte des matériaux mis au jour et des rectifications faites dans ces derniers temps.* En s'attachant plus étroitement à la vérité historique, l'histoire de la Réforme recevra peut-être une physionomie un peu différente, mais le grand mouvement ne perdra rien de sa valeur et de sa raison d'être... de ce qu'il sera reconnu que les passions plus ou moins basses qui se mêlent à toute révolution, y jouèrent aussi leur rôle » [2]).

1) *Magistrat und Reformation in Strasburg bis 1529 von Ad. Baum.* Str., 1887, p. XVII.

2) Bei allen dreien wird die Geschichte der Reformation und vorzugsweise der Einführung derselben in ein zu ideales Licht gerückt. Dennoch möchte ich jene Männer nicht tadeln... wohl aber diejenigen, welche damit ihrer Sache einen Dienst zu leisten wähnen, dass sie, trotz allem zu Tage geförderten Materiale und aller seitherigen Berichtigungen, noch heute auf ihrem alten Standpunkt beharren. Durch einen strengeren Anschluss an die historische Wahrheit wird die Geschichte der Refor-

Personne ne lira ces lignes si franches et si catégoriques sans admirer et l'intelligence avec laquelle ce jeune théologien proclamait la nécessité de sacrifier la légende à la vérité historique, et le courage avec lequel il acceptait ce sacrifice, tout en entrevoyant les conclusions que d'autres en pourraient tirer 1). C'est cette intelligence et ce courage que nous désirons rencontrer chez ceux de nos lecteurs qui auront été élevés dans les pieuses traditions des Röhrich, des Jung, des Lerse et de leurs émules. Animés de ces sentiments, ils reconnaîtront à l'histoire le droit et même le devoir de faire son œuvre, de remplacer un idéalisme complaisant, que rien ne justifie, par un réalisme moins édifiant sans doute, mais plus conforme à la vérité prosaïque des caractères et des faits.

mation vielleicht eine etwas veränderte Gestalt erhalten, aber der innere wert, die Berechtigung der grossen Bewegung wird dadurch nicht verkümmert.

1) Nous n'entendons pas dire par là que le *Magistrat und Reformation* soit à nos yeux une œuvre complète et définitive. Elle renferme bien des lacunes et même des erreurs évidentes (au point de vue économique entre autres). Mais c'est un premier pas. C'est un appel à des recherches impartiales et cet appel sera entendu.

---

## CHAPITRE PREMIER

### Les Présages.

A en croire Röhrich, la ville de Haguenau présentait à la Réforme un terrain spécialement propice. « Depuis des temps anciens, raconte-t-il, se transmettaient dans plusieurs familles de cette cité impériale certaines opinions particulières sur le culte des saints, les indulgences, le jeûne ecclésiastique et autres doctrines analogues. Au début du XV^e siècle, Haguenau était même le siège *(sitz)* d'une société secrète de *winkler*, parti religieux qui avait beaucoup de rapports avec les Vaudois, et il s'en conserva des traces jusqu'au XVI^e siècle, ce qui ne pouvait que disposer favorablement l'opinion publique pour l'admission de la Réforme (II, p. 451) ».

A Haguenau même ces *winkler* sont inconnus, et ce que Röhrich en a rencontré ailleurs se borne à ce fait (I, 49) qu'une vieille aubergiste de Strasbourg, originaire de notre ville, réunissait chez elle, à Strasbourg, quelques sectaires qui l'avaient endoctrinée. Pour conclure de là à l'existence de la même secte chez nous, il faut une logique assez complaisante, et il faudra la même complaisance pour supposer que cent ans après on rencontrait encore des traces de cette secte.

« Particulièrement remarquable à cet égard, continue Röhrich, est ce que Capito, natif de Haguenau, plus tard réformateur a Strasbourg, raconte de son enfance. Les hommes de Dieu Huss et Jérôme de Prague ont, dit-il, été brûlés à Constance par les membres de l'Antéchrist ; mais d'autres naquirent de leurs cendres. Tout

le margraviat de Moravie s'est attaché à la parole qu'ils ont prêchée. La semence se rencontre encore en Angleterre. Elle a existé et existe encore en Allemagne chez de vieux laïcs. C'est ainsi que dans mon enfance j'ai entendu bien des propos dont je m'étonne aujourd'hui, mais dont je ne comprenais pas alors la portée [1] ». Ce qu'il y a de plus *remarquable* dans ce récit c'est que Capito ne s'appuie que sur des souvenirs d'enfance, confus et longtemps incompris. Il a vécu à Haguenau comme jeune homme, comme homme fait, à un âge où l'on observe mieux, où les choses observées laissent dans l'esprit une impression plus nette et plus profonde, parce qu'on les comprend. Si les semences hussites ont été reçues et perpétuées dans le pays, pourquoi Capito ne les rencontre-t-il que dans son enfance ? Si elles ont disparu avec les *vieux laïcs* qui les cultivaient, quel profit la Réforme en pouvait-elle tirer ?

Sans s'arrêter à des réflexions de ce genre, notre historien s'amuse à nous raconter, pour confirmer sa thèse, deux anecdotes puisées à la même source. Lorsque le père de Capito se trouva sur son lit de mort, un religieux l'exhortait à la confiance « en lui rappelant les soi-disantes bonnes œuvres, comme jeûnes, donations pieuses, vœux, etc., qu'il avait accomplies pendant sa vie », alors ie moribond, se tournant vers un crucifix, lui répondit : « Quelles bonnes œuvres ai-je faites? Oh ! mon Seigneur et Dieu, sois-moi miséricordieux, pauvre pécheur que je suis [2] ». Nous l'avouerons en toute humilité, il nous est impossible d'entrevoir dans ces paroles la pensée d'un luthérien ou d'un réformé avant la lettre. Le moribond ne dogmatise point, il ne dit point comme Luther : A quoi servent les bonnes

1) Antwort uff Bruder Conrad vermanung, 1524. Wie ich manchen in mein Kindbaren jaren reden gehört hab, das ich mich jetzt verwunder, dazumal verstund ichs nit, wohin es reichet.

2) Was guter werk hab ich gethan? Oh mein herr und Gott, sei mir sünder gnädig.

œuvres? Le juge suprême n'en tient aucun compte. Non, il parle comme le fait tout bon catholique, qui doit mettre sa confiance avant tout dans la miséricorde infinie de Dieu. Il exprime les sentiments que l'Eglise suggère aux fidèles chaque fois qu'ils assistent au saint sacrifice de la Messe en suivant les prières liturgiques. « Pour nous pauvres pécheurs, vos serviteurs, qui espérons en la multitude de vos miséricordes, accordez-nous une place dans la société de vos saints apôtres et martyrs... non sur l'appréciation de nos mérites, mais par les largesses de votre grâce ». Le père de Capito fait la prière que Geiler met dans la bouche du pieux catholique sur son lit de mort : Aller süszester Jesus, in dich ist mein einig hoffnung, Herr, dyn Paradysz heisch ich : *nit usz wert meiner Verdienst*, *sunder in Kraft deines seligsten leidens*, durch welches du mich armentseligen hast wollen erlösen und mir das Paradisz mit dem Kosten deines köstlichen Blutes kauffen » [2]).

La seconde anecdote est encore plus singulièrement choisie. Elle prouve le contraire de ce qu'on en veut conclure. Le père de Capito doit avoir cherché à le détourner de la carrière ecclésiastique, en lui disant : « Parmi les prêtres il est rare qu'il s'en trouve dont la *vie* puisse servir de règle, comme leur *doctrine* 3), qui refrènent leurs passions et soient vraiment, comme le demande leur condition, des hommes spirituels ». Que tirer de là? Que le père Capito avait une haute idée des vertus nécessaires au prêtre, que cet idéal il le voyait rarement réalisé. Des malins pourraient ajouter qu'il n'avait pas dans son fils une confiance sans réserve et qu'il craignait de le voir augmenter le nombre des mauvais prêtres. Mais s'il trouve à redire aux mœurs du clergé, il ne pense pas de même de ses *doctrines*.

1) De multitudine miserationum tuarum sperantibus... non estimator meriti, sed veniæ, quæsumus, largitor admitte.
2) Traduction libre de l'*Ars moriendi*, 1482.
3) Der wie in lehre, so im leben vorleuchtet.

Cette approbation complète accordée aux doctrines du clergé, permet-elle de dire, d'abord que le père de Capito avait des *convictions religieuses meilleures que l'enseignement de l'Eglise*, ensuite que ces mêmes convictions étaient alors déjà *bien répandues dans la classe moyenne* des Haguenauiens 1)? Avant d'admettre que des dissentiments de doctrine prédisposaient la bourgeoisie de Haguenau à la révolte contre l'Eglise, on attendra des preuves plus sérieuses.

Cette bourgeoisie n'y était point préparée d'avantage par sa situation politique. Si elle avait appartenu à une de ces cités abbatiales ou épiscopales, occupées à conquérir ou à défendre leur autonomie contre les prétentions de quelque seigneur ecclésiastique, elle eût pu être attirée d'avance vers une révolution religieuse qui venait à l'appui de ses revendications municipales, qui donnait satisfaction à ses rancunes passées, une arme puissante pour ses luttes futures. Mais Haguenau était une cité impériale qui n'avait à côté d'elle, en face d'elle, que la Landvogtei engagée aux palatins pendant le cours du XV^e^ siècle, momentanément (1504-1531) rentrée dans le domaine de la maison d'Autriche. Ce dualisme n'offrait aucun point d'appui aux prédicateurs du protestantisme.

Plus tard, il est vrai, quand la ville aura fait venir un prédicant luthérien, quand le landvogt et ses représentants réclameront contre une innovation faite à leur insu et sans leur aveu, les novateurs sauront exploiter avec succès la rivalité séculaire des deux autorités. « Prenez garde, diront-ils à la majorité catholique de la population. Les libertés publiques sont solidaires les unes des autres. Si vous permettez au landvogt d'intervenir dans vos affaires religieuses, il voudra intervenir de même ailleurs, et vous aurez bientôt perdu toute

1) Wie sehr bessere religiöse Ueberzeugungen auch in Hagenau damals schon in der mittleren Volksklasse selbst verbreitet waren, beweist der Vater des erwähnten Capito (p. 452).

votre indépendance ». Et ce langage spécieux amènera la majorité catholique à soutenir elle-même des nouveautés religieuses qu'elle condamnait et réprouvait de tout cœur. Mais au début, avant le fait accompli, on ne pouvait point parler de la sorte. Les catholiques eussent répondu et avec raison : Repoussons ces innovations, et personne n'aura ni motif, ni occasion, ni prétexte, pour se mêler de nos affaires intérieures ».

Mais si l'histoire se refuse à suivre Röhrich dans ses inductions fantaisistes, à reconnaître que Haguenau présentât un champ particulièrement favorable aux prédications religieuses de la Réforme, elle n'en constatera pas moins à l'horizon de notre cité, comme ailleurs du reste aussi, des points noirs précurseurs de l'orage. Ces points noirs, elle les verra dans le ralentissement sensible de cet élan généreux qui, jusqu'au XV[e] siècle, poussait la société contemporaine, grands et petits, à la fondation d'établissements de bienfaisance ou de piété. Elle les verra dans la condition précaire que les événements avaient faite aux chapelains, la partie la plus nombreuse du clergé séculier. Elle les verra surtout dans l'accaparement du bien des pauvres et des églises par les chefs mêmes du pouvoir civil.

Erigé en ville sous Henri V (1106-1125), Haguenau avait été doté peu après de ses deux paroisses, Saint-George et Saint-Nicolas. Au XIII[e] siècle des monastères furent établis, dans l'enceinte même de ses murs, par les Franciscains, lss Augustins et les Dominicains ; à Marienthal par les Wilhelmites, sur les bords de la Moder par les Repenties. Mais le XIV[e] siècle surtout fut fécond en fondations de tout genre.

Aux églises et oratoires existants, il ajouta les chapelles de Saint-Jean au Landweg (coin de la Kappelgasse, auj. Foltergasse), de Sainte-Catherine (collège), de Saint-Michel et Saint-Marcel, annexées à Saint-George, supprimées en 1414. Les Wilhelmites s'établirent dans la ville même (Proviant-Amt). Des Recluses transférées d'Eschbach s'installèrent à côté de Sainte-Catherine.

Enfin dans tous ces sanctuaires furent créées une vingtaine de chapellenies, dont quelques-unes devaient servir à augmenter le clergé paroissial, dont l'immense majorité n'avait pas d'autre but que de multiplier le saint sacrifice de la messe, « source de gloire pour Dieu et de grâces pour les fidèles ».

A l'hospice du Vieil Hôpital, doté par Barberousse pour les pèlerins qu'attiraient à Haguenau les reliques de la Burg [1]), se joignirent diverses fondations, le Neue ou Burgerspital, qui subsiste encore; la Léproserie placée hors ville près de la Walk, à l'endroit où le Rotbächel traverse la route de Strasbourg; une hôtellerie pour les pauvres passants, l'*Elend herberg*, appelé aussi hôpital Saint-Jacques, entre les Dominicains (caserne d'infanterie) et la rivière. La même pensée de charité inspira l'établissement d'une dizaine de béguinages *(gotshüser)* où des jeunes filles et des femmes âgées devaient retrouver la famille qu'elles avaient perdue. La maison leur fournissait un logement, l'éclairage, le chauffage et quelques repas pris en commun; les pensionnaires pourvoyaient à leurs autres besoins par des travaux de toute nature, exécutés au dedans ou au dehors de l'asile. Un refuge analogue fut ouvert pour des hommes connus sous le nom de *willig armen*.

Toute cette ardeur semble tomber au XV$^{e}$ siècle. En dehors de la chapelle élevée par Jacques de Fleckenstein et de la reconstruction de Sainte-Catherine, on ne peut guère citer, sur le terrain religieux, que quelques remaniements vaguement connus, faits à Saint-Nicolas et à Saint-George. Encore les travaux de cette dernière église, ainsi que les embellissements qu'elle reçut à la fin du siècle (grand et petit orgue, bibliothèque, chaire, calvaire, etc.), semblent-ils exécutés avec

1) On sait que l'empereur y déposa des parcelles importantes de la sainte croix et de la couronne d'épines, un des clous et la lance qui percèrent le corps du Sauveur, ainsi que les insignes de l'Empire, la couronne, l'épée et le globe de Charlemagne. Ces reliques y demeurèrent jusqu'en 1209, pendant 56 ans.

les ressources particulières de la fabrique, autrement dite *Œuvre*, avec des rentes par conséquent, qu'elle devait à la libéral té des générations passées.

On augmenta aussi de quelques fondations nouvelles la liste déjà considérable des chapellenies installées dans les divers sanctuaires de la ville. Une collecte de 1521 [1]) en compte 5 à Saint-George, 19 à l'hôpital, 4 à la Burg, 3 à Saint-Nicolas, 3 à Saint-Jean du Landweg, et 4 chez les Repenties. En admettant que quelques-unes d'entre elles fussent desservies par le clergé paroissial, nous resterons toujours en face d'une trentaine de prébendiers, dont les fonctions officielles se bornaient à dire chaque semaine un certain nombre de messes basses, à assister de temps en temps à quelque cérémonie religieuse. Un certain nombre d'entre eux profitaient sans doute de leurs loisirs pour étudier et se préparer à une mission plus active. Mais la plupart vivaient et mouraient chapelains, dispersés au milieu du monde laïc, sans être défendus contre les séductions de l'oisiveté et les défaillances du cœur humain par les saintes préoccupations du ministère pastoral, par la salutaire sauvegarde d'une règle ou d'une vie commune.

Les hommes d'étude étaient d'ailleurs lancés eux-mêmes dans un mouvement qu'on peut appeler révolutionnaire. Aux premiers temps de la Renaissance, dans nos contrées surtout, on avait étudié les écrivains de l'antiquité pour s'approprier la pureté de leur langage, l'élégance de leur style, le tact et le bon goût qu'ils apportaient au développement de leurs pensées. C'était la perfection de leurs formes littéraires que l'on voulait emprunter aux classiques, selon le conseil des saints Pères. Mais peu à peu on s'écarta de ce sage programme. L'admiration des anciens conduisit au dédain du moyen âge, enveloppant dans un discrédit commun

1) WURDTWEIN, *Nova Subsidia*, VIII, 173.

et les doctrines du christianisme et la dialectique subtile qu'on avait employée à les défendre. Beaucoup d'humanistes en vinrent à rêver pour la théologie et la révélation une révolution analogue à celle qui s'opérait dans les sphères de la littérature et des beaux arts. Toute nouveauté, quelle qu'elle fût au fond, devait rencontrer chez eux de nombreux adeptes.

Un bouleversement social souriait d'ailleurs à une foule de chapelains, instruits ou non, parce qu'ils n'étaient que des déclassés. On parle beaucoup de quelques riches canonicats qui se rencontraient au début du XVIe siècle. Il en existait, c'est vrai, et ils étaient un malheur pour l'Eglise, parce que la noblesse y plaçait volontiers ses cadets, sans se préoccuper de leur vocation religieuse. Mais les chapelains, vingt fois plus nombreux, qui n'étaient que de pauvres diables, luttant péniblement coutre les exigences de la vie ! Personne n'en souffle mot. On ne les signale que pour flétrir tout cumul de prébendes comme un monstrueux abus. En réalité l'histoire n'a jamais étudié de près leur véritable situation. Le lecteur ne tardera pas à comprendre.

Lorsqu'un pieux fidèle fondait une chapellenie, il y joignait naturellement une dotation, en rapport avec les services qu'il demandait — une dotation qui devait répondre aux besoins ordinaires d'un homme, s'il désirait une messe quotidienne. Or quelle était cette dotation ? Parmi les fondations dont les chartes sont arrivées jusqu'à nous, il en est quatre à peu près contemporaines, qui s'expriment à ce sujet avec une clarté complète. En 1362, Conrad Fuschemet donne une rente de 13 1/2 ℔ et 16 sacs de seigle, soit 1300 m. En 1366, les sœurs Fusselin remettent 180 ℔, rapportant 15 ℔ ou 1170 m. En 1369, Gotfrid Voigter stipule une rente de 16 ℔ ou 1248 m. En 1372, Ritter verse 186 ℔, rapportant 16 ℔ ou 1248 m. C'était une moyenne de 1200 à 1250 m., qui, avec quelques marks de casuel, pouvait suffire à l'entretien d'un homme modeste dans ses prétentions. Et là-dessus notre donateur s'endormait

tranquillement du sommeil des justes, persuadé qu'il avait assuré pour toujours l'exécution de ses pieuses volontés.

Il ne comptait, hélas ! ni avec les accidents de la vie, ni avec les lois impitoyables qui régissent le monde économique.

Quoique moins fréquents qu'aujourd'hui, les désastres financiers n'étaient point inconnus au moyen âge. On prêtait à des seigneurs, dont les héritiers, souvent assez mauvais payeurs, n'étaient point faciles à atteindre. On prêtait sur des maisons, qui devenaient la proie des flammes, et aucune assurance ne dédommageait le malheureux créancier, frustré à la fois de son capital et de ses rentes. On prêtait sur des champs, sur des prés, et un beau jour, quand surgissait quelque différend, on ne savait plus où chercher les terres hypothéquées. Mais laissons là ces cas fortuits, pour ne parler que des nécessités économiques qu'aucune puissance humaine ne saurait prévenir.

Tout d'abord se présente à nous le taux de l'intérêt. Au XIII[e] siècle et au début du XIV[e], il était de 10 %, réduit à 8 et 8 1/2 % dans les exemples ci-dessus cités. A la la fin du XV[e] et du XVI[e] siècle, il ne sera plus que de 5 % pour les particuliers, de 4 % pour les communautés civiles ou religieuses. Notre moyenne de 16 ℔ tombera de la sorte à 8 ou à 9 ℔, aura perdu la moitié de sa valeur.

En second lieu les livres mentionnées changent avec le temps. Leur valeur intrinsèque qui était de 15,50 m. en 1362 descend à 9,60 m. en 1504 [1]) et ne cessera de s'affaiblir dans la suite.

En même temps, pendant que la valeur des monnaies baisse, le prix des denrées hausse. Ce sera surtout l'œuvre du XVI[e] siècle. Le pouvoir de l'argent qui

1) V. nos *Etudes œconomiques*, I, p. 497.

était encore de passé 5 en 1500, tombera 4,36 en 1525, etc.

Ces différents éléments combinés, les 1248 m. de 1370 ne vaudront plus que 450 m. en 1504, 330 en 1526, 300 en 1542, 215 en 1551. Avec cela il était impossible aux chapelains, même avant 1504, de vivre des revenus de leur prébende [1]). S'ils ne disposaient point d'un riche patrimoine, ils étaient forcés de recourir à quelque emploi plus ou moins lucratif, de se faire notaires, calligraphes, maitres d'école, etc., ou de cumuler plusieurs bénéfices.

C'est ainsi que le magistrat de Haguenau réunit en 1502 la prébende Saint-Jacques de l'hôpital à la *Sontags-mess* de la Burg, en y ajoutant le logement (*sesse*) qu'avaient autrefois occupé les chapelains impériaux [2]). Il reconstituait par là en faveur du nouveau bénéficier et de ses successeurs un petit traitement qui, avec un casuel obtenu de divers côtés, flottait entre 1.200 et 1.250 m.

Mais c'étaient là des concessions exceptionnelles. Que devenaient ceux qui ne les obtenaient point ? Il leur fallait certes beaucoup de vertu pour ne pas murmurer contre leur sort, pour se croire tenus de remplir fidèlement des obligations si mal rétribuées. Resteront-ils insensibles, quand à leurs déceptions personnelles viendront se joindre les déclamations passionnées et les promesses insidieuses des novateurs ?

1) La situation était moins grave, quoique encore précaire, quand une partie de ces revenus se soldait en nature.

2) Anno 1502, uff mitwoch vor S. Margredentag, hat her Wendling Vogeler von Roppenau by Wimpfen gesworen, wie das Ratbuch usswiset, als im die pfründe über S. Jacobs altar, die Heyntze Trutlin gestifft hat, verlihen wurt. Und hat der Rat uff den obigen tag den sehsse und das pfründlin oder die Sontags messe uff der burge an dise pfründe annectiert und schenckt, also das nufürter h. Wendling, und wem hienach solliche pfründe verlihen würt, die burg diser pfründen halb ouch doby besytzen, versehen und inn eren halten, das dann her Wendling inn offenem Rat gloublich zu thunde synen leptager lang zugeseit hat.

Le lecteur a peut-être été surpris du sans façon avec lequel le pouvoir civil décide une *annexion* qui semble appartenir au ressort exclusif de l'autorité spirituelle. Mais cet étonnement ne tardera pas à s'évanouir, s'il considère de près le respect douteux que ce pouvoir professe pour le bien des pauvres et des églises.

Vers 1473, le magistrat de Haguenau forma le projet de transférer en ville le couvent des Penitentines, qui demeuraient jusque-là en dehors de l'enceinte. Cette mesure prise d'accord avec l'évêché, la Landvogtei et le supérieur général de ces religieuses, était en elle-même parfaitement correcte, et personne n'y trouvera à redire. Mais comment l'exécuta-t-il? Il commença par céder au nouveau monastère la chapelle Sainte-Catherine et la maison des Recluses, tombées entre ses mains par des moyens trop vaguement connus pour insister. C'était quelque chose, mais trop peu pour le plan conçu. On reconnut bientôt — ce qui était d'ailleurs facile à prévoir — qu'on ne pourrait le réaliser qu'en y joignant un béguinage voisin, fondé au siècle précédent par Gottfrid Voigter. En conséquence les béguines furent invitées à déguerpir et à se disperser dans les autres béguinages.

Ces pauvres femmes lésées dans leurs droits de propriété, dans leur indépendance et leur vie de famille, s'en plaignirent à l'évêque de Strasbourg, qui rappela au magistrat (14 janvier 1473) que les béguines tenaient leurs maisons de Diemar Bogener et de Gottfrid Voigter et qu'elles n'avaient jamais cessé depuis un siècle d'y mener une vie édifiante et chrétienne. On lui répondit en ces termes : « Quand nous eûmes décidé, pour des motifs graves et de concert avec V. G., de construire à S. Catherine un couvent pour les Repenties, nous avons consulté des hommes du métier. Sur leur avis nous avons trouvé qu'il était nécessaire de réunir au couvent et à l'église le susdit béguinage, sans lequel l'édifice n'aurait aucune apparence. Là-dessus nous avons négocié avec les béguines, leur offrant une autre rési-

dence plus avantageuse que la leur pour leur service religieux et quelques rentes. Mais, par mauvais vouloir, elles ont refusé cette offre. Il nous semble que, vu les circonstances, elles ont eu tort, et comme nous sommes décidés à bâtir aux Repenties un monastère et une église, et que pour cela nous avons besoin du béguinage, V. G. comprendra que les béguines se sont opposées et s'opposent sans raison à notre entreprise. Notre pensée est donc d'achever la construction projetée et de répartir les béguines par moitié entre les deux béguinages (du Tiers-Ordre), qui subsistent encore chez nous, qui mènent une vie honnête et pieuse, et dans lesquelles quelques-unes d'entre elles ont déjà été autrefois. Tout obstacle à nos constructions disparaîtra de la sorte et nous espérons que V. G. ne désapprouvera point notre conduite ».

S. G., parfaitement édifiée par la conclusion sur la valeur des négociations mentionnées au début, refusa de ratifier une expropriation, qui différait si peu d'une confiscation. Les béguines persistèrent dans leur résistance. Mal leur en prit. Elles furent jetées en prison, pendant qu'on démolissait leurs maisons. L'évêque de Strasbourg menaça alors la ville d'un interdit. Mais le magistrat porta l'affaire devant la cour de Mayence, et les malheureuses béguines, pour recouvrer la liberté, durent promettre solennellement de ne pas s'écarter de la ville et de ne se point venger de leur emprisonnement. En fin de compte elles furent dispersées dans les deux béguinages mentionnés et reçurent pour tout dédommagement une somme de 20 ₶ (1.200 m.), que la ville leur paya — avec l'argent d'un troisième béguinage, du *Satler gotshus*.

Vers le milieu du XVᵉ siècle, le magistrat avait pris sous sa *tutelle* tous les couvents de la ville. Il avait soumis la gestion de leurs intérêts à des commissions municipales, composées d'un échevin et d'un sénateur *(pfleger)*, assistées d'un receveur *(schaffner)*. Ses intentions étaient bonnes d'après la Chronique des Franciscains,

mais l'effet ne répondit pas à l'intention [1], et dans la suite l'annaliste revient plusieurs fois sur cette pensée [2]: les administrateurs s'enrichissaient eux-mêmes aux dépens de leurs administrés. Faute de documents, le contrôle direct de ces récriminations est impossible. Mais elles sont loin d'être infirmées par l'histoire de trois béguinages, dont l'administration nous est parfaitement connue, dont tous les comptes, depuis le milieu du XV^e^ siècle, nous ont été conservés.

Vers 1460, sauf le cas de réparations majeures, le *Sattlergotshus* avait en chiffres ronds une recette de 700 et une dépense de 300 m. Que faire de ce boni annuel de 400 m.? La réponse ne semble pas difficile. Une administration sage et paternelle en fera deux parts, consacrées, l'une à accroître le fonds social, l'autre à augmenter le nombre, à améliorer la situation des pensionnaires.

On y songea, paraît-il, au début. A partir de 1471, les béguines reçurent une gratification jusqu'alors inconnue d'une dizaine d'hectolitres de vin par an, et l'on acheta quelques rentes nouvelles. Mais la majeure partie de ces économies resta dans la caisse du receveur Edelman, qui devait renfermer à sa mort (1491) 51 ℔ ou 1650 m., somme énorme pour un comptable qui a si peu de dépenses. Mais ce n'est rien encore. A la mort de Michel Port (1520), cette encaisse est de 263 ℔ ou 11.200 m., que ses héritiers ne peuvent représenter qu'à l'aide d'un emprunt : ce qui prouve que si les économies des béguinages ne profitaient pas à ces maisons, d'autres en savaient tirer partie. Au départ de Ch. Conradi (1535) l'encaisse est de 497 ℔ 6 ß

1) 143. Volentes rem meliorare ... sed cum magno suo detrimento, ut infra videbitur, pejorem fecerunt, conventu pereunte, syndicis ditescentibus.

2) 1474. Syndicus oder pfleger... constituitur D. Joannes Hug, qui rem suam egregie promovit. — 1503. Syndici nostri. . jam non quærunt Conventus commodum, sed student se et familiam suam ex redditibus monasterii ditare, religiosos autem et conventum depauperare.

10 1/2 ♂, ou 15.600 m., dont la ville s'empare et qui disparaissent des comptes.

Le *Langen götze gotshus* et le *Scheide Gotshus* sont administrés d'une manière encore plus cavalière. Le premier est supprimé dès 1455 et ses fonds sont donnés au second, qui fut lui-même fermé en 1523. Pendant ce temps ses comptes présentent l'analogie la plus complète avec ceux du béguinage Sattler. On y retrouve les mêmes encaisses sans rapport avec les besoins courants de la maison, qui deviennent pour les receveurs des tentations auxquelles ils cèdent trop facilement. On y retrouve aussi ce même sans façon de l'autorité municipale qui, non contente de négliger l'emploi judicieux et l'accroissement du bien des pauvres, s'approprie sans scrupule les économies réalisées par la parcimonie de ses secours. Même quand la clôture du béguinage réduit ses charges aux frais d'administration, son patrimoine diminue, parce que le receveur garde dans sa caisse et les perceptions faites et les capitaux remboursés, pour remettre à la ville (de 1533 à 1535) 410 ♯ ou 16.000 m., parce que Hans Trutwein, en quittant la Recette (1545), doit à sa caisse plus de 6000 m., qui n'y rentrent qu'une trentaine d'années plus tard, etc...

La fabrique ou *Œuvre* de Saint-George était au XVe siècle des plus florissantes. De 1480 à 1499, elle présentait, année moyenne, un boni de 15 à 16.000 m. Dans ses embarras financiers la ville recourait souvent à elle. Rien de plus naturel et de plus légitime en même temps, si elle compensait ces avances, quand elles se prolongeaient, par le paiement d'un intérêt convenable. C'est ce qui se fit d'ordinaire pendant le cours du siècle. Même en 1504, lorsque la Landvogtei revint à l'Empire, le magistrat, qui avait sans doute des cadeaux à faire aux nouveaux officiers, demande à l'Œuvre 1200 fl., dont elle paya 4 % d'intérêt jusqu'au remboursement qui se fit en 1515. Mais antérieurement à cette date la caisse municipale avait obtenu une avance de 400 ♯ (21.000 m.) en 1493, et une autre de 800 fl.

(24.000 m.) en 1494, pour lesquelles on ne payait rien. On les notait sur chaque arrêté sémestriel des comptes, à côté de l'encaisse du receveur, d'abord intégralement, puis, après 1498, avec déduction de 600 fl. remboursés; et tout était dit.

Cette manière d'emprunter finit par paraitre la plus commode et fut seule employée à partir de 1505. En cette année « le Roi des Romains vint à Haguenau avec une suite nombreuse de princes », ce fut naturellement une occasion de dépenses, et la caisse de l'Œuvre dut prêter à la ville 1600 fl. (48.000 m.) qui vinrent prendre place à la suite des avances antérieures sur les arrêtés de comptes. En 1506, Haguenau ne reçut aucune visite princière, mais sa forêt produisit une récolte extraordinairement abondante de glands, si abondante que tous les porcs du pays ne suffisaient pas à les consommer, que nos magistrats trouvèrent bon d'en acheter au dehors de trois à quatre milles, pour les revendre après les avoir engraissés. L'Œuvre dut prêter de nouveau son concours par une petite avance de 2000 fl. (60.000 m.), La spéculation réussit, et la Recette municipale encaissa un joli bénéfice. Mais elle ne songea pas à en faire part à l'Œuvre; elle ne songea même pas à lui rembourser le capital récupéré par la vente des porcs : les 2000 fl. allèrent grossir la liste connue, qui constituait de la sorte une bagatelle de 4361 fl. 9 ß 3 δ, ou 130.000 m. En 1513 et 1514 eut lieu un remboursement partiel, qui réduisit la dette à 1638 fl., reportés à 2000 en 1522. Ces 2000 fl. la caisse de l'Œuvre ne les revit jamais; ils devinrent même à partir de 1532 la base d'un immense édifice dont le lecteur admirera plus loin les magnifiques proportions.

Ces administrateurs qui, de connivence avec leurs collègues du magistrat, disposaient avec ce laisser aller des fonds de l'Œuvre et la frustraient, pendant le quart de siècle dont nous venons de parler, de plus de 80.000 m. d'intérêts, ces administrateurs ne les employèrent-ils jamais à leur profit ou au profit de leurs

familles ? Pour les receveurs, parmi lesquels se rencontrent du reste ce Michel Port et ce Trutwein déjà signalés plus haut, la réponse n'est pas douteuse. Mais pour les membres proprement dits de la commission administrative, la question est trop complexe, nous préférons ne pas l'aborder. Nous nous bornerons à noter un détail, qui est encore en ce moment de minime importance, mais qui lui aussi recevra plus tard des développements vraiment monstrueux.

A l'époque où commencent les Comptes de l'Œuvre arrivés jusqu'à nous (1459), ses administrateurs touchaient chacun 1 *ß* (3 m.) pour vérifier la gestion d'un semestre, et, le travail terminé, prenaient en commun un petit souper dont l'écot avait à peu près la même valeur. Si l'on se réunissait pour décider un bail, une vente, un accord quelconque, le contrat était toujours arrosé par quelques verres de vin. Ces usages étaient conformes aux mœurs du temps. Les mêmes mœurs expliquent peut-être encore l'envoi fait à chaque membre de deux chapons à la Saint-Martin, et le cadeau de quelques pots de vin payés par la fabrique à ceux d'entre eux qui mariaient un fils ou une fille. Mais cette excuse ne justifie plus la décision prise en 1499 d'étendre le diner des comptes aux familles des conseillers, gratifiées de quelques plats du menu officiel, — surtout lorsque cette mesure abusive fut remplacée (1512) par une autre non moins abusive, quoique moins délicate, la compensation pécuniaire de ces plats. Peu après (1504) on imagina les pains d'épices de Noël ou du Nouvel-An, quinze livres pour chaque membre de la commission, ce qui imposait à la fabrique une dépense d'une centaine de marks. Puis... mais encore une fois, ces abus ne sont jusqu'ici que peu de chose ; si nous les avions rencontrés isolément, nous ne les eussions même pas remarqués. Mais éclairé par les faits signalés plus haut et par les abus bien autrement graves dont ils ne sont que le début, nous sommes forcé d'y voir un symptôme alarmant, une preuve nouvelle que le

patriciat, dont l'influence était absolue sur les commissions municipales, nourrissait dès lors des sentiments peu conformes au respect dû au bien des pauvres et des églises, aux principes de morale et de religion qui commandent ce respect.

Pour expliquer ce qu'il y avait de dangereux dans ces dispositions, et faire comprendre en même temps le succès momentané de la révolution religieuse entreprise plus tard par notre patriciat, il n'est pas inutile d'exposer en quelques mots l'organisation politique de la cité.

Durant les premiers temps de son existence, Haguenau eut un gouvernement tout aristocratique. Un corps de douze échevins nobles réglait sans contrôle tous les intérêts politiques, civils, militaires, financiers, industriels, commerciaux de la ville. Non seulement les affaires de police locale, mais encore tous les procès civils et criminels, étaient jugés par lui sous la présidence d'un schultheiss impérial. Des abus finirent par se rencontrer. Les nobles exploitaient les finances de la ville à leur profit, et, divisés entre eux, entraînaient dans leurs querelles la bourgeoisie, dont les diverses tribus avaient chacune un échevin pour patron. On essaya d'abord de remédier au mal en doublant d'un commun accord le nombre des échevins (1317), mais ce système, qui dura plusieurs années, ne pouvait pas atteindre le but désiré. On adopta par suite une autre combinaison, élaborée sans doute de concert avec l'empereur Louis V pendant le long séjour qu'il fit à Haguenau en juillet et août 1330, promulguée par un plébiscite en 1331, ratifiée par Sa Majesté en 1332. Le nombre des échevins fut ramené à douze, et vingt-quatre conseillers plébéiens, pris parmi les tribus, leur furent adjoints. Ceux-ci avaient tout d'abord à sauvegarder le maintien de la paix, à voter les impôts et à surveiller leur perception ; ils devaient en outre prendre part à toutes les délibérations d'intérêt commun et juger les affaires

de police, ainsi que les procès civils de moindre importance [1]).

C'était un amoindrissement pour le patriciat. Dans le conseil de la ville il ne disposait plus directement que du tiers des suffrages. Il en subit un second quelques années après. La charte des XXIV, confirmée par Wenceslas en 1379, remet, non aux échevins seuls, mais au sénat tout entier, le soin de combler les vides que la mort pourra faire dans leurs rangs. Elle ajoute même que, si dans les familles où jusqu'alors se recrutait l'échevinat, « on ne rencontre pas de *bons et utiles* échevins, le schultheiss et le sénat auront le droit de prendre pour échevins *d'autres hommes* honnêtes et loyaux, qui seront avantageux pour cela, selon qu'en décidera par son serment le sénat ou la majorité du sénat ». Mais s'ils ne surent pas prévenir ces échecs, les patriciens réussirent avec le temps à en atténuer les conséquences.

Lorsque des vacances se présentaient et que le sénat avait reconnu la nécessité de procéder à de nouvelles élections, une triple liste de candidats était dressée, une par le schultheiss, une seconde par les échevins, et la troisième par les sénateurs plébéiens. Dans le vote définitif qui avait ensuite lieu sur ces candidats, les patriciens se trouvaient, il est vrai, en minorité ; mais leurs préférés pouvaient compter sur l'appui du schultheiss qui *était de leur monde*, sur la fascination qu'exerçaient auprès de vulgaires bourgeois le prestige de noms depuis longtemps connus et vénérés, leur fortune, leur instruction, leur position sociale, etc. La porte entre-bâillée par l'empereur ne s'ouvrit sérieusement qu'en 1391, et même au siècle suivant, elle resta fermée le plus souvent aux intrusions plébéiennes. Tel est d'ailleurs sur l'homme l'empire de la vanité et de l'esprit de corps que les bourgeois, ainsi admis dans

1) V. *Das alte Statutenbuch*, p. 40 et suiv.

les rangs de l'échevinat, ne tardaient pas à oublier leur condition antérieure, à épouser les intérêts, les passions, même les préjugés de leurs nouveaux collègues. Quoique renouvelé, l'échevinat restait le même et continuait ses persistants efforts, pour reconquérir par des voies détournées la place qu'il avait officiellement perdue.

En minorité dans le sénat, il avait d'ailleurs conservé la haute main dans le pouvoir exécutif, autrement dit le magistrat. Celui-ci se composait de deux régents, dont les pouvoirs duraient trois mois, le *stettmeister* pris parmi les échevins à tour de rôle, et le maréchal élu à la fin de chaque trimestre par les sénateurs plébéiens. Ils étaient assistés pour la rédaction des dépêches et des actes publics par un *stadtschreiber*, greffier syndic, un homme de loi et choisi par eux. Sous prétexte de ménager le temps des sénateurs, qui étaient pour la plupart des gens de métier; les régents expédiaient la correspondance politique et autre, sans les consulter, s'en référant à l'avis des échevins réunis à la chancellerie en petit comité. Se rencontrait-il quelque affaire qu'on ne pouvait soustraire à la connaissance du sénat, on la présentait à ce dernier si bien élaborée et arrêtée, qu'il n'avait plus qu'à l'approuver *sans phrase*. Quelqu'un se permettait-il néanmoins quelque observation ou quelque objection déplaisante, on lui fermait aussitôt la bouche, en lui reprochant de rentrer présomptueusement dans des détails que des hommes mieux en état de les apprécier que lui, avaient déjà mûrement débattus. Le département des affaires étrangères demeura de la sorte, sinon en droit, du moins de fait, le domaine exclusif du patriciat.

Il était aussi maître de la plupart des affaires intérieures, grâce à un nombre infini [1] de commissions

1) V. *Das alte Statutenbuch*, p. 57-60; nous en avons énuméré près de 70.

municipales, composées chacune de deux ou quatre membres, toujours choisis par moitié parmi les échevins et présidés par ces derniers. Pourquoi ce luxe de commissions, qu'il était si facile et même si naturel de simplifier, comme le fit la Réformation impériale de 1624, qui les réduisit à six? Peut-être songeait-on aux petits profits, que chacune d'elles procurait à ses membres. Mais le résultat le plus sensible de cette organisation était la faculté d'affaiblir l'influence des sénateurs en les dispersant dans tous ces postes, tandis que les patriciens, moins nombreux, retrouvaient dans le cumul des charges le pouvoir que leur avait enlevé l'amoindrissement de leurs privilèges. Grâce à ces commissions les échevins avaient en effet toute la bourgeoisie sous la main, les uns parce qu'ils leur fournissaient du travail, les autres parce qu'ils surveillaient leur industrie, tout le monde parce qu'ils disposaient en maîtres du crédit public, de la banque municipale et des fonds des œuvres. Personne ne pouvait se soustraire à leur domination.

Nous n'insistons pas. Ces remarques qu'il serait aisé de développer et de justifier, suffisent pour montrer la place prépondérante que les patriciens occupaient dans l'administration de la cité. Le jour où, malgré leur infériorité numérique, unis entre eux par l'esprit de corps et des liens nombreux de parenté, ils voudront imposer leurs sentiments particuliers à la bourgeoisie surprise et désorientée, le premier succès n'est pas douteux. Plus tard, quand les vaincus du premier moment auront repris conscience d'eux-mêmes, de leurs droits et de leur force, la réaction pourra venir, mais elle ne viendra qu'après une longue période d'assoupissement.

# CHAPITRE DEUXIÈME

## Les Débuts.

Un jubilé fut l'occasion de la polémique dont sortit la Réforme. Il n'est donc pas sans intérêt d'analyser en peu de mots ce que nos Archives renferment sur ces solennités religieuses. Ce ne sont, il est vrai, que des documents officiels ou administratifs, qui ne parlent ni d'abus ni d'excès ; mais ils n'en font que marquer d'une manière plus certaine l'esprit qui les inspira, qui les devait diriger et qui les dirigea, sans aucune doute, en règle générale. Or c'est là l'essentiel. Les abus que les faiblesses de l'homme mêlent aux œuvres les plus utiles et les plus salutaires en soi, ne prouvent rien contre elles. La sagesse du vrai réformateur consiste à séparer le bon grain de l'ivraie, et non à les confondre dans une commune proscription.

Le jubilé n'est qu'une combinaison de l'indulgence avec l'absolution plus ou moins complète des cas réservés. D'après la doctrine de l'Eglise, l'indulgence est la remise partielle ou totale, faite par l'autorité compétente ou avec son aveu — non du péché, qui doit avoir été effacé au préalable par une contrition et une confession sincères, *vere contritis et confessis* — mais des peines temporelles, suites du péché [1]), Les cas réservés comprennent certaines censures ou des fautes graves dont les évêques et le Saint-Siège se sont réservé l'absolution, que les prêtres ordinaires, sauf le danger

1) Quid est indulgentia? Est relaxatio vel remissio debiti. Et cujus debiti? Non debiti culpe mortalis, quia ad consecutionem indulgentiæ requiritur quod quis sit a tali immunis : neque debiti pene eterne, quia in inferno nulla est redemptio : sed debiti pene temporalis, quam quis tenetur solvere post contritionem et confessionem eis, quibus pena æterna mutatur in temporalem et transitoriam, sive fuerit injuncta, sive non injuncta. C'est ainsi que s'exprime notre Geiler. V. DACHEUX, page 241.

de mort imminente, ne peuvent remettre qu'avec une licence spéciale.

Le premier jubilé date de l'an 1300 et ne pouvait se gagner qu'à Rome. Sa périodicité fixée d'abord à cent ans, fut successivement abaissée à cinquante (1343), à trente-trois (1389), à vingt-cinq ans (1470 et 1473). D'un autre côté, Nicolas V, Paul II et Sixte IV étendirent, par moment, l'indulgence plénière du jubilé à des églises ou à des œuvres particulières, en dehors de Rome et même de l'Italie. La plus ancienne concession de ce genre, dont nos Archives conservent le souvenir, est celle que Nicolas V accorda, en 1452, en faveur du roi de Chypre. Elle promet une indulgence plénière et l'absolution de tous les cas réservés à tous ceux qui, par une aumône, aideront ce prince dans sa lutte contre les Turcs; mais en même temps elle leur annonce que cette faveur ne peut être gagnée qu'une fois et serait nulle pour quiconque aurait été encouragé au mal par l'espoir de l'obtenir; qu'en dehors de l'aumône, elle prescrivait une contrition sincère, une pénitence salutaire, le jeûne d'un jour par semaine pendant un an, et ne dérogeait en rien aux obligations de restitution et autres stipulées par la loi.

Nous possédons ensuite une bulle de Sixte IV, pour l'église de Bade-Bade (10 janvier 1476), en forme de placard imprimé, assurant l'indulgence aux pénitents qui visiteront ce sanctuaire pendant l'octave qui s'étend entre les dimanches Lætare et Jucunda, et qui contribueront par un don en nature ou en argent à sa construction ou à son embellissement. Deux tiers des aumônes recevaient cette destination ; le troisième tiers devait être appliqué à la guerre contre les Turcs.

Nous avons encore des concessions analogues, de 1479, toujours imprimées sur placards, pour l'église d'Urach dans le diocèse de Constance, pour Sainte-Magdeleine de Strasbourg, pour Sainte-Odile. Cette dernière bulle renferme d'abord tout l'historique des jubilés (10 mai). Puis, considérant qu'en Suisse et dans

les parties avoisinantes de l'Allemagne, les fidèles que la guerre (de Bourgogne) et d'autres causes ont empêchés de se rendre (en 1475) dans la ville éternelle, désireraient gagner les mêmes indulgences par un déplacement moins risqué et moins onéreux, le pape leur accorde cette faveur. Dans ce but il choisit pour commissaire Burcard Stör, prévôt de Saint-Maurice, avec pouvoir de désigner les églises du pays où l'on pourrait faire son jubilé. L'aumône, destinée à la guerre sainte, devait être, pour une famille, l'équivalent de ce que coûtait son entretien par semaine. Mais pour les pauvres, le commissaire et ses délégués avaient à la réduire ou même à la supprimer complètement (in totum vel in partem liberare) selon les circonstances. Un supplément ajouté à la bulle par Burcard Stör (Schlestadt, 3 mars 1480), indique pour l'Alsace le sanctuaire de Sainte-Odile, qui venait d'être victime d'un grand incendie.

Ces jubilés n'étaient pas encore célébrés, que Sixte IV en publia un nouveau, d'une portée plus générale, provoqué par la détresse où se trouvaient les chevaliers de Saint-Jean, assiégés à Rhodes par les Turcs. L'évêque de Strasbourg vidima la bulle le 20 février 1480, et le 23 du même mois son vicaire général ordonnait au clergé de la publier. Les exercices du jubilé devaient se tenir dans les quatre sanctuaires que les Johannites possédaient dans le diocèse, à Strasbourg, Haguenau, Schlestadt et Dorlisheim. Mais bien que les chevaliers fussent ainsi sur place pour surveiller la conservation des aumônes qui étaient destinées à leurs frères d'armes, engagés devant l'ennemi, le Saint Père entre lui-même à cet égard dans les détails les plus minutieux. Les confesseurs ne peuvent accepter aucune gratification sous aucun titre et sous aucun prétexte. Les aumônes doivent être déposées intégralement, soit par eux, soit par les fidèles eux-mêmes, dans des troncs munis de plusieurs serrures, qui seront ouverts solennellement en présence de témoins et d'un notaire qui dressera procès-

verbal de leur contenu. Toute infraction à ces prescriptions est frappée d'une excommunication, que le Saint-Siège pourra seul lever. Les choses se passèrent en réalité ainsi, et l'un de ces procès-verbaux nous a été conservé.

Comme ce jubilé a été tenu à Haguenau même et sous là direction des chevaliers, qui occupaient la paroisse Saint-George, il se rencontre chez nous divers documents qui concernent son application pratique. Telle est une consultation, adressée sans doute à quelque université du voisinage, sur le sens précis de certaines phrases de la Bulle, qui pourraient se prêter à des malentendus, avec la solution de ces difficultés. Telle est encore une Instruction très détaillée pour la gouverne des confesseurs. Il nous reste aussi un exemplaire imprimé de la permission qu'on accordait aux fidèles empêchés de venir se confesser ici, et qui reconnaissait les pouvoirs jubilaires aux confesseurs de leur choix, avec deux formules d'absolution à employer selon que le pénitent était ou n'était point en danger de mort. Mais si intéressants que ces renseignements puissent être pour le théologien, nous n'y insisterons pas.

Peu de mois après, Sixte IV publia un nouveau jubilé provoqué, comme le précédent, par la terreur qu'inspiraient les Turcs. Repoussé devant Rhodes, Mahomet II s'était emparé d'Otrante, dans le royaume de Naples, et de là menaçait d'étendre ses conquêtes sur le reste de l'Italie. Le pape qui ne perdait pas de vue ce redoutable ennemi, équipa aussitôt une flotte pour le combattre et demanda les ressources pécuniaires qui lui manquaient à un jubilé, qui dut être prêché dans nos provinces par Emmeric de Ravrel des frères mineurs de l'Observance. L'horizon s'éclaircit quelque temps après par la mort de Mahomet II et la reprise d'Otrante, due aux efforts combinés du roi de Naples et de la flotte pontificale. Le danger cessait d'être immédiat, mais n'avait point disparu. Sixte IV maintint son jubilé et publia une seconde bulle en vue de confirmer les

pouvoirs d'Emmeric et de stimuler la générosité des fidèles que le succès obtenu avait pu refroidir.

En 1502 un autre jubilé fut organisé sous la direction du cardinal Raymond, légat d'Alexandre VI, à la suite d'un accord intervenu entre le Saint-Siège, l'empereur et la diète. Un tiers des aumônes était abandonné au cardinal pour ses frais et d'autres dépenses vaguement indiquées. Les deux autres tiers devaient être remis à l'empereur pour la guerre contre les Turcs, mais au moment seulement où il serait prêt à entrer effectivement en campagne. La série de nos renseignements commence par une lettre datée de Mayence (avril), dans laquelle le cardinal félicite les autorités de Haguenau de leur empressement à solliciter la publication du jubilé dans leur ville. A cette lettre était jointe une pièce assez curieuse que Raymond annonce en ces termes : « Comme le siège apostolique tient à ce que les gens pauvres et dépourvus d'argent puissent gagner le jubilé par leurs prières tout aussi bien que les riches par leurs aumônes, nous avons indiqué la manière de le faire et établi un tarif de prières . . . Cette déclaration nous l'avons fait imprimer pour que le nombre des personnes qui profiteront des indulgences, soit aussi grand que possible. Nous vous engageons à lui donner la plus large publicité, *parce que nous avons plus de confiance dans les prières que dans les armes* » [1].

Le cardinal comptait se rendre lui-même à Haguenau pour la clôture du jubilé, mais ses occupations l'en empêchèrent et il délégua Jean de Monte, chanoine de Metz (2 juin). La levée des troncs eut lieu en présence des commissaires Philippe d'Erpach, prieur des Carmé-

1) Sed quia sedes apostolica non minus est sollicita quod pauperes et omnino pecunia carentes ita cum orationibus consequantur jubileum, sicut locupletes cum pecunia, declaravimus modum et fecimus taxas orationum . . . Hortamur dominationes vestras ut eas magna diligentia faciant publicari, quia magis speramus in orationibus quam in armis.

lites de Strasbourg, Henri Wolff, prévôt du Vieil Hôpital, Léonard Gyss, curé de Saint-George, et M^re Jean Lyse, professeur de théologie chez les Augustins, — de Jacques de Fleckenstein, sous-bailli, de Henri de Fleckenstein, schultheiss, et de Baltassar Imhof *sinsmeister*, représentants de l'Empereur, — du stettmeister Ulric Jungvogt et du maréchal Cuntz Henckin, régents ; de Philippe de Gottesheim et Michel Port, directeurs de la banque, au nom de la ville, — enfin des deux notaires Bernard Pistoris et Jean Albin. Les deux caisses, celle des *offrandes* et celle des *Confessionalia*, munies de plusieurs serrures, furent ouvertes solennellement ; leur contenu fut versé dans des sacs de cuir, que l'on scella aussitôt pour les transporter à la chancellerie, où l'on en fit le compte sommaire.

Ce travail, soumis le lendemain à un contrôle minutieux, donna comme résultat : pour les *offrandes* 685 *fl.* 8 *ß.* 6 *ꝺ.*, et pour les *Confessionalia* 246 *fl.* 6 *ß.* 5 *ꝺ.* ; total 930 *fl.* plus 1 *fl.* d'Utrecht, d'une valeur actuelle de 28.000 m. On remit aussitôt aux commissaires la part qui leur revenait ; le reste fut déposé à la banque municipale, et devait y rester jusqu'à ce que l'empereur remplit la condition qu'on lui avait imposée et qu'il avait lui-même acceptée.

Mais si l'empereur hésitait à prendre les armes, ses conseillers ne l'en pressaient pas moins de mettre la main sur l'argent du jubilé. Le cardinal Raymond écrivit à ce sujet au magistrat de Haguenau deux lettres, datées toutes deux de Strasbourg (18 janvier et 25 mars 1504). Il le conjurait de résister à toute sollicitation de ce genre. Les deniers fournis par la piété des fidèles pour la guerre sainte ne devaient pas être employés à des usages profanes. Le magistrat en était responsable, et s'il les livrait, sans y être autorisé par le Saint-Siège et la diète, il s'exposait à des poursuites légales. En même temps le cardinal faisait imprimer, à Haguenau croyons-nous, comme protestation, une *Admonitio pa-*

*terna*, dont le sous-titre[1]) indique clairement l'occasion et l'objet.

La réclamation prévue ne tarda pas à se faire dans diverses parties de l'Allemagne. Elle n'arriva à Haguenau que le 7 janvier 1505. Une commission impériale, munie d'une Instruction datée du 22 novembre précédent, vint déclarer au sénat qu'elle avait l'ordre de se faire remettre l'argent du jubilé. Comme une alliance avait été signée avec le Saint-Siège, le roi de France et celui de l'Angleterre, l'intention de Sa Majesté était de marcher contre les Turcs. La commission espérait que la ville ne ferait pas plus de difficulté que la ligue de Souabe et lui délivrerait, contre quittance, les fonds déposés entre ses mains. Le sénat, après avoir délibéré sur cette demande, fit remercier les commissaires des compliments qu'ils lui avaient apportés au nom de l'Empereur; mais il leur fit observer en même temps que, d'après la décision prise à Nuremberg, l'argent ne devait être remis que sur l'ordre simultané de l'empereur, du pape et de la diète; que la banque avait donné des reçus au légat avec promesse de ne rien céder sans son aveu; qu'enfin en sa qualité de chambre impériale il ne pouvait agir à l'insu de ses confédérés. Il désirait en conséquence obtenir un répit pour consulter.

La commission insista. Elle a des ordres formels et doit faire son rapport sur l'accueil rencontré. Si l'empereur apprend que Haguenau résiste, alors que Colmar, Schlestadt et Kaysersperg, qui sont aussi de la décapole, ont obéi sans hésitation, il en éprouvera un vif déplaisir. Malgré cette menace peu voilée, notre magistrat maintint sa réponse; si on la transmet exactement à Sa Majesté, Elle ne pourra s'en offenser. La résistance ne parut pas toutefois s'être prolongée longtemps. Une

1) De dignitate sacerdotali super omnes Reges terre. Et de virtute orationis ad obtinendum victoriam, contra volentes rapere vi et violentia pecunias deo dicatas.

quittance, signée par le secrétaire impérial N. Ziegler, nous apprend que la ville finit par s'exécuter le 12 avril 1505.

Voilà tout ce que les archives tant de la ville que de Saint-George nous apprennent des jubilés de cette époque. Celui de Léon X, s'il fut prêché à Haguenau, n'y laissa que des traces difficiles à saisir.

On voit que de pareilles concessions d'indulgences n'avaient rien de choquant pour le monde catholique. Aucune ville, aucune bourgade ne pouvait oublier qu'elle-même devait, en grande partie du moins, à des faveurs analogues la beauté de ses églises et la richesse de ses hospices. Quant aux Turcs, personne n'ignore que, depuis la prise de Constantinople, ils étaient devenus pour l'Europe chrétienne un danger aussi prochain que redoutable ; les efforts des papes, s'ils furent trop peu soutenus pour les écraser, réussirent toutefois longtemps à paralyser leurs menaces.

Le vulgaire s'irrite facilement des appels trop fréquents faits à sa générosité. Mais ces appels sont de tous les temps et de tous les lieux. Au premier moment, les partisans de Luther, prenant à la lettre sa thèse sur l'inutilité des bonnes œuvres, resserrèrent à la fois leurs cœurs et leurs bourses, à sa grande désolation ; car il ne cessa de le déplorer en toute occasion. Mais des besoins qui s'imposent à toute société, religieuse ou non, ne tardèrent pas à reprendre leurs droits. Aujourd'hui on se cotise partout, on fait des collectes ordinaires et extraordinaires. Seulement le donateur, au lieu de glisser modestement son obole dans un tronc de jubilé et d'y joindre des actes de pénitence, inscrit son nom sur une liste de souscripteurs qui se colporte de maison en maison, qui s'étale dans les journaux, qui doit apprendre à tous qu'on est généreux ou en situation de l'être. Au lieu d'être stimulées par la promesse d'un bien spirituel, les largesses sont trop souvent provoquées par la vanité ou des mobiles moins relevés encore. Les dons volontaires que demandaient les papes

contre les Turcs, disparaissent de nos Archives au cours du XVI[e] siècle, mais on les remplaça aussitôt par des contributions forcées qui, sous les noms de *Turckenhilf*, *Turckenschatzung*, etc., pesèrent si longtemps et si lourdement sur l'Allemagne contemporaine.

Y eut-il des excès commis à l'occasion du jubilé de Léon X, des prédications irréfléchies et peu orthodoxes, des mises en scène déplacées? La chose est possible, mais nous n'avons pas besoin de nous en occuper. Des désordres de ce genre, inconnus à Haguenau, ne devaient en aucun cas y exercer une influence sérieuse. Luther lui-même s'en préoccupa d'ailleurs médiocrement. Ce qu'il attaqua dès l'abord, ce fut le principe même des indulgences, lorsqu'il afficha en 1517 les doctrines qu'il professait à Wittenberg depuis plusieurs années.

Le fond de ces doctrines était la justification par la foi *seule*. Un acte intérieur de foi suffisait pour effacer les fautes, les crimes les plus graves, avec toutes leurs conséquences. Dès lors il n'y avait plus aucune raison, aux yeux de Luther, de demander pour soi ou pour d'autres la remise de peines temporaires qui n'existaient point.

De cette importance exclusive attribuée à la foi il résulte aussi que la conduite de l'homme est indifférente à son salut. Les bonnes œuvres, prières, mortifications, aumônes, actes de dévouement et d'abnégation, n'ont rien d'utile et de méritoire. Nous n'avons aucun mérite à faire le bien, parce que notre volonté n'est pas libre de choisir entre le bien et le mal. La négation de la liberté humaine et par suite de toute responsabilité morale, est la conséquence extrême de cette théorie. Luther lui-même n'hésita point à la tirer, bien qu'il lui arrive parfois de la masquer sous de vagues généralités.

S'il s'était borné à développer ces thèses, il est à croire que le docteur de Wittenberg n'eût rencontré que fort peu d'adhérents. Mais, pour les défendre, il dut rompre avec l'enseignement théologique des uni-

versités, avec la tradition des Pères et des Conciles, avec l'autorité de la hiérarchie ecclésiastique. Exagérant les abus trop réels qui s'étaient glissés dans le clergé, en supposant d'autres qui n'existaient que dans son imagination, il poussait avec une violence inouïe à la révolte contre l'Eglise et à la confiscation de ses biens. Il proclamait enfin, comme unique règle de foi, le principe si séduisant du libre examen, qui a fait oublier à tant d'esprits libéraux les conclusions illibérales qu'il en tirait.

Satisfaits dans toutes leurs antipathies, les humanistes de la nouvelle école applaudirent sans réserve. La théologie scolastique était jetée aux Gémonies : cela leur suffisait. L'autorité de la Bible ne les embarrassait guère, dès que chacun restait libre de l'interpréter à sa guise, de s'y tailler une religion aussi mystique ou aussi rationaliste que son génie particulier le pouvait désirer.

La noblesse, ruinée par le luxe, qui depuis si longtemps convoitait sans espoir les biens des églises et des monastères, voyait enfin dans le nouvel évangile la réalisation de ses rêves. Le moment était venu où elle pouvait puiser à pleines mains, sans danger et sans scrupule, dans les trésors amassés par la piété des siècles antérieurs. Petits et grands, les seigneurs, délivrés de tout contrôle ecclésiastique, devenus les vrais évêques de leurs domaines, allaient étendre sur les âmes et les consciences de leurs sujets la domination qu'ils n'exerçaient jusqu'alors que sur leurs corps et leurs biens.

Le recrutement du clergé laissait beaucoup à désirer à une époque où les richesses matérielles d'une partie de ses membres étaient pour l'Eglise une cause d'appauvrissement moral ; où les évêchés, les abbayes, toutes les dignités supérieures semblaient l'apanage naturel des cadets de grande maison ; où les nobles de second ordre poussaient une partie de leurs enfants dans les Chapitres et les monastères, pour diminuer leurs charges et amoindrir d'autant le morcellement de leur patri-

moine. Beaucoup de ces prêtres et de ces religieux, entrés dans les ordres sans goût et sans vocation, par des motifs purement humains, ne tardaient pas à se lasser d'engagements pris à la légère, et s'abandonnaient avec plus ou moins de réserve aux entraînements d'une vie mondaine.

Pour ces hommes dévoyés, le réformateur catholique, tout en s'apitoyant sur leurs faiblesses, n'avait que des conseils austères : il leur demandait le repentir, la pénitence, et en premier lieu la rupture de toute relation illicite. Combien plus séducteur était le langage des nouveaux prophètes. « Les vœux que vous avez prononcés, leur disaient-ils, répugnent à la nature ; ils sont nuls par conséquent ; vous n'êtes pas coupables en les foulant aux pieds. Rentrez dans le monde pour lequel vous êtes faits, et vous recevrez une pension qui vous permettra d'y vivre à votre aise. Si vous désirez être des nôtres, nos bras vous sont ouverts ; nous ne demanderons pas que vous renonciez à des liaisons qui vous sont devenues chères, il suffira de régulariser votre position par un mariage plus ou moins public, l'univers réformé applaudira à votre *conversion* » [1]).

Le patriciat et la riche bourgeoisie des villes, en dehors des ressources de tout genre qu'ils comptaient trouver dans la libre disposition des biens ecclésiastiques, étaient enchantés d'une religion qui, sous prétexte de ramener le culte à sa simplicité primitive, y

1) Tel est en particulier le cas du haguenauien Antoine Firn, le premier prêtre marié de Strasbourg, comme il le raconte lui-même (*Supplication des Pfarrher vnnd der Pfarrkinder zu S. Thoman*, 1523). Lorsque sa conscience lui reprocha sa *hurerey*, il a « *in der geheim* mit einer person deren beywonung er etlich jar lang offenlich gehabt, sich zu elichem leben vertrawt und versprochen ». Ce mariage *secret* suffisait, parait-il, et à lui-même et à ses collègues, qui du reste ne semblent pas s'être beaucoup inquiétés de son concubinage *public*. Mais le peuple se montra moins indulgent. « Diweil aber der gemein verstand kein ee nut versteen wil, des segen in der kirchen sey dann besheen, hat er sich durch meister Mathis Zeln pfarrer im Munster lassen einsegen ».

supprimait tout ce qui pèse à notre indolence ou à notre sensualité — offices, jeûnes, abstinences, confessions auriculaires, etc. De pareilles *réformes* ne pouvaient déplaire dans ces régions privilégiées, où l'on tient à ses aises, où l'on exige volontiers de la religion elle-même, qu'elle n'incommode point, qu'elle n'impose aucune contrainte gênante.

Le peuple eut aussi ses promesses. Mais quand il voulut passer de la théorie à la pratique, réaliser les principes de liberté, d'égalité et de fraternité évangéliques qu'on lui prêchait, les chefs de la Réforme se trouvèrent dans l'embarras. Il s'en prenait aux Grands de la terre avec autant d'ardeur qu'aux gens d'église. Ils durent opter entre lui et leurs puissants protecteurs. L'hésitation ne fut pas longue. Leurs théologiens et leurs jurisconsultes s'unirent aux soldats pour écraser les pauvres insurgés. Au lieu des libertés et des biens qu'on leur avait annoncés avec tant de fracas, les artisans des villes et les paysans des campagnes ne gagnèrent à la Réforme que la suppression des fêtes qui augmentait leurs journées de travail, sans augmenter leurs revenus, ainsi que la nécessité de subir toutes les fantaisies théologiques de leurs maîtres, d'accepter tour à tour toutes les confessions de foi patronnées par eux.

Il y en eut même, Hutten entre autres, qui réussirent à faire de la Réforme une question de patriotisme. Le Saint-Siège était d'ordinaire occupé par un Italien. Italiens étaient aussi la plupart de ses légats et des membres de la curie romaine, qui avaient souvent froissé l'amour propre des Allemands. La révolte contre Rome fut donc présentée comme un acte d'affranchissement, d'émancipation pour la nation germanique. C'était toujours le même système de confondre l'institution avec les abus qui peuvent s'y introduire. C'était surtout une absurdité logique, parce qu'une religion nationale est la négation même de la révélation, qui suppose une religion universelle, destinée à tous les hommes,

ennemie de toute restriction ou préoccupation particulariste. Mais si faux qu'il soit en lui-même, le système trouve toujours de l'écho. Dès qu'on parvient à réveiller les susceptibilités nationales, la foule s'ébranle volontiers, sans regarder où on la mène.

Toutes ces idées subversives rencontraient dans l'imprimerie un instrument de propagande aussi puissant que répandu. Elle avait été introduite à Haguenau vers 1489. C'est du moins à cette époque que remonte le plus ancien imprimé que Henri Gran ait muni d'une date. Cet imprimeur s'occupait beaucoup des écoles, de grammaires, textes d'explication, traités de rhétorique et de versification, vocabulaires, etc. Mais il publia de préférence les compositions anciennes ou contemporaines, qui présentaient un caractère sérieux, celles que le penseur lit et médite dans le silence de son cabinet, ou qui par leur utilité pratique facilitent aux professions libérales l'accomplissement de leurs devoirs : livres d'histoire, de théologie, de droit canon, de liturgie, de médecine. Les sermonnaires prennent surtout dans son répertoire une place prépondérante ; on en rencontre plus de vingt et quelques-uns d'entre eux comme de Busti, Hungarus, etc., furent plusieurs fois réimprimés ; nous trouvons chez lui treize éditions différentes des quatre gros volumes de Pelbart de Temerwar. Son activité industrielle, puissamment secondée à partir de 1497 par le célèbre libraire-éditeur d'Augsbourg Jean Rynman, n'embrasse pas moins de 350 volumes, presque tous in-4° ou in-folio. Elle se prolongea jusqu'en 1523. Il assista de la sorte aux débuts de la Réforme, mais il ne semble pas avoir personnellement pactisé avec elle 1).

Il n'en fut pas de même de son concurrent Thomas Anshelm de Bade. Celui-ci, après avoir successivement

1) Notons toutefois que la première édition des *Epistolæ virorum obscurorum* parut chez lui. Mais elle fut faite dès 1515 et probablement à son insu, comme le suppose Ch. Schmidt. (V. *Les Imprimeurs de Haguenau*, p 27-30).

travaillé à Pfortzheim et à Tubingue, s'était établi à Haguenau dans la seconde moitié de l'année 1516. Comme Gran il était amoureux de son art. De ses presses sortirent plusieurs livres remarqués des bibliophiles, tels que son Pline de 1518, même des ouvrages dont les illustrations ne sont pas sans mérite [1]). Mais il était ami intime de Reuchlin; il avait édité la plupart de ses travaux, entre autres les pamphlets composés par lui ou ses amis dans sa polémique contre les théologiens de Cologne. Il était aussi l'ami de Melanchthon qui à Tubingue avait travaillé chez lui en qualité de prote et qui ne tarda pas à devenlr l'auxiliaire souvent frémissant, mais presque toujours docile, de Luther. Anshelm devait donc être entraîné fatalement dans la lutte. Il s'y mêla en 1520 et 1521 [2]), par quelques-unes de ces brochurettes destinées à répandre parmi le peuple les principes du nouvel évangile. Mais l'édit de Worms arrêta ces velléités de propagande populaire. L'année 1522 ne nous présente chez lui qu'un seul ouvrage de provenance luthérienne, et encore est-il composé en latin : les loci communes de Melanchthon.

1) Teutsch Evangeli, Decachordion, Missels de Strasbourg, des Bénédictins, des Chevaliers teutoniques.

2) 1520, août. Luther, Von den guten werken ;
1521, janvier. Spalatin, Auslegung des Ps. 45;
» » » Auslegung des Ps. 126;
» » Von der freyheit eines christen Menschen;
1521, février. S. Ulrich an Papst Nicolaus (contre le célibat ecclés.). — On sait que c'est un pamphlet dépourvu de toute authenticité. S. Ulrich doit avoir écrit à un pape Nicolas; or Nicolas Ier mourut vingt ans avant la naissance du saint, et Nicolas II monta sur le trône pontifical quatre-vingt ans après sa mort. Les faussaires ne se sont pas souciés de donner beaucoup de vraisemblance à leur fiction.
1521, février. Etlich Artickel gotteslob und des h. röm. Reiches.
Melanchthon, Underscheidt zwischen weltlicher u. christlicher fromkeit.
S'il faut en croire von Dommer (Luthers drucke auf der hamburger Bibliothek) on aurait à joindre à cette liste:
D. M. Lutheri oratio coram Cæs. Carolo 18 aprilis 1521 habita;
D. M. Lutheri acta Wormatiæ anno 1521.

En 1523, Anshelm fut remplacé par son beau-frère Jean Setzer, typographe moins correct et moins artiste que lui, mais dévoué corps et âme aux nouvelles doctrines. Sur huit publications faites par lui dans la première année de son activité, cinq sont de Melanchthon, deux de Eobanus Hessus et de Just Jonas, la huitième est de Luther, qui intervient en outre dans trois des sept autres. La même attitude continue les années suivantes, quoique moins exclusivement théologique. C'est toujours Luther et son état-major qui fournissent la copie; mais une part est faite aux livres d'école, à des éditions de classiques, à l'histoire, à l'humanisme. Il est à remarquer toutefois que presque toutes ces œuvres théologiques paraissent en latin, même celles qui avaient été composées en langue vulgaire. Dans tout le bagage bibliographique de Setzer, avoué par lui, il ne se rencontre guère qu'une dizaine d'opuscules allemands, la plupart d'une portée assez anodine.

La raison de ce phénomène se trouve peut-être dans la manière dont l'édit de Worms était compris et appliqué par le magistrat de Haguenau. Il en a tenu compte. On le voit par le changement de front qu'Anshelm opéra en 1521. On le constate aussi par diverses indications que nous ont transmises les Ordres du jour du sénat [1]). On y lit 1524, juillet : « . . . faire venir tous les imprimeurs et leur ordonner de ne rien éditer désormais, sans que cela ait été préalablement présenté à la chancellerie et autorisé » [2]), et le 16 janvier 1525 : « . . . les imprimeurs et ceux qui vendent des livres de Luther ». Plus tard et jusqu'en 1539, il est souvent

1) Les protocoles du sénat ont disparu pour presque tout le XVI<sup>e</sup> siècle. Mais il nous reste, pour la période 1521 à 1546, des carnets dans lesquels la chancellerie marquait en termes sommaires les questions qui devaient être traitées au Conseil. Malgré leur laconisme et leur obscurité, ces mentions ont leur importance ; faute de mieux, nous avons à en tirer le meilleur parti possible.

2) Die buchdrucker alle zu beschicken, und Inen befelhen das sy furbass nit me in druck ussgon lassen sullen, es sie dann vor in der Cantzeli presentirt und zugelössen. Archives B. B. 4.

parlé de livres présentés au sénat pour obtenir la permission de les imprimer.

Au premier abord il semble difficile de concilier ces prescriptions avec les agissements de Setzer. Tout s'explique toutefois, si l'on admet qu'une exception était faite en faveur des imprimés latins. Comme ceux-ci s'adressaient à un public moins facile à entrainer, mieux en état d'apprécier, on a pu trouver inutile de les soumettre à une censure sévère. La défense de 1524, provoquée sans doute elle-même par deux ou trois publications allemandes que venait de faire Setzer, n'aura frappé de la sorte que les impressions allemandes [1]. De là le caractère anodin de celles que notre imprimeur signa dans la suite.

Il en résulta aussi que la bourgeoisie illettrée de Haguenau resta étrangère à la propagande de ses presses, qui ne travaillaient que pour les savants et pour l'exportation. Les lettrés y furent-ils plus sensibles? On peut l'affirmer, bien que les preuves directes fassent presque entièrement défaut. Tout ce que nous savons, grâces aux Ordres du jour, c'est qu'il y avait des luthériens parmi les fonctionnaires de la ville [2], et que les chapelains de l'hôpital donnèrent lieu à des plaintes qui semblent indiquer que plus d'un d'entre eux était mûr pour la Réforme. Voici du reste le texte même de ces plaintes:

1522. 20 avril. Les chapelains de l'hôpital n'ont pas de messes.

1523. 16 sept. Barbe Wendling contre le curé de l'hôpital.

1) Cette manière de voir semble du reste s'être rencontrée encore ailleurs. En 1528, la Régence de Spire demandait à notre magistrat la suppression d'une brochure de Brentz imprimée clandestinement chez Setzer et motivait cette demande sur ce qu'on y *vil irrigs verfürrisch gespürt, welches dann denn gemeinen man zu auffrur bewegen mag.* Ne peut-on pas conclure de là que pour des brochures latines, inaccessibles au peuple, on ne s'en préoccupait point grandement?

2) 10 sept. 1525. Die lutherischen burger so von der Stat empter han, wass sich gegen den zu halten.

1523. 7 oct. Le curé de l'hôpital condamné à 30 ß d'amende.

1524. 6 juin. Le curé de l'hôpital.

13 juin. Le curé de l'hôpital renonce à sa prébende.

1525. 4 janv. Faire venir devant le sénat les prêtres de l'hôpital, demander qu'ils suivent leur règlement et disent la messe.

22 fév. Les prêtres de l'hôpital ne disent pas la messe.

Ces mentions signalent deux griefs. Le premier ne concerne que Mag. Augustin, le curé, l'aumônier dirions-nous aujourd'hui, de l'hôpital. De quoi était-il coupable? Fut-il l'émule de son prédécesseur Ant. Firn, qui se prépara par quelques années de concubinage au mariage d'abord secret, puis public, qui édifiait, en la même année 1523, les paroissiens de Saint-Thomas à Strasbourg? [1]. Les notes de la chancellerie sont trop vagues pour autoriser une conclusion précise. Le bien fondé du second grief nous est prouvé par les comptes de l'hôpital. La consommation de grandes hosties, par conséquent le nombre des messes dites dans l'année, qui était de 2.200 en 1519, descend à 2.000 en 1520, à 1900 en 1521, à 1800 en 1522, à 1600 en 1523, pour remonter à 1700 en 1524, à 1900 en 1525. Ce fait devait préoccuper le magistrat qui avait à conférer ces chapellenies et à surveiller l'observation des conditions stipulées. Mais il ne faut pas oublier d'un autre côté que, par la diminution notable que les dotations avaient subies, les chapelains devaient se croire déchargés d'une partie de leurs obligations, libres de dire une partie de leurs messes ailleurs. S'il y eut donc aux yeux du magistrat des négligences, et même des négligences graves, il nous est néanmoins difficile d'en apprécier la véritable portée.

1) V. la note de la p. 47.

Une lettre écrite vers la même époque (1524) à un de ses amis de Strasbourg, par Michel Hilspach, directeur de l'école latine de Haguenau, partisan de la Réforme, permet de croire que même dans la classe dirigeante de notre cité, le luthéranisme ne fit que des progrès assez modestes. « Je n'ose pas, lui disait-il, expliquer *ouvertement* à mes élèves la parole de Dieu, il faut que je le fasse *en secret* pour ne pas donner prise à la *tyrannie* » [1]). Hilspach ne se contentait pas d'inoculer en secret les principes du luthéranisme aux enfants catholiques confiés à sa loyauté. Il tenait aussi des conciliabules à l'école. Le magistrat le rappela plusieurs fois à l'ordre [2]), et ce n'est que lorsqu'il eut constaté sa persistance dans les mêmes errements que la *tyrannie* lui donna congé [3]).

Le peu d'écho que la Réforme rencontrait à Haguenau se constata encore par une campagne que Wolfgang Capito, le réformateur strasbourgeois, fit dans sa ville natale. Le dimanche des Rameaux 1525 (9 avril) il y prêcha ; à Pâques il distribua la communion sous les deux espèces et baptisa l'enfant d'un typographe. Mais l'auditoire, quoique assez nombreux, était plus curieux que sympathique, et l'apôtre évangélique regagna Strasbourg avec une précipitation qui amusa beaucoup ses *bons amis*, si bien qu'il crut devoir protester que la peur n'était pour rien dans sa fugue : « Mes compatriotes, écrit-il, n'ont rien contre moi, je n'ai qu'un reproche à leur adresser : ils s'appuient trop sur

1) Ich darf es leider nicht wagen, das wort Gottes meinen schülern frei vorzulesen, ich muss es heimlich thun umb der Tyrannei kein Statt zu geben. V. BAUM, *Capito und Bucer*.

2) 1524. 8 juillet. Der schulmeister des predigens halben.
1525, 3 mai. Die so nachmals in den schulen zusammen kommen.

3) Ce prosélytisme clandestin, exercé sur des enfants sans défiance et sans défense, allait si bien au caractère chevaleresque de Hilspach qu'après son expulsion de Haguenau il alla se faire chasser (1533) de Pfortzheim pour le même motif. V. SCHMIDT, *Histoire littéraire de l'Alsace*, I, XXI.

leur prudence, ils font peu de cas de la parole de Dieu » 1).

« Une des principales causes de cette hostilité contre la Réforme dut se trouver dans la présence du bailli impérial. Il n'avait sans doute aucun droit d'intervenir dans les mesures administratives du magistrat ; mais il exerçait *certainement* une grande influence sur ses décisions et sur l'esprit des conseillers ». Quand il s'exprimait ainsi 2), Röhrich faisait de l'histoire conjecturale. Il ne connaissait rien de la vie intérieure de Haguenau et de l'antagonisme intransigeant qui ne cessa de diviser, au XVI<sup>e</sup> siècle surtout, le magistrat et la Landvogtei. C'était de la pure fantaisie, comme d'affirmer que *beaucoup* de bourgeois étaient pour la Réforme, que le magistrat et la noblesse poussaient seuls à son rejet.

Dans ce moment même, en effet, ces derniers appliquaient à Haguenau les innovations politiques que Strasbourg venait de réaliser au mois de janvier 1525, imposant aux établissements religieux un nouveau droit de protection et soumettant tous les prêtres au serment de bourgeoisie. Tout le clergé de Strasbourg avait dû se disperser dans les tribus, accepter la juridiction de la ville, partager toutes les charges communes, consentir à être mis en tout et pour tout sur le même pied que les autres bourgeois 3).

Sans nous éclairer sur le menu précis des faits, les Ordres du jour montrent qu'à Haguenau on prit des mesures analogues :

1) *Enarr in Habacuc*, p. 9. Concives mei causam adversus me nullam habent, neque ego adversus illos, nisi quod suæ prudentiæ plus satis nituntur et verbum Domini vilipendunt.

2) *Geschichte der Reformation im Elsass*, I, 415.

3) Cfr. BAUM, *Magistrat und Reformation*, p. 50 et suiv. L'auteur rend exactement compte des faits ; mais leur côté économique est mal présenté. Il estime par exemple à un peu plus de 5 marks le droit de bourgeoisie fixé à 27 sch. Or les 27 sch. valaient alors 12 m. 50 et au pouvoir actuel 72 m. 75. Toutes les estimatton de Baum ne donnent, pour l'argent, que les 1/5 de sa valeur réelle et ne laissent rien soupçonner de son pouvoir.

3 avril. Les prêtres qui sont ici et ne paient pas d'umgelt.

26 avril. Les ecclésiastiques et les autres doivent jurer.

3 mai. Comment les ecclésiastiques et les autres doivent monter la garde et servir — inventorier aussi leurs biens.

17 mai. Les abbés — quand ils doivent jurer.

24 mai. Les abbés et les religieuses jurent.

29 mai. Comment il faut régler la garde des ecclésiastiques.

16 juillet. Droit de garde *(wachtgelt)* des ecclésiastiques pour 4 1/2 semaines.

18 juillet. Octroi *(thorgelt)* des abbés et prêtres en qualité de bourgeois.

Ces indications laconiques trouvent leur commentaire dans un engagement contracté, le 10 juillet 1525, par les chefs du Chapitre de Surbourg. Ils reconnaissent qu'à leur prière la ville les a pris sous sa protection et a promis de les défendre, corps et biens, comme d'autres bourgeois, sauf pour les querelles antérieures à la présente convention. De leur côté ils jurent au magistrat la même soumission que les autres bourgeois *(gewönliche burgerliche huldigung)* et le reconnaissent comme juge de leurs différends avec d'autres bourgeois. Ils s'engagent à payer une contribution annuelle de 20 fl. (600 m.) à la caisse du *marzahl*, à acquitter les droits ordinaires d'octroi pour les vins, les grains, etc., qu'ils introduisent en ville, y achètent, y vendent ou y consomment. Si jamais les chanoines ou quelques-uns d'entre eux s'établissaient en ville, ils avaient à subir les charges communes, en particulier le service des gardes [1]).

Il est à croire toutefois que tout en imitant le magistrat de Strasbourg dans sa conduite, celui de

1) Und mit wachen wie andere ire burger gehorsamblich erzeigen und halten one widerrede.

Haguenau ne partageait pas toutes ses visées anticatholiques. Lorsqu'il renversait les immunités réelles et personnelles, il voulait surtout s'affranchir des juridictions ecclésiastiques, assurer de nouvelles ressources à la caisse alors si souvent vide de la cité. La révolte des paysans qui s'insurgèrent à cette époque, rendait ce concours à la fois plus nécessaire et plus facile, par la terreur qu'ils inspiraient. Mais si quelque membre du magistrat avait rêvé d'aller plus loin, cette même révolte eût été un obstacle à la réalisation de ses rêves, par l'horreur et la réprobation unanime que les excès des rebelles soulevèrent dans la partie encore saine de la population.

L'insurrection avait éclaté dans les premiers jours du mois d'avril 1525, et pendant six semaines toute la province fut plongée dans la terreur et la désolation. Ce n'était pas la première fois, depuis trente ans surtout, que nos campagnes prenaient les armes. Mais leurs mouvements antérieurs étaient purement politiques, une protestation contre les conditions économiques et sociales que leur imposa le XV^e^ siècle : elles demandaient le retour au passé. Aujourd'hui cela ne leur suffisait plus. Luther n'avait dénoncé aux fureurs du peuple que les gens d'église et les princes hostiles à son évangile ; mais des centaines de prédicants, formés à son école, se répandirent sur toute l'Allemagne prêchant partout une espèce de communisme biblique, universel et sans exception. Si le massacre des prêtres fidèles à leurs devoirs, le pillage des églises et des monastères figuraient encore en tête de leur programme, le tour des châteaux et des villes, de la noblesse et de la bourgeoisie venait ensuite : tous ceux qui refusaient d'entrer dans la société des *frères* et de partager avec eux, étaient voués à la ruine et à la mort.

En peu de jours, tous les couvents qui entouraient Haguenau, Königsbruck, Surbourg, Biblisheim, Walbourg, Stephansfeld, tombaient entre les mains des insurgés, qui les ruinèrent de fond en comble. Neubourg

devint un de leurs quartiers généraux. Les paysans de Kaltenhausen, les fermiers de la ville, les *höfler* se laissèrent entraîner, l'agitation régnait dans l'enceinte même des murs. Les paysans marchaient, il est vrai, sans plan nettement combiné, selon les inspirations de leurs fanatiques meneurs. Mais de leur côté les seigneurs et les magistrats, pris à l'improviste, hésitaient devant un ennemi chaque jour grandissant, qui rencontrait partout des sympathies prêtes à se déclarer. Se défiant de leur entourage, effrayés par le nombre de leurs adversaires, ils ne savaient que conseiller, prier, faire de vagues promesses. Déjà quelques villes et plusieurs châteaux avaient succombé, d'autres étaient menacés ; il était difficile d'entrevoir l'issue de ces désordres, lorsque le duc de Lorraine et ses troupes descendirent le versant alsacien des Vosges. Les pauvres paysans se firent massacrer à Saverne et à Scherwiller (16, 17 et 20 mai). Ceux qui échappèrent au fer des soldats rentrèrent peu à peu dans leurs foyers, et la liquidation de cet immense désastre se termina devant les tribunaux.

Haguenau en fut quitte pour la peur, pour une démonstration, heureusement sans suite, que firent à l'hôtel de ville le serrurier Christophe Nymer, l'aubergiste de la *Wanne*, Jacques Schop, et quelques-uns de ces hommes qui, perdus d'ordinaire dans les bas fonds de la société, n'apparaissent à la surface que dans les temps de trouble et de perturbations publiques. Jérôme Gebwiller, le successeur de Hilspach à la tête de notre école latine, put féliciter en termes pompeux nos autorités municipales de leur attitude générale à l'égard des novateurs et de leur conduite particulière pendant l'insurrection [1]).

« Malgré les mille changements et suppressions qui se sont faits de toutes parts, au gré d'une populace

1) Préface du livre intitulé *Gravissimæ sacrilegii*... (31 oct. 1527).

en délire, dans nos pieuses cérémonies et dans nos offices divins, vous avez su repousser ces innovations avec la plus vigilante et la plus constante fermeté, vous ne vous êtes pas écartés de l'épaisseur d'un ongle des usages reçus jusqu'ici pour l'administration des sacrements et les cérémonies de l'Eglise.

« Pour réussir dans vos pieux efforts, vous avez dû lutter, nous le savons, contre les plus graves dangers, au dedans et au dehors ; mais votre grand cœur les a méprisés. Vous avez sauvé non seulement la religion elle-même, mais aussi les ministres du culte, les religieux des deux sexes, tant ceux de la ville que ceux qui vinrent du dehors chercher un refuge auprès de vous. Loin de les charger de contributions civiles, vous les avez protégés, corps et biens, contre les fureurs de la populace appelée au pillage de leurs possessions. Grâces à vous, trente-trois religieuses de Königsbruck, avec onze sœurs converses, ont été rendues saines et sauves à l'enceinte de leur monastère ».

Une dédicace n'est pas toujours une page d'histoire sincère et sans réticence. Le magistrat de Haguenau, quoi qu'en dise Gebwiller, exigea des prêtres et des religieux qui demeuraient en ville ou y avaient cherché un asile pendant l'insurrection, des contributions de diverse nature. Et ces contributions ne cessèrent point quand les étrangers purent rentrer dans leurs couvents reconstruits. On les maintint à cause des procures ou maisons de refuge qu'ils possédaient en ville. On a vu plus haut que la caisse du *marzahl* touchait par an 20 fl. de Surbourg ; elle recevait de même, encore en 1533, 12 ℔ (480 m.) de Königsbruck, 9 ℔ (360 m.) de Neubourg, 11 ℔ (440 m.) de Walbourg, etc. Des mesures analogues frappaient les établissements locaux et nous avons rencontré une supplique des Repenties qui demandent, en 1549 (21 août), la suppression d'un *wachtgeld* de 4 fl. 2 ß, qu'elles payaient depuis 1525.

Gebwiller est sans doute plus exact quand il affirme que le magistrat n'accepta aucune innovation religieuse.

On n'en trouve aucune trace avant la révolte des paysans, et celle-ci n'était pas faite pour encourager des velléités de ce genre. Les théologiens du parti s'étaient empressés, il est vrai, de décliner toute solidarité avec eux. Luther lui-même n'avait pas attendu leur défaite, pour pousser à leur extermination avec sa fougue habituelle [1]). Mais le coup avait porté. Les horreurs commises par les paysans et le cataclysme où avait failli sombrer la société tout entière, confirma, pour quelque temps du moins, ceux qui n'étaient point engagés avec la Réforme, dans leur antipathie ou dans leur politique de réserve.

Le magistrat revendiqua du reste lui-même un mérite, qu'il dut peut-être plus aux circonstances qu'à l'attachement réel de tous ses membres à la foi catholique, lorsqu'en 1526 l'évêque de Strasbourg lui demanda, au nom de Charles Quint, ses sentiments sur le luthéranisme. « Votre Grandeur doit savoir, lui répondit-il, comment nous nous sommes conduits jusqu'à ce jour, par une grâce spéciale du Tout-Puissant, non sans inquiétude et sans danger pour notre existence, nos corps et nos biens. Avec l'aide et l'assistance de la grâce divine, nous comptons persévérer dans ces dispositions, conserver toujours une attitude irréprochable. Vous êtes donc en droit, pensons-nous, d'assurer Sa Majesté qu'Elle nous trouvera toujours pleins de zèle et d'empressement à lui témoigner l'obéissance et le dévouement qu'Elle doit attendre de nous ». (Lundi après Corporis Christi).

Ce certificat de bonne conduite que se décernait le magistrat de Haguenau, a tous les titres désirables à notre confiance. Il est contresigné au nom des catholiques par Gebwiller, au nom des dissidents par le

1) Der halstarrigen, verstockten, verblendeten Bauern, die ihnen nichts sagen lassen, erbarme sich nur niemand, sondern haue, steche, würge, slahe drein, als unter die tollen Hunde, dit-il entre autres dans sa brochure : *Wider die mörderischen Rotten der Bauern.*

pasteur de Bischwiller, Gervasius Schuler. « Le pauvre Haguenau, écrivait ce dernier le 27 mars 1527 à Nicolas Kniebs, ne compte malgré mes efforts qu'un petit nombre de *Chrétiens cachés* » [1]. Que le mot *chrétiens* désigne ici les disciples de Luther et non ceux du Christ, cela ne saurait faire un doute pour qui connaît le lexique de l'époque et la définition que Luther lui-même donne de ce terme (1523) : « Ceux qui écoutent le *pur évangile*, dit-il, sont des chrétiens, wie sündlich und gebrechlich sie auch seien ; ceux qui le repoussent, sont des payens, wie heilig und fein sie immer wandeln ».

---

## CHAPITRE TROISIÈME

### La Polémique.

Dans une monographie sur la Réforme à Haguenau, les controverses proprement dites, comme les autres incidents de la lutte religieuse, ne nous intéressent qu'autant qu'elles touchent la ville même. C'est dire que ce chapitre ne présentera qu'un intérêt fort restreint.

En dehors de l'une ou l'autre Préface de Setzer, trop exagérée pour être prise au sérieux, destinée à servir de réclame pour quelques-unes de ses publications théologiques, nous ne connaissons que deux Lettres datées de Haguenau en faveur de la Réforme. Encore est-il douteux qu'elles aient été réellement composées ici. Elles sont signées par le poète Petrus Francisci et accompagnent la *Defensio Lutheranorum*,

1) RÖHRICH, *Geschichte*, I, 414. Hagenoia infelix civitas clam et invito labore aliquos christianos sustinet.

publiée en 1520 [1]) par Matheus Gnidius, poète lauréat d'Augsbourg. Ils en veulent tous deux à un troisième poète lauréat, le célèbre satirique Thomas Murner, qui venait de reconnaître la paternité de trois brochurettes [2]) anonymes, dans lesquelles il réfutait Luther et ses doctrines. La poésie n'occupe toutefois dans cette composition qu'une place bien modeste, quatre vers allemands, la place nécessaire pour indiquer deux jeux de mots délicatement spirituels sur le nom de l'adversaire, *Murnarr* et *Murrnarr*.

Un avertissement *au lecteur* annonce l'intention de répondre à Murner « avec une mansuétude toute chrétienne », pour l'engager à « traiter Luther et les luthériens avec plus de politesse et de modération » [3]). L'auteur consacre une quinzaine de pages à ce travail, qui peut se résumer en deux mots, éloge emphatique de Luther et de ses doctrines, critique non moins emphatique de l'Eglise et de ses abus, le tout entremêlé de *pieuses* admonestations faites à Murner lui-même.

Gnidius était évidemment satisfait de son œuvre, puisqu'il la livre à l'impression. Mais il sent néanmoins qu'elle ne fera pas grand mal à Murner. Il adresse donc

1) Panzer, VII, 21, n° 184, croit que la *Defensio Christianorum id est, Lutheranorum* (s. l. et a.) fut publiée à Haguenau en 1520, mais il est à croire que cette affirmation n'a point d'autre fondement que la date de nos deux lettres. Les exemplaires que nous avons vus ne sont ni de Haguenau, ni de 1520.

2) Ce sont les numéros 335, 336 et 337 du catalogue dressé par Ch. Schmidt, *Hist. litt. de l'Alsace*, II, 427, auxquels il faut ajouter le numéro 338 mentionné par François. Les quatre parurent du 10 nov. au 24 déc. 1520.

3) Pour laisser entrevoir aux lecteurs peu versés dans la littérature du XVIe siècle, en quoi consistait la *mansuétude chrétienne* qu'un pieux luthérien proposait comme modèle à son adversaire, il suffira de citer le passage suivant : Dic tamen mihi, *hypocrita flagitiosissime*, quis ita te fascinavit, ut adeo resisteres veritati ? Si zelus, certe pessimus est. Si pecunia, *quod magis credo*, jam parum abludit quin *proditurus essas et Christum* XXX denariis. Modicum aberit quin, si quis pecunia demulceat, linguam imperturus sis in Ro. Pontif. Nulla enim tibi discretio quem laceres, *modo accedat lucrum*, modo bene tinniant nummi, modo hiis compressissimi sint loculi... Quid frustra cum *stulto* contendo...? qui *nunquam melius eruditur quam verberibus?*... Flagris hic opus est et virgis, non sapientia.

modestement une proclamation spéciale à tous les hommes d'étude et de science, studiosis et eruditis omnibus, conviant le ban et l'arrière ban des savants d'Allemagne à se lever contre le Téméraire qui annonce (mira impudentia in homine indoctissimo!) une trentaine de publications du même genre. S'ils se taisent, ce sera un crime de lèze christianisme et de lèze patrie [1]).

Les deux lettres datées de Haguenau par Francisci ont le même objet que cette proclamation. La première presse Luther de faire une réponse que tous attendent avec impatience. Dans la seconde il conjure Hutten de fustiger cet insolent « qui a soulevé contre lui tous les savants, qui leur a déclaré la guerre à tous, qui est prêt à bouleverser tout le monde littéraire ». En somme les objurgations de Francisci, comme celles de Gnidius, ne prouvent qu'une chose, le profond émoi causé dans le camp des novateurs par les critiques de Murner [2]).

C'est aussi un humaniste qui prit à Haguenau la défense du catholicisme. Tandis que Colmar par exemple peut citer parmi les controversistes les plus éminents du XVI[e] siècle, les dominicains Jean Fabri, Balthasar Werlin, Wilhelm Hammer et surtout l'augustin Jean Hofmeister, aucun prêtre de Haguenau ne nous a conservé par la presse le souvenir de ses luttes contre l'invasion du nouvel évangile. Le seul homme dont les écrits nous révèlent la place qu'il occupa sur la brèche est un laïc, le directeur de notre école latine.

Jérôme Gebwiller n'était pas seulement un littérateur et un professeur distingué : il fut un apologiste aussi con-

1) Christi injuria est et patriæ si tacueritis.

2) On s'accorde à ne voir dans Gnide et Francisci que des pseudonymes ; on est moins d'accord sur l'humaniste qui se cache sous ces noms d'emprunt, Pirckheimer, ou quelque autre. Voici comment cette polémique est appréciée par Gœdecke, dans l'*Allg. deutsche Biog.* IX, art. Gnidius : Murner, dit-il, a dans ses brochurettes Luthers lehren rein sachlich erörtert... Luther selbst urtheilte milde über dieselben, während der angebliche G. sie in verächtlicher Weise behandelt, keiner widerlegung werth nennt und auch nicht widerlegt... dagegen den Verfasser mit den ausgesuchtesten Schmähungen überschüttet... Von disem Pasquil datiren dann die zahlreichen Schmähungen gegen Mürner.

vaincu que modéré de sa foi. Il était un de ces hommes qui, tout en réclamant la réforme des abus et de la discipline, demandaient le respect du dogme et de la hiérarchie ecclésiastique. Les protestants d'alors et ceux d'aujourd'hui les traitent volontiers de petits esprits, qui ne vont pas au fond des choses. Ce dédain se comprend. L'homme exagère rarement le mérite de ceux qui pensent autrement que lui. Mais il ne faut pas l'oublier, la pensée de Gebwiller était et est encore celle de l'Eglise, de ses représentants les plus éminents par leurs vertus et leur intelligence, elle a prévalu dans tout l'univers catholique. Ces petits esprits sont en bonne société.

Gebwiller naquit dans la Haute-Alsace. Après avoir terminé ses études aux universités de Bâle (1492) et de Paris (1494), il reçut en 1501 la direction de l'école de Schlestadt et passa en 1509 à Strasbourg, où le Grand Chapitre lui confia sa maîtrise. Les seize années pendant lesquelles il occupa ce dernier poste, forment la période la plus féconde de son activité littéraire. Il composa un grand nombre d'ouvrages [1], destinés pour la plupart à l'instruction ou à l'éducation morale et religieuse de ses élèves. Ce sont des traités de grammaire, d'éthique, de philosophie, de physique; des classiques de l'antiquité ou du moyen âge, publiés avec ou sans commentaire; des ouvrages d'histoire, notamment une vie de sainte Odile et une Chronique aujourd'hui perdue.

Dans toutes ces œuvres éclate, autant que la matière le permet, une piété douce et sincère, une foi vive et éclairée. On ne peut donc s'étonner que Gebwiller soit descendu dans l'arène, lorsque ses convictions religieuses furent attaquées par Luther et ses adhérents. Il entra dans la lice par trois publications qui parurent presque en même temps. Les deux premières (7 janvier

1) SCHMIDT, *Hist. litt.*, II, 407 et suiv. Encore l'énumération n'est-elle pas complète.

et 12 mars 1523) [1]) ne sont que la reproduction d'un ouvrage contemporain, ou de divers opuscules de saint Augustin, de saint Jérôme et d'Isidore de Séville, qui lui semblaient répondre aux préoccupations du jour. Mais la troisième (21 mars 1523) [2]), est au travail personnel, la réfutation des doctrines qu'un prédicateur vagabond, nommé Hans Karst, avait répandues à Strasbourg. Elle est écrite en langue vulgaire. L'auteur voulait que sa réponse pût arriver à tous ceux qui avaient entendu l'attaque.

Si la brochure de Gebwiller n'était qu'une dissertation théologique, nous nous contenterions de la signaler en passant. Mais quoiqu'il prouve en maint endroit une connaissance approfondie des Saintes Ecritures et des Saints Pères, notre humaniste ne s'aventure pas sur un terrain qu'il n'a pas spécialement étudié. Renvoyant à d'autres ceux qui voudraient apprécier de plus près le côté strictement dogmatique des questions traitées par lui, Gebwiller envisage les controverses du jour en pieux laïc, éclairé par son bon sens et par les enseignements de l'histoire. Il dit à haute voix ce que pensaient, ce que devaient penser, dans le for intérieur de leur conscience, des millions de laïcs, demeurés étrangers aux ardeurs de la lutte et au déchainement des passions. Il laisse de côté ces subtilités scolastiques sur la foi seule, sur le serf-arbitre, sur l'inutilité des bonnes œuvres, etc., que le peuple ne comprenait point, que pour son bonheur il ne comprendra jamais : car elles seraient la ruine de la morale et de toute société civile. Son attention se concentre sur certaines applications pratiques, religieuses et

1) Concertatio haud inelegans Culsemari lutheriani et F. Bartholomei Usingensis theologiæ consulti augustiniani...
Contenta in hoc libello. Ysidorus de sectis... Dni Augustini libellus aureus de fide... S. Hieronymi...
2) Beschirmung des lobs und eren der hochgelobten hymelischen Kunigin Maria, aller heiligen Gottes, auch der wol angesetzten Ordnungen der christlichen Kirchen...

sociales, que les esprits emportés tiraient de ces principes abstraits.

Gebwiller nous élève ainsi dans une sphère plus sereine, où il cherche à faire avec calme la part du bien et du mal, de l'erreur et de la vérité, des abus et de l'usage légitime. Cette attitude qui, la lutte terminée, devient celle de l'histoire impartiale, mérite de nous arrêter quelques instants.

Marie, dit-il, est la mère de Dieu. La condamnation de Nestorius... les conciles d'Ephèse, de Chalcédoine... la salutation angélique... suffisent pour le montrer. Elle dut donc être supérieure aux autres femmes et personne n'ignore, dans les pays allemands, quels maux ont attirés sur leurs têtes les quelques savants qui se sont permis de soutenir, contrairement à l'opinion générale, qu'elle avait été conçue dans le péché originel 1). Peut-on l'invoquer et invoquer avec elle les autres saints? Dieu seul doit être adoré et par le culte intérieur de nos âmes et par des démonstrations correspondants de notre corps. Mais cette adoration n'empêche pas d'invoquer les saints; car en les honorant, nous honorons Dieu lu-même 2).

Cette adoration n'empêche pas davantage de vénérer les images, parce que notre culte s'adresse non aux images elles-mêmes, qui sont vides de grâces, mais à ce qu'elles nous représentent. Que d'excellents chrétiens, qui ne savent ni lire ni écrire, se sont rappelés à l'église, à la vue d'un crucifix ou de l'image d'un saint, la passion de notre sauveur et les vertus des âmes pieuses! Si alors leur dévotion, réveillée par ce spectacle, se manifeste au dehors, s'ils s'inclinent, s'agenouillent, etc., ces démonstrations peuvent-elles être coupables? Allons plus loin. Bien qu'elles soient par

1) Was unfals und widerwertikeit etlichen gelerten zugestanden ist, so allein vermeint haben zu halten, das Maria in erbsunden empfangen war... weiss man in allen tütschen landen zu sagen.

2) So wir den die heiligen eren, so eren wir got.

elles-mêmes dépourvues de toute grâce, Dieu peut en accorder à certaines images par une faveur spéciale. De là les pèlerinages. Malheureusement « le maudit argent gâte tout », et l'on suppute plus les profits que rapportent ces lieux, que les faveurs par lesquelles se manifeste la bonté divine.

Les saints peuvent-ils intercéder pour nous ? Personne ne dénie ce pouvoir aux vivants. Les amis de Dieu qui ont quitté ce monde pour aller à lui, auront-ils auprès de lui moins de considération et de puissance ? S'ils ne méritent plus, ils ont l'appui de leurs mérites passés. « Quand nous prions un saint d'intervenir auprès de Dieu pour nous, nous prions Dieu lui-même ».

Dieu peut accorder plus volontiers certaines faveurs à l'intercession de certains saints. Si la ville de Strasbourg n'avait pas éprouvé la puissance spéciale de la sainte Vierge, eût-elle mis son image sur sa bannière, sur son sceau ? Verrait-on ces riches aumônes distribuées chaque jour aux pauvres devant la maison de Notre-Dame ? Eût-elle élevé à son honneur cette magnifique cathédrale, dotée de 120 prébendes, si dévouée à son culte ? Chaque jour on célèbre dans sa chapelle six ou sept messes, dont une messe solennelle ; chaque jour on y chante les Vêpres et le Salve. Huit fois par an, par reconnaissance pour les bienfaits obtenus à son intercession, le sénat y fait célébrer une messe avec une splendeur extraordinaire ; il y assiste en corps et chacun de ses membres va à l'offrande déposer un cierge sur l'autel. Les gens de la campagne ne montrent pas moins de vénération pour notre sanctuaire, où ils apportent à la Pentecôte de gros cierges, qui brûlent toute l'année pendant les grand'messes.

Ces cierges, Dieu n'en a pas besoin. C'est vrai. Mais Notre Seigneur n'avait pas besoin davantage des

1) So du ein heiligen anrieffest, das er Got für dich bitt, so rueffest tu got auch an.

baumes de Marie Madeleine. Même les païens allumaient dans leurs fêtes des flambeaux et des feux de joie ; l'Eglise a purifié des usages qu'elle ne pouvait abolir autrement, en les appliquant au culte du vrai Dieu, et c'est ainsi qu'à la Chandeleur tout chrétien porte un cierge béni, pour honorer Celui qui est la lumière. Si l'homme était parfait, il n'adorerait Dieu qu'en esprit. Mais il est dominé par les sens, sa piété doit être relevée par des signes extérieurs, comme les images, les cierges, etc. Il ressemble à la vigne, qui, privée de soutiens, verrait ses raisins pourrir sur le sol avant de mûrir.

Sans doute des abus peuvent se mêler à ces démonstrations extérieures. Il existe encore bien des gens qui se rappellent ce qui se passait autrefois à la Saint-Adelphe, qui est le jour de la dédicace de la cathédrale. On veillait toute la nuit. Dans les premiers temps cela se faisait avec dévotion et à la grande gloire de Dieu. Mais à la fin des abus arrivèrent. On alla jusqu'à placer à la chapelle Sainte-Catherine un tonneau de vin, et l'on versait à boire à qui voulait ; on piquait et tiraillait ensuite l'image du saint. Il fallut supprimer ces veilles. C'est ainsi que des usages mauvais se sont introduits çà et là dans les processions, dans les fêtes patronales, etc. Il est juste de faire retomber le mal, non sur l'Eglise qui a institué ces solennités dans des vues droites et pures, mais sur la malice des hommes.

On condamne les ordres monastiques sous prétexte que l'Evangile n'en parle point. Mais l'Evangile parle des vertus auxquelles s'engagent les religieux. Il est impossible de tenir ces engagements, disait un moine l'an dernier. Il n'avait pas le droit de juger les autres d'après lui-même. Dieu ne tente personne au-dessus de ses forces. Dans certains Chapitres, comme à Saint-Etienne, Andlau, etc., les chanoinesses ne se lient par aucun vœu de chasteté ou de pauvreté ; elles ne promettent que l'obéissance, peuvent par conséquent rentrer dans le monde, se marier, sans difficulté. Les autres

communautés auraient besoin d'une discipline plus sévère. Les plus coupables sont ces parents qui poussent leurs enfants dans un couvent ou dans un chapitre, uniquement pour s'en débarrasser [1]). Il faudrait aussi prolonger de quelques années la durée des épreuves imposées aux postulants, soumettre les communautés à des inspections plus rigides en y associant parfois quelque pieux laïc, abolir ces banquets trop mondains qui se donnent à l'occasion d'une première messe ou de quelque autre fête, où plus d'un commence un *Jesusdenzlein* pour finir avec Belzebuth.

Les moines font vœu de pauvreté. Pourquoi sont-ils si souvent riches ? C'est là la grande pierre d'achoppement. Chacun le sait, la jalousie des gens du monde contre le clergé tant séculier que régulier, provient surtout de sa richesse et de sa puissance, ainsi que de l'emploi qui s'en fait. Qui voudrait approuver les grosses contributions qui, à Rome et ailleurs, se lèvent sur les monastères et les évêchés, ces sommes d'argent consacrées à l'entretien de soldats ? Tel homme qui serait à peine capable d'être sacristain, cumule six paroisses, tandis que des gens habiles qui ont dépensé leur patrimoine à étudier, ne peuvent obtenir de prébende. Cela ne se voit pas seulement à Rome. Nos pays allemands ne trempent pas moins dans ce commerce de bénéfices. Mais ces abus ne nous autorisent pas à tout renverser.

Gebwiller passe rapidement sur le carême justifié par le jeûne de Notre Seigneur, renvoie aux théologiens pour la confession et l'extrême-onction et conclut en exhortant ses lecteurs à la concorde, à laquelle Dieu les convie par toutes sortes de prodiges et de calamités (pestes, danses de saint Gui, oppression des chrétiens par les Turcs), dont les hommes ne tiennent pas assez compte.

1) Die ire kind in semlich Klöster oder Stift stossen, allein das sie ir abkumen.

Cette rapide analyse qui s'est attachée à reproduire non seulement la suite des idées, mais aussi les expressions de notre humaniste, précise avec netteté le point de vue où il se place. Les subtilités théologiques le préoccupent fort peu, et les défenseurs que le dogme catholique a rencontrés, le satisfont pleinement. Mais il s'inquiète pour le culte et la discipline de l'Eglise, parce que les attaques des novateurs trouvent dans des abus réels un point d'appui spécieux, parce que la passion — si mal venue qu'elle soit à établir une solidarité intime entre les principes et les applications mauvaises que la faiblesse ou la malice des hommes peut en faire — ne s'en complait pas moins à supposer cette solidarité, et réussit trop souvent à la faire admettre du lecteur ignorant ou prévenu.

Les mêmes préoccupations lui firent rééditer, en 1523, une histoire des Hussites [1]).

Une pareille attitude ne recommandait point Gebwiller aux complaisances des réformateurs strasbourgeois. Leur triomphe lui valut des loisirs forcés. Par suite il dut accepter avec empressement les avances du magistrat de Haguenau, lorsque celui-ci lui offrit, en 1525, la direction de son école latine, vacante par le renvoi de Michel Hilspach. Il rejoignit son poste à la Pentecôte et se livra dès lors sans réserve aux devoirs de sa charge.

Mais en 1527, la peste qui dans ces temps néfastes « sévissait tous les huit ans » [2]), vint interrompre les cours de notre professeur. Il en profita pour développer dans une longue dissertation une pensée déjà indiquée plus haut, celle qui inspira le *De morte persecutorum* de Lactance. Cette dissertation, publiée en

1) Compendiosa Bœmicæ seu Hussitanæ hæreseos ortus et ejusdem damnatorum articulorum descriptio, lectu non injucunda nuper e Theophilo Putone congesta.

2) So gemeinlich ye zu acht jaren uns blogt, disait Gebwiller en 1523.

1528, porte un titre assez explicite : *Gravissimæ sacrilegii et contemptæ theosebiæ ultionis, ethnicorum. Hebræorum et Christianorum verissimis comprobatæ exemplis syngramma.*

Après une longue préface sur la ville de Haguenau, à laquelle nous avons emprunté plus haut quelques traits intéressants, Gebwiller s'attache à démontrer par des faits historiques que de tout temps et partout, chez les nations païennes comme chez les juifs et les chrétiens, le sacrilège et l'impiété ont attiré sur les coupables les plus grands malheurs. L'énumération se termine par le soulèvement de 1525, produit, sous l'influence des doctrines de Wicleff, par l'union de clercs dissolus et de paysans grossiers, « sous prétexte de liberté évangélique : les premiers ne cherchant qu'à pallier leurs désordres par le voile du mariage ; les autres voulant échapper au paiement de leurs contributions annuelles, de leurs redevances, des dîmes, de leurs dettes, et détourner de leurs têtes toute espèce de joug ». Mais les insurgés expièrent chèrement leur révolte. Plus de cent mille périrent dans les diverses contrées de l'Allemagne sous le glaive des soldats; des milliers d'autres, depuis deux ans, se trouvent chaque jour traduits devant les tribunaux, soumis à la torture, condamnés aux derniers supplices.

Mais tandis que le peuple doit apprendre par ces châtiments à respecter les choses saintes et à se défier des faux prophètes, qui lui débitent des mensonges hérétiques déjà cent fois stigmatisés, le clergé doit travailler à sa *réformation* et non à sa *déformation.* « C'est lui, qui par la vie indécente et licencieuse de certains de ses membres, a surexcité les haines de la plèbe grossière, naturellement hostile à l'état ecclésiastique... Ces haines ne tomberont que par un retour sincère aux pieuses constitutions de la sainte Eglise ». Que les princes imitent l'exemple de l'empereur Frédéric I[er], qui, pour ramener à l'ordre et à la régularité le monastère de Sainte-Odile, envahi par le relâchement,

le soumit à la pieuse et savante Relinde. Notre humaniste s'arrête avec une complaisance facile à comprendre, sur cet exemple si conforme à ses goûts. Plusieurs pages émues sont consacrées à Relinde, à Herrade de Landsperg, qui firent fleurir dans leur communauté la science et la piété, pour la plus grande gloire de Dieu et l'édification des hommes. Il cite même, à l'appui de ses dires, quelques passages de ce *Hortus deliciarum* si vivement regretté de tous ceux qui l'ont connu. « S'il ne revient au Seigneur par la pénitence, le clergé doit s'attendre à des malheurs plus terribles encore; à la réalisation de toutes les épreuves que sainte Hildegarde annonce dans le livre de ses divines Révélations ».

Gebwiller avait terminé son opuscule par une longue citation de sainte Hildegarde. Mais ce texte, dont il admettait l'authenticité de confiance, lui parut si décisif, qu'il y revint bientôt, pour le publier en entier, dans un travail spécial, préparé pendant une nouvelle recrudescence de la peste [1]). Les tribulations de l'Eglise y sont représentées comme la conséquence et la punition des désordres introduits dans le clergé. Son triomphe est assuré, si les prêtres et les religieux des deux sexes se soumettent à une sincère pénitence.

Notre professeur reste ainsi fidèle à son point de départ. A ses yeux le seul côté vulnérable de l'Eglise c'est le relâchement de la discipline ecclésiastique. C'est par là que le luthéranisme agissait sur les masses qui, incapables d'apprécier des discussions théologiques dans lesquelles les novateurs ne s'entendaient pas eux-mêmes, applaudissaient bruyamment à la critique d'abus qu'elles retrouvaient ou croyaient retrouver autour d'elles. On comprend la satisfaction que dut éprouver Gebwiller, lorsqu'il vit Erasme soutenir la même thèse [2]), et l'em-

1) De præsenti Clericorum tribulatione, futurorumque temporum eventu, divæ Hildegardis Prophetiarum seu divinarum revelationum libellus haud pœnitendus. Hagenoæ, Seltz. 1529.

2) Contra Pseudo-Evangelicos.

pressement qu'il dut mettre à communiquer (1530) au public illettré les idées de cet auxiliaire inattendu.

Qui ne connaît Erasme, sinon le plus savant, au moins le plus élégant et le plus goûté des écrivains du XVI[e] siècle ? Depuis plusieurs années les dissidences religieuses mettaient l'Allemagne en feu, sans qu'il eût pris couleur. Pour quel parti se prononcera-t-il ? Cette question tenait en suspens tout l'univers lettré. Les novateurs comptaient sur lui. N'était-il pas un ancien moine, longtemps en révolte contre ses vœux monastiques ? N'était-il pas resté l'adversaire irréconciliable de ses confrères d'autrefois ? N'avait il pas, antérieurement à Luther, parsemé ses écrits de propositions malsonnantes pour les oreilles pieuses ? Mais cela ne leur suffisait pas. Ils voulaient l'avoir publiquement pour eux. Afin de le forcer à se déclarer, ils n'hésitèrent point à le compromettre, éditant coup sur coup brochures et pamphlets, publiés la plupart sous son nom. Ainsi mis en demeure, il parla. Mais ses provocateurs n'eurent pas lieu de s'applaudir de leurs procédés indélicats.

Longtemps le chef avoué des humanistes de la nouvelle école, Erasme était un esprit frondeur et indépendant. Il réclamait une liberté complète sur les questions controversées dans les écoles ; il ne se piquait point d'une grande exactitude, même dans celles qui étaient mieux définies. Mais de cette intempérance de pensée et de langage au rejet formel de toute règle de foi, de l'autorité de l'Eglise, il y avait loin ; et cette distance, il refusa de la franchir, il ne la franchit jamais. Il ne craint pas de dire avec Gebwiller qu'il n'y a qu'un grief réellement fondé dans les attaques des novateurs. Si l'Eglise, par une réforme sérieuse, relevait la discipline ecclésiastique, la paix se rétablirait sans difficulté ; directement, parce qu'on enlevait aux adversaires la plus puissante de leurs armes ; indirectement, parce qu'on apaisait la colère divine, qui n'avait dé-

chaîné sur le monde chrétien le fléau de l'hérésie que pour le punir de ses désordres.

Quant à prétendre que, depuis treize ou quatorze siècles, on avait perdu l'intelligence de la doctrine chrétienne, le sens des divines écritures, etc., c'étaient à ses yeux des *combles* qui ne se discutaient pas. Sans doute l'Eglise a adopté dans le cours des temps de nombreux changements — dans les cérémonies et la discipline, comme l'indiquent les exemples cités par Erasme. — Mais ces changement sont la plupart des progrès évidents, et si d'autres satisfont moins la raison et la piété, il faut les modifier de nouveau et non point « arracher, comme le font les réformateurs, le bon grain avec l'ivraie, ou, pour mieux dire, arracher le bon grain et laisser l'ivraie, sans rien établir de meilleur, de plus conforme à l'Evangile ».

Lorsque le penseur suit d'un œil attentif les agitations religieuses du XVIe siècle, même en dehors de toute préoccupation doctrinale, il est une question qui se présente d'elle-même à son esprit. Cette perfection morale que les novateurs exigeaient du clergé catholique, la possédaient-ils eux-mêmes ? Les désordres et les faiblesses du prêtre, ils avaient le droit de les condamner, en considérant la grandeur de sa mission ; mais étaient-ils aussi autorisés, par leurs propres vertus, à les flétrir avec l'amertume que l'on connaît ? Leurs attaques sur ce terrain étaient-elles une indignation de commande, une tactique, ou l'explosion sincère de

ces haines vigoureuses
que doit donner le vice aux âmes vertueuses?

La lettre traduite par Gebwiller [1]) nous donne une réponse à cette question. Voici en quels termes Erasme

1) Eine schöne auch christenliche Epistel des hochgelerten Doctoris Erasmi von Roterdam, wider etliche so sich fälschlichen berümen, dasz sie evangelisch seyen, hievor zu latein, yetzt kürtzlichen auch zu teutsch auszgangen, darin gar klärlich erkundet wirt, was egemelter doctor Erasmus von den neuwen oder alten Evangelio halte... 1530.

parle à un de ses amis, partisan des nouvelles doctrines :

« Considère autour de toi ce peuple évangélique, observe-le. Rencontre-t-on chez lui moins de méchanceté, d'excès, d'avarice, que chez ceux que vous méprisez. Montre-moi un homme que le nouvel évangile ait converti de l'intempérance à la sobriété, de la colère à la douceur, de la cupidité à la libéralité, de la médisance à la charité, de l'impureté à la chasteté. Je n'aurais point de peine à t'en montrer beaucoup qui sont devenus pires qu'ils n'étaient auparavant... On a aboli les prières publiques des églises, mais combien y en a-t-il qui ne prient plus ? et cependant une prière assidue et pure est l'offrande qui convient le plus au chrétien. Vous avez supprimé la messe, qu'avez-vous mis de plus saint à sa place ?... Le jeûne et l'abstinence ont été rejetés, mais on ne fait que s'adonner aux plaisirs de la table, bien dès gens sont devenus des épicuriens, c'est-à-dire des ivrognes *(volle zepfen)*... Aujourd'hui fleurit l'évangile, dans lequel les prêtres et les moines se marient, contre tout droit humain, contrairement à leurs vœux. Admets que ce soit bien, mais regarde autour de toi. Leur vie, dans cet état conjugal, est-elle plus honorable que celle des hommes auxquels vous déniez le nom de chrétien. Tu sais, je pense, quelles histoires je pourrais te raconter, si je voulais. — Oui, me diras-tu peut-être, il n'y a rien sur terre de si bon qui ne puisse être gâté par le mélange du mal ; regarde les bons. — Il paraît que je suis bien malheureux, mais je n'en ai point rencontré. Je n'en connais pas un dont on ne pense qu'il est devenu pire [1]).

Il serait facile de multiplier les citations ; mais le lecteur doit être édifié. Nous n'ajouterons qu'un trait,

1) So hab ich noch keynen derselbigen erkandt der nit geachtet werde, das er böserer sei worden, dann er vor ware.

remarquable, moins pour son importance, que par la vivacité avec laquelle il dépeint ce côté des mœurs contemporaines. « Je n'ai jamais été dans leurs églises, mais j'ai vu des gens sortir de leurs prêches ; ils marchaient comme s'ils étaient possédés du mauvais esprit ; tant ils avaient l'air furibonds et les traits contractés... C'est ainsi que des soldats doivent s'éloigner du général qui vient de les haranguer avant de les lancer dans la bataille ou la bagarre. Qui a vu quelqu'un, à ces prêches, verser des larmes sur ses péchés, se frapper la poitrine, pousser des soupirs ? Tous leurs sermons, qui ont en vue le soulèvement du peuple, plutôt que la gloire de Dieu, se passent presque uniquement à décrier la vie des prêtres ».

Encore une fois, l'écrivain qui nous a laissé ce portrait des partisans du nouvel évangile, ce n'est pas un catholique fervent, ce n'est pas même un catholique toujours correct. Erasme, l'humaniste qui se désintéressa aussi longtemps qu'il le put, de ces controverses théologiques, qui, tout en refusant de suivre la plupart de ses amis dans leur révolte contre l'Eglise, n'en resta pas moins lié avec eux, n'en continua pas moins à habiter Bâle devenue l'une des places d'armes des novateurs ; qui, enfin, dans la lettre même que nous avons sous les yeux, effarouche plus d'une fois la conscience plus délicate de son pieux traducteur. Mais telle était aux yeux de Gebwiller l'autorité d'Erasme, telle était l'importance que même ces dissentiments de détail donnaient au témoignage du docteur bâlois sur le fond du débat, que le recteur de notre école n'hésita pas à en publier une traduction fidèle, se contentant de rappeler au lecteur son rôle secondaire, déclinant la responsabilité de quelques-unes des propositions émises par l'auteur.

Cette traduction est dédiée au comte des Deux-Ponts, Reinhart, auquel Gebwiller avait destiné d'autres publications du même genre. Mais elles dormaient dans ses cartons sans avoir vu le jour, faute d'imprimeur, *aus*

*mangel der Trucker.* Cette remarque nous invite à compléter ce que nous avons dit plus haut (p. 49) de l'imprimerie haguenauienne.

Après 1523, Gran avait été successivement remplacé par un inconnu, de 1523 à 1527, par Amand Farkal (1524 à 1527), Guillaume Seltz (1528-1529) et Valentin Kobian (1532-1542). Malgré nos efforts, nous n'avons pu découvrir jusqu'ici qu'une cinquantaine d'ouvrages édités par eux, la plupart de médiocre importance. Même en tenant compte de ceux qui ont pu disparaître sans laisser de traces, ou que des bibliophiles plus heureux que nous réussiront à exhumer de la poussière des bibliothèques, on sera forcé de reconnaître que leur activité fut assez restreinte.

Ils étaient, comme Setzer (1523-1532) et son gendre Pierre Brubach (1533-1536), favorables aux nouvelles doctrines ; mais le milieu n'était pas des plus propices à cette spécialité. Même Setzer, en dépit des primeurs dont le gratifiaient volontiers ses amis de Wittenberg et de la vogue qu'obtinrent quelques-unes de ses productions, laissa une succession fort embarrassée. Les autres, après avoir végété quelque temps à Haguenau, allèrent chercher fortune ailleurs. Kobian, qui demeura le plus longtemps sur la brèche, soutenu par la bourse d'amis aventureux, finit par mourir à l'hôpital, laissant (1542) à l'établissement qui recueillit son héritage une valeur de 10 *ß* (un peu moins de 20 marcs).

Par les dates indiquées on voit que Setzer travaillait seul au moment où Gebwiller se plaignit de manquer d'imprimeur (1530). C'est donc contre lui qu'est dirigée cette plainte. S'il refusait ses presses par crainte de faire une mauvaise affaire, il était dans son droit d'industriel prudent. S'il l'a fait par scrupule de conscience, pour ne pas nuire à son parti, il était encore dans son droit, et même dans son devoir d'agir de la sorte. Mais la même délicatesse de conscience devait lui interdire d'autres publications contemporaines, la trop facile complaisance avec laquelle il s'associa aux falsifications

du pasteur Job Gast et aux blasphèmes impies de Michel Servet.

Gast passa chez son ami Setzer plusieurs mois des années 1527 et 1528. Pendant ce séjour il rencontra, dit-il, par hasard, un manuscrit qui renfermait le traité de Paschase Radbert *de Corpore et sanguine Domini.* L'auteur lui était à peu près inconnu ; mais l'ouvrage l'émerveilla. Le théologien luthérien y trouvait, sur un sujet alors si vivement controversé entre les siens et les sacramentaires, un corps de doctrine et un ensemble de témoignages empruntés aux Pères de l'Eglise, qui lui semblaient une réfutation accablante des adversaires. Il pressa son hôte de le publier et y réussit sans peine.

Mais Radbert était catholique. Si son livre était écrasant pour les sacramentaires, il ne l'était pas moins pour les luthériens. Une publication sincère et intégrale ne faisait donc pas l'affaire de ces derniers. Gast le reconnut et s'en tira à l'aide de petites finesses qui témoignent beaucoup de son habileté et fort peu de son honnêteté. Il commença par avertir qu'il ne fallait pas donner à certaines expressions le sens abusif qu'elles ont reçu des impiétés papistes. Puis il s'attacha à remplacer ces sortes d'expressions par d'autres qui ne se prêtaient plus aux mêmes abus. Le *prêtre* deviendra le *ministre de l'Eglise* ou *de la parole ;* l'*autel* sera la *table du seigneur ;* le *sacrifice* s'appellera l'*intercession ; consacrer* se traduira selon l'occurrence par *célébrer*, *bénir*, *communier*, etc., etc. Radbert dira par exemple (ch. IX) de la sainte Messe : Quia quotidie labimur, quotidie pro nobis *Christus mystice immolatur* et passio Christi in *mysterio traditur.* Gast imprimera sans hésitation : Quia quotidie labimur, quotidie *Christi intercessione opus est*, ac passio ejus in *sacramento Corporis et sanguinis sui credentibus tradenda.*

Ailleurs (ch. XII). Radbert dit que le pouvoir de consacrer est donné au prêtre par l'ordination, qui lui imprime un caractère ineffaçable comme celui du baptême, qui ne se perd point par la péché et ne se

renouvelle point à la conversion du pécheur. Virtus enim *consecrandi* est in eo, quod habet is qui ordinatur. Et *ideo revertentes*, qui baptizati sunt prius, sicut non rebaptizantur, ita qui *prius ordinati sunt*, *rursus non reordinantur ad societatem catholicam* si *accesserint redeuntes*. Ici le changement de quelques mots ne suffisait plus pour enlever au texte du manuscrit son cachet catholique. Gast ne s'effraie pas de cette difficulte. Il écrira : Virtus enim *benedicendi mensæ et calici* est in eo, quam habet is, qui *legittime a primoribus Ecclesiæ ad hoc* ordinatur. Et ideo, sicut qui baptizati sunt, non rebaptizantur, *tametsi a malis sint baptizati*, ita *hoc Sacramentum non propterea readsumatur*, *quod a parum bonis istud adceperis*. On remplace la pensée de Radbert par une pensée toute différente, et le tour est joué.

C'est ainsi que procède notre soi-disant éditeur pour tous les passages qui rappellent des doctrines ou des cérémonies catholiques... à moins qu'il ne les supprime complètement. Des suppressions de ce genre se rencontrent, quoique plus rarement, même des suppressions de pages entières, laissées de côté sans compensation, ou remplacées par des élucubrations modernes (ch. XIV).

En dépit de toutes ces manipulations, Gast prétend à la fin de sa publication n'avoir rien eu plus à cœur que de la faire aussi correctement et aussi intégralement que possible [1]). Mais il ajoutait en même temps que le manuscrit, dont il disposait, avait perdu le premier et le dernier feuillet, ce qui l'obligeait à lui donner un titre de sa façon [2]) et de remplacer le dernier chapitre par un épilogue nouveau. De plus les vers avaient parfois rendu difficile la lecture du texte. Ces allégations

1) Nihil æque nobis erat in votis, atque ut non tam emendatissimus quam etiam integerrimus, nostra ope in publicum sese proriperet.

2) Ex vetustissim. orthodoxorum Patrum Cypriani... de genuino Eucharistiæ negocii intellectu,... Nuper ex pervusto exemplari, bonis avibus, in fanaticorum omnium internitiem depromptus M.D.XXVIII.

étaient-elles vraies, ou ne faut-il y voir qu'une habile précaution, destinée à couvrir la retraite si la fraude venait à être découverte ? La critique n'hésitera point à se prononcer pour cette dernière hypothèse. Elle n'admettra point que les vers et la moisissure s'en soient pris exclusivement aux seuls passages qui pouvaient effaroucher l'orthodoxie luthérienne de Gast. Un manuscrit défectueux devait provoquer des hésitations, des leçons douteuses, et ici on se trouve en présence de suppressions, d'altérations et d'interpolations, qui se représentent avec trop de régularité dans les bons moments, pour ne pas être la suite d'un plan préconçu, élaboré avec soin, appliqué avec une attention persistante et soutenue.

Grâce à cette habileté, la vérité ne fut découverte qu'assez tard. L'opuscule princeps de Gast fut réimprimé sans défiance à Rome, en 1540, et à Louvain, en 1541. Ce n'est qu'en 1550 que les falsifications de notre texte furent reconnues, lorsque Mameranus s'avisa de le confronter avec deux manuscrits de Cologne. Depuis lors elles ont été signalées et confirmées par tous ceux qui ont examiné et réédité Radbert, par Jean Ulimanus, de la Bigue, le P. Sirmond, le card. Perron, Philippe Labbe, Mabillon, Martène, etc., etc. Il serait facile de couvrir des pages avec l'énumération sommaire des ouvrages où elles sont rappelées et prouvées. En Alsace même, Schœpflin (*Vindiciæ*, p. 115-116), et Lichtenberger (p. 92) ont mentionné le fait d'après Chevillier (p. 213).

Malgré la publicité qu'elle reçut de la sorte, la chose ne semble pas être arrivée aux oreilles du docte Röhrich. S'il l'avait connue, il ne l'aurait peut-être pas flétrie comme elle le méritait. Mais même en cherchant à la dissimuler de son mieux, il se fût bien gardé d'exalter sans réserve l'association de nos deux compères, Setzer et Gast — qu'il appelle un *gebildeter theolog* — « pour la diffusion de la vérité religieuse ».

Le but, poursuivi dans les falsifications imposées à l'œuvre de Radbert, saute aux yeux, et en même temps il est franchement avoué par les éditeurs. Il est plus difficile d'entrevoir quel service Setzer prétendait rendre au luthéranisme en publiant (1531) le traité impie de Michel Servet *De Trinitatis erroribus*, sans le signer. Les théologiens de Strasbourg ont l'air de dire qu'il voulait faire croire que l'ouvrage avait été imprimé dans cette ville, où se trouvait alors Servet, faire retomber la responsabilité des blasphèmes qu'il renferme sur le clergé strasbourgeois, alors en guerre ouverte avec Luther, et le discréditer de la sorte dans tout l'univers chrétien. Nous avons de la peine à croire à ces perfidies machiavéliques. En tout cas elles furent déjouées. Le nom de l'imprimeur fut connu dès le premier jour à Strasbourg et par suite dans tous les pays réformés [1]). Jacob Sturm ne négligea rien pour le faire connaître des catholiques et de l'Empereur à la diète d'Ulm, en 1532 [2]). Les luthériens semblent seuls être restés sur ce point dans une candide ignorance. Quand le parti en eut connaissance en 1735, il tomba sans merci sur le malheureux Setzer, proclamant que par là il avait imprimé à son nom une tache ineffaçable. Aujourd'hui, que les exigences dogmatiques du Protestantisme sont réduites à

1) V. *Centralblatt für Bibliothekswesen*, 1892, p. 343.

2) *Politische Correspondenz der Stadt Strasbourg*, t. II, p. 117-118. Dans une conférence que Jacob Meyer, député de Strasbourg à la diète d'Ulm, eut le 20 avril 1532 avec l'evêque de Mayence, celui-ci lui raconta que Sa M. reprochait à la ville de donner asile à Servet et d'avoir laissé imprimer sa brochure contre la sainte Trinité. Meyer lui répondit d'après son rapport : Es ist war, das ein Hispanier zu Straszburg gesein, der ein biechlin von der h. drivaltikeit gemacht, welches nit zu Straszburg sonder zu Hagnow gedruckt durch Seccerus genant, welche von Hagenow nit unsers sonder uger Gn. gloubens sind ; da solche biechle gon Straszburg veil brocht und E. E. rat soliche durch M. Butzerum vernomen, dass die biechle latinisch gedruckt, haben sie solche veil zu haben verboten, Doruf der Hispanus begert, mit Butzero gesprech zuo haben, des Butzerus anderer gescheft halb abgeschlagen ; welches sich gedochter Hispanus beclagt, das unsere predicanten andere leren verdampten und sie niemans woltend heren. Doruf Butzer mit im gesprech gehalten, aber kein frucht bi im brocht, doruf er der stat gietlich verwisen.

leur plus simple expression, cette irritation est tombée avec les susceptibilités qui la provoquaient et la justifiaient [1]).

Gebwiller — pour revenir à lui — parut encore sur la brèche, quand il fit réimprimer à Haguenau, chez Kobian, un poème héroïque, composé par Erasme, sur le martyre de Thomas Morus et de Jean Fischer, évêque de Rochester. Comme ces deux hommes éminents avaient été frappés par Henri VIII, à cause de leur dévouement à la foi catholique, ce poème rentrait tout naturellement dans le cadre littéraire que le directeur de notre école latine avait donné à sa polémique religieuse.

---

## CHAPITRE QUATRIÈME

### Désorganisation des catholiques (1530-1565).

D'après les témoignages concordants de Gebwiller et du pasteur de Bischwiller, avant 1530, les réformateurs n'avaient pas encore pu prendre pied à Haguenau. La ville n'en subissait pas moins le contre-coup du désarroi qu'ils avaient jeté dans le monde littéraire de l'Allemagne.

Ce désarroi est formellement reconnu et dénoncé à la réprobation des honnêtes gens par la presse luthérienne de Haguenau. « Jamais, dit Setzer en 1526, les études n'ont été moins estimées et moins honorées que dans *notre temps, le plus déplorable de tous pour les belles-lettres* [2]) ». Le poète strasbourgeois N. Gerbelius, l'ami

1) V. aussi ce que nous avons dit de ces publications falsifiées ou clandestines dans *Les Imprimeurs de Haguenau*, p. 79-86.

2) Préface de son *Lucien*... hoc tempore omnium, ad studia si spectes, deploratissimo.

de Luther et de Setzer, abonde dans le même sens. Il y a quarante ans, écrivait-il en 1530, que l'Allemagne s'est mise à l'étude du latin ; il y a trente ans qu'elle cultive le grec. Elle l'a fait avec tant d'ardeur et de succès qu'il est difficile de dire si elle le cède en quelque chose à l'Italie. « Mais après tant de richesse et d'abondance, nous semblons menacés de tomber dans une incroyable pauvreté, si les Dieux ne préviennent ce malheur. Soit ingratitude, soit lâcheté honteuse, on méprise les beaux-arts, pour s'appliquer par soif du lucre, aux études les plus viles. Combien en voit-on encore qui se livrent au travail par pur amour du beau? Tous mettent le plaisir au-dessus de la sagesse et des arts libéraux. Nous en sommes venus là que l'on préfère les histrions, les parasites, les bouffons, aux hommes dont l'esprit a été cultivé par de nobles enseignements ». J'ai souvent déploré cette calamité, entre autres avec Eppendorf et Hunnichius. Nous avons décidé que si les autres branches de littérature devaient périr, il fallait au moins sauver l'histoire [1]).

Le successeur et beau-frère de Setzer, zélé luthérien comme lui, Brubach, constate le même abandon des lettres. « Certains typographes, dit-il dans la Préface de son *Isocrate* (1533), sont détournés, par le mauvais goût qui règne aujourd'hui, de la publication d'œuvres de mérite, parce qu'ils voient que les livres pleins d'inepties rencontrent meilleur accueil que ceux qui renferment une solide instruction. Mais bien que par une triste fatalité *notre époque soit tombée dans un mépris profond de la littérature*, ce n'en serait pas moins une souveraine indignité, si nous aussi nous aidions à soutenir et à augmenter ce monstrueux mépris » [2]).

1) Jacob Bracelli genuensis historie. L. V. (1530).

2) Nam cum in hæc fata nostra tempora inciderunt, ut alioquin maximus sit litterarum contemptus, maxima profecto indignitas esset, etiam per nos tam horrendum contemptum augeri, ac cumulari.

Ce désarroi ne saurait cependant nous étonner. La Réforme est une révolution, et toute révolution est fatale aux lettres. Elle peut inspirer à un poète quelques vers enthousiastes, à un orateur un discours passionné ; mais elle arrache le savant et le penseur au calme de son cabinet, ou l'y poursuit d'obsessions souvent malsaines, toujours inquiètes et troublées.

Plus que toute autre, la Révolution du XVI[e] siècle conduisait directement au mépris de l'étude. Elle ramenait tout à l'Ecriture, dont l'intelligence était assurée aux âmes droites et sincères par une inspiration d'en haut. De là une école nouvelle que l'humaniste luthérien M. Molther dépeint et flétrit en termes sévères. Ils se moquent, dit-il, de toute étude, « comme si pour être chrétien, il suffisait de rejeter tous les monuments du passé, de se précipiter sans préparation et sans culture sur les livres saints... Quoi de plus dangereux que de crier, non seulement en public, mais du haut de la chaire consacrée à l'évangile du Christ, que donner à la jeunesse une éducation libérale, est une calamité pour la vérité chrétienne, que les hommes versés dans la connaissance des beaux-arts, instruits dans les préceptes de l'éloquence, formés dans les écoles littéraires, doivent être évités avec plus de soin que les chiens et les serpents » [1]).

Elle conduisait indirectement au même résultat par ses attaques incessantes contre le clergé, tant régulier que séculier. Elle poursuivait indistinctement tous les prêtres, les mauvais parce qu'ils prêtaient le flanc à ses critiques, les bons parce qu'ils étaient un obstacle à son triomphe. De là un profond discrédit jeté sur eux, la répugnance des parents à engager leurs enfants dans une carrière désormais si ingrate, l'éloignement de la jeunesse elle-même pour des travaux qui ne leur promettaient plus, au point de vue humain, que des épreuves et des misères.

1) Caroli Imp. de Rhetorica. Setzer, 1529.

Luther a constaté lui-même ces tendances. Dans sa lettre aux magistrats des cités allemandes sur l'organisation des écoles, plusieurs fois imprimée par Setzer, il ne se contente pas de dire : « Nous voyons de toutes parts en Allemagne les écoles tomber, les gymnases dépérir faute d'élèves ». Il indique les motifs pour lesquels les parents « ne veulent pas permettre à leurs enfants de continuer leurs études. A quoi bon, disent-ils, si les prêtres ne sont rien, si les moines et les religieuses ne sont rien ? Mieux vaut qu'ils s'exercent à des métiers, où ils trouveront de quoi vivre » [1]).

Haguenau n'échappa point à la loi commune. Dans les comptes de l'Œuvre Saint-George, à la date du 18 mars 1527, on rencontre la note suivante : « A la demande du maître Jérôme Gebwiller, qui se plaint que l'école a beaucoup perdu à cause de la doctrine luthérienne » [2]), de sorte qu'il ne peut plus s'entretenir et se tirer d'affaire sans aide, messieurs les administrateurs lui ont accordé, comme gratification et pour son entretien, 12 fl. et 6 sacs de seigle (environ 360 m.). Voté pour une année, ce supplément fut renouvelé les années suivantes et finit par se confondre avec le traitement ordinaire de Gebwiller [3]).

Le fait sur lequel s'appuyait la pétition de Gebwiller était facile à vérifier. Le succès qu'elle rencontra prouve donc qu'il n'était que trop vrai. Nous nous permettons toutefois de croire que cette désertion partielle des écoles n'était pas la cause unique des embarras financiers, dont se plaint notre maître. N'oublions pas en effet que c'est à cette époque que remontent les crises

1) De constituendis scholis. Nolunt in posterum liberos suos literis navare operam. Immo, inquiunt, quo spectant literarum studia, si nihil sunt sacerdotes, nihil monachi, moniales nihil ? Quin potius opificiis manuariis, quibus vivant, incumbunt.

2) Das die schuele der lutherischen lere halp gar in abgang.

3) Le directeur des écoles était payé, en partie par les rétributions des élèves, en partie par des allocations de l'Œuvre, qui ne dataient que de la fin du XV$^{e}$ siècle.

économiques qui ne cessèrent de troubler tout le XVI^e siècle. Le pouvoir de la livre strasbourgeoise, qui était de 55 m. 20 avant 1525, tomba presque brusquement à 39 m. 20, perdant ainsi les 3/11, plus que le quart de son importance. Il est facile de se figurer dans quelle situation se trouvèrent dès lors les hommes et les institutions qui vivaient, en tout ou en majeure partie, de rentes en argent, fixes et immuables.

Les Johannites de Saint-George cherchèrent les premiers à se dégager de cette situation. Cette église leur avait été cédée à des conditions particulières. L'empereur Richard, qui la leur abandonne, veut que la paroisse ne souffre point par là dans son administration, que le salut des âmes ne soit pas négligé. Mais, ce devoir rempli, « les frères de l'ordre susdit auront, dit-il, pouvoir libre et entier d'employer intégralement à leurs besoins, et à ceux de leur ordre, tous les fruits et revenus constants ou casuels de ladite église ». Ses successeurs reconnaissent de même que le but principal de leur libéralité est de venir au secours de la terre sainte, *ac præcipue in præsidium terræ sanctæ* » [1]).

En se basant sur ces dispositions, les Johannites de Haguenau prirent part, quoiqu'en seconde ligne, à un emprunt de 5.000 fl. d'or (près de 200.000 m.) que la commanderie de Dorlisheim fit auprès de l'Œuvre Notre-Dame (1359). Mais quelques années plus tard les terres de Dorlisheim furent ravagées par la guerre, probablement par les bandes anglaises ; cette maison ne put plus payer les intérêts stipulés et ses hypothèques ne parurent plus suffisantes au créancier. Un nouvel accord fut conclu en 1396, par lequel Saint-George engageait à son tour ses propriétés et le curé Conrad de Mutensheim promettait de payer la rente annuelle de 200 fl. (7200 m.), de ne disposer de rien avant l'acquittement de cette dette, « sauf pour ce

1) Charte de Henri VII.

qu'exige l'entretien des frères, qui desservent la paroisse ». Un siècle plus tard (1498), la créance fut acquise, moitié par l'hôpital de Haguenau, moitié par l'Œuvre Saint-George; mais la paroisse resta grevée de la rente promise.

Elle la payait exactement depuis plus de cent-trente ans, lorsque survint la crise économique, qui la jeta dans la période des arrérages. Après avoir atttendu en vain quelques années des temps meilleurs, les chevaliers se décidèrent à céder l'église, même à quitter Haguenau, en vendant leurs propriétés particuliéres. Ils en parlèrent au magistrat (1533). Celui-ci ne demandait pas mieux que d'avoir le clergé de la paroisse sous son autorité directe, mais il voulait y arriver à des conditions bénignes. De part et d'autre on se mit à estimer en capital la valeur de la cession projetée; leurs calculs présentèrent le modeste écart de 5713 ₶ ou 224.000 m. : on n'était pas près de s'entendre. En 1539, l'avocat strasbourgeois Jean Täschlin reprit la négociation au nom de l'ordre; des concessions réciproques diminuèrent l'écart de plus de moitié : c'était beaucoup, mais pas assez pour s'entendre. L'affaire demeura de nouveau en suspens. Tout à coup le magistrat apprit par un ami de Botzheim qu'un *prince* (probablement l'évêque de Strasbourg) faisait aux Johannites des offres plus avantageuses que les siennes. Cette nouvelle le tira de son indifférence apparente; il reprit de lui-même les pourparlers et la distance qui séparait les négociateurs, ne tarda pas à être franchie. Le traité fut signé le 8 mars 1535, avec George de Hohenheim, dit Bombast, commandeur de Dorlisheim, spécialement autorisé à cela par le Chapitre général de son ordre. Il était motivé sur l'embarras où se trouvaient les Johannites, vu l'exiguité de leurs ressources et les troubles de l'Allemagne, de recruter un personnel convenable pour la paroisse. Ils cédaient celle-ci purement et simplement avec ses revenus et ses charges, et vendaient leurs propriétés particulières (cour de Saint-

Jean, cour dimière, Meyershoffen, etc.) pour la somme de 900 fl. (20.000 m.)[1]).

L'acquisition de la paroisse Saint-George n'était point pour la ville une spéculation financière. Elle estimait le rapport des dimes à 60 ℔, celui des offrandes à 18 ℔, qui, avec une rente annuelle de 102 ℔ 6 ß en argent, 189 sacs de seigle, 25 sacs d'avoine et 37 mesures de vin, formaient un revenu régulier d'environ 10.000 m. En retour elle s'engageait à payer 5300 m. au clergé paroissial pour sa compétence (113 ℔ 8 ß en argent, 48 sacs de seigle et un foudre de vin), 6000 m. (270 fl.), comme intérêts d'une dette de 5400 fl., augmentée de 1200 fl. d'arrérages, un millier de mark d'aumônes ou de gratifications, ce qui avec les frais d'administration formait une charge annuelle d'environ 13.000 m., un déficit de 3000 m. Mais d'une part l'évaluation des dimes était trop faible ; de l'autre on imagina bientôt des ressources nouvelles, des économies plus ou moins considérables aux dépens du clergé et du culte ; de la sorte l'équilibre du budget paroissial ne tarda pas à s'établir. En attendant, comme la dette des Johannites était due au Nouvel Hôpital et à l'Œuvre, placés sous la tutelle de la ville, celle-ci obtenait sans effort, pour le paiement des intérêts, toutes les facilités qu'elle pouvait désirer. Le magistrat atteignit de la sorte à peu de frais au but poursuivi par lui : au patronage de la paroisse, qui des empereurs avait passé aux Johannites. Curé et chapelains se trouvaient à sa nomination, par conséquent sous sa domination directe et absolue.

L'exemple est contagieux. La ville était entrée en possession de la paroisse Saint-George le 29 avril 1535. Trois semaines après, le 20 mai 1535, elle conclut un traité analogue pour Saint-Nicolas, représenté par le

1) Peu après la ville acheta encore de l'ordre les troupeaux de Meyershofen pour 252 fl. 4 sch. 3 d. (5.000 m.), et en 1569 les meubles de Saint-Jean pour 9 liv. 12 sch. 6 d. (250 m).

prévôt Jean Schwitzer, et les deux prêtres prémontrés Jean Wolf et Jacques Hertlin. Ceux-ci stipulèrent pour eux-mêmes des pensions viagères : Schwitzer, 80 fl. du Rhin, 30 sacs de seigle, 6 sacs d'avoine, un foudre de vin (environ 2500 m.), et le logement à la nouvelle prévôté, avec le mobilier nécessaire ; les deux autres eurent chacun 44 fl. du Rhin, 14 sacs de seigle (environ 1200 m.), avec le logement et le mobilier. Ces derniers restaient en outre administrateurs de la paroisse. Le clergé de Saint-George n'avait posé aucune condition de ce genre. Il est bien vrai que le curé Wolfgang Rapp et ses trois chapelains johannites continuèrent à desservir leur église jusqu'à leur mort ; mais ce fut à la suite de négociations particulières, postérieures à la cession et complètement indépendantes d'elle.

Il est possible que la retraite du prévôt et le chiffre élevé de sa pension [1]) fussent motivés par son âge ou ses infirmités ; mais il n'est pas impossible non plus que la générosité du magistrat à son égard ne fut la récompense d'une attitude particulièrement complaisante. Ce qui semble certain, c'est que Schwitzer agit en dehors de ses supérieurs. C'est sans doute pour cette raison que la ville eut soin de faire approuver la cession de Saint-Nicolas par l'autorité tant civile qu'ecclésiastique, tandis que pour Saint-George, bien qu'il fut parlé de cette approbation dans le cours des négociations, on n'en tfouve plus tard aucune trace.

L'empereur Charles V la confirme « en tant qu'il pouvait être en droit de confirmer », à condition bien entendu « que les revenus de la paroisse fussent intégralement et exclusivement employés à l'entretien et au culte de la vieille religion chrétienne (17 avril 1543) ». L'assentiment du Saint-Siège est donné en son nom par le cardinal Sfondra (15 décembre 1547) sur l'inter-

1) Wolfgang Rapp, bien qu'il conservât à Saint-George ses fonctions plus pénibles de prédicateur, ne touchait que 60 fl., 12 sacs de seigle et un foudre de vin, environ 2.000 m.

vention de l'évêque d'Augsbourg, « der ein guter hagenauer zu sein anzeigt ». Il rappelle en ces termes les clauses du contrat : « A cause du luthéranisme et d'autres hérésies qui ont surgi dans ces contrées, le monastère (des Prémontrés) a été tellement atteint dans ses ressources et ses revenus [1]) qu'il n'est plus en état d'entretenir convenablement les religieux, ni de réparer les ornements, et les édifices en majeure partie ruineux qui dépendent du couvent. Moins encore est-il en mesure de rembourser un emprunt de passé 2000 fl. (44.000 m.), contracté en partie pour servir les intérêts de dettes plus anciennes, en partie pour subvenir à d'autres besoins. Au monastère est unie depuis des temps très reculés une église paroissiale très populeuse comprenant plus de 1600 hommes, dont la desserte est en souffrance par suite de la pénurie de religieux et d'autres prêtres. Comme meilleur remède à toutes ces difficultés, le monastère avec ses revenus et ses dépendances » est cédé à l'Œuvre Saint-George. Celle-ci s'engage à payer les dettes des Prémontrés, à remettre leurs possessions en bon état, à faire administrer la paroisse par des personnes capables, à servir aux religieux une pension viagère jusqu'à leur mort. Enfin il est stipulé que les Prémontrés pourront revendiquer plus tard leur monastère et leur paroisse en remboursant à l'Œuvre ses déboursés.

La partie financière de l'opération, les risques pécuniaires qui pouvaient en résulter, était ainsi rejetée sur l'Œuvre Saint-George ; mais la ville maitresse de

1) L'appauvrissement des Prémontrés n'est que trop facile à prouver. Mais il date déjà du XV[e] siècle, comme l'attestent les nombreuses aliénations de rentes, de meubles et d'immeubles qu'ils cédèrent dès lors à l'Œuvre Saint-George, à l'hôpital, aux Lépreux, à l'Elendherberg, etc. Nous nous bornerons à ces quelques lignes empruntées aux Comptes de l'hôpital bourgeois : 1530. 89 fl. 9 sch. (2.000 m.) *haben m. h. die Pfleger den heren zum alten Spital geben umb etlich silber geschirr, die mark zu 7 1/2 fl. nach dem sie die herrn von des Spitals wegen so fiel gelichen gelts schuldig gewesen und sie sunst in ander weg nit zu betzalen hatten.*

l'Œuvre, se réservait ici, comme dans l'autre paroisse, la haute main sur le ciergé, sa nomination et sa surveillance.

En dépit de ces confirmations, obtenues en haut lieu, l'incorporation de Saint-Nicolas à l'Œuvre Saint-George ne se fit pas sans protestation [1]). On avait promis, paraît-il, à Wolf et à son collègue de les faire relever de leurs vœux ; mais on oublia de donner suite à ces promesses. Le supérieur de Wadegasse dont dépendaient nos Prémontrés, profita de cette circonstance et probablement aussi de la défaite des protestants à Muhlberg, pour nommer Wolf prévôt et le chargea d'abord de protester contre la construction d'une sècherie de garance dans l'enceinte du monastère et l'aliénation de quelques rentes, de réclamer ensuite la restitution du couvent lui-même (1549). De là des débats assez longs, dont le règlement fut confié à l'évêque de Strasbourg. Dans une conférence, tenue à Saverne au mois d'août 1551, la ville finit enfin par déclarer qu'elle était prête à tout rendre, si l'ordre lui faisait les remboursements stipulés. Celui-ci se trouva sans doute hors d'état de remplir cette condition assez juste d'ailleurs, et ce n'est qu'un siècle plus tard qu'il réussit dans sa revendication.

Sur ces entrefaites se réunit à Haguenau, pendant l'été 1540, une conférence religieuse, convoquée d'abord pour Spire, transférée dans notre cité à cause de la peste qui sévissait dans le Palatinat. Le roi Ferdinand, frère de Charles V, chargé de la présider, arriva le 25 mai, avec environ 400 chevaux. Le jeudi 27, il assista à la procession de la Fête-Dieu. L'évêque de Vienne, le Dr Jean Fabri, portait le saint Sacrement. A sa droite marchait le duc Erich de Brunswick, à sa gauche le jeune margrave Albert de Brandenbourg.

1) De fait l'union du Vieil Hôpital à l'Œuvre n'eut jamais lieu ; les biens des Prémontrés continuèrent à être régis par une commission spéciale.

Le roi des Romains les suivait, tenant en main un grand cierge allumée. Puis venaient le légat du pape (Morone, évêque de Modène), l'évêque de Trente et celui d'Augsbourg. Peu de jours après survinrent une foule d'autres évêques, princes et ambassadeurs catholiques. Les protestants y mirent moins d'empressement [1]).

Cette conférence devait amener une entente sur les divers points qui divisaient les catholiques et les partisans de la Confession d'Augsbourg. Les catholiques ne semblaient pas éloignés de faire de grands sacrifices sur des questions de culte et de discipline [2]). Mais ils n'en *pouvaient* faire sur le dogme, sans renier le principe fondamental de leur foi. Les luthériens n'en *voulaient* point faire, et s'y étaient engagés solidairement dans une réunion particulière tenue à Smalkalde. Ils refusaient même d'accepter pour point de départ de la dircussion, comme le demandaient les théologiens catholiques, les concessions qu'on s'était faites réciproquement à Augsbourg. Après une séance préliminaire, consacrée à cette question (6 juillet), Ferdinand comprit qu'il n'aboutirait à rien. Il remit à des temps meilleurs et à une assemblée plus nombreuse la reprise des négociations. La peste était d'ailleurs arrivée à Haguenau, favorisée par la chaleur et la sécheresse de l'été. Röhrich raconte que, pendant leur séjour à Haguenau, les princes protestants se firent prêcher dans leurs hôtels, *malgré la défense du roi*, et Bucer, l'un des théologiens de la conférence, nous apprend, que, « quand il voulait causer sans trouble avec ses confrères, il était forcé d'aller à Bischwiller, où Louis d'Eschenau soutenait l'Evangile ». Il est permis de ne pas prendre ce langage à la lettre. Ce que le roi *défendait*, c'étaient sans doute

1) *Polit. Correspondenz der Stadt Strassburg*, III, 56. Les lenteurs des princes protestants alarmaient Strasbourg, parce qu'il craignait et avec raison évidemment (p. 62), das gegenteil werd allen unglimpf, als ob der mangel an unseren teil gewesen, uf uns legen.

2) Reinbold Moses. *Die Religions-Verhandlungen zu Hagenau und Worms*, Jena, 1889, p. 30.

les *prêches publics* qui eussent transformé les réunions privées d'uu culte domestique en assemblées régulières de propagande. Quant à la liberté réclamée par les théologiens protestants de conférer entre eux sur les questions qu'ils avaient à débattre devant leurs adversaires, nous ne voyons pas sous quel prétexte et de quelle manière on aurait pu l'entraver 1).

A la conférence de Haguenau, le protestant Moses rattache avec raison la bigamie du landgrave de Hesse. C'est elle surtout qui empêcha ce prince et l'électeur de Saxe de s'y rendre. Mélanchthon y allait quand il tomba malade en route du chagrin que lui causa la découverte imminente du terrible secret.

On sait que pour conserver à leur parti l'appui de ce prince dissolu, mais actif et entreprenant, les théologiens de Wittenberg lui avaient permis de prendre deux femmes. L'autorisation, rédigée sous forme de dispense, était signée par Martin Luther, Philippe Mélanchthon, Martin Bucer, Antoine Corvin, Adam Jean Leiningen, Juste Wintpferte et Denis Melander (qui avait lui-même trois femmes). Sur quoi, le landgrave s'assura le consentement de sa première épouse, en lui promettant qu'elle seule aurait le titre de princesse et que ses enfants seuls seraient reconnus comme princes. Le mariage fut célébré le 4 mars 1540 en présence de Mélanchthon et de Bucer, le complaisant avocat de Philippe dans cette négociation.

Aucun scrupule de conscience n'avait arrêté les signataires de la dispense, mais ils redoutaient l'opinion publique, le scandale de leurs partisans, surtout le parti que leurs adversaires pourraient tirer d'un acte

1) Bucer publia sous le pseudonyme Waremund Luithold une brochure assez considérable *vom Tag zu Hagenau*, où il se propose de réfuter le catholique Walter Ulman qui rejetait sur les luthériens l'insuccès des pourparlers. Il y développe longuement cette thèse, que la réforme *dogmatique et disciplinaire* de l'Eglise doit être confiée à un *concile national*, où l'élément laïc serait prédominant, d'où le pape et les catholiques étrangers à l'Allemagne seraient exclus. Cela suffit pour montrer combien l'entente était impossible.

si contraire aux lois de l'Empire et aux principes de l'Evangile ; ils avaient donc demandé que cette seconde union demeurât secrète. Mais difficile à gardèr, ce secret menaça bientôt de s'ébruiter. Mélanchthon, nous l'avons dit, tomba malade à cette nouvelle [1] ; ses collègues se montrèrent moins délicats.

Bucer, alors à Haguenau, parla aux autres théologiens luthériens de la conférence, Schnepf, Brenz et Osiander ; ils décidèrent d'un commun accord que le landgrave devait *nier* son mariage (3 juillet). Peu de jours après (8 juillet), il pressait de nouveau Philippe de *tout démentir*, s'attachant à lui démontrer par l'Ecriture sainte qu'il était permis d'agir ainsi : « *Notre devoir*, lui disait-il, n'est pas seulement de taire à nos ennemis une vérité qu'ils pourraient tourner contre nous, mais encore *de les en éloigner par des indications contraires* ». Dans une autre lettre, toujours datée de Haguenau, il lui conseillait un manifeste conçu en ce sens : « On répand de part et d'autre le bruit que.... Je ne suis pas assez abandonné de Dieu pour ignorer que dans la loi chrétienne le mariage a été ramené à son unité primitive... Cette institution, l'une des plus belles du christianisme, je ne voudrais pas la violer moi-même, ni permettre que l'un des miens le fît ; je demande donc qu'on n'ajoute aucune foi à *ces mensonges inventés par la malveillance* ».

Luther voulait de même un démenti officiel et y poussait par une argumentation des plus subtiles : « Un oui secret, écrivait-il, ne peut devenir un oui public ; sans cela il n'y aurait plus aucune différence entre public et secret, ce qui ne doit, ne peut être. Il faut donc que le *Oui secret* soit et demeure un *Non public* ». « *Quel mal y a-t-il*, remarque-t-il ailleurs en s'adressant

1) Ego de meo itinere adhuc dubito. Crescit mihi imbecillitas corporis et valetudinis, quia quotidie deteriora de negocio macedonico land. Hessiæ audio, écrit-il à Luther le 14 juin 1540. Kolde, *Analecta Lutherana*, p. 351.

aux conseillers du prince, *à faire un gros mensonge pour un plus grand bien dans l'intérêt de l'Eglise chrétienne* » ? « *C'est dommage*, disait-il encore aux mêmes quelques jours plus tard, *qu'il ne sache pas bien mentir* ».

Le landgrave se refusait en effet à ce *gros mensonge*, et il en résulta entre lui et Luther une correspondance aigre-douce. Il finit cependant par céder quand on lui suggéra une ligne de conduite moins franchement mensongère[1]. « Vous me reprochez, écrit-il au duc de Brunswick, un bruit qui court... Je vous déclare que si vous dites que j'ai contracté un mariage *non chrétien*... on me l'impute par pure calomnie », Luther s'en tirait par des équivoques analogues : « Je laisse, disait-il, au landgrave le soin de se défendre. Quant à moi, je ne connais qu'une seule *princesse et landgrave de Hesse*; et il n'y a pas d'autre qui puisse donner à ce prince de jeunes landgraves que la princesse qui est fille de George de Saxe » [2].

Grâce à ces subterfuges, la bigamie du landgrave de Hesse resta pour le public, jusqu'au XVII^e siècle, un fait douteux et controversé. Quant aux frais de subtilité que Luther, Bucer et leurs collègues firent à cette occasion, la plupart des écrivains protestants semblent les ignorer encore aujourd'hui. S'expliquerait-on autrement qu'ils se permissent d'attribuer avec tant d'insistance et de candeur à leurs adversaires, aux Jésuites en particulier, le culte de ces fameux principes de restrictions mentales, d'affirmations équivoques, de fins qui justifiaient les moyens, etc., si chaudement recommandés,

1) V. dans KOLDE, *Analecta Lutherana*, 1883, p. 360 et suiv., la pièce où cette ligne de conduite est exposée et discutée. Le professeur Lenz a publié lui-même et fourni à Kolde une foule de documents nouveaux tirés des archives de Marburg.

2) V. dans JANSEN les textes mêmes de nos citations et d'autres, des détails plus nombreux et plus compromettants encore pour Philippe et ses amis. Il importe médiocrement de savoir si le landgrave remercia Luther de sa complaisante dispense par l'envoi d'un foudre de bon vin vieux ou autrement. C'est pourtant le seul point que les docteurs luthériens se permettent de contester.

en théorie et en pratique, dès 1540, par les chefs les plus éminents de leur propre école.

Après la vie que la conférence et les princes qui la composaient en majeure partie, avaient répandue dans la ville d'ordinaire si pacifique de Haguenau, la mort la visita à son tour. La peste y sévit en 1541 avec plus de violence encore qu'en 1529 ; elle enleva près du tiers des habitants [1]. Mais ni le séjour du roi Ferdinand, ni la peste, ne rappelèrent le clergé au sentiment viril de ses devoirs, ne détournèrent le magistrat de ses accaparements de biens ecclésiastiques.

Pendant leurs négociations, les Johannites avaient fait remarquer qu'il existait de par la ville neuf ou dix chapellenies, placées sous le patronage du curé, qui « avec le temps pourraient être incorporées à la paroisse et servir à son entretien ; tout au moins est-il facile de faire, pour la célébration des messes basses ou solennelles, un arrangement qui soulagerait la paroisse ». Le magistrat ne rejeta point l'idée dès l'abord et demanda un Mémoire sur l'importance et les détenteurs de ces prébendes ; mais craignant sans doute que la partie adverse se fondât là-dessus pour maintenir ou hausser ses prétentions, il déclara qu'il fallait avant tout conclure le traité relatif à la paroisse ; plus tard le sénat agirait selon les circonstances. Il affiche même du dédain pour la chose dans l'*Instruction* remise à ses délégués. « Ces chapellenies n'ont sans doute qu'un petit revenu... si on voulait d'ailleurs les éteindre *contra mentem fundatoris*, les incorporer ou les annexer autrement à la paroisse, cela entrainerait à de grands frais et à des démarches infinies. Mieux vaut n'en tenir aucun compte ».

L'acquisition de la paroisse faite, et par suite le droit de patronage obtenu par la ville, substituée aux droits du curé, le magistrat changea d'attitude. Ces diverses chapellenies, quand elles devenaient vacantes,

1) Pestis Hagenoæ valde grassatur et tertiam fere hominum partem absumit, dit la Chronique des Franciscains.

furent successivement réunies à la paroisse. En voici du reste les noms avec la date de leur annexion, leur revenu en 1553, et, autant que nous avons pu les déterminer, le chiffre de leurs rentes primitives :

*1542.*

Notre-Dame au Nouvel-Hôpital : 3 ℔ 1 ß = 107 m., primitivement 400 m. et 2 maisons.

Saint-Jean à la Burg : 5 ℔ 1 ß + 7 sacs de seigle et 7 d'avoine = 354 m., primitivement 500 m.

Saint-Jacques au Nouvel-Hôpital : 3 ℔ 0 ß 10 δ + 25 sacs de seigle et 4 de froment = 550 m.

*1546.*

Sainte-Anne au Nouvel-Hôpital : 10 ℔ 10 ß 4 δ + 9 sacs de seigle et 9 d'avoine = 600 m., primitivement 850 m. et 1 maison.

Saint-Jean au Nouvel-Hôpital : 7 ℔ 19 ß = 280 m., primitivement 1240 m.

*1553.*

Saint-Thiébaut et Saint-Antoine au Nouvel-Hôpital : 3 ℔ 8 ß 6 δ = 120 m., primitivement 1240 m.

*1555.*

Saint-Materne : 12 ß = 11 m.

Saint-Jacques et Saint-Barthelmy : 8 ℔ 5 ß + 14 sacs de seigle = 405 m.

Seulement ces annexions qui ne sont que de véritables confiscations, diffèrent essentiellement des incorporations insinuées par les Johannites. Le sénat lui-même comprenait, on l'a vu, que celles-ci devaient se faire par l'autorité ecclésiastique, qui, respectant les intentions des fondateurs et tenant compte de l'appauvrissement des chapellenies, eût mis leurs charges en rapport avec leurs revenus actuels. Pour s'épargner sans doute « des démarches infinies », le magistrat éteignit, de son propre chef et sans le moindre droit, toutes ces prébendes, *contra mentem fundatoris*, dont il semblait naguère si soucieux. Il est bien vrai qu'il donna la dernière à

un prêtre qui fut chargé de dire les mercredis la *Ratmess* (messe du sénat), et deux autres (la 4^e^ et la 5^e^) durent servir de pension au chapelain de la paroisse, Jacques Hartmann. Mais c'étaient là des destinations complètement étrangères aux vues des fondateurs, des dépenses, auxquelles, sans ce virement, la ville avait à pourvoir par d'autres moyens. En résumé, une somme annuelle d'environ 2.500 m. était enlevée au culte pour enrichir un fond devenu municipal, où la municipalité puisait à l'occurrence pour des besoins purement profanes.

En 1543 vint le tour de Marienthal. Un compte de 1453, le seul que nos Archives aient conservé, nous apprend que les revenus du pèlerinage s'élevaient alors à une somme d'environ 5.400 m., qui eût présenté sur les Dépenses un boni de quelques centaines de mark, sans les dettes contractées après l'invasion des Armagnacs. Les Recettes comprenaient pour:

| | | |
|---|---|---|
| Offrandes et troncs . . | 40 ℔ 17 ß | = 2.450 m. |
| Quêtes à domicile . . | 7 ℔ 11 ß 4 ₰ = | 454 m. |
| Ventes de toute nature . | 37 ℔ 17 ß 11 ₰ = | 2.274 m. |
| Bergerie . . . . . . . | 3 ℔ 3 ß | = 190 m. |

Si l'on note que dans le paragraphe des ventes rentrent des dons en nature qu'il est impossible de distinguer des fruits que le couvent tirait de sa culture, on constate que la majeure partie de ces recettes avait un caractère essentiellement aléatoire. Que deviendra le monastère, lorsqu'il aura été pillé, saccagé, presque entièrement ruiné dans la guerre des Paysans (1525) [1]), lorsque les populations du voisinage auront été elles-mêmes appauvries par suite de cette guerre et en partie arrachées à la foi de leurs ancêtres, lorsque la pieuse colonie, qui y florissait autrefois, sera réduite à un homme d'une

1) Auch so E. E. Rat (de Haguenau) im Bauern Krieg das Clösterlein nit geschirmet hatte, ware es derselben zeit uf den Boden abgrissen und gestört worden, dit une note contemporaine.

réputation équivoque, qui tout au moins était d'une tiédeur plus que suspecte.

Or tel était le prieur Ulrich Sturner. Il ne pouvait et ne voulait plus administrer seul son église ; les ressources lui manquaient pour s'adjoindre un auxiliaire, même pour maintenir les bâtiments et le culte en bon état ; il n'avait aucun secours à attendre de ses supérieurs. Il s'offrit donc à céder à la ville Marienthal et ses dépendances, moyennant une pension viagère de 70 fl., 12 sacs de seigle (environ 1740 m.), et le logement dans une maison que son couvent possédait en ville (11 juillet 1543). On ne tarda pas à s'entendre. Le magistrat savait que les propriétés cédées rapporteraient sans peine le prix de cette pension, qu'un avenir prochain devait d'ailleurs supprimer. Quant à la desserte du pèlerinage, il comptait y pourvoir à l'aide des prébendes de la ville.

Sturner, tout prieur qu'il était, n'avait aucun droit de propriété sur Marienthal ; il ne pouvait pas transmettre à d'autres un titre qu'il ne possédait pas lui-même. Le magistrat ne l'ignorait point. Mais une vente, même irrégulière, et l'incorporation de Marienthal à la paroisse Saint-George lui paraissait suffire pour satisfaire les catholiques de Haguenau. Quant aux protestations du dehors, il comptait les éluder grâce à la situation troublée de l'Allemagne, et, de fait, il les éluda pendant soixante-dix ans.

Quand il apprit que le prieur des Wilhelmites de la ville murmurait et se prétendait tenu en conscience de prévenir le provincial, il le fit comparaitre devant le sénat. On exigea de lui, ce qui était juste, de ne faire qu'un rapport exact et vrai ; puis, ce qui était moins juste, de ne rien dire à l'insu des autorités locales[1] (6 août 1543).

La nouvelle n'en parvint pas moins aux chefs de l'ordre, et, dès le mois de septembre, le visiteur géné-

1) Und one wissen E. E. Rats solliches nit thun.

ral, le prieur de Grewental, se présenta pour protester contre cette aliénation clandestine. Le magistrat répondit qu'il n'avait que d'excellentes intentions, qu'il avait voulu prévenir la ruine complète du pèlerinage ou sa transmission à des étrangers. Le prieur revint, en 1549, réclamer au nom du provincial. On lui fit dire qu'on n'avait pas le temps de le recevoir et qu'on lui écrirait; en réalité une lettre lui fut envoyée, mais si vague et si évasive qu'elle ne disait rien. On était décidé à garder le couvent à tout prix [1].

Au milieu de ces défaillances du clergé, encouragées et exploitées par l'autorité civile, on est tout heureux de rencontrer deux prêtres qui par leurs fondations rappellent la foi et la générosité de temps meilleurs. Nous voulons parler de Jacobi d'Olvisheim, vicaire de Saint-Pierre-le-Jeune et Henri Aberhart, prévôt de Surbourg.

« Persuadé que la population de Haguenau, si elle est pourvue de prédicateurs pieux, chrétiens et éclairés, qui la nourrissent de la parole de Dieu et la dirigent dans la voie du véritable christianisme, ne s'écartera jamais de la vérité », le premier résolut de lui assurer ce bienfait. Dans ce but il remit, en 1532, à l'Œuvre Saint-George une somme de 600 fl. du Rhin (13.400 m.), rapportant 30 fl. (670 m.) de rente, sur laquelle 20 fl. (450 m.) seront donnés à un enfant de Haguenau ou à un jeune homme du diocèse, déjà nommé *Magister artium*. Allouée pour trois ans, cette bourse sera continuée pendant trois autres années et même plus longtemps, si le candidat aspire au doctorat.

Les administrateurs de l'Œuvre ont à surveiller les études théologiques des boursiers et peuvent retirer leurs faveurs à ceux d'entre eux qui, par leur travail, leur conduite, ou leurs sentiments religieux, ne répon-

1) *Rathsprotokoll du 26 juillet* : das man das Clösterlin mechte behalten, ob man schon es ein zimlich gelt kauffen mueste.

draient point aux vues du fondateur. Les sommes avancées doivent être remboursées intégralement par ceux qui sont renvoyés ou qui renoncent d'eux-mêmes à la carrière ecclésiastique ; à moitié par ceux qui se placent ailleurs avec un traitement d'au moins 100 fl. (2240 m.) ; aucune restitution n'est due par ceux qui se mettent au service de la ville ou qu'un accident empêche d'achever leurs études. Avec ces remboursements et les intérêts des dix florins restés dsponibles, les bourses seront portées au chiffre de 26 fl. (580 m.). Ce résultat atteint, les excédents de recettes seront employés en aumônes.

En 1537, Olvisheim fonda une seconde bourse de la même importance, avec cette différence qu'elle est accordée pour six ans à des jeunes gens qui n'étaient point encore maîtres ès arts; il leur était en outre permis pendant leurs études théologiques de s'exercer dans d'autres facultés, mais ils étaient tenus de rembourser la moitié des secours reçus, s'ils renonçaient spontanément à la carrière ecclésiastique. Les villes de Haguenau et de Sélestadt devaient disposer alternativement de cette bourse.

Olvisheim s'était réservé la jouissance viagère de ses fondations, et elles n'entraient dans le domaine public qu'à sa mort (1549). Elles étaient donc encore en suspens, lorsque Aberhart fit à l'Elend-Herberg une institution analogue. Dès 1542, dans une lettre au sénat, qui avait pour objet la translation de son Chapitre au Vieil-Hôpital, il avait manifesté l'intention d'employer en bonnes œuvres sa fortune, qui provenait avant tout des bénéfices ecclésiastiques qu'il avait occupés [1]). Il finit par établir deux bourses, l'une de collégien, l'autre d'étudiant. Le collégien suivait les classes de l'école latine de Haguenau et était pendant ce temps complètement défrayé par l'Elend-Herberg. Le second rece-

1) So ich sunderlich von pfrunden gutern bekumen hab.

vait de cet hospice une pension annuelle de 40 fl. (850 m.), 30 pour son entretien, 10 pour ses habits et ses livres. Le fondateur désirait de les voir entrer dans les ordres ; mais s'ils n'avaient pas la vocation et si on les trouvait aptes à d'autres études, il leur permettait de s'y livrer. Comme dotation il donnait un capital de 2000 fl. (43.000 m.), une grande propriété dans la Zidelergasse entre le Werckhof et le mur d'enceinte, ainsi que ses biens mobiliers.

Aberhart habitait Haguenau, Jacobi demeurait à Strasbourg. Tous deux, ils le déclarent dans leurs chartes, avaient choisi Haguenau pour leurs fondations, parce que dans cette ville l'autorité civile leur semblait attachée à la foi catholique et qu'ils espéraient y voir leurs intentions respectées. Pour Olvisheim, en 1531 et 1537, cette confiance se comprend. Elle semble cependant avoir été trompée : jamais les archives ne nous montrent que ses deux bourses aient été données à la fois. Aberhart, en 1545, devait éprouver moins d'assurance. Ne serait-ce pas pour cette raison qu'il s'est réservé à lui et à sa famille la nomination des boursiers ?

En cette même année 1545, le magistrat poursuivant ses annexions de biens ecclésiastiques, commença contre le couvent des Franciscains une campagne moins heureuse que celles qu'il avait menées jusque-là : elle dura onze ans et n'aboutit qu'à la conquête d'un titre fictif. Mais, faute de mieux, il fallut s'en contenter.

A ce moment-là mourait le docteur Bartholme Hermann, gardien de Haguenau, provincial de l'ordre depuis 1529. C'était un homme instruit et un prédicateur distingué, qui avait souvent occupé la chaire de Saint-George depuis 1516. Mais comme administrateur il ne fut pas à la hauteur des temps difficiles contre lesquels il avait à lutter. « Il gouverna sa province, nous dit Tchambser, non comme un père, mais comme un lièvre timide, comme un roseau agité au souffle du moindre vent ». De son autorité privée et sans droit canonique, il vendit aux municipalités locales plusieurs couvents

placés sous sa sauvegarde : Fridberg, Nordlingen, Sélestadt, Kaiserslautern, Worms, Esslingen, Gelenhusen et Colmar.

Le magistrat de Haguenau essaya-t-il de traiter avec cet homme complaisant? Aucun document ne le prouve. Mais il eut à peine fermé les yeux, que l'on s'aboucha avec le gardien Marcellus Bernsheim et le frère Jean Sulzbach, qui avec le novice Veltin Decker étaient les derniers survivants du monastère [1]). Ces hommes, le premier surtout, n'étaient pas faits pour résister à de pareilles propositions; il ne s'agissait pour eux que de se vendre le plus chèrement possible.

On en était encore à débattre le prix de ce honteux marché, lorsque le nouveau provincial Henri Stolleisen de Villingen vint à Haguenau pour réclamer le trésor de l'ordre que Hermann avait déposé dans les caisses de la ville. C'était un homme profondément religieux et hostile à toute cession. Averti de ses sentiments, le magistrat feignit des doutes sur la solidité de ses titres et refusa de lui remettre le dépôt. Peu après nos moines de Haguenau furent appelés à un chapitre à Überlingen. Cette convocation était menaçante pour les négociations entamées. On pouvait leur défendre toute aliénation, les envoyer dans un autre couvent. Le magistrat convint avec eux qu'ils resteraient à Haguenau et écrivit à leurs supérieurs pour excuser leur absence. Peu après les religieux de Surbourg cherchèrent à acquérir le monastère convoité. Le magistrat écarta encore cet obstacle en défendant à Marcellus de vendre à des étrangers. Mais s'il réussit à tourner facilement ces écueils, ils le déterminèrent néanmoins à hâter la conclusion du traité, ce qui se fit le 29 janvier 1546.

1) La Réforme et ses prédications antimonastiques n'étaient pas la seule cause qui dépeupla nos couvents. Beaucoup de religieux — et les meilleurs — étaient tombés sur le champ de bataille de la charité chrétienne, au service des pestiférés. C'est ainsi qu'à Colmar le père gardien avait seul échappé aux atteintes de ce fléau.

Marcellus et Sulzbach devaient recevoir une pension annuelle de 36 fl. et 20 sacs de seigle, payable par trimestre, ainsi que le produit d'une vigne à Eckendorf. Cela faisait pour chacun environ 1200 m. par an, en dehors du logement qu'ils conservaient au monastère. Ils continuaient à desservir leur église et à entretenir le novice pendant les quatre années qui le séparaient de sa profession. On n'accordait à ce dernier qu'une subvention de 4 fl. (85 m.) pour ses habits et ses livres.

La teneur de cette convention fut cachée au P. Provincial : on se contenta de lui écrire vaguement qu'on s'était entendu avec les deux religieux pour la conservation de leur maison. Mais il l'apprit quand il revint pendant le carême, pour demander de nouveau la restitution de son dépôt ; il refusa de la ratifier. Quant au dépôt lui-même, on renouvela d'abord les chicanes de l'année précédente, parce qu'on espérait par là forcer la main à Stolleisen. Mais il se montra inflexible, et quand il eut offert de céder à la maison de Haguenau une magnifique croix en argent, on s'exécuta.

Encouragés par le magistrat dans leur désobéissance à leurs supérieurs, nos Franciscains ne tardèrent pas à rompre avec d'autres de leurs vœux, si bien que l'autorité civile crut devoir les rappeler à une conduite plus digne d'eux. Cette admonition était-elle bien sincère ? Il serait presque permis d'en douter, lorsqu'on entend le langage que les mêmes autorités tinrent au P. Stolleisen, pendant une nouvelle visite qu'il fit à Haguenau dans le courant de 1547. Informé alors de la vie peu édifiante que menaient Marcellus et Sultzbach ; il demanda au magistrat des renseignements à cet égard. Il lui fut répondu en des termes fort peu dignes d'hommes vraiment soucieux des bonnes mœurs: « Le sénat pense bien que la vie irrégulière *(ungeschickt)* des deux religieux n'est pas un mystère ; il en a dû percer quelque chose au dehors. Mais comme le R. P. provincial en a connaissance, le sénat ne croit pas qu'il

soit nécessaire d'en parler » [1]. Il est évident qu'on voulait ménager des complices et éviter leur remplacement par des gens moins complaisants.

Le P. Provincial dut se retirer sans avoir pu remédier au mal. En 1548, il réclama de nouveau son monastère en s'appuyant sur la face nouvelle que donnait aux affaires religieuses de l'Allemagne la défaite des protestants à Muhlberg. On lui répondit poliment que la plupart des personnes chargées de cette affaire se trouvaient momentanément absentes de Haguenau et qu'on ne pouvait rien décider à cet égard. Mais en même temps on pria le syndic Vit Moll, alors député à la diète, de se renseigner sur la situation que pouvaient faire les événements aux détenteurs de biens ecclésiastiques.

La convention de 1546 incorporait le couvent des Franciscains à la paroisse de Saint-George. Les comptes de celle-ci ne présentent qu'une seule trace de cet acte : elle ne paya que pendant un trimestre la pension promise. Encore la remit-elle non à Marcellus et à Sultzbach, mais aux Pfleger des Franciscains, à leur receveur Jean Espach, qui était sans doute dès lors l'ardent luthérien que l'on trouve plus tard en lui. Il en résulta que nos pensionnaires étaient payés fort irrégulièrement et souvent même ne touchaient rien. Sultzbach finit par aller au dehors desservir une paroisse, Marcellus menaçait d'en faire autant; Veltin n'avait rien à mettre sous la dent *(hab weder zu beissen noch zu brechen)*. Cédant enfin aux instances du P. Provincial et à celles de la commission de Saint-George, la ville rendit le monastère aux Franciscains (5 mai 1550), à condition qu'en cas d'aliénation elle obtiendrait la préférence.

Cette éventualité sembla se présenter en 1555. Le nouveau landvogt, le comte Eberhart d'Erpach, mécontent de l'état ruineux de la Landvogtei, proposait,

1) Dieweil Ihr Ehrwürden doch solches vernommen, gedenkt E. E. Rat nit von nöthen zu sein, darvon meldung zu thun.

disait-on, à Marcellus de lui acheter son monastère. A cette nouvelle, le magistrat défendit à ce dernier de traiter avec cet étranger. Il envoya en même temps à Villingen, chez le provincial, une députation qui devait le supplier de consentir à une vente, « que la ville, encore attachée à la vieille foi catholique, sollicitait dans l'unique vue d'écarter des étrangers et de conserver le couvent dans l'esprit de sa fondation ». Mais quand, après ces belles paroles, les députés n'osèrent promettre que les religieux pourraient conserver leur habit et recevoir des novices, leur mission échoua.

Le magistrat se retourna alors vers Marcellus qui, en attendant la fin de la comédie qu'il jouait depuis tant d'années, faisait argent de tout ce qu'il pouvait accaparer. Un nouveau traité fut signé le 4 janvier 1556. Par cet acte Marcellus renonçait, en faveur de la paroisse Saint-George, à tous ses droits de conventuel et de gardien, moyennant une somme de 100 fl. et le paiement d'une dette de 34 fl.; puis il se hâta de quitter le froc qu'il avait si longtemps déshonoré. Deux jeunes novices, qui venaient d'entrer au couvent, en furent renvoyés; il n'y resta que Veltin Dreher devenu religieux, doté d'une pension viagère, avec un prêtre nommé Geisfelt. La ville occupa immédiatement la majeure partie du monastère dont elle fit une *Herrenherberg* (hôtel de premier ordre), et quand dix ans plus tard elle introduira le luthéranisme à Haguenau, elle attribuera la nef de l'église au nouveau culte, laissant aux Franciscains la jouissance exclusive du chœur.

A toutes les époques de l'histoire se rencontrent des Marcellus infidèles à leurs devoirs. Mais au moment où nous sommes parvenus, des désordres analogues, plus ou moins graves, existaient dans la plupart des communautés de la ville, s'il en faut croire les protocoles du sénat (août 1544 et février 1555)[1]. C'est un

1) Les Augustins seuls ne semblent avoir donné jamais lieu à des plaintes de ce genre. C'est pour cette raison peut-être que l'administration intérimaire de Saint-George leur fut plusieurs fois confiée.

signe du temps, qui ne saurait du reste étonner ceux qui ont traversé eux-mêmes des périodes de troubles et d'agitations sociales.

Vers 1793, la France était terrorisée par des bandes de sans-culottes féroces et sanguinaires, qui fournissaient chaque jour à la guillotine de nouvelles hécatombes de victimes humaines. A la tête de ces bandes figuraient quelques âmes dépravées, qui profitaient de la perturbation publique pour laisser libre carrière à leurs passions mauvaises, quelques esprits exaltés que de décevantes utopies aveuglaient sur la portée morale de leurs actes. Mais la plupart de leurs adhérents n'étaient que de malheureux égarés, entraînés par la contagion de l'exemple ou par d'insidieuses prédications. Peu d'années avant cette date fatale, on ne découvrait en eux que des ouvriers paisibles et laborieux, des paysans pacifiques, absorbés par la culture de leurs terres. Sans les débordements de la Révolution, le respect des lois et la crainte des gendarmes eussent suffi pour maintenir les premiers dans l'impuissance de nuire ; les autres auraient continué, même sans tentation de révolte, leurs utiles et tranquilles labeurs.

Il en fut de même au XVI^e siècle. « En l'année 1520, nous raconte l'historien du Wilhelmitanum strasbourgeois [1]), nos moines (de Saint-Guillaume) jouissaient de la considération publique, grâce à leur vie simple et parfaitement régulière [2]) ; mais bientôt on rencontra chez eux des incidents étranges. C'est ainsi que le Protocole de la commission des couvents nous apprend que pendant l'été 1524 quelques moines défroqués insultaient dans leur église ceux qui sont restés fidèles à leurs vœux monastiques et chantent leurs offices en habits religieux, que les jours de fête ils se promenaient avec

1) *Das theologische Studienheft*, Collegium Wilhelmitanum... von Alfred Erichson. Strasbourg, 1894, p. 6.

2) Voici les paroles mêmes de Hier. Gebwiller, *Panegyris Carolina* : Quis Wilhelmitas ob regularem ac frugalem, ex præscripto professionis suæ, vivendi modum in hac urbe fastidiat ?

des fleurs sur leurs bérets en dehors de la ville, assistaient et prenaient part aux danses publiques et autres choses de ce genre ». Mais d'où vient, se demandera le lecteur, que ces moines, si édifiants en 1520, ne soient plus en 1524 que des causes de scandale ? La réponse ne sera pas difficile. Entre ces deux dates il y a la propagande luthérienne et ses succès à Strasbourg ; il y a les attaques lancées chaque jour du haut des chaires et dans les publications de la presse contre l'autorité et la discipline de l'Eglise, contre toute contrainte imposée à notre nature, contre les vœux monastiques et le célibat des prêtres ; il y a les appels sans cesse renouvelés à la désobéissance et à l'apostasie ; il y a surtout la complicité manifeste du pouvoir civil, qui semble pleurer d'un œil sur les scandales du jour, tandis que de l'autre il sourit à toutes les défections, parce qu'elles livrent entre ses mains tout le monde religieux, personnes et biens. Au milieu de tant de séductions, les plus fermes avaient de la peine à rester debout ; des hommes qui en d'autres temps eussent travaillé avec succès, par leur parole et leur conduite, à la vigne du Seigneur, devenaient la désolation des fidèles qu'ils devaient édifier.

Sans être gagnés dès le principe aux idées nouvelles, comme leurs collègues de Strasbourg, les magistrats de Haguenau suivaient les mêmes errements. La plupart de leurs prêtres, tant réguliers que séculiers, étaient des enfants de la ville et ne cessaient de s'en prévaloir. Le sénat n'était-il pas leur juge naturel, leur juge unique ? Avec nos idées modernes, cette conclusion nous paraît absurde. Il nous semble que, placée en face de prêtres oublieux de leurs devoirs, l'autorité locale devait s'empresser de les signaler à leurs chefs ecclésiastiques, aider ces derniers de son mieux au rétablissement de l'ordre. Telle ne fut pas, on l'a vu, l'attitude de notre magistrat. Ce silence gardé en présence de Stolleisen sur les écarts de ses religieux, ces lettres de complicité écrites en leur faveur au Chapitre

d'Uberlingen, cette prime d'encouragement accordée à l'apostasie de Marcellus, jettent un triste jour sur les esprits du XVI^e siècle. Il n'est pas difficile d'entrevoir par là les difficultés politiques que l'Eglise rencontrait, pour ses réformes disciplinaires, même dans les Etats qui lui étaient restés fidèles. Les uns s'en effarouchaient comme d'un danger pour leur autonomie, menacée par l'ingérence d'un pouvoir étranger. Les autres craignaient de perdre les prétextes et les complices qui leur étaient nécessaires pour l'accaparement des biens ecclésiastiques.

Et ces biens annexés, quel usage en faisait-on? Ils servaient sans doute à satisfaire, quoique avec une parcimonie chaque jour croissante, aux obligations contractées lors de l'annexion. Mais ils servaient aussi à ménager, avec une largesse non moins croissante, aux commissions qui les administraient, toutes espèces de douceurs en nature et en argent. Enfin le reste finissait, on l'a vu pour les béguignages, par entrer dans la caisse municipale, ou était appliqué à des dépenses aussi diverses qu'étrangères aux vues des anciens donateurs.

Les établissements ecclésiastiques, ainsi que les institutions de bienfaisance étaient soumis aux charges communes; les uns et les autres prenaient aux contributions votées pour l'empire, aux *schatzungen*, une part si forte qu'ils devaient être, croyons-nous, taxés avec une libéralité spéciale. Mais les documents dont nous disposons ne sont pas assez complets pour permettre à cet égard une appréciation toujours précise et incontestable. Nous nous contenterons donc d'insister sur quelques faits, pour lesquels le langage des comptables ne laisse aucun doute sur la situation.

Nous avons raconté plus haut le séjour que Ferdinand I^er fit, en 1540, dans sa bonne ville de Haguenau. De pareilles visites étaient autrefois une occasion, non seulement de fêtes, mais aussi de cadeaux. On remettait à l'auguste hôte une certaine somme pour sa cassette, des bœufs pour sa cuisine, de l'avoine pour ses écuries.

Le magistrat de Haguenau se garda bien de manquer à ces traditions, mais les largesses qu'il fit au prince, l'Œuvre Saint-George, le Nouvel-Hôpital et l'Elend-Herberg durent les payer. Voici ce qu'on lit dans le journal du receveur de l'Œuvre : « 300 fl. en or donnés à Sa Majesté (25 mai), 184 ℔ 4 ß 6 ₰ pour 663 sacs d'avoine, conformément à un registre spécial où tout est marqué *item par item;* 45 ℔ 17 ß 1 1/2 ₰ pour frais d'achat, mesurage, transport, etc., de l'avoine ; 201 ℔ 15 ß 3 ₰ pour bétail acheté en l'honneur de Sa M. L'hôpital et l'Elend-Herberg ont contribué chacun pour une somme égale ; 15 ℔ 16 ß 2 ₰ pour fourrage du susdit bétail » 1). Sur cette somme le quart environ, les 300 fl. d'or, fut inscrit, comme avance sans intérêt, à l'actif de l'Œuvre ; mais comme cette avance ne fut jamais remboursée, nous pouvons dire que la visite de Ferdinand coûta à Saint-George 24.000 mark. L'Hôpital en dehors de sa part de bétail n'acheta que 200 sacs d'avoine. Pour l'Elend-Herberg, toute trace de ses comptes a disparu ; nous ignorons si et dans quelle mesure elle contribua à l'hospitalité que reçurent les chevaux de Sa M.

Ces trois établissements, l'Œuvre, le Nouvel-Hôpital et l'Elend-Herberg, se rencontrent régulièrement associés dans ces contributions extraordinaires au profit de la commune. C'est toujours le receveur de l'Œuvre qui nous l'apprend. En 1550, « mercredi après Reminiscere, 200 ℔ sont envoyées à Spire pour *le hilf und baugeld* consentis. L'Hôpital en donne 400, l'Elend-Herberg 200 ; le rentmeister fournit le reste. — 1554 (18 oct.), 100 ℔ pour *hilf et baugeld*, lorsque le fiscal a voulu procéder contre la ville. Le Nouvel-Hôpital a donné 600 fl. ou

1) Des cadeaux de ce genre se faisaient à tous les personnages de distinction qui visitaient la ville, même à des princes étrangers. Lorsque le roi de France voulut entendre la messe à Saint-George, en 1552, le sénat décida (9 mai) qu'une députation irait à sa rencontre pour le saluer et qu'on lui offrirait 100 sacs d'avoine, 4 bœufs et une certaine quantité de foin.

300 ℔, le Herberg n'a rien donné ; quand on lèvera les 700 fl. qui restent à payer, l'Œuvre sera imposée pour 400 fl., la Herberg pour 300, et l'hôpital sera exempté ». La répartition s'en fait en effet sur ce pied le 29 mars 1555 avec cette note : « A la prochaine occasion, l'Œuvre et l'Hôpital seront taxés à la même somme et la Herberg en proportion *(ir antheil)* ».

Toutes ces sommes sont véritablement des contributions extraordinaires, frappées sur le bien de l'Eglise et des pauvres. Les comptes de l'Œuvre nous apprennent que la ville ne faisait plus chez elle des emprunts portant intérêt. Quelques-uns des chiffres indiqués sont présentés, il est vrai, avec beaucoup d'autres, comme des avances gratuites que l'on inscrivit longtemps sur chaque arrêté de comptes, à la suite de l'encaisse, pour la décharge du comptable. Mais ce fut en définitif de l'argent prêté, non seulement sans intérêt, mais encore à fonds perdus.

Voici du reste l'ensemble de ces avances qui sont venus s'entasser successivement sur les

2000 fl. (40.000 m.) que la ville devait après le décompte de 1522.

1500 fl. (33.000 m.) prêtés pour l'expédition contre les Turcs, 1532.

300 fl. (6700 m.) donnés à S. M. en 1540.

247 ℔ (9700 m.) après la prise d'Ofen, 1541.

421 ℔ (15.000 m.) en deux fois contre la France, 1547.

90 ℔ (3200 m.) contre la ligue de Smalkalde, 1547.

200 ℔ (7000 m.) pour provisions et subsides, votés à Augsbourg, 1548.

200 ℔ (7000 m.) nouveaux subsides. 1550.

100 ℔ (3500 m.) pour le siège de Magdebourg, 1551.

100 ℔ (3500 m.) entretien d'un bataillon fourni en 1552.

329 fl. 10 ß 10 ₰ (5300 m.) pour frais du procès contre Knobloch (Schwinau).

300 ℔ ou 400 fl. d'or (7500 m.) offerts à Sa M. quand elle passa se rendant à Metz, 1552.

600 fl. (7500 m.) deux subsides envoyés à Spire en 1554.

300 ℔ (7500 m.) pour achat de sel, 1556.

373 ℔ (9300 m.) avancées à la Rent, 1556.

100 ℔ (2500 m.) avancées à l'occasion des Franciscains).

100 ℔ (2500 m.) subside 1558.

300 fl. (4800 m.) subside contre les Turcs, 1561.

450 fl. (7200 m.) nouveau subside, 1562.

100 fl. (1600 m.) pour fabrication de tentes, 1563.

Jusqu'en 1564, toutes ces avances, énumérées *item par item*, étaient rappelées dans les arrêtés de comptes, qui prenaient de la sorte des proportions démesurées.

En 1565, on se contenta de noter leur valeur totale 4585 ℔ 7 β 6 δ. Vu l'affaiblissement des espèces et la diminution subie par le pouvoir de l'argent, cette somme ne représentait plus que 115.000 m. Même remboursée sur ce pied, l'église perdait, non seulement l'intérêt de son argent, mais aussi 55.000 m. de son capital. Personne n'y songea. On continua à demander des avances, 100 fl. pour des tentes en 1564, 2500 fl. contre les Turcs en 1566, etc. ; mais à chaque pas fait dans cette voie, le remboursement devenait plus difficile ; en même temps les doctrines dont les dépositaires du pouvoir ne cessaient de se rapprocher et qui triomphèrent à Haguenau en 1565, éloignaient d'eux toute idée de restitution. Ils se contentèrent de supprimer dans les comptes les traces de ces créances.

L'Hôpital et l'Elend-Herberg subissaient, quoique dans une mesure plus difficile à préciser, des saignées analogues, auxquelles s'ajoutèrent à partir de 1565 les prélèvements périodiques jugés nécessaires à la dotation de l'église et des écoles luthériennes.

Ce temps, préparé de longue main par la caste des échevins, avançait lentement, mais il avançait. En 1550

(1er septembre), une nouvelle contagion sévissait à Haguenau ; les prédicateurs demandèrent du haut de la chaire des prières publiques, pour obtenir de Dieu l'éloignement de ce fléau. Docile à cette invitation, le sénat décida aussitôt, que l'on ferait une procession et qu'une grand'messe, suivie des litanies, serait célébrée dans chaque paroisse. Il se montra moins complaisant (16 oct. 1551), lorsque l'évêque de Strasbourg demanda des prières pour le concile de Trente. Il laissa les curés lire le mandement dans leurs églises ; mais il statua en même temps « que personne ne serait obligé de célébrer *(feyern)* cette fête et qu'on s'en remettait à la conscience d'un chacun *(sonder jedes conscientzen heim stellen)* ».

L'Unterlandvogt nommé par les palatins, le comte d'Erpach, dont nous avons signalé plus haut les visées sur le couvent des Franciscains, fut encore pour notre magistrat, divisé et flottant entre les deux cultes, une source d'autres embarras (1555). A son arrivée il commença par rejeter le serment traditionnel, qui était juré « à Dieu et à tous les Saints ». On proposa d'abord de remplacer les saints par les quatre évangélistes, puis par l'évangile ; mais la formule lui parut encore trop papiste, et l'on finit par substituer « aux Saints » l'épithète « Tout-Puissant », ajoutée au nom de Dieu. Il installa ensuite dans son hôtel un prédicant luthérien, qui « devait prêcher portes ouvertes et distribuer la communion aux bourgeois qui la demandaient ». Une pareille innovation effrayait. Dans le sénat on la discuta sans rien conclure ; la décision prise à la chancellerie nous est inconnue ; dans la controverse engagée plus tard avec Bollwiller, il est dit que la ville s'opposa aux prétentions du comte. Seulement cette opposition semble viser moins le caractère hétérodoxe de cette chapelle, que l'admission des bourgeois. On voyait dans la conduite de l'Unterlandvogt une usurpation sur les droits du sénat, qui se considérait comme maître souverain et absolu en matière religieuse, doctrine qui venait

d'être confirmée en quelque sorte par la paix religieuse d'Augsbourg (1555). Cette usurpation devait surtout alarmer de la part de la Landvogtei, dont le magistrat suivait les agissements avec une inquiète défiance, qu'il croyait avide d'étendre son autorité aux dépens de la ville.

Si à Haguenau même le prosélytisme d'Erpach, en dépit des sympathies religieuses de quelques patriciens, se heurtait contre les susceptibilités politiques et la puissance d'une cité impériale capable de lui résister, il ne rencontrait pas les mêmes obstacles dans les villages de la Landvogtei, abandonnés sans défense à ses entreprises. Il est bien vrai que la maison d'Autriche, lorsqu'elle engagea la Préfecture et ses dépendances à l'électeur palatin, en avait exigé la promesse de ne pas toucher à la religion de ses sujets. Mais à cette époque de propagande à outrance, les princes protestants ne tenaient que rarement compte de semblables promesses, et leurs officiers, qui n'avaient rien promis directement, s'en inquiétaient moins encore. L'empereur crut donc que l'intérêt religieux des villages impériaux lui faisait un devoir de dégager ce fief.

Cette résolution fut notifiée aux villes de la Décapole par la régence d'Ensisheim (29 mai et 25 juin 1556) et au comte palatin par l'Empereur lui-même. La restitution devait se faire au bout de l'année, et en attendant toute innovation religieuse ou autre était interdite aux palatins. Elle n'eut cependant lieu qu'en 1558. Dès lors les officiers de la Landvogtei furent de nouveau des seigneurs catholiques. Mais grâce aux défiances traditionnelles, dont nous venons de parler, ce changement n'eut aucune influence sur les destinées religieuses de la ville. Non moins indifférente à cet égard fut la visite que l'Empereur lui-même fit, peu de temps après, à ses bons amis de Haguenau.

Il y arriva le 16 décembre 1562, entre 4 et 5 heures du soir, avec une suite de 1000 à 1200 hommes. Il fut reçu à la porte de l'Hôpital par les autorités de la

ville, et complimenté par Antoine Ritter, le doyen des stettmeisters; puis il se rendit à cheval, sous un dais porté par les échevins Melchior de Sessolsheim, Diebolt Sessolsheim, Philippe de Gottesheim et Rochius Botzheim, à l'hôtel des Fleckenstein où il devait loger. Le lendemain jeudi eut lieu la présentation des cadeaux traditionnels. La journée du vendredi fut consacrée aux affaires.

Dès le matin, tous les échevins, tous les sénateurs, tant anciens que nouveaux, avaient été convoqués dans une salle du Fleckensteinerhof. Le vice-chancelier, Dr Sigismund Selden, porta la parole au nom de l'Empereur. Sa harangue comprenait quatre points : 1° Il félicitait les autorités et la bourgeoisie de Haguenau de leur attachement à la religion catholique et les engageait à persévérer dans ces sentiments, à l'exemple de Sa Majesté, qui entendait pour sa part y rester fidèle jusqu'à la fin de ses jours. 2° L'Empereur avait cependant appris avec peine que l'on entretenait à Saint-George un maître d'école luthérien. Cela n'est pas bien. Les impressions que la jeunesse reçoit dans sa première éducation, sont plus tard difficiles à effacer. C'est avec plaisir et reconnaissance que Sa Majesté verrait la suppression de cet abus. L'orateur demanda ensuite : 3° un bon aménagement de la forêt et 4° le respect des privilèges dont jouissaient autrefois les officiers de la Landvogtei.

Ce discours n'était pas une surprise pour les autorités municipales de Haguenau, et d'avance elles avaient chargé Melchior Sessolsheim d'y répondre. Néanmoins, avant de le faire, celui-ci conféra encore une fois avec ses collègues ; puis il parla en ces termes :

« Quant au premier point, la ville de Haguenau n'a fait aucune innovation en matière religieuse, et *n'a ni volonté ni pensée d'en faire (noch zu thun willens und gesunnet).*

« Le maître d'école, il est vrai, s'est permis des entreprises de ce genre, contrairement à ses engagements. Pour ce fait on l'a plusieurs fois rappelé à

lordre *(etliche mol gewahrnet)* ; on lui a enjoint de se conformer à ses promesses et de s'abstenir de toute innovation. *Mais il n'a pas voulu le faire et renoncer à son prosélytisme* [1]. En conséquence on lui a donné congé pour la fin du trimestre courant. Cependant sur sa prière de patienter et de différer son congé, vu les rigueurs de ce temps d'hiver, il a obtenu de rester jusqu'à la fin du prochain trimestre, parce que sa femme et son enfant sont faibles et maladifs ».

Que dire de ces magistrats, qui, en présence d'un maître d'école surpris en flagrant délit de propagande luthérienne au milieu de la jeunesse catholique confiée à ses soins, se contentent de donner un avertissement ; qui, lorsque ce fonctionnaire, infidèle à ses engagements et à ses devoirs d'honnête homme, persiste, malgré cet avertissement, dans une conduite si inconvenante, ont la patience de réitérer leurs monitions paternes ; qui, forcés à la fin par l'opinion publique de congédier cet agent déloyal et rebelle, trouvent encore des raisons ou des prétextes pour surseoir à une exécution qui aurait dû être immédiate [2] ? Il est évident qu'ils sont en réalité, pour la plupart du moins, les partisans et les instigateurs de cet apostolat clandestin. Il est évident aussi que, quand ils affirment à l'empereur n'avoir ni volonté ni pensée d'innover en matière religieuse, ils affirment le contraire de leurs véritables sentiments. L'expérience ne tardera pas du reste à le prouver. Ces protestations d'attachement à la foi catholique, à la fois si formelles et si peu conformes à la vérité, placées dans la bouche de M. Sessolsheim, l'un des trois plus fougueux tenants du luthéranisme haguenauien, sont le digne prélude des manœuvres habiles, mais d'ordinaire réprouvées par la franchise et la loyauté, qui vont faire, pendant un quart de siècle, la force de notre groupe de réformateurs.

1) Aber nit thon und absteen wollen.

2) On peut même se demander si ce congé avait été réellement donné.

# CHAPITRE CINQUIÈME

## Ein politisch Stücklein.

Les partisans de la Réforme n'attendaient qu'une occasion propice pour réaliser leurs secrets desseins, lorsqu'elle leur fut fournie, en 1564, par deux événements imprévus.

Le 25 juillet mourait l'empereur Ferdinand Ier. Il fut remplacé sur le trône par Maximilien Ier, qu'on disait favorable aux nouvelles doctrines. Fondée ou non, cette rumeur pouvait servir, et on sut l'exploiter avec habileté. En outre, avec Ferdinand Ier expiraient les pouvoirs du Landvogt, l'archiduc Ferdinand, ainsi que ceux de ses représentants, le sous-bailli Nicolas de Bollwiller, du schultheiss, etc. Le magistrat de Haguenau se trouvait momentanément affranchi du contrôle plus ou moins direct ou efficace qu'exerçaient sur lui les officiers de la Landvogtei.

En même temps se déchaînait sur Haguenau une cruelle épidémie qui fit en ville près de 3000 victimes. Le curé de Saint-George, Sebolt Kremer, fut frappé de ce fléau, et sa mort privait le clergé de son chef naturel. D'autre part, les officiers de la Landvogtei, qu'aucun devoir ne retenait plus sur place, se dispersèrent devant la contagion, laissant les chefs du luthéranisme, les échevins Rochius Botzheim et Melchior Sessolsheim, comploter à l'aise avec leurs principaux adhérents, le nouveau syndic Cornelius Feuerstein et le sénateur Jean Espach.

Bollwiller se trouvait à Florimont, lorsque le receveur G. Streitt, retiré lui-même à Neubourg, lui écrivit, le 17 octobre : « Je vous ai déjà prévenu que, sur la demande de quelques personnes privées, ceux de Ha-

guenau doivent avoir consenti à l'établissement, chez les Franciscains, d'un prédicant chargé de leur prêcher et de leur distribuer la communion sous les deux espèces. Il parait qu'il en est réellement ainsi et que l'on va écrire au duc de Wurtemberg, pour en obtenir un homme de sa main. Mais je n'ai pu apprendre à quelle époque cette décision doit être mise à exécution ». Dans la crainte qu'on n'allât plus loin et que cet exemple ne gagnât d'autres villes de la Décapole, Streitt proposait de faire inviter Haguenau, par l'empereur lui-même, à surseoir à toute innovation avant la présentation de l'archiduc. Il conseillait en outre de faire céder à ce dernier le couvent des Franciscains, soit par l'ordre, soit par le Saint-Siège, pour enlever au sénat la faculté d'en disposer.

Prévenue par Bollwiller, la Régence de la Haute-Alsace adressa elle-même à la ville de Haguenau une lettre en ce sens. Puis, comme elle ne connaissait que d'une manière fort vague les droits de la Landvogtei — qui n'avait fait retour à la maison d'Autriche que depuis 1558 — elle sollicita de la Régence d'Inspruck des éclaircissements sur ce point. Elle joignait à sa requête un avis motivé de Bollwiller et la nouvelle que « ceux de Haguenau ne passeront pas outre avant la prochaine diète, où ils soumettront leur désir à l'assemblée commune des divers Etats de l'Empire ».

La Régence d'Inspruck répondit par un long mémoire (15 novembre 1564). Sur les villages qui dépendent d'elle, la Landvogtei a tous les droits de la souveraineté ; mais elle ne possède sur les villes qu'un droit de patronage et de protection : elles relèvent immédiatement de l'Empire. Haguenau peut donc admettre la Réforme en se basant sur la Paix de Religion, comme tout autre état immédiat, sans que le Landvogt ait aucun moyen légal de l'en empêcher. Celui-ci n'a pas d'autres prérogatives que celles que l'usage lui reconnait.

« Bollwiller dit, continue le Mémoire, qu'à l'époque où il était à Haguenau, il aurait sans peine obtenu de

la majorité du sénat et de la commune, qu'on s'opposât, même au besoin par la force, au changement de religion. Cela nous fait regretter qu'il ne soit pas resté là, ou du moins dans le voisinage, et désirer qu'il y retourne au plus tôt, pour obtenir par des voies de douceur (*durch glimpflich mittel*) la suppression des changements projetés ». La Régence ne conseille pas l'intervention de l'empereur, elle préfère une commission archiducale et, en attendant que la peste permette à celle-ci de se réunir, une lettre de l'archiduc, en vue de recommander la fidélité à la foi catholique, les avantages de l'unité religieuse, etc. Quant au couvent des Franciscains, on peut écrire au provincial de le faire occuper sérieusement; mais il n'est pas convenable que la Landvogtei donne le mauvais exemple de se charger d'établissements ecclésiastiques. Ce n'est d'ailleurs qu'une question de médiocre importance. Si on leur enlevait l'église des Franciscains, les luthériens de Haguenau n'en trouveraient pas moins un lieu de réunion.

Ces conseils ne furent suivis qu'en partie, comme nous le voyons par une autre lettre (10 janvier 1565) de la même Régence, qui les renouvelle. Ils auraient d'ailleurs échoué contre le mauvais vouloir du magistrat de Haguenau. Pour désorganiser les catholiques, celui-ci laissait à dessein la cure de Saint-George vacante. Non seulement la chaire de la paroisse, mais le confessional et l'administration des sacrements étaient négligés. (Lettre à Bollwiller, 7 avril 1565).

Mais pourquoi les luthériens n'allaient-ils pas plus directement à leur but? Pourquoi se borner à cette guerre détournée et latente, au lieu de marcher franchement en avant, et d'appeler le prédicant qu'ils avaient demandé du sénat? Le désir de le faire ne pouvait manquer ni à eux, ni à leur ami, le duc de Wurtemberg. Il est évident que le vote des sénateurs n'avait pas répondu, ou n'avait répondu qu'en partie aux pieuses intentions des novateurs.

Sur ce point les écrivains protestants sont d'un mutisme absolu. Comme le prédicant a fini par venir, Jager suppose que « la majorité des membres du sénat se prononça aussi pour l'opportunité *d'une réforme* [1]), en écoutant les conseils du stettmeister Rochus de Botzheim ». En conséquence il l'affirme avec assurance, sans savoir au fond ni ce qu'on leur a demandé, ni ce qu'ils ont voté. Pour le docte Röhrich les choses se passent avec une plus grande simplicité encore. « Les partisans de la Réforme, dit-il, se fiant sur la paix de religion, *prirent la résolution* d'appeler un prédicant évangélique [2]) ». Avec cela tout est dit. Ni sénat, ni peuple n'ont rien à y voir, dès que les *partisans de la Réforme ont pris une résolution*. Parler ainsi, c'est afficher étourdiment l'ignorance la plus complète des droits qui régissaient nos anciennes cités.

Sans se montrer aussi naïfs, les écrivains catholiques se trouvèrent néanmoins dans l'impuissance de mettre la vérité dans tout son jour. Leurs défiances étaient éveillées par la Chronique des Franciscains et par celle des Jésuites. La première leur disait : « En 1568, les catholiques de Haguenau accusèrent les luthériens d'avoir introduit l'hérésie, *contre le gré de la majorité des bourgeois et la volonté du sénat.* — 1572. Les catholiques, tant bourgeois que sénateurs, protestèrent de nouveau contre l'intrusion violente de l'hérésie et du prédicateur luthérien ; on avait *fait au sénat une proposition* perfide suivie d'un vote, et la *majorité se prononça pour le maintien des anciennes institutions catholiques* 3) ».

La Chronique des Jésuites parle dans le même sens avec quelques détails nouveaux. Elle raconte que « l'édi-

1) Que signifient ces mots *une réforme* ? Quand un état protestant, ayant des sujets juifs, leur accorde la faculté d'avoir une synagogue et des rabbins, peut-on dire qu'il sent l'*opportunité d'une réforme*.

2) P. 46. Da faszten auch die Anhänger der Reformation in Hagenau den entschluss, in vertrauen auf den Religionsfriden, einen evangelischen prediger zu berufen

3) Majora erant quod res debeat manere in antiquis catholicis terminis.

fice du luthéranisme haguenauien eut, dit-on, quatre architectes, Melchior Sessolsheim, Rochus Botzheim, Cornelius Feyerstein. docteur U. j. et syndic greffier de la ville, et le sénateur Eschbach. D'autres leur adjoignent un cinquième, l'échevin Antoine Ritter. Ceux-ci préparèrent leurs plans perfides dans des conciliabules clandestins tenus à la Chancellerie. Par une ruse insigne, ils supprimèrent une lettre impériale qui défendait formellement et sévèrement tout changement, toute innovation, sur le terrain religieux. A sa place ils en fabriquèrent une autre complètement supposée, qu'on fit circuler de tribu en tribu, et qui donnait, tant au nom de l'empereur que de la diète, pouvoir illimité d'introduire le luthéranisme en ville à pleines voiles. Ces données reposent en partie sur le Symph. d'Adrian Gyllmann, en partie sur le témoignage de contemporains très dignes de foi. Pour ne pas allonger notre récit, nous avons renoncé à reproduire ici les lettres impériales. Mais on les trouvera dans nos Archives (nos 1 et 2), ainsi que des Extraits de Gylman (n° 3) et un exposé fait par Conrad Graff (n° 4) ».

Malheureusement pour l'histoire de Haguenau, les Archives des Jésuites ont été dispersées après leur suppression, et nous n'avons retrouvé aucune trace des pièces ci-dessus mentionnées. Regrettable est surtout la perte de la relation historique, composée ou dictée par Graf. Elle eût dissipé sans doute les nuages que les notes trop sommaires de nos Chroniques laissent dans l'esprit du lecteur. On y voit que le luthéranisme fut introduit en ville à l'aide de sourdes intrigues et par une majorité fictive ; mais elles ne permettent pas de donner à cette impression un corps précis. Ce résultat ne put s'obtenir qu'à l'aide de patientes recherches, poursuivies avec insistance de divers côtés.

Le 21 janvier 1601, il y eut au sénat de Haguenau une discussion fort animée. Les catholiques voulaient placer un maître de leur culte à la tête de l'école latine ; les luthériens qui s'étaient emparés de la direc-

tion de cette école, prétendaient la conserver et en appelaient à des engagements pris envers eux à l'établissement de la Réforme. Pour se rendre compte de la nature et de la valeur de ces engagements, le sénat demanda aussitôt communication de toutes les pièces qui s'y rapportaient. La lecture demandée eut lieu séance tenante et, connaissance prise de ces documents, l'assemblée repoussa les réclamations des protestants, constatant « que dans le temps le sénat n'avait pas précisément consenti à l'œuvre, que quelques individus avaient constitué une majorité, montré le chemin, que les autres se trouvèrent forcés de suivre [1]. Cette conclusion rédigée par une chancellerie alors encore toute dévouée aux nouvelles doctrines, n'est pas aussi explicite qu'on la pourrait désirer. Mais elle suffit à établir que l'introduction de la Réforme à Haguenau fut entachée de mystérieuses irrégularités, qui justifient pleinement les récits de nos Chroniques, qui convainquent directement d'erreur ou de réticences condamnables ceux de Röhrich et de ses émules.

L'explication cherchée, la lumière complète, se trouve dans un Mémoire. composé en 1656 par les soins du magistrat et sur les Procès verbaux, encore subsistants à cette époque, de nos séances municipales, confirmé au besoin par la correspondance contemporaine des officiers de la Landvogtei [2]. Ce Mémoire nous apprend tout d'abord en quels termes modestes la question fut posée devant le sénat. Il ne s'agissait point d'abolir le catholicisme, de le remplacer par une religion nouvelle, d'apporter la moindre entrave à la liberté de l'ancien culte. Tout au contraire, les novateurs se faisaient aussi petits, aussi inoffensifs que possible. Nos convictions religieuses, disaient-ils, ne sont pas les mêmes; mais

1) Das nit eben ein Rat in das werck gewilligt, sondern etlich gewesen, so das mehr gemacht, den weg gefihrt, die andern aber folgen müssen.

2) Conservée aux Archives du Bas-Rhin, C. 5.

nous respectons les vôtres, ne refusez pas de tolérer les nôtres. Il y a parmi nous des enfants, des vieillards, des malades, auxquels l'âge ou les infirmités ne permettent point de chercher au loin les secours de la religion. Ne les privez pas de consolations si précieuses, surtout dans ces temps d'épreuve (la peste). Ce sont des chrétiens comme vous, des concitoyens, etc., etc.

Ces considérations si pieuses et si chrétiennes devaient toucher les âmes simples et sans défiance. D'autres dépendaient à cent titres divers, par leur position, leur commerce, leur industrie, des échevins qui patronaient la Réforme [1]). En rassurant les catholiques contre toute atteinte dans le présent, contre tout danger pour l'avenir, il ne semblait point trop difficile de gagner la majorité des sénateurs.

L'événement ne justifia point ces calculs. « Le lundi avant la Saint-Luc eut lieu dans le Grand Conseil une délibération sur ces questions religieuses, et l'avis de chaque votant fut noté par écrit. Les votants (échevins, maréchaux, sénateurs anciens et nouveaux) étaient au nombre de quarante-sept. Une vingtaine acceptèrent le pasteur et l'administration publique de leur communion. Quant aux autres, les uns ont remis l'affaire *ad comitia;* les autres ne voulaient pas en entendre parler, la regardant comme une chose qui pouvait mener loin. Alors les *potentiores* et les patriciens, et avec eux le syndic, qui étaient luthériens, ont manœuvré si longtemps que par un artifice politique ils ont fabriqué une majorité, en s'adjugeant les *vota suspensiva* qui en appelaient à la diète » [2]).

1) Sur les 6 échevins qui gouvernaient alors Haguenau, quatre au moins — M. Sessolsheim, Th. de Gottesheim, A. Ritter et R. Botzheim — étaient luhtériens.

2) V. *Cart. de Saint-George*, n° 994. Damals waren die Stimmen 47, deren ungefähr 20 zur aufstellung eines Pfarrers und offentlicher administrirung ihres abendmals votirt; von den fibrigen ein theil *ad comitia remittirt*, die andern aber, als mit einer weit aussehender sache, nichts zu thun haben wollen. Da haben nun die potentiores und geschlechter sambt dem stadtschreiber, so der Religion waren, das werck

On n'arriva point de prime abord à cette ingénieuse conclusion, il fallut pour cela de longs détours, comme notre texte l'indique lui-même. De là la rumeur signalée plus haut qu'on ne passerait outre qu'après avoir consulté la diète de l'Empire. Mais, soit impatience d'en finir, soit crainte d'un échec devant la diète, les meneurs finirent par changer de tactique.

La question de la Landvogtei était toujours en suspens, et il en résultait pour nos villes des inconvénients de toute sorte : l'impossibilité de procéder aux élections municipales, qui se faisaient chaque année en présence d'un délégué de la préfecture; l'interruption de la justice criminelle pour Haguenau, où les assises devaient se tenir sous la présidence du schultheiss, etc. La décapole envoya une députation à l'empereur, pour lui faire connaitre le cérémoniel usité à la présentation des Landvögte, les réversales que ceux-ci devaient signer, et lui demander la confirmation des privilèges anciens. Aux envoyés de la Haute-Alsace se joignirent deux Haguenauiens, R. Botzheim et un de ses amis bien pensants.

« Ceux-ci, écrit Bollwiller à l'archiduc Ferdinand (3 juillet), doivent présenter à Sa Majesté une requête particulière, demander l'autorisation de communier sous les deux espèces ». C'était une demande insidieuse. Voyant l'importance que les dissidents attachaient à cette question, désireux de faciliter leur retour à l'unité religieuse, certains catholiques avaient proposé de leur faire une concession sur ce terrain purement disciplinaire. On pouvait donc solliciter la communion sous les deux espèces sans se déclarer protestant ; même sous le prétexte spécieux de ramener par là à l'Eglise des frères égarés. Mais ici ce n'était qu'un piège, et Bollwiller le signale. « Si on leur accorde cette con-

so lang gedröhet, das sie durch ein politisch stücklein die majora expractisirt, und die vota suspensiva, so auf den Reichstag gangen, ad majora gezogen.

cession, comme aucun prêtre catholique ne consentira à leur présenter la communion sous les deux espèces, ils en profiteront pour faire venir un prédicant. Ils ne sont aujourd'hui, je le sais, qu'une cinquantaine, quoique les principaux du sénat [1]); tandis qu'il reste encore quelques milliers de personnes qui adhèrent à la religion catholique. Mais ce prédicant fera de la propagande . . . ».

Le 9 octobre, Streitt écrivit à Bollwiller que les députés de la ville, dont il avait déjà annoncé le retour, avaient rapporté une lettre de l'empereur, qui ordonnait au schultheiss de reprendre provisoirement ses fonctions, bien que toutes les difficultés relatives à la Landvogtei ne fussent pas encore écartées. Il ne sait du reste pas autre chose de leur ambassade, sinon qu'ils se vantent d'un grand coup [2]).

Le grand coup, ce n'est pas à Vienne qu'il s'était joué. Hagueneu en devait être le théâtre. Il consistait d'abord dans l'escamotage du vote sénatoriel indiqué plus haut, et ensuite dans l'annonce faite à la bourgeoisie qu'en vertu d'une prétendue autorisation impériale, on allait installer en ville un prédicant luthérien.

Les détails relatifs à cette communication nous sont connus par un rapport de Bollwiller (10 novembre). « Hier tous les bourgeois ont été convoqués dans leurs tribus. Là le stettmeister Rochus, le syndic et d'autres membres du sénat leur ont exposé dans un Mémoire écrit, qu'ils avaient envoyé naguère leurs ambassadeurs à la cour impèriale, que ceux-ci avaient obtenu de Sa Majesté d'appeler un prédicant chargé de leur prêcher la pure et vraie parole de Dieu, et de leur donner la communion sous les deux espèces. D'autres nous ont

1) Der ursachen das, wie wir bericht werden, nit über fünfzig personen albie, welche der neuen religion, darunder die furnembsten im Rat, und dagegen wol etlich tausend personen welche noch der alten Religion sein.

2) Was sy aber ausgericht, des hört man nit anders das sy sich grosser streich beruemen.

dit qu'à leur retour de Vienne les députés avaient raconté que Sa Majesté et le pape s'étaient entendus pour laisser à chacun la liberté de communier sous les deux espèces et que Sa Majesté avait par suite accordé cette autorisation dans ses Etats héréditaires. Comme maintenant presque tous les princes et les Etats de l'Empire, parmi lesquels compte Haguenau, font prêcher le pur évangile, et que la ville, pour ne l'avoir pas fait jusqu'ici, était détestée de presque tous ses voisins, le sénat, chef régulier de la cité, avait résolu d'installer un prédicant à l'église des Franciscains...

« La messe sera du reste conservée dans les paroisses de Saint-George et du Vieil-Hôpital, ainsi que dans les monastères. Chacun peut aller où il veut. Les discussions religieuses sont interdites dans les auberges et ailleurs, sous peine d'amende ou de prison ».

Bollwiller ajoute que, ne sachant au juste dans quels termes la communication s'était faite, et sur quelle autorisation on se basait, il s'était rendu au sénat pour demander copie de la proclamation et prier de surseoir à toute nouveauté, jusqu'après la présentation du Landvogt, rappelant les promesses faites en 1562 et tous les avantages que la ville avait tirés de son attachement à la foi catholique. On le remercia de ses bons conseils. Mais « comme le sénat [1]) dans son beau zèle pour la religion chrétienne, a trouvé bon de hâter cette entreprise louable et salutaire », on n'hésite pas à poursuivre une œuvre qui trouve dans la Paix de religion sa justification complète. Quant à la copie demandée, on la lui refusait.

Mais ce que le magistrat de 1565 refusait à Bollwiller, les indiscrétions des Archives l'accordent aujourd'hui au premier venu. Le dossier de la Réforme renferme la minute de l'édit adressé aux tribus, tel qu'il fut rédigé par R. Botzheim, alors stettmeister, et par

1) Dieweil ein Rath aus gutem Christlichen Eyfer befunden gut sein das löblich gottselig werck zu befurdern.

ses amis de la Chancellerie. On y lit que la Paix de religion accorde à Haguenau, comme aux autres Etats de l'Empire, la liberté d'admettre le luthéranisme : d'autres cités ont usé de cette prérogative sans être inquiétées. « Feu l'empereur Ferdinand . . . et l'empereur régnant — pour la gloire de Dieu Tout-Puissant, pour la paix, la concorde et l'union de toute la chrétienté, pour la consolation particulière des bons chrétiens et la paix religieuse de la nation allemande — se sont entendus avec Sa Sainteté papale, et celle-ci s'est entendue avec eux. Ils ont permis et accordé cela dans le Saint-Empire romain, dans les royaumes et les Etats héréditaires de LL. MM. A Vienne et en d'autres endroits, cela a été annoncé et publié officiellement, a été et est encore mis en pratique, comme on le sait » 1).

Il ne s'agit pas ici d'un indult particulier, mais d'une autorisation vague et générale, arrêtée en commun, disait-on, avec l'assentiment du chef de l'Eglise. Mais vu les circonstances où l'on se trouvait, le vote du sénat, les rumeurs répandues avant le départ des députés, celles qui suivirent leur retour, la sanction ecclésiastique mentionnée, le public devait voir l'approbation des mesures proposées dans un acte, qui n'était au fond qu'une acceptation forcée de faits accomplis, complètement étrangers à notre ville.

C'est cette impression déjà signalée par Bollwiller, qui, consacrée par la tradition populaire, trompa plus tard l'auteur de la Chronique des Jésuites, lorsqu'il parle d'une lettre impériale fausse et controuvée qui accordait, au nom de Sa Majesté et des comices, pleine et entière liberté d'introduire le luthéranisme en ville. Il

1) Sich mit der bäptischen Heiligkeit, und sie hinwider mit Irer M. dessenthalben verglichen und vereynigt, und solchs im heiligon römischen Reich und Irer M. Königreichen und Erbländern allergnedigst verwilliget und zugelossen, auch zu Wien und andern Orten offentlich verkündt und publiciert, auch also wie wissentlich gehalten worden und noch würdt.

ne se rencontre aucune trace dans aucun document, d'une lettre impériale, fabriquée pour les besoins de la cause. Mais la chancellerie luthérienne de Haguenau sut donner, pour tromper les tribus, aux dispositions générales de la Paix de religion, et à des concessions impériales qui ne regardaient point notre pays, toute la portée apparente d'une approbation directe et spéciale de ses visées particulières.

Ce n'est en effet que par cette interprétation forcée et abusive des documents indiqués, que les luthériens pouvaient revendiquer pour leur proposition les votes des sénateurs qui s'en remettaient à l'appréciation de l'Empereur et des Comices. Ceux-ci avaient évidemment en vue une diète future qui leur imposerait la tolérance religieuse, et les novateurs, comme le prouvent leurs longues hésitations, avaient eux-mêmes compris le vote de cette façon. Prétendre qu'ils en appelaient à une décision déjà donnée par la Paix de religion, depuis 1555 par conséquent, était un non sens qu'il était impossible de leur prêter. On ne recourut à cet artifice que le jour où l'on se vit privé de tout autre moyen de sortir d'embarras, et d'obtenir un succès que d'habiles réticences et les traditions débonnaires des catholiques devaient, espérait-on, rendre plus facile.

Cet escamotage n'est pas d'ailleurs la seule manœuvre irrégulière qui plane sur le berceau du luthéranisme haguenauien. Dans nos vieilles cités impériales, le peuple avait son mot à dire. Pour toutes les circonstances graves le magistrat était tenu de le consulter directement; tout au moins devait-il demander l'avis des chefs de tribu. Mais les luthériens savaient que la bourgeoisie ne voulait pas d'eux et les repousserait d'une voix unanime. Nos patriciens se dispensèrent en conséquence de cette formalité, si constitutionnellement obligatoire qu'elle fut. Après s'être moqués du sénat en lui faisant dire le contraire de ce qu'il disait, ils se bornèrent à notifier à la bourgeoisie les décisions de leur bon plaisir.

« La commune est très mécontente, écrivait Bollwiller le 25 novembre. Il est d'usage que le sénat la consulte, quand il veut prendre une résolution même de moindre importance ; pour ce changement de religion on n'en a rien fait. Je crains bien que si l'on persiste à installer un prédicant, cela ne se fasse pas sans effusion de sang ». Plus tard encore (29 novembre), après l'arrivée de Schmidlin, il revient sur ce sujet : « Jusqu'ici on est généralement mécontent. Ceux de la commune disent qu'il ne dépend pas du bon plaisir du sénat de prendre de pareilles mesures sans l'assentiment préalable de la commune. Même dans des affaires bien moindres, il est d'usage d'interroger la commune, et chaque tribu en particulier. Bien que le sénat prétende que la chose est autorisée par Sa M. I., l'installation d'un prédicant eût été difficilement agréé par la commune ».

Le mécontentement eût été plus vif encore, si la bourgeoisie avait su que la prétendue autorisation impériale n'était qu'une fiction, si elle n'avait pas ignoré, grâce au silence professionnel, que le sénat lui-même n'était que la dupe d'une aventure dont elle le croyait complice. Il aurait eu néanmoins des conséquences graves, si Bollwiller avait voulu en tirer parti. Le bailli était hostile à l'établissement d'un prédicant, et par attachement à la foi catholique, et par dévouement pour le Landvogt, dont il croyait les droits lésés par cette innovation faite à son insu. Il était prêt à la repousser par la force des armes et ne demandait que la liberté, de la prévenir d'abord, de la réprimer ensuite. Mais il entendait agir avec le seul appui des soldats. Par principe et par caractère, il lui répugnait de pactiser avec une émeute populaire. Privée de chef et ne se sentant pas appuyée, la bourgeoisie courba la tête et resta tranquille.

Nous avons cité la partie la plus importante de l'édit adressé aux tribus. Le reste n'est qu'un tissu de lieux communs sur la fraternité, la paix religieuse, l'obéissance

due aux autorités, etc., un tableau que chacun devine sans peine et qui gagnerait même à être refait par des mains plus respectueuses des convenances.

Botzheim en effet et ses affidés oublient trop facilement que, même au point de vue où ils se placent, ils ne sont que les mandataires d'une cité catholique. Ce que l'on attend d'eux, ce n'est pas l'expression de leurs sympathies personnelles, mais la pensée du sénat, la pensée d'un sénat en majorité catholique. Appeler le luthéranisme, comme ils le font, « la doctrine du saint évangile pure et sans alliage », ou la communion sous les deux espèces, la participation « au vrai corps et sang de N. S. d'après son institution vraie et immuable », c'est méconnaître la mission qu'ils prétendent avoir reçue de prêcher la concorde et la fraternité, non de lancer des injures aussi gratuites que déplacées aux croyances des honnêtes bourgeois qui les écoutent.

Mais en même temps ce mépris pour les convenances les plus élémentaires, affiché dans les circonstances données, devient pour l'histoire impartiale un trait de lumière. Il est évident que Botzheim et ses amis ne sentaient pas ce que ce langage avait de choquant pour leurs concitoyens catholiques, ou qu'ils pensaient n'avoir à tenir aucun compte de leurs susceptibilités. Quelle sera plus tard l'attitude des mêmes magistrats, quand ils auront à intervenir dans des conflits religieux? Seront-ils aussi sévères pour les attaques des pasteurs luthériens contre les superstitions du papisme, que pour les prédicateurs catholiques qui se permettent de relever le gant? Ne devront-ils pas user de toute leur influence, de toutes les ressources matérielles et morales dont ils disposent, pour hâter et assurer le triomphe d'un culte pour lequel ils revendiquent le monopole de la vérité, au moment même où ils ne devraient solliciter pour lui qu'une complaisante tolérance?

---

# CHAPITRE SIXIÈME

## Le docteur André Schmidlin.

Dès 1564, Sireitt indiquait le plan de campagne adopté pour l'établissement de la nouvelle paroisse luthérienne. Le duc de Wurtemberg devait pourvoir à ses besoins spirituels. On lui écrivit de nouveau le 9 novembre 1565, pour lui exposer en peu de mots les résultats obtenus et lui demander « un prédicateur habile, de mœurs irréprochables, instruit, capable de donner avec la grâce de Dieu une directtion éclairée et morale *à la plèbe, au peuple inintelligent et en partie encore grossier de Haguenau* » [1]). En même temps trois des plus ardents zélateurs, Sessolsheim, le syndic Cornelius Feuerstein et le conseiller Jean Espach, se rendirent auprès du prince, avec mission de compléter verbalement les renseignements fournis et d'arrêter tous les détails de cette importante négociation.

Comme le terrain était préparé de longue date, les députés ne tardèrent pas à revenir, rejoints bientôt par le prédicateur de la cour de Stuttgart, le Dr Jacques André Schmidlin, chancelier de l'université de Tubingue. Celui-ci fit son entrée à Haguenau le 27 novembre. On lui avait ménagé une brillante réception. Ses principaux partisans l'attendaient aux portes de la ville, les rues qu'il devait traverser étaient parées comme pour la venue d'un empereur. Il fut conduit à l'hôtel de ville et de là à son auberge, flanqué du stettmeister et du maréchal régents, suivi de la fleur des échevins et des sénateurs.

1) Durch einen feinen sittigen und gelerten... welcher das unverständig zum theil noch rohe pöbel und volck durch die gnad gottes fein, sittlich anweisen könte.

La nef des Franciscains, dont le magistrat se prétendait maître depuis 1546, fut mise à la disposition de l'orateur wurtembergeois, qui y prêcha du 30 novembre 1565 au 6 janvier 1566. Les dix-neuf sermons qu'il prononça à cette occasion, furent imprimés peu de mois après à la demande du magistrat, dit l'éditeur, et, ajoute-t-il, pour fermer la bouche à ceux » qui au dehors, dans le voisinage et au loin, tenaient toutes sortes de propos sur la réformation chrétienne de cette église » [1]. Cette préoccupation apologétique explique sans doute un phénomène qui frappe à l'inspection sommaire du livre : la longueur démesurée de certains sermons. Il est évident que plusieurs d'entre eux ont été revus et considérablement augmentés pour l'impression. Il n'en reste pas moins vrai que le recueil présente, dans son ensemble, le plan et les principaux développements de la mission prêchée à la population de Haguenau. Si le lecteur désire savoir comment Schmidlin s'y prit pour présenter le luthéranisme à son auditoire un peu mélangé, sa curiosité trouvera ici satisfaction complète.

C'est là le principal mérite de ce recueil. Vous y chercherez en vain les aperçus profonds du penseur, les mouvements passionnés de l'orateur éloquent; vous n'y rencontrez que des idées ordinaires et communes, mais exprimées avec grâce, avec précision, avec une remarquable clarté. On éprouve d'abord un certain mécompte en constatant que l'œuvre ne répond pas à la grande réputation de l'ouvrier, mais on ne tarde pas à reconnaître néanmoins qu'on est en présence d'un homme du monde, d'un prédicateur de cour, rompu à toutes les habiletés de la politique. Schmidlin sait que s'il a dans l'assistance des protestants convaincus de Haguenau et du dehors, il y compte surtout des catholiques curieux, amenés dans l'église des Francis-

1) So usserhalb ewer Statt, nahe und von fernen, von der christlichen reformation ewer Kirchen allerley reden.

cains par l'attrait de la nouveauté, par la renommée du chancelier wurtembourgeois, par la mise en scène du magistrat. Aussi s'attache-t-il au début à ménager toutes les susceptibilités, à endormir toutes les défiances; il reste sur un terrain neutre et se borne à des allusions vagues, dont le sens précis n'était saisi que par les initiés.

L'arrivée de Schmidlin inspirait aux catholiques des appréhensions faciles à comprendre. « C'est, écrivait Bollwiller, l'homme le plus éloquent de la confession d'Augsbourg. Il est, ou passe pour être, l'ennemi le plus acharné du catholicisme. S'il prêche ici pendant tout un mois, il est à craindre qu'il n'entraine vers les nouvelles doctrines beaucoup de personnes qui sont encore attachées à l'ancienne religion. Les prédicateurs de Saint-George et du Vieil-Hôpital remplissent assez bien leurs fonctions; mais ils ne sont pas de taille à lutter contre un pareil adversaire et à réparer tout le mal qu'il peut susciter. Comme le premier est peu payé et que le second ne l'est pas du tout, et que du reste ils ne sont pas fort bien traités par le sénat, ils peuvent être tentés de quitter leurs chaires [1]), etc. ». Bollwiller force peut-être la note dans son désir d'effrayer l'archiduc et de l'amener par la peur à entrer dans ses vues; mais la gravité de la situation n'échappe à personne.

Schmidlin s'ingénie donc d'abord à calmer ces alarmes. Ses deux premiers sermons (30 novembre) roulent, le matin, sur la mission spirituelle des apôtres et de leurs successeurs; le soir, sur le bonheur des fidèles qui se soumettent à eux avec docilité. Le dimanche suivant (2 décembre), il parle du Messie, de sa venue, de la Rédemption, fondement de notre foi, de l'accueil que

1) Die weil der zu S. Jergen schlecht und der prediger im Alten Spital gar nit besoldet, und auch sonst durch E. Rat nit zum besten tractiert. (Lettres du 28 novembre à la Régence d'Inspruck, du 29 novembre à l'archiduc).

lui doivent faire le magistrat et les pères de famille. « Tout chrétien, dit-il, et en particulier tout magistrat chrétien, doit se garder d'accepter des croyances nouvelles ; *car il n'y a qu'une foi chrétienne et catholique*. Quiconque s'en écarte pour adopter une foi nouvelle, n'aura aucune part au royaume de Dieu... Je ne suis pas venu vous apporter ou vous enseigner une foi nouvelle, mais vous engager *à vous en tenir à la vieille foi chrétienne et catholique* et à repousser tout ce qui lui est contraire... Puisse Dieu tout-puissant nous accorder la grâce, à moi de le faire entendre, à vous de ne rien rejeter sans m'avoir écouté ».

Comment se défier d'un si fervent *catholique*, d'un ennemi si déclaré des innovations religieuses ? Des esprits attentifs pouvaient être effarouchés par des propositions comme celle-ci : « Chacun de nous doit travailler à son salut dans sa famille, et le magistrat *doit être dans la cité le juge souverain de la foi* ». Mais les auditeurs étrangers aux subtilités théologiques ne devaient pas s'arrêter à ces détails et ne s'y arrêtèrent pas. Bollwiller lui-même nous l'apprend. Depuis la Saint-André, écrit-il (2 décembre), Schmidlin prêche deux fois par jour. Le stettmeister, le maréchal, d'autres membres du sénat, deux à trois cents personnes l'accompagnent, quand il va de l'hôtel à l'église ou de l'église à l'hôtel. Il y a grand concours, même d'étrangers. On chante des psaumes avant et après le sermon. « Jusqu'ici il n'a pas dit un mot, m'assure-t-on, que n'aurait pu dire un prédicateur catholique » [1]).

Un coin du masque fut soulevé le 6 décembre dans un sermon sur la Prière. L'orateur traite d'abord des

1) Bisher in seinen predigen mit keinem wort anders weder ein catholischer prediger macht (wie ich bericht) sich vernommen. Lui-même reconnaît qu'il suit cette tactique, inspirée d'ailleurs par la situation. Mihi enim valde circumspecte incedendum est, donec ad amorem verbi alliciantur qui hactenus fuerunt hostes, écrit-il le 3 décembre. *(Epist. ad Marbachios*, pars III, 95).

sentiments de contrition, de confiance, de patience, dans lesquels on doit prier. Mais après ces généralités inoffensives, il attaque le culte des Anges et des Saints. Il connaît et reconnaît la différence radicale qu'il y a entre *invoquer* et *adorer* les saints, il ne s'en complait pas moins à établir entre ces idées distinctes une habile confusion. Il dira gravement que Dieu ne peut tolérer qu'on *adore* une créature, pas plus qu'un honnête homme ne peut admettre que sa femme se prostitue à un autre (p. 77). Il dira qu'en *invoquant* l'assistance d'un saint, on fait injure à Dieu, on suppose que ce saint est plus compatissant, mieux disposé pour nous que Notre Père céleste (p. 79). Laisser entendre devant des catholiques qu'ils *adorent* des créatures, quand ils *invoquent* les anges et les saints, c'est les calomnier sans raison comme sans profit. Prétendre qu'ils doutent de la bonté de Dieu, lorsqu'ils sollicitent l'intercession de ses fidèles serviteurs, c'est dénaturer par une captieuse sophistique leurs vrais sentiments. L'orateur luthérien avait perdu de vue qu'il ne pouvait compter ici sur les complaisances de son auditoire habituel.

Les conséquences de cette maladresse se firent sentir aussitôt. Ces attaques sont du jeudi 6 décembre ; le dimanche suivant, Bollwiller pouvait écrire en ces termes à l'archiduc : « Le prédicant wurtembergeois continue à parler les dimanches et jours de fête, deux fois par jour. Plus cette prédication se prolonge, moins elle est fréquentée [1]). Depuis qu'il est ici, il n'y a jamais eu autant de monde qu'aujourd'hui au sermon et à l'office des deux paroisses catholiques ; le troisième tiers qui va chez les sectaires se compose surtout d'étrangers et de compagnons ouvriers. Il n'est pas douteux pour moi que si l'on maintient les prédicateurs catholiques et le vieux culte, le nombre des sectaires ira plutôt en diminuant qu'en augmentant ».

1) Und gehend wol je lenger je weniger personen in sin predig.

Averti de l'effet produit par ses imprudentes sorties, Schmidlin revint et avec succès à des questions moins irritantes. Le sixième et le septième sermon s'occupent du jugement dernier et des biens qui doivent faire l'objet des prières adressées à Dieu. Mais les semaines se passaient, il fallait commencer l'œuvre de la propagande directe et effective. Cela se fit le 17 décembre, troisième dimanche de l'Avent, dans le huitième sermon. On y trouve l'énumération de six points nécessaires au salut : le baptême, le Pater, le Credo, les dix commandements de Dieu, la sainte communion et la clé du ciel ou de saint Pierre. Cette dernière expression, qui pourrait intriguer quelques-uns de nos lecteurs, désigne la remission des péchés par la Passion du Sauveur, que saint Pierre et les apôtres furent chargés de prêcher. Le chrétien doit savoir cela, mais il n'a pas besoin d'en savoir davantage. L'orateur affirme, sans prouver. Il faut le reconnaître d'ailleurs, avec le nombre, la variété et l'étendue des questions touchées dans cette conférence, toute démonstration était impossible. Schmidlin a dû se contenter d'un exposé sommaire, plus sommaire encore que le texte placé sous nos yeux. Celui-ci est deux fois plus long que les discours ordinaires du matin, trois fois plus long que ceux du soir : il a donc reçu de notables développements avant de passer à l'impression.

« Hier, nous apprend Bollwiller au lendemain de cette entrée en campagne, il y a eu grande foule au sermon de Schmidlin. Mais le nouveau docteur, qui doit rester ici, n'est pas aussi agréable au peuple » [1]).

Personne ne niera que l'autorité civile doit être animée de sentiments chrétiens (neuvième sermon, 20 décembre); mais on s'étonnera de rencontrer ici (dixième sermon, 21 décembre) une prétendue analyse de tous les livres de l'ancien et du nouveau testament,

1) Il s'agit de Philippe Herbrandt.

faite en 20 pages et aboutissant à cette singulière conclusion, qu'on n'y trouve en somme que les six points indiqués plus haut [1]. On s'étonnera surtout d'entendre appeler infâme *(lästerlich)* et injurieuse pour l'Esprit-Saint, la pensée que les saintes Ecritures ne renferment pas tout ce qui est nécessaire au salut, et que leur intelligence exacte n'est pas toujours facile, alors que celui qui parle ainsi était incapable de prouver par la Bible le baptême des enfants, et qu'il se débattait en vain, dans ses rêves de concorde évangélique, contre mille opinions contradictoires, qui toutes prétendent s'appuyer sur les affirmations du texte sacré et sur leur signification naturelle.

Mais apprécier en détail les thèses du chancelier de Tubingue est une tâche ingrate en soi et n'appartient pas au cadre de ce travail. Qu'il nous suffise d'indiquer les sujets abordés par lui, en y ajoutant quelques réflexions sommaires. Les voici :

11e (21 décembre). La sainte Communion, impanation, les deux Espèces, le sacrifice de la Messe, emploi des langues vulgaires.

12e (24 décembre). Manière de se préparer à la sainte Communion.

13e (Noël). Naissance du Sauveur. Manière de solenniser les fêtes.

14e (Saint-Etienne). Procès fait au concile de Trente, auquel l'orateur reproche les exorcismes employés dans le baptême, l'*invocation* (on ne parle plus d'adoration) des saints, ses doctrines sur le salut par la foi, sur la pénitence, le purgatoire, la concupiscence, la tradition, la grâce, l'abstinence, le célibat ecclésiastique, la communion sous les deux espèces, la messe, les indulgences, l'autorité des conciles. Le nombre, la variété, l'importance,

1) P. 195. Das in denselben allen auff ein hauffen, anders nichts, dann dise sechs Hauptstück christlicher Lehr getrieben werden.

le caractère abstrait, de ces questions, permettent de croire que le texte placé sous nos yeux n'est qu'une édition considérablement augmentée du discours prêché à Haguenau. Il remplit d'ailleurs 47 pages d'un livre dans lequel les grands sermons du matin n'occupent en moyenne qu'une vingtaine de pages (de 16 à 24).

15ᵉ (Saint-Jean). Sans tout dire, les Evangiles nous apprennent tout ce qu'il est nécessaire de savoir ; les traditions de l'Eglise n'ont aucune autorité.

16ᵉ (dimanche après Noël). Jésus-Christ a toujours été un objet de contradiction ; il doit surtout l'être à la fin des temps. C'est la grande apostasie, l'idolâtrie introduite par le pape, qui est vraiment l'Antéchrist. Aujourd'hui il est dévoilé, et le monde ne tardera pas à finir.

17ᵉ (Nouvel-An). Comment on doit terminer et commencer l'année. Devoirs des divers états.

18ᵉ (soir du Nouvel-An). L'enterrement d'un enfant de Jean Espach donne prétexte à une oraison funèbre, dans laquelle à des conseils de résignation s'entremêlent des attaques contre l'extrême-onction, le purgatoire, la prière pour les morts.

19ᵉ (jour des Rois). Aux trois mages de l'Orient que l'étoile amena au berceau du Sauveur, Schmidlin compare modestement les trois députés haguenauiens (Sessolsheim, Feuerstein et Espach) qui vinrent le chercher à Tubingue, attirés par la lumière du pur évangile. Résumé des discours précédents.

Le docteur Jacques André était un beau parleur. Il avait un extérieur imposant, la voix harmonieuse, le geste expressif et gracieux : il savait donner du charme aux choses les plus vulgaires. Mais tout cela n'existe plus pour nous. Quand on lit le recueil de ses conférences, on peut admirer la simplicité et la clarté de son style, la suite et l'enchaînement de ses idées. Mais on n'y découvre ni ces expressions pittoresques, ni ces tours heureux que le génie donne à

sa pensée, ni ces mouvements qui, partis du cœur, vont frapper les cœurs des autres. Nous l'avons dit, c'est un homme du monde, maitre de sa langue et de ses sentiments. Dès qu'il sort des lieux communs de la morale théologique pour toucher au dogme et faire de la polémique, malgré les remaniements que ses arguments durent subir par la suite, on éprouve un profond désappointement. La renommée du chancelier de Tubingue promettait mieux.

Quelle fut le succès de cette prédication? La réponse n'est pas facile. Nous sommes toutefois porté à croire qu'il ne répondit pas entièrement à l'attente de l'orateur. Cette conclusion nous est inspirée par le ton qui règne dans son dernier sermon. Pour la première fois il supplie ses auditeurs de ne pas se laisser arrêter par la crainte de la persécution, de l'inimitié du monde, par la faveur des hommes.

« Quand Dieu, leur dit-il, sera irrité contre toi, qu'il te regardera d'un œil sévère, qu'il te témoignera son mécontentement, que te servira alors que tel ou tel *t'ait invité à dîner, t'ait parlé amicalement, t'ait avancé trois oboles pour t'engager à rester en dehors du sermon et te priver de la sorte du trésor éternel* »[1]? Le nombre de ses auditeurs avait évidemment diminué, — depuis le moment sans doute où il avait accentué plus vivement ses attaques contre le catholicisme — et c'est de la sorte qu'il s'expliquait le refroidissement du public.

Les persécutions et les séductions que Schmidlin nous décrit en termes un peu enfantins, étaient en tout cas moins graves que celles qu'il machinait contre les catholiques, quand il rappelait à l'autorité « qu'elle devait s'occuper, non seulement de l'hôtel de ville et

1) P. 401, 402. Was würdt dich alsdann helffen, das dich diser oder jener zuo gast geladen, freundtlich zugesprochen, un dir drey heller furgestreckt hat, das du umb seinet willen dich der Predg. geussert.

de la chancellerie, mais aussi de l'église, veiller à ce qu'on n'y exerçât *aucune idolâtrie*, que tout s'y fit d'une manière chrétienne et conforme à la parole infaillible de Dieu [1]). C'est en ces termes qu'il prétend résumer son neuvième sermon. Mais à l'époque où il le prononça, il s'était bien gardé de conseiller avec cette précision la proscription du catholicisme. Il ne le fit que dans son seizième, au Nouvel-An, en parlant des devoirs des magistrats. Alors il revint par trois fois sur cette *obligation*, affirmant « que tous les péchés qui seraient commis dans l'église par un culte mauvais et faux, retomberaient sur leur conscience et leur tête... qu'ils ne font que remplir leur strict devoir, quand ils s'occupent ainsi de l'église, et que, dociles à la raison et à la crainte de Dieu, ils tiennent à un culte vrai et légitime, *abolissant tout ce qui lui est contraire* » [2]). Si chacun faisait son devoir, dit-il ailleurs, « l'autorité d'après l'ordre de Dieu s'occuperait de la discipline ecclésiastique, n'admettrait que le culte légitime, et *abolirait* tout ce qui lui est opposé et contraire [3]). Plus loin enfin il met les magistrats en scène et les représente demandant pardon à Dieu d'avoir si longtemps « toléré l'idolâtrie » [4]).

Un orateur, moins maître de lui-même, eût peut-être exposé ces principes avec plus de véhémence et de passion, il lui était difficile d'y mettre plus d'insistance. Aussi n'est-ce pas de l'étonnement, mais de la stupéfaction que l'on éprouve, en entendant Röhrich célébrer

1) P. 410. Darüber halten darmit in der Kirchen kein abgötterey getriben, sonder alles chriistlich unnd nach dem unfehlbarn Wort Gottes verrichtet und gehandelt werde.

2) So würde alle die Sünde, so mit unrechtem und falschem Gottesdienst in der Kirchen getrieben, ihnen auff irem gewissen und hals ligen... (die oberkeit) greifft in kein frembd Ampt, wann sie sich diser gestalt der Kirchen annimpt, und mit rechtem verstand unnd Gottesforcht über dem warhafftigen und rechten Gottesdienst helt, unnd was demselben zuo wider, abschaffet (p. 346).

3) Hielt allein über dem rechten Gottesdienst, un schaffete ab was demselben entgegen und zuwider (p. 366).

4) Und die abgötterey lassen fürgehn (p. 369).

la mansuétude de Schmidlin et caractériser sa prédication en ces termes : « Il avait *conjuré* les bourgeois de la manière la plus pressante de *s'abstenir au changement de culte* de toute violence, du renversement des images; il les avait engagés avec force à accomplir la réforme projetée par la voie de la douceur, à organiser les écoles existantes d'une manière plus conforme à leur but *(zweckmässiger)*, en particulier à préparer par une vie exemplaire le triomphe de l'évangile dans le cœur de leurs adversaires » (p. 462).

Tout cela n'est qu'un air de fantaisie, inspiré par les prétentions de tolérance qu'affecte le protestantisme moderne. Si, au lieu de faire du roman historique, Röhrich s'était mis sérieusement en présence des faits et de la réalité, il eût compris qu'une partie du langage qu'il prête à Schmidlin était du dernier ridicule. En 1565, il n'y eut pas à Haguenau *dè changement de culte.* Il était alors convenu que les catholiques conserveraient toutes leurs églises, même le chœur des Franciscains, liberté entière de culte, etc. Tout se bornait à réunir dans la nef des Barfüsser quelques dissidents, auxquels on donnait un pasteur chargé de leur prêcher et de leur distribuer la communion sous les deux espèces. Le talent oratoire de Schmidlin et surtout les faveurs du magistrat avaient pu dans la suite en augmenter le nombre ; mais ils ne formèrent jamais et surtout alors qu'une minorité, qu'une faible partie de la bourgeoisie. On pouvait conseiller à ce petit troupeau de rester calme pour ne pas provoquer les antipathies de la majorité catholique; mais le *conjurer*, par mansuétude, *de la manière la plus pressante*, *de s'abstenir de toute violence*, *de ne pas briser les images des saints*, c'était un comble, dont le chancelier de Tubingue ne pouvait pas s'aviser.

A Haguenau, ce qui avait besoin d'être rappelé à la tolérance des catholiques, ce n'était pas la foule qui n'était pas luthérienne, mais cette oligarchie aristocratique qui dominait le sénat et la ville. Or celle-ci,

Schmidlin ne sut que l'exciter à la suppression de ce qu'il appelait l'idolâtrie. Il lui faisait un devoir de conscience de consacrer à cette grande œuvre toutes les forces dont elle disposait, et ses conseils seront suivis. Nous ne tarderons pas à voir les chefs de la cité employer au triomphe d'un parti les ressources et le pouvoir qu'ils avaient reçus pour le bien commun de tous.

Le prince de Wurtemberg tenait trop aux bons offices de son prédicateur favori, pour le céder, d'une manière définitive, à ses amis de Haguenau. La mission de Schmidlin venait à peine de commencer, quaud il leur envoya (3 décembre) l'homme qui devait être le premier chef de notre paroisse luthérienne. C'était aussi, disait-il, un théologien éminent, le docteui Philippe Herbrandt, pasteur de Lauffen. Il ne tarda pas à être suivi d'un diacre ou vicaire, sorti de même des écoles du Wurtemberg.

Ces deux ministres reçurent comme traitement annuel: en argent : 137 ℔ 15 ß 6 ₰, valeur actuelle 3446 m. — en nature : 91 sacs 1 1/2 boisseaux de seigle, 2 sacs de froment, 18 sacs 4 boisseaux d'avoine, 3 boisseaux d'orge, 1 boisseau de pois, valant ensemble 1554 m. Leur compétence était donc de 5000 m., sans compter le logement. Elle était fournie non par les collectes de leurs adhérents, ou par la caisse de la commune, mais par les fondations catholiques, ainsi détournées de leur destination primitive.

En revanche le clergé catholique de Saint-George, payé sur les fonds catholiques, touchait dans le même moment (1566-1574) en argent : 110 ℔ 17 ß (valeur actuelle 2771 m.); en nature : 47 sacs de seigle (673 m.). Compétence totale : 3444 m. pour un curé et trois chapelains. En l'année 1566, cette moyenne est légèrement dépassée, 114 ℔ 13 ß 6 ₰ et 46 sacs de seigle, en tout 3508 m. On voit ici un premier exemple des procédés évangéliques employés par le magistrat

pour favoriser le nouveau culte aux dépens de l'*idolâtrie.*

La réorganisation de l'école latine recommandée par Schmidlin en fournit un second, beaucoup plus significatif encore. Le nombre des maîtres était de trois, depuis plusieurs années. Un directeur luthérien fut mis à leur tête avec deux aides, dont l'un fut quelquefois catholique ; tous les trois étaient choisis et nommés par le magistrat. Ils reçurent des appointements supérieurs à ceux de leurs prédécesseurs. On avait donné à

Jérôme Gebwiler 12 ℔ et 8 sacs de seigle = 585 m. à la fin de sa carrière ;

George Debeler 40 fl. = 705 m. ;

Conrad Schenck 24 1/2 ℔ 8 sacs de seigle = 877 à 630 m. selon les dates ;

Jacques Ziegler (protestant) 60 ℔ = 1500 m. (1562) ;

G. Neser (catholique) 40 ℔ = 1000 m. (1564) ;

Joh. Brumpter (cath.) 40 ℔ = 1000 m. (1565-66).

Joh. Wager, le nouveau directeur, parent de Schmidlin et beau-frère de Nicolas Wilwisheim, toucha 50 ℔ en argent + 5 ℔ 6 ß 8 ₰ pour bois + 13 ß pour du genièvre ; total 1400 m. [1]), augmentés de 10 ℔ (260 m.) en 1571. Il recevait en outre une gratification d'environ 80 m., quand il préparait ses élèves à quelque représentation théâtrale. La rétribution des élèves fixée à 3 1/2 ß (6 m.) d'après le Ratsprotokoll de 1544, était de 5 1/2 ß (5 m.) à la fin du siècle, d'après les comptes de l'hôpital. Mais à la première de ces dates, le montant des rétributions scolaires était déduit du traitement fixe alloué à G. Debeler. Sous Wager nous n'avons rencontré aucune trace de pareille déduction.

Quoiqu'ils fussent la minorité, les protestants trouvèrent naturel de choisir les maîtres dans les rangs de leurs coréligionnaires. Il ne leur parut pas moins juste et moins naturel de laisser à la fabrique de Saint-George le soin de payer tous les frais, traitements, chauffage, logements, prix, gratifications de toute nature, tant pour les maîtres que pour les élèves.

Les Jésuites, dans leur chronique, ne parlent qu'avec éloge de l'organisation pédagogique de cette école. Mais à cet éloge ils joignent un reproche très grave, si grave même qu'au premier moment nous n'avons osé le prendre à la lettre [1]). Plus tard nous l'avons retrouvé formulé dans un Mémoire de Bollwiller, confirmé par le témoignage officiel d'un Protocole que nous citerons ailleurs ; il nous fallut bien nous rendre à l'évidence. Dans cette école entretenue exclusivement par les catholiques, destinée à recevoir les enfants des deux cultes, on n'enseignait qu'un seul catéchisme, le catéchisme luthérien : *les enfants catholiques étaient tenus d'apprendre par cœur le texte de ce livre et d'écouter les explications dont il était l'objet.* Serait-ce là ce que Röhrich appelle organiser les écoles d'une manière conforme à leur but, *die Schulen zweckmässig einzurichten ?*

Lorsque le prosélytisme officiel s'affiche avec si peu de retenue dans l'éducation publique de la jeunesse, que ne doit-il pas être dans le pénombre des relations privées, sur les pauvres qui sollicitent les secours de la bienfaisance communale, sur les employés qui attendent une place ou de l'avancement, sur les industriels et les commerçants qui recouraient au crédit de la ville, etc. Cette pensée qui se présente dès maintenant à l'esprit du lecteur, s'imposera surtout plus tard, quand il connaîtra par le menu les agissements du magistrat.

1) Juventuti simul cum litteris virus hereticæ contagionis et pravitatis, non obscure nec indiligenter, propinebatur ; in pretio erat præ cœteris catechismus Brentianus, exsulabat orthodoxus : *le catéchisme catholique était banni.*

# CHAPITRE SEPTIÈME

## Les commissions impériales.

La postérité aime à juger de haut. Elle se place volontiers sur le terrain de la justice et du droit absolu, surtout dans les questions religieuses, qui semblent relever d'une manière spéciale de la conscience et de ses délicatesses. Si les luthériens de Haguenau avaient compté dans la bourgeoisie un nombre sérieux d'adhérents ; s'ils ne s'étaient point prévalus devant le sénat et les tribus d'une autorisation impériale qui n'existait point ; si le vote sur lequel ils s'appuyaient n'avait pas été dénaturé par un artifice plus habile que loyal ; s'ils n'avaient pas imposé aux catholiques l'entretien de leurs pasteurs, richement dotés, et tous les frais de leur culte ; si, quoiqu'en minorité, ils n'avaient pas transformé l'école de Saint-George en une institution protestante, tout en laissant ses dépenses à la charge de la majorité catholique ; si, en un mot, le magistrat, fidèle à ces principes de tolérance et de fraternité qu'il invoquait au premier moment, n'avait pas abusé de son pouvoir, pour organiser dès le lendemain une propagande peu dissimulée en faveur des doctrines qu'il professait, la mesure prise en 1565 par l'autorité municipale, se présenterait devant l'opinion publique dans les conditions les plus favorables. Les protestants modernes pourraient y applaudir sans réserve ; les catholiques, tout en la regrettant, ne la combattraient qu'avec un certain embarras. Personne ne songerait à se demander si la ville avait, ou n'avait pas, le droit de la prendre.

Il n'en était pas de même au XVI[e] siècle. A cette époque de prétendu libre examen, la liberté religieuse n'était considérée que comme une question politique.

Elle n'était reconnue et même réclamée que pour les princes et, dans les villes, pour les autorités locales. Quand un grand seigneur ou un magistrat municipal se prononçait pour l'un ou l'autre des symboles provoqués par la Réforme, il le notifiait à ceux qui dépendaient de lui, et ceux-ci étaient forcés d'adhérer au même symbole ou de s'exiler. Dans des cas exceptionnels, lorsqu'il ne se sentait pas assez fort pour faire prévaloir chez tous sa croyance particulière, il exceptait tel ou tel parti de dissidents : jamais il n'accordait à tous une liberté entière et complète.

On se demanda donc, à propos de Haguenau, à qui appartenait le droit d'y introduire une religion nouvelle. A moi, disait la ville, je suis une cité impériale et immédiate. D'autres répondaient : tout impériale qu'elle est, la ville rencontre à côté d'elle, sinon au-dessus d'elle, le pouvoir du Landvogt, auquel elle jure foi et hommage, qui s'engage à la protéger, à la défendre, qui est son juge dans tous les procès, où elle intervient comme partie. Elle ne peut donc faire une innovation de ce genre à son insu et sans son aveu.

Ce débat va se prolonger pendant de longues années, sans recevoir jamais de solution précise. Ce fut pour le parti luthérien, parfois une alerte sérieuse, au moins un ennui et une entrave. C'était aussi pour lui une bonne fortune. Il amena les catholiques de Haguenau à se faire les alliés politiques de leurs adversaires religieux. Dans cette bataille où les innovations de Botzheim figuraient sur le premier plan, l'autonomie de la ville semblait se trouver elle-même en cause. Si les prétentions du Landvogt triomphaient, elle ne descendait sans doute point du coup au rang de cité seigneuriale, mais elle acceptait une suprématie qui, de déduction en déduction, pouvait aboutir avec le temps à ce résultat fatal.

Le Landvogt lui-même, l'archiduc Ferdinand, n'apportait à la lutte qu'une ardeur découragée et une conviction douteuse. Les légistes de la Régence d'Inspruck, nous l'avons déjà dit, ne lui reconnaissaient aucune

action légale et lui méconseillaient la violence : il ne devait procéder que par la persuasion, écrivant lui-même, faisant écrire par l'empereur, envoyant des commissaires chargés de prêcher le retour à l'unité religieuse. Bollwiller au contraire croyait au droit de Ferdinand et voulait le soutenir *manu militari*.

R. Botzheim, le chef du parti luthérien, qui occupait la Régence pendant le dernier trimestre 1565, craignait que le bailli ne fomentât une émeute. Celui-ci nous l'apprend lui-même dans une de ses lettres confidentielles à l'archiduc (10 décembre). « J'ai appris que le régent a parlé sévèrement à quelques bourgeois, qui, à son gré, fréquentent trop ma maison et ma personne, les accusant de préparer une mutinerie, ce qui n'est ni ma pensée, ni la leur. Je ne mets ma confiance ni dans la commune, ni dans aucune intelligence avec ceux de la ville. Mais j'ai le moyen de faire venir ici des troupes, autant que j'en veux et quand je veux. Je puis, avec l'aide de Dieu, les introduire en ville sans que personne d'ici ou d'ailleurs le sache ou l'empêche. Je ne communiquerai mes vues qu'à mon frère, afin que si, par un malheur, que Dieu, j'en ai la confiance, ne permettra point, je venais à être pris ou tué par ceux de la ville, il ait à me délivrer ou à me venger. Du reste à moins d'un ordre de votre part, je ne m'occupe point des bourgeois, soit catholiques, soit novateurs. Pour mon projet, que personne ne connaît jusqu'ici sauf Dieu, je n'ai besoin que de bons *landsknecht* ». Bollwiller subordonne entièrement sa conduite aux ordres qu'il recevra, bien qu'il sache, dit-il, par l'Ecriture, que tous les prophètes qui n'ont pas pu ou voulu s'appuyer sur la force, ont fini par être tués, tandis que les autres, comme Moyse et David, ont réussi pour la gloire de Dieu et le bien de la patrie [1].

[1] So wylle ich doch disser Zeit thun meinem letsten vermugen nach und so weit mir Gott gnad gibt, was mir von E. D. jeder zeit, oder derselben Regierung, befolheu würd, hie bleiben oder vorrücken; ströflich, ernstlich, milt und gutig zu sein und dissimuliren (12 décembre).

Ferdinand préféra l'avis de la Régence d'Inspruck, et quand l'affaire de la présentation fut enfin réglée, il pria l'empereur, son frère, d'écrire à la ville de Haguenau et chargea la commission qui devait le présenter, de s'occuper de la question religieuse (4 janvier 1566).

La commission se composait de Ulrich, comte de Monfort, Landvogt de la Haute-Alsace, de Bollwiller et du Dr Wendel Artzt, chancelier d'Ensisheim. Après avoir fait la veille la présentation du Landvogt et l'échange des serments, ils retournèrent au sénat, le 16 février 1566, pour remettre la lettre de l'empereur et recommander de vive voix le retour à l'ancien état. Melchior Sessolsheim, qui était alors régent, leur répondit que ce que le Conseil avait fait, il pensait être en droit de le faire et comptait le justifier par écrit auprès de Sa Majesté Impériale et de son frère. Cette réponse coupait court à toute discussion, et la conférence se termina de la sorte sans débat.

La lettre de l'empereur était conçue en termes très modérés. Il avait appris avec chagrin que dès le début de l'administration de son frère, qui ne demande qu'à maintenir le *statu quo*, la ville avait fait de graves innovations en matière forestière et religieuse, et cela « sans l'aveu et le consentement de lui landvogt et de Nous, votre supérieur au nom de l'Empire ». En conséquence il les avertit et leur ordonne de rétablir l'ancienne religion. Si la majorité du sénat et de la bourgeoisie avait des scrupules à cet égard, elle devait les faire connaître à l'archiduc qui accordera sans aucun doute des adoucissements ; il s'offrait à intervenir lui-même en ce sens, si on l'en priait. La chancellerie lui répondit, au bout d'un mois (18 mars), qu'on n'avait point fait de changement de religion; sans rien déroger à l'ancien culte, on s'était borné à installer un prédicant dans une église disponible, pour la consolation des partisans du pur évangile ; on se croyait autorisé à agir ainsi par la Paix de religion, on ne songeait à manquer en rien aux égards dus soit au Landvogt, soit à Sa

Majesté Impériale. A la prochaine diète les députés de Haguenau devaient compléter sa justification de vive voix.

Lorsqu'elle parlait avec cette assurance, la chancellerie n'était pas l'écho fidèle du sénat, s'il faut en croire Bollwiller. « Je sais, écrivait-il le 10 mars, que ces jours derniers il a été dit au Conseil, que si Sa Majesté envoyait un second ordre, et que l'archiduc venait à ce propos, on était disposé à obéir et à forcer les stettmeisters de céder ». Il annonçait en même temps qu'à l'élection du dernier maréchal — élection qui se fait en l'absence des stettmeisters, en majorité luthériens — les voix s'étaient portées sur un catholique, si bien que les huit maréchaux appartenaient à cette religion. Il compte qu'aux prochaines élections, où l'on devait remplacer les sénateurs défunts, et qui ont aussi lieu en l'absence des stettmeisters, la plupart des suffrages se porteront sur des catholiques. Le moment d'agir est venu pour l'archiduc. Le trimestre qui s'ouvre amène à la Régence l'échevin Greiff, qui est personnellement hostile au luthéranisme.

En attendant, la lettre impériale avait produit de l'effet au dehors. A Obernai, où le magistrat avait fait comme celui de Haguenau, on s'empressa de renvoyer le prédicant luthérien, dès qu'on sut que l'empereur se mêlait de l'affaire. C'était au fond très prudent; le meilleur moyen de sauvegarder l'autonomie de la ville était encore de ne fournir à personne occasion ou prétexte de la mettre en cause. Rosheim avait aussi fait venir un maître d'école sectaire; sa suppression eut lieu aussitôt sans difficulté. Il n'en était pas de même à Hagenau, quand Bollwiller se présenta chez Greiff pour lui demander où l'on en était pour les réponses promises à l'empereur et à l'archiduc, celui-ci lui répliqua qu'on traitait en ce moment même avec le premier, que pour le dernier, il ne savait rien. « Quant à lui et à la majorité de la bourgeoisie, ils auraient préféré que tout restât dans l'ancienne situation ; mais il était forcé

de tolérer ce qu'il ne pouvait empêcher. (7 avril) ». De nouvelles démarches faites auprès du sénat le 16 et le 26 mai, n'eurent pas plus de succès. On s'était justifié auprès de l'empereur et on ne croyait pas avoir besoin de le faire auprès du Landvogt.

A cette occasion Bollwiller expose toute la tactique de ses adversaires. « Ils font croire aux catholiques du sénat que l'affaire ne se borne pas à la suppression des innovations religieuses, que si l'on cède en cela, c'en est fait de tous leurs privilèges et franchises. Grâce à ces innovations au contraire, la ville peut compter sur l'appui de tous les Etats protestants et réussira, avec le temps, à s'affranchir complètement du joug de la Landvogtei. A Augsbourg (d'où Bollwiller revenait alors), les députés de Haguenau et de Munster ne quittent pas l'antichambre du duc de Wurtemberg ». Il ajoutait aussi, pour engager l'archiduc à agir, que quand le comte palatin, les princes de Hesse et de Saxe avaient la haute justice dans quelque état catholique et ecclésiastique du voisinage, bien que celui-ci rendit hommage à d'autres seigneurs, ils y changeaient la religion à leur gré, et qu'ils ne mettaient, à cet égard, aucune différence entre leurs fiefs et leurs états héréditaires.

Au lieu de donner à l'archiduc les explications promises aux commissaires, la ville finit par lui faire savoir en termes plus ou moins courtois, qu'elle avait envoyé sa réponse à Sa Majesté Impériale; s'il désirait la connaitre, il n'avait qu'à en demander communication à son frère. Jamais sous les princes palatins Louis Otto Henri et Frédéric, elle n'avait permis, ni à eux, ni à leurs sous-baillis, de faire chez elle des règlements religieux. Bollwiller remarque à ce propos, que les comtes palatins ne possédaient la Landvogtei que comme un arrière-fief, que leurs droits restaient subordonnés à ceux de la maison d'Autriche, et qu'on avait précisément dégagé le bailliage, parce qu'ils ne voulaient point promettre d'y respecter la religion catholique.

Après cela, à moins de suivre les procédés trop vifs de Bollwiller, l'empereur devait reparaître sur la scène. C'est ce qu'il fit par une lettre dans laquelle, rappelant la promesse faite à son père en 1562, il ordonnait de revenir sur toutes les innovations. Cette missive, datée du 27 juillet, ne fut remise qu'à la fin de septembre par les officiers de la préfecture. « Le magistrat, écrivent ces derniers (10 novembre), cherche conseil de toutes parts, chez le duc de Wurtemberg, chez la ville de Strasbourg et ailleurs ; mais il ne réforme rien. Nous n'avons pas appris d'avantage qu'il ait donné connaissance de la lettre impériale à la commune [1]. Quand un bourgeois se permet de dire que l'empereur a écrit de renvoyer le prédicant, les meneurs de l'affaire le font venir et lui imposent silence sous peine de prison. Ces mêmes meneurs discutent toute cette question dans des *Cantzlei-Räthen*, d'où sont exclus les maréchaux, qui sont tous catholiques. Rendent-ils compte de ces conférences au grand Conseil, comme autrefois ? Nous l'ignorons. Tout ce que nous savons, c'est qu'ils répondirent à Sa Majesté et transmirent la lettre par un bourgeois ».

Les principaux oracles que les novateurs haguenauiens consultaient en cette occurrence, furent les jurisconsultes strasbourgeois Louis Gremp et Bernhard Botzheim, qui lui envoyèrent un Projet de réponse et une Consultation publiée plus tard par Adrien Gylman [2]. Dans ce dernier travail, nos avocats s'attachent à démontrer qu'en qualité de membre immédiat du Saint Empire, la ville de Haguenau avait le droit d'introduire la Réforme chez elle, même dans toutes ses églises, sans se préoccuper de l'avis du Landvogt, ou du consentement de l'empereur, qu'elle n'avait point à obéir à

1) C'est ainsi que fut supprimée, c'est-à-dire soustraite à la connaissance du sénat, cette lettre impériale, qui est évidemment le document visé dans la Chronique des Jésuites.

2) *Symphorematis supplicationum...* p. 1, tit. 3 *de Religione*, p. 264 et seq. Francfort, 1630.

l'ordre que ce dernier lui transmettait de revenir sur son édit. Ils engageaient leur client à faire une réponse, courte mais énergique, *masculo responso*, au risque de déplaire, et de l'expédier directement à l'empereur par un exprès, qui retournera immédiatement sur ses pas, sans attendre de réplique.

Le lecteur trouverait peu d'attrait à un résumé même sommaire de ces discussions juridiques. Mais une question particulière, qui n'est qu'une question de bon sens, lui permettra d'apprécier toutes les subtilités, les finesses et les équivoques, où se complaisaient les jurisconsultes strasbourgeois. Il vient de voir que l'empereur rappelait aux magistrats de Haguenau la promesse qu'ils avaient faite en 1562 de rester catholiques. Nous avons rendu compte de l'entrevue (p. 115). Le chancelier impérial les avait félicités de leur attachement à la religion catholique et engagés à persévérer dans ces sentiments, à l'exemple de l'empereur; alors l'orateur des stettmeisters, après avoir conféré avec ses collègues, répondit qu'en matière religieuse la ville n'avait fait aucune innovation, et n'avait *ni volonté ni pensée* d'en faire. Ce langage était clair. Non moins claire est la phrase parallèle citée dans la consultation, « que le sénat veut *continuer* à s'en tenir à la vieille et vraie religion catholique : *Ein E. rat wölle bey der alten, wahren Catholischen Religion bleiben* ». Les termes mêmes de cette proposition et les circonstances où elle fut prononcée ne permettent aucun doute sur sa signification.

Tel n'est pas l'avis de nos avocats. La phrase mentionnée *ne peut pas*, disent-ils, être regardée comme un engagement de ne pas introduire la confession d'Augsbourg, parce que celle-ci prétend, aussi bien que la partie adverse, être l'antique, vraie religion catholique; et la Paix de religion qui ordonne le respect des deux cultes, ne permet pas de lui refuser ces *(prædicata)* qualifications.

Bien que l'empereur ait entendu ces mots de sa religion, le sénat n'en a pas moins eu, et a encore le

droit de leur donner un sens différent ; car celui qui *parle est le meilleur juge de la valeur des expressions qu'il emploie*.

Il n'est pas *à supposer* (*vermuthlich*) que l'empereur ait eu la pensée et l'intention d'enlever au sénat le bienfait de la Paix de religion (c'est-à-dire la liberté d'établir la Réforme).

Il est *sûr* que le sénat n'a pas pu avoir alors l'intention de s'enlever à lui-même cette liberté. Donc les paroles dont il s'est servi n'ont pu s'entendre du catholicisme.

Il ne faut pas donner au langage d'un homme un sens captieux, mais l'expliquer d'après sa pensée.

Dût-on d'ailleurs admettre qu'il s'agisse ici de la religion catholique, ni cette promesse, ni même un serment corporel, ne lieraient le sénat ; aucun engagement ne lie, quand on ne peut le tenir, sans dommage pour le salut des âmes.

D'ailleurs les circonstances n'étaient plus en 1565 les mêmes qu'en 1562 : un certain nombre de citoyens avait fait une supplique pour demander l'introduction de la Réforme.

Il nous semble inutile d'insister sur la portée morale de ces principes. Si une phrase aussi claire que celle-ci : *Je veux rester catholique*, adressée à un prince catholique, pour le rassurer sur la correction de ses sentiments religieux, *peut et doit* signifier, au gré de celui qui la prononce, *je veux rester libre de me faire luthérien* ; si un fait aussi insignifiant que le pétitionnement de quelques particuliers, toujours si facile à provoquer, suffit pour changer les circonstances et vous dégager de votre parole ; il n'y a plus ni franchise, ni loyauté, ni promesse, ni engagement. La bonne foi est bannie des relations humaines.

Les avocats modernes du magistrat haguenauien n'ont été, ni plus neufs, ni plus heureux que ceux du XVI^e^ siècle.

Röhrich qui est un honnête homme, proteste contre l'idée d'appliquer à la Confession d'Augsbourg les mots *antique et vraie religion catholique* (p. 466). Il admet qu'à la vérité les luthériens du XVI[e] siècle se servaient souvent de cette équivoque, pour se tirer d'embarras, comme *nothilfe*, et, ajouterons-nous, par pure tactique, pour dissimuler la portée de leurs doctrines, comme vient de le faire Schmidlin (ci-dessus p. 134). Mais dans la situation présente, si nettement précisée par la démarche de l'empereur, une équivoque n'est point admissible. Les patriciens de Haguenau ont bel et bien fait une promesse formelle. Seulement cette promesse, ils la pouvaient violer sans scrupule ; la ville n'était point engagée par elles, parce qu'*elles sont contraires au salut des âmes*, so binden sie doch die Stadt nicht, da sie wider das Seelenheil streiten ».

Quand on est honnête, pourquoi ne pas l'être jusqu'au bout ? Pourquoi notre historien accuse-t-il les Jésuites, quelques pages plus loin (p. 487), de répandre parmi le peuple ce principe : qu'on n'est pas obligé à tenir parole aux hérétiques ? Si jamais un Jésuite a soutenu cette thèse ici ou ailleurs — ce que nous ignorons et ce que Röhrich, malgré son affirmation, ignore comme nous — il l'a fait certainement au nom du *salut des âmes*. Pourquoi condamner chez les autres une doctrine qu'on patronne soi-même ? Du reste, après ce que nous venons de citer, tout lecteur de bonne foi reconnaîtra, qu'en fait de restrictions mentales et autres subtilités de ce genre, les juristes protestants de Strasbourg étaient en état d'en remontrer — comme Luther, Bucer et leurs collègues de 1540 (ci-dessus p. 93-95) — aux plus aventureux des casuistes.

Jæger a aussi sa loyauté, mais une loyauté un peu étourdie. « La réponse aurait peut-être gagné », dit-il, si l'on « avait *franchement avoué* qu'alors on s'était trompé sur la nature de la Réforme et que depuis on était revenu de ces idées ». Les graves professeurs qui présidaient à la soutenance de sa thèse, ont dû s'amuser

de cette ingénieuse explication. Notre jeune candidat oubliait que ses clients pensaient en 1562 ce qu'ils pensèrent en 1565, qu'ils n'apprirent rien dans l'intervalle sur la *nature de la Réforme*, que prétexter une conversion fictive et imaginaire, ce n'est pas *avouer franchement*, mais tout au contraire se permettre un gros . . . comme le font trop souvent les écoliers en défaut.

Les échevins de Haguenau se trouvaient en réalité dans une situation fort embarrassante. Dès avant 1562, ils méditaient le coup d'état réalisé en 1565. Mais le reconnaître, c'était compromettre le succès de leur entreprise. Ils avaient donc pris des engagements qu'ils étaient bien résolus de ne pas tenir, et ce manque de franchise et de bonne foi, aujourd'hui ils ne pouvaient ni le nier, ni l'avouer catégoriquement sans honte. Voici la formule à laquelle ils finirent par s'arrêter : « Votre M. nous rappelle que nous avons promis verbalement à son cher père, de rester fidèles à la vieille religion. Nous reconnaissons qu'en décembre 1562, lorsque Sa M. fut en personne chez nous, nous Lui avons déclaré humblement que notre intention était de rester fidèlement attachés à l'antique vraie religion catholique. *Nous sommes encore dans cette intention et avec l'aide du Tout Puissant, nous pensons y rester*, ne croyant pas que par cette déclaration il nous soit enlevé, pour le moment ou pour l'avenir, quelque chose de ce qui d'après notre conscience et celle d'un chacun peut nous appartenir en vertu de la Paix de religion. »[1]) Avec un certain air de franchise, c'était d'un amphigouri parfait. Cela revenait à dire : Nous avons promis de

1) Das wir gedacht bei der alten wahren catholischen religion beständiglich zu verharren der meinung wir auch noch seind, und mit hilf des almächtigen zu pleiben gedencken, und wollen unterdänigst nit versehen das durch dasselbigen anzeigen, weder jetzt noch in künftigen uns ichtwas entzogen oder genohmen, so uns unseren und eim jedem gewissen nach in Krafft des aufgerichten bestendigen Religions friedens gepühren möchte.

rester catholiques, c'est vrai; mais avec la réserve bien-entendu de sortir du catholicisme quand cela nous plairait, comme le permet la Paix de religion. Que penser de cette manière de promettre?

Le reste de la réponse (17 octobre 1566) ne fait guère que répéter avec plus de developpements les idées exposées dans la lettre précédente.

L'empereur se montra offensé, moins peut-être du contenu de la lettre qu'il prévoyait, que de la liberté qu'on avait prise de soustraire à la connaissance de la bourgeoisie un document qu'il adressait à cette dernière, aussi bien qu'au magistrat. C'était d'abord afficher un mépris peu dissimulé de sa volonté. C'était ensuite fermer la seule voie qui lui permettait d'aboutir à un résultat sérieux.

L'empereur, le conseil de l'archiduc, la Régence d'Inspruck, n'étaient eux-mêmes pas éloignés de croire que l'appel d'un prédicant à Haguenau pouvait se justifier par la Paix de religion. Placer et laisser la discussion sur ce terrain de droit positif, c'était donc se condamner à un rôle stérile et ridicule, permettre à ses adversaires de grouper autour d'eux tous ceux qui avaient à cœur l'indépendance de leur patrie. Si l'on voulait lutter avec des chances de succès et ne se préoccuper que des intérêts de la religion catholique, il fallait commencer par laisser hors de cause la question de droit, et se borner à la question de fait. L'appel d'un prédicant luthérien, devait-on dire, la majorité du sénat et de la population peut avoir le droit de le décider et de le faire. Mais cette majorité s'est-elle réellement prononcée en ce sens?

Les novateurs savaient qu'il n'en était rien et c'est pour cela qu'ils évitèrent de communiquer à la bourgeoisie la lettre impériale. Maximilien en écrivit une nouvelle pour insister sur ce point (18 juin 1567). Mais la Régence d'Inspruck conseilla à l'archiduc de ne pas l'expédier et de demander la nomination d'une commission impériale (8 juillet). C'est le même remède

qu'elle accepte encore dans une consultation du 28 septembre, non qu'elle compte beaucoup sur son efficacité; mais c'est un moyen de douceur : il ne peut pas nuire. L'archiduc, au contraire en attendait beaucoup de bien. On s'exagère volontiers l'importance de ses droits et l'on trouve toujours des conseillers qui soutiennent et encouragent de pareilles prétentions.

Maximilien désigna donc comme commissaire l'évêque Erasme de Strasbourg (23 octobre 1567); mais il proposa lui-même de surseoir à l'envoi de la commission, de peur qu'on n'y vit la confirmation d'un bruit répandu contre lui, d'un traité conclu avec le Pape, les rois de France et d'Espagne. A l'évêque de Strasbourg il adjoignit plus tard le comte de Bitsche, mais avant d'agir, on voulait que la guerre fut terminée en France, que les cavaliers allemands fussent rentrés dans leurs foyers. A Haguenau toutefois le moment eût été propice, d'après Bollwiller (8 october 1569). Les catholiques avaient de beaucoup la majorité au sénat, et plusieurs XXIV l'assuraient que si l'empereur et l'archiduc insistaient sérieusement, l'ancien état des choses serait rétabli sans effusion de sang.

On attendit si longtemps que les deux commissaires eurent le loisir de mourir tous deux. L'empereur en désigna deux autres en 1571, le nouvel évêque de Strasbourg Jean de Manderscheid et le comte Otton Henri de Schwartzenbourg, gouverneur à Bade. Mais les choses en restèrent là et il fallut renouveler les nominations en 1573. Enfin la commission se réunit à Haguenau le 27 mai 1574. Le comte de Schwartzenbourg y parut en personne. L'évêque était représenté par Othon de Sultz, oberschultheiss de Saverne, Jean George de Sebach bailli de Berstein, le Dr Valentin Adam Cuntz et le licencié Louis Falckenbourg.

L'annonce d'une commission avait provoqué à Haguenau un émoi facile à comprendre. Tant que la controverse avec l'empereur se faisait par lettre, ou par députation, le parti luthérien était seul en scène : la

plume de la ville, le syndic, lui appartenait et il fournissait aussi à Haguenau ses représentants. Mais les commissaires allaient se trouver en face des sénateurs qui, pour la plupart, ne partageaient point ses sentiments. Aussi les consultations qu'il se fit envoyer de Strasbourg par ses conseils ordinaires, les docteurs Louis Gremp de Freudenstein et Bernhard Botzheim, semblent-elles se préoccuper bien moins des commissaires que du sénat lui-même. Elles parlent sans doute encore du droit de la ville à introduire la Réforme en vertu de la Paix de religiou; mais elles insistent avant tout sur l'entente unanime avec laquelle tous, sans distinction de croyance, doivent résister aux tentatives de la commission. En cédant, en abolissant ce qu'il venait d'établir, le sénat deviendrait la risée de tous et consommerait de ses propres mains la ruine de la cité.

« Vous devez tous tenir ensemble comme un seul homme, et ne vous laisser désunir par aucune manœuvre, aucune persuasion . . . Abolir la confession d'Augsbourg dans l'église des Franciscains, c'est reconnaître que vous n'aviez pas le droit de l'établir sans le consentement du landvogt . . . c'est renoncer au plus noble joyau de votre liberté. Les membres immédiats du Saint Empire, ont à l'exclusion des autres états, le privilège souverain et précieux de ne pouvoir être obligés, — nous ne disons point par un landvogt, mais par l'empereur lui-même, — d'agir en matière religieuse contrairement à leur conscience. Si vous vous laissez enlever cette prérogative par des menaces ou par la persuasion, vous devez vous attendre à être réduits, dans des matières moins graves, à des concessions chaque jour plus nombreuses. Ouvrez cette fenêtre au Landvogt et c'en est fait de vos autres *Regalia* et franchises. Quand la concorde manque dans une ville, surtout chez le magistrat, on n'a devant les yeux que confusion, désordre, malheur et malédiction, et, en fin de compte, la ruine sans cesse croissante de la cité. Ceux qui aiment

et chérissent leur patrie et sa prospérité, comme le doit faire tout homme d'honneur, ont donc à se garder de toute désunion. »

Une pareille argumentation devait frapper les sénateurs de Haguenau. Ils devaient craindre pour eux le sort de Besançon et de Trèves, qu'on leur disait tombés dans la dégradation par suite de concessions analogues. Quel parti restait aux catholiques les plus convaincus? Ils pouvaient se dire que sans l'aventure de 1565 les droits de la ville ne seraient pas en question. Ils pouvaient maudire au fond de leur cœur les ruses politiques qui les avaient mis dans la cruelle alternation de trahir leur foi ou leur patrie. Mais le vin était tiré. Il fallait le boire et ils le burent.

Cette situation qui est exploitée avec la même insistance et le même succès jusque vers la fin du siècle, chaque fois que Haguenau se trouve en face, soit de l'empereur, soit du Landvogt ou de son représentent, nous explique l'attitude officielle du sénat. Alors que les luthériens n'y formaient que la minorité, ils le dominaient et l'entraînaient à leur remorque. Même à l'intérieur, ils avaient l'art de placer les questions religieuses sur le terrain politique. Il se rencontre toujours quelque droit, quelque privilège de la ville, intéressé à la condamnation des catholiques ou à la protection des protestants.

Le magistrat de 1574 ne se présenta donc devant la commission impériale qu'après avoir obtenu des sénateurs, qu'aucun d'eux ne se séparerait de lui en face de ce qu'il appelait l'ennemi commun. Il se fit assister en outre du docteur Kilian Bertsch, envoyé du duc de Wurtemberg, de Steffan Sturm et de Jean Charles Larcher, stett- et ammeisters de Strasbourg. Leur présence devait imposer et aux commissaires et aux sénateurs timides, prouver à tous que les luthériens trouveraient au dehors l'appui de leurs amis. Le syndic de Strasbourg Paul Hochvelder servit d'avocat à la ville.

La commission siégea pendant deux jours [1]. D'après ses instructions, la Paix de religion consacrait des faits accomplis et ne donnait pas de droit pour l'avenir, elle ne concernait pas les villes dont la position à la diète n'était pas alors réglée et surtout pas Haguenau, qui, dépendant de la landvogtey, n'était pas une ville immédiate. Haguenau contesta ces prémisses, s'offrit à prouver ses privilèges, demanda à s'entendre avec les autres villes, surtout celles de la landvogtey, intéressées aussi dans le débat. Mais on refusa d'entrer dans toute discussion, exigeant une déclaration catégorique relativement à l'abolition du luthéranisme et du renvoi des pasteurs.

Sur la réponse négative faite par l'avocat de Haguenau se présenta un incident, qui sans les précautions prises, eût été fatal aux novateurs. Les commissaires demandèrent que chacun des échevins et des sénateurs s'expliquât en particulier sur ses sentiments. C'était un piège. Ils savaient fort bien, comme ils le reconnurent un instant après, que « bien peu, pas même le quart des sénateurs, tenaient avec les partisans des nouvelles doctrines » [2].

Une enquête individuelle constatait ce fait et isolait la minorité luthérienne de la majorité catholique qui faisait sa force. Mais le danger était prévu et la leçon faite. Il fut répondu au nom des sénateurs que, « le procès pendant, ils ne voulaient pas se séparer les uns des autres, ni permettre qu'on traitât avec aucun d'eux en particulier » [3].

1) Les représentants du Landvogt, le schultheiss Frédéric de Wangen, le zinsmeister George Streit, le forstmeister Dietherich Spett de Schultzbourg et le Dr Henri Strauss, ne se présentèrent pas le second jour.

2) Das Inen den Commissariis nit unverborgen, das wenig und nit der vierdte Mann es mitt denen, die Inen die neue religion gefallen lassen, hielten.

3) Das Inen nit gepüren wille, In wehrender handlung, sich von einander abzusundern, noch einer oder mehr under Inen etwas mit Inen in sonderheit handlen zu lassen.

Cette tactique ne trompait personne. « Si le sénat était unanime sur la question religieuse, comme on le prétend maintenant, remarquaient les commissaires, on ne se refuserait pas à une enquête que nous sommes en droit de faire ». Mais elle désarmait la commission et celle-ci n'avait plus qu'à se retirer. Elle le fit en protestant qu'elle rendrait compte à Sa M. du mauvais vouloir manifeste qu'elle avait rencontré. S'il devait en résulter des conséquences fâcheuses pour la ville, celle-ci ne pourrait s'en prendre qu'à elle même.

Il est probable que le magistrat luthérien ne s'effraya pas outre mesure de ces menaces. Il s'empressa néanmoins d'envoyer aux autres villes de la Décapole le compte-rendu de la conférence et de le faire mettre à l'ordre du jour pour le *stettag* du 22 août. Leurs sympathies lui étaient assurées, quels que fussent leurs sentiments religieux, tant elles devaient être choquées et alarmées à la fois par la suprématie revendiquée pour la Landvogtei. Haguenau leur parlait en même temps d'une autre affaire, connexe à la grande question religieuse, que les commissaires avaient touchée en passant, mais sans proposer aucune solution.

Il était d'usage dans les procès criminels, quand l'enquête était terminée, d'envoyer à l'accusé, quatre ou cinq jours avant le jugement, le curé de Saint-George, qui devait l'aider à mettte sa conscience en règle, et l'assistait ensuite le jour de l'exécution. Vers le nouvel an 1567 les officiers de la Landvogtei arrêtèrent un habitant de la Walck, coupable de sodomie, et le livrèrent à la prison de la ville. Peu après le magistrat le transféra de la prison à l'hôpital et le fit visiter par le pasteur Herebrand. Etait-il luthérien ? Les documents ne le disent pas. Tout ce que nous savons c'est qu'après cette visite il demanda à revoir le pasteur. Lorsqu'il apprit cela, le schultheiss Michel d'Ampringen refusa de passer outre, et par suite l'exécution resta suspendue.

Si Wolf était luthérien, ce qui semble probable, la municipalité était en droit de demander pour lui les

secours d'un ministre du même culte. Mais, de son côté, le schultheiss ne pouvait se prêter sans ordre supérieur à cette innovation. Au moment même où l'empereur et le landvogt repoussaient l'existence légale de la paroisse luthérienne, il ne lui convenait pas à lui, leur officier, de la reconnaître dans un acte public. « Ce serait, dit-il, un scandale et une atteinte aux droits de Sa M., si je ratifiais en son nom pareille nouveauté; si je conduisais le malheureux au dernier supplice en compagnie du pasteur; si le pasteur prenait place au repas que selon la coutume je fais servir, à mes frais, au stettmeister, au maréchal et à leurs valets. J'en référerai à qui de droit ». On consentit à ce qu'il demandât des instructions à l'Empereur; mais on ne voulut pas admettre qu'il en parlât à l'archiduc. De plus, comme ce recours allait retarder l'exécution de Wolf et celle d'autres criminels, augmenter par suite leurs frais de détention, il lui fut annoncé en même temps que tous ces frais seraient mis à sa charge. (17 janvier 1567).

C'était raide. Plus raide encore était une décision prise aussitôt. Le schultheiss avait le tiers de toutes les amendes édictées au sénat, et une certaine somme, dont nous ignorons la valeur, lui était due à ce titre pour les deux derniers trimestres. Bien que cet argent n'eût aucun rapport avec l'objet du conflit, il fut saisi, et le receveur municipal, qui n'était autre que R. Botzheim lui-même, se fit donner défense de le payer. Il fut question alors de saisir, par représailles, les rentes que les bourgeois de Haguenau possédaient dans les villages de la Landvogtei. Mais les conseillers de la préfecture n'étaient pas trop favorables à cette idée. Ils avaient presque tous leurs familles et leurs biens en ville. Ils craignaient de nouvelles violences, dont ils seraient eux-mêmes les victimes, et trouvaient l'archiduc et ses régences trop lents à défendre les leurs.

L'accord entre les deux partis n'était pas des plus faciles. Si le magistrat se croyait en droit d'exiger pour un condamné luthérien l'assistance d'un pasteur luthé-

rien, le schultheiss se croyait aussi le devoir de repousser toute innovation faite à l'insu de ses supérieurs. Dès le premier moment, il s'adressa à ces derniers pour leur demander des instructions. Mais les conseillers de l'Empereur et de l'archiduc n'étaient pas moins embarrassés que lui. Eux aussi, ils craignaient de donner sur une question de détail une décision, qui semblait préjuger contre eux le fond du procès : ils ne répondirent pas. Le schultheiss resta donc à Haguenau dans une espèce de grève, qui, avec la tension des esprits et les procédés un peu cavaliers du magistrat, devait s'accentuer chaque jour d'avantage. Il commença par surseoir à l'exécution des protestants, ce qui amena pas mal de criminels à se déclarer protestants, pour prolonger leur vie. Il refusa ensuite sa participation à toute enquête criminelle et même à tout procès civil. Le cours de la justice fut entièrement suspendu.

Commencé sous Michel d'Ampringen, le conflit continua sous son successeur Frédéric de Wangen. Il est aisé d'entrevoir quelles en furent les conséquences, encombrement des prisons, aggravation de dépenses, détention indéfinie de prévenus peut-être innocents ou légèrement coupables, perturbation des affaires, etc., etc. Le schultheiss en souffrit dans ses revenus, mais ses pertes n'étaient rien comparées à celles que la ville eut à supporter. Aussi ne négligea-t-elle rien pour faire cesser la situation. Elle écrivit à la diète de Spire (1570), à l'empereur (1573), au stettag d'Esslingen (1575), à l'assemblée de Ratisbonne (1576). Enfin, le 18 octobre 1576, Rodolphe II — sans attendre la décision d'une nouvelle commission impériale qu'il venait d'envoyer à Haguenau — ordonna que provisoirement le schultheiss rendrait à la justice son libre cours et permettrait aux condamnés de se faire assister selon leur conscience.

L'empereur avait raison de se défier des lenteurs traditionnelles de ses commissions. Celle qu'il annonçait pour Haguenau, en 1576, ne se réunit qu'au mois de juillet 1578. Elle était composée de l'évêque de Stras-

bourg, représenté de nouveau par Otton de Sulz et Valentin Cuntz, de Philippe Flach de Schwartzenbourg, grand-maître des Johannites et de Lazare de Schwendi, seigneur de Hohenlandsperg. Elle devait s'occuper de tous les conflits nés successivement entre la ville et la préfecture. Les débats furent longs et variés, mais ne s'arrêtèrent qu'en passant sur la question religieuse. Il en résulta une espèce de Traité entre la Landvogtei et le magistrat, conclu le 26 juillet 1578 et ratifié par l'empereur en 1582.

Au point de vue religieux ce Traité ne nous intéresse que par trois articles, qui tous les trois manquent de solution. Il est dit *sur le droit d'établir la Réforme*, que, vu l'impossibilité d'obtenir une entente des deux parties, la décision est réservée à Sa Majesté Impériale. Le Landvogt demandait que les *couvents confisqués* fussent rendus aux ordres religieux, qui seraient en mesure d'y rétablir des communautés; la ville, pour toute réponse, protesta qu'elle ne voulait rien faire qu'elle ne pût justifier devant l'empereur et les diètes : il fallut se contenter de cette déclaration[1]. Le Landvogt réclamait aussi, *pour le clergé catholique*, dispense de tout serment, un traitement convenable et le libre exercice de son culte. Sur quoi le magistrat protesta de son profond respect pour la liberté de conscience, de son désir d'assurer aux catholiques de bons prédicateurs et de pourvoir à tous leurs besoins. « La commission, n'ayant rien pu obtenir au-delà de ces promesses et de ces protestations, passa outre »[2].

La convention de 1578 n'obtenait ainsi de la ville, sur le terrain religieux, aucune concession, aucun engagement positif. Elle ne lui cédait pas davantage, il est vrai, et ne lui dissimulait point le peu de cas qu'elle faisait de ses vagues justifications. Mais, en dépit de ces réserves, elle n'en était pas moins un triomphe

1) Und wie bei den vorigen puncten müssen brauchen lassen.
2) Diese sache also verbleiben lassen.

pour le parti luthérien. Elle était le maintien provisoire, la tolérance, du *statu quo*, et comme pendant de longues années aucun acte impérial ne viendra modifier ou abroger ce provisoire, les novateurs purent y voir à leur aise une consécration définitive et officielle de leur œuvre.

---

# CHAPITRE HUITIÈME

## Le lendemain du triomphe.

Après 1565, comme antérieurement, les archives municipales persistent à se montrer très sobres en renseignements sur les fauteurs de la Réforme et leurs enseignements. On est par suite bien heureux de pouvoir suppléer à leur silence à l'aide de quelques lettres écrites par les officiers de la Landvogtei. Ils ne sont pas des admirateurs enthousiastes des novateurs, ils ne disent rien des vertus évangéliques et de la vie exemplaire qui devaient, d'après Röhrich, assurer le triomphe du pur évangile. Leur témoignage n'en mérite pas moins d'être pris en sérieuse considération. Ce sont des personnages graves, leurs lettres sont presque des rapports officiels et si, au début, ils ont seuls la parole, ils peuvent être soumis plus tard à un débat contradictoire. qui est loin de leur donner tort.

A l'occasion de leur séjour à Haguenau, les commissaires de 1566 nous apprennent que « aujourd'hui, dimanche (16 février), le nouveau prédicant, le Dr Phil. Herrprandt, a annoncé dans son sermon qu'il allait prendre un congé. Il voulait rentrer chez lui, chercher sa femme et ses enfants. Si pendant son absence quel-

qu'un avait besoin de lui, il devait s'adresser à la Chancellerie. Jusqu'ici ils n'ont que ce prédicant ; il prêche chaque semaine, deux fois le dimanche et une fois le jeudi : il a déjà fait quelques baptêmes et quelques mariages ».

Avec sa femme et ses enfants, Herrprandt amenait un maître d'école wurtembergeois. Mais on n'avait pas encore réussi à le faire agréer, lorsque la nouvelle église fut troublée par une troupe de fanatiques « pour lesquels un nommé Martin Steinbach, mort depuis une quinzaine d'années, était l'Esprit saint, qui devait revenir avant le dernier jour, paraître avec une grande majesté, ouvrir le premier les portes du ciel. Le magistrat fit arrêter ces sectaires ; douze d'entre eux qui ne voulurent pas abjurer leur abominable hérésie, furent bannis et durent s'engager à rester à une distance d'au moins vingt milles. Du reste, ajoute Bollwiller, la relation de cette affaire doit être imprimée dans une huitaine et je vous enverrai un exemplaire (16 mars) ».

La question du maître d'école ne tarda pas cependant d'obtenir une solution plus ou moins conforme aux traditions du parti. « C'est, écrivait Bollwiller (7 avril), un proche parent de Schmidlin, le prédicateur de la cour de Wurtemberg, qui a installé ici leur évangile. Ils ont si bien manœuvré dans le sénat qu'ils ont réussi *par tromperie* à lui faire confier l'école. Il n'a été admis que pour un an, comme essai. Il serait facile d'obtenir son renvoi, et cela serait bien nécessaire » 1).

Nous ne possédons pas d'autres données sur la *tromperie* employée à cette occasion. Il serait possible toutefois que la séance de 1601 (p. 121) que nous avons appliquée à l'établissement de la Réforme, se rapportât à ce fait particulier. Dans l'enquête de 1601 il s'agissait en effet du remplacement de Wager et des engagements

1) Und durch betrug bey einem Rat alhie dahin gebracht, und practiciert worden, das er zu der Schul alhie gelassen.

contractés au sujet de l'école. Il y aurait eu, en ce cas, deux comédies distinctes, relatives l'une à l'appel du prédicant luthérien, l'autre à l'installation de l'école luthérienne, dont l'une est racontée dans le Mémoire cité p. 122, tandis que l'autre ne serait que vaguement rappelée dans le Protocole de 1601.

La même lettre signale une autre nouvelle non moins grave. Botzheim avait été envoyé comme représentant de Haguenau à la diète d'Augsbourg. « De là il écrivait à ses affidés qu'ils devaient tenir bon et ne pas consentir à l'éloignement du prédicant luthérien. A son retour de la diète, il devait rapporter de quoi abolir la messe dans toute la ville » [1]. Tandis que Botzheim méditait à Augsbourg un nouveau coup de sa façon, Bollwiller écrivait de la même ville où il venait d'arriver, qu'il avait constaté avant son départ que « pendant la semaine sainte les églises catholiques, leurs offices, les confessionnaux, la table sainte avaient été fréquentés plus que jamais, tandis que le prêche des novateurs ne comptait que peu d'auditeurs » [2].

Il parlait encore de même après son retour (16 mai). « Le nombre des catholiques augmente chaque jour. Mais leurs prédicateurs sont si mal payés que, si l'on n'y remédie pas, aucun ne restera longtemps. Tout au contraire le prédicant de la nouvelle doctrine et son aide reçoivent autant d'appointements qu'ils en désirent. Il n'y a plus de maitre catholique dans l'école latine ; celle-ci a été donnée à un sectaire, ainsi que la place de receveur municipal (guldenschreiber)... Il serait bon de demander aux supérieurs des Jésuites deux bons prédicateurs de leur ordre, leur entretien coûte peu et ils sont d'une vie irréprochable ». Il ajoutait encore en postscriptum

1) Wolle er so vyl mitbringen, das man auch die mess in der gantzen Statt abschaffen werde.

2) Das volck in so grosser anzahl als vor nie in den Kirchen... und das ein kleine anzahl folck in der neugläubigen Kirchen die selbige zeit gewesen.

le 20 mai : « Hier il y avait fort peu de monde au prêche et beaucoup de monde dans les deux paroisses catholiques. Le curé de Gengenbach, qui est un excellent prédicateur catholique, a prêché ici deux dimanches et aujourd'hui ; il y a eu grand concours à ses sermons; s'il devait rester ici, ce qui ne serait pas difficile à obtenir, il ferait grand bien ».

Les officiers de Bollwiller parlaient comme lui. « Il y a trois semaines environ est mort le stadtschreiber (Feuerstein)... [1]. Que Dieu Tout puissant pardonne à son âme. Si deux autres personnes de son parti disparaissaient, la vieille religion reprendrait aisément tout son empire ». C'est ainsi que s'exprimait le receveur G. Strutt le 20 décembre 1566. Jacob de Gottesheim était de Haguenau, il avait même rempli les fonctions d'échevin, auxquelles il renonça en 1558, pour devenir conseiller de la préfecture. Il écrivait au même moment: « Il y a quelques jours, un sénateur, digne de toute confianc, me disait qu'il y avait encore au sénat beaucoup de XXIV bien pensants, qui ne demanderaient pas mieux que de maintenir la vieille religion. Mais quand ils en veulent parler et que leur tour de voter arrive, R. Botzheim et M. Sessolsheim les interrompent; ils ne laissent parler aucun XXIV catholique... Ces deux hommes agissent avec arrogance et violence sans se soucier du sénat ; ils l'ont aussi montré à l'égard de ma femme et de ma sœur... J'espère qu'ils auront aussi le salaire qu'ils méritent, comme le stattschreiber qui vient de périr d'une façon si misérable et si lamentable. Mais tant qu'ils seront en place, tout est peine perdue. Ecoutez comme preuve ce que R. Botzheim vient de faire au cellerier et à moi. Nous avons été nommés tuteurs de la fillette de Daniel Botzheim, le bailli de Surburg. Aussitôt Jacob Botzheim met la main

1) Wie man sagt, gar gefressen von den Frantzosen. Cette rumeur, que nous voyons vaguement confirmée un peu plus loin, serait une triste recommandation pour un apôtre du pur évangile.

sur elle. Nous réclamons. Il refuse. Nous nous adressons à la justice. R. Botzheim, en qualité de régent, nous déclare qu'elle nous sera remise, si nous nous engageons à la faire instruire par les pasteurs [1]. De la sorte on nous détient notre pupille, on la force à embrasser une religion que son père et sa mère n'ont pas professée, dans laquelle ils ne l'ont pas élevée ».

Lorsqu'après une assez longue absence Bollwiller revient à Haguenau, au mois de mars 1567, il trouve que la situation n'a pas changé. « Le maître d'école sectaire fait toujours beaucoup de mal. Par contre Wilhelm, le prédicateur catholique, fait beaucoup de bien ; mais il est si mal payé qu'il ne pourra pas rester. Je l'ai retenu jusqu'ici en l'assurant que V. Altesse pensera à lui. Il serait bon, en effet, que Vous puissiez lui procurer une prébende d'une centaine de florins. R. Botzheim a été député à la diète. M. Sessolsheim est gravement malade... Si ces deux hommes disparaissaient, tout irait bien. Ils ont un nouveau syndic sectaire, mais ils se plaignent qu'il ne vaut pas son prédécesseur... Pendant que j'écris, on m'apprend la mort de Sessolsheim... On me dit que feu le syndic et Sessolsheim ont tous deux succombé à un mal inouï. Avant leur mort et depuis, leurs corps répandaient une odeur si infecte que personne ne pouvait rester auprès d'eux et supporter cette puanteur » [2].

1) Also das uns unser vogtdochter noch uf disen Tag vorgehalten und mit gewalt von der alten zu der Neuven religion getrungen würd, dessen doch Ir vatter und mutter nie gewesen sind, noch vil weniger Ir dochter dahin zogen haben.

2) Voici en quels termes sont mentionnés ces deux décès dans la Chronique des Jésuites, qui ne connaissait pas les lettres que nous venons de citer, mais qui prétend ne rapporter qu'un fait « quod asserunt certo et sancte qui meminerunt accuratius, testes non magis auriti quam oculati, Etenim consularis M. Sessolsheym contabescens ac molestissime in se ipso deficiens quotidie mortuus est per mensem circiter integrum. Archigrammateus putrifactione interiori et exteriori pariter, foeda ac lenta, cum fœtore horrendo infelicem efflavit animam. Addunt quidam in cumulum malorum pedicularem luem. ..

Quelques jours après (14 avril), Bollwiller insiste de nouveau sur la nécessité de faire une situation à Wilhelm Lorichius, le curé de Saint-Nicolas. La population lui est très attachée, et ce serait un grand malheur que de le perdre. On lui offre ailleurs de très belles positions ; mais il consentirait volontiers à rester ici, si on lui faisait un traitement égal à celui des ministres luthériens.

« Hier soir, écrit-il le 1er juin 1567, le docteur Schmidlin est revenu ici. Dans quel but ? Je l'ignore. Il a prêché aujourd'hui matin et soir et a eu, dit-on, grand concours. Après le sermon il a rappelé à ses auditeurs que, dix-huit mois auparavant, Dieu l'avait envoyé à Haguenau pour leur prêcher le pur évangile et les convertir à l'ancienne vraie doctrine chrétienne et catholique. Il était revenu pour les engager à y persévérer avec constance. Chaque fois que les circonstances l'amèneraient dans le pays, il était prêt à leur annoncer le pur évangile. Si quelqu'un avait quelques difficultés sur sa doctrine, il se chargeait de les résoudre. S'il n'était pas ici et que le sénat l'appelât, il viendrait de jour et de nuit pour les confirmer dans la foi ».

Le surlendemain Bollwiller revient sur le même sujet : « Peu de jours après que R. Botzheim fut revenu de Ratisbonne, Schmidlin est survenu. Hier j'ai envoyé des agents dans les trois églises où l'on prêchait en même temps. C'est Wilhelm Lorichius qui avait de beaucoup l'auditoire le plus nombreux. Dans l'autre église catholique où je me trouvais, il y avait au moins autant de monde que chez Schmidlin, et cependant beaucoup de catholiques assistaient par curiosité au prêche de ce dernier. Les régents Greiff et Hug n'ont pas été au sermon de Schmidlin, mais à l'église catholique. Ils se sont aussi refusés à tenir conseil hier lundi, malgré les instances de R. Botzheim qui voulait faire voter une gratification pour Schmidlin ». Après cela on n'est pas étonné du prompt dénoûment de l'aventure.

« Schmidlin n'est pas resté plus de deux jours... Il a été froissé de ne plus retrouver les honneurs et les traitements d'autrefois. Les régents qui, pour le moment, sont des catholiques, n'ont pas grand plaisir à ces sortes d'affaires. En dehors de Botzheim il n'y en a guère au sénat qui y mettent beaucoup d'ardeur. Cependant avec le concours du syndic, du maitre d'école et de quelques adeptes, Botzheim parvient à se maintenir en position ».

Les traces de cette correspondance disparaissent ensuite des archives alsaciennes et nous ne rencontrons plus devant nous que des documents plus directement officiels.

Telle est tout d'abord une lettre de l'archiduc Ferdinand adressée à la ville de Haguenau (23 juin 1575). Le prince y disait avoir appris « qu'on avait placé comme vicaire à la paroisse Saint-George un ancien moine, qui avait quitté le cloitre, s'était marié et avait vécu quelque temps en laïque ». Au nom des convenances, et surtout des protestations d'impartialité tant de fois renouvelées par le magistrat, il demandait l'éloignement de cet homme. En cas de refus, il se verrait forcé d'aviser et de recourir à d'autres moyens.

La réponse du magistrat nous est inconnue. Dans les archives de la ville, comme dans celles de la Landvogtei, il ne se rencontre aucun éclaircissement, aucune allusion sur cette affaire. Cependant sur le dos de la lettre citée la chancellerie a mis cette note : *Ertzherzogs schreiben von wegen h. Adams.* Il y avait donc dans le personnel de Saint-George un homme, auquel on appliquait sans hésitation cette dénonciation vague en elle-même. Nous avons recouru aux Comptes de Saint-George, et nous fûmes bientôt en présence d'un nommé Adam Motz, employé comme chapelain depuis la Trinité 1566, *wergmeister* de l'Œuvre, chargé pendant plusieurs mois des sermons du soir, mort à la fin de l'année 1575, quelques semaines après l'arrivée de

la préfecture et l'empereur lui-même se montrèrent moins faciles. Le même reproche ne cesse de reparaitre à l'horizon, et, dans une lettre écrite le 14 novembre 1585, à propos d'un procès que nous raconterons plus loin, Rodolphe II dira encore : « Contrairement aux promesses par vous faites, les curés de Saint-George et du Vieil-Hôpital doivent être si mal payés, que cela ne suffit pas à leur entretien ; ils sont réduits à la misère ou cherchent d'autres places. Il est difficile de trouver par suite des hommes de talent pour les chaires catholiques. Mais après avoir mis la main sur tous les revenus des églises (catholiques), vous les employez à faire à ceux de l'autre religion des traitements largement calculés ».

Dans son Mémoire justificatif (20 février 1586) la ville ne touche point à cette dernière observation et pour cause. Depuis 1581 on avait donné au pasteur un second vicaire. Ces trois ministres recevaient ensemble, d'après un état fourni par les protestants, dont nous n'avons pu vérifier les détails, 291 ℔ en argent et la compétence en nature ci-dessus indiquée, total en 1581 6565 m., qui, sauf 16 ℔ (327 m.) payés par la caisse des contributions, étaient prélevés sur le patrimoine des pauvres et sur les fondations catholiques. Bollwiller fixe le traitement de chacun d'eux à 300 fl. et 30 sacs de seigle. Mais le premier pasteur seul avait des émoluments de cette importance ; ses vicaires, on le verra plus loin, touchaient un peu moins.

Quant à l'insuffisance du traitement du clergé catholique, le magistrat répond qu'il a déjà donné des explications à ce sujet à la commission de 1577 ; « la vérité est, continue-t-il, que le salaire des deux curés actuels et de leurs chapelains est aujourd'hui supérieur, même le double de celui qu'avaient leurs prédécesseurs avant le changement de religion ». Les prêtres catholiques sont si peu mécontents de leurs traitements qu'on les voit rester à leur poste dix, et même quinze, vingt ans ;

ils ont affirmé devant notaire et témoins en 1586 qu'ils ne formulaient aucune plainte à ce sujet et n'avaient chargé personne de porter des doléances en leur nom à Sa Majesté Impériale.

L'histoire de cette attestation notariée est une véritable plaisanterie. On venait de recevoir une lettre impériale relative à cette question. Aussitôt on réunit les ecclésiastiques des deux paroisses, on leur lit la lettre, on leur reproche de se plaindre au dehors, au lieu de s'adresser à l'autorité locale, de faire dénoncer celle-ci auprès de l'empereur, de lui attirer des désagréments, etc. Les pauvres diables abasourdis répondent qu'ils *désirent*, il est vrai, *une augmentation*, mais qu'ils ne se sont jamais plaints à des étrangers, qu'ils n'ont donné commission à personne de réclamer pour eux auprès de l'empereur. On introduit alors le notaire et les témoins, on fait répéter devant eux la dernière partie de la réponse donnée ; le tout est signé et scellé et le tour se trouve joué.

Le chiffre des appointements que les curés *actuels* touchent *aujourd'hui* est de même un trompe d'œil. Le curé *actuel* de Saint-George (1586), Bosch, recevait 200 fl. et 25 sacs de seigle ; mais il n'était en fonction que depuis peu de mois, et son prédécesseur Brand (1584-85) n'avait que 100 fl. et 24 sacs de seigle, et la rétribution des prédécesseurs de Brand était moins forte encore. On pouvait s'appuyer sur la situation faite à Bosch pour prouver qu'on était en voie de s'amender ; mais on ne pouvait pas établir par là qu'on n'avait pas besoin d'amendement. Tout au contraire, en doublant en faveur du curé actuel le traitement accordé aux curés antérieurs [1]), le

1) A dire vrai il n'y avait plus eu de curé à Saint George depuis Augustin Neser (1560) qui touchait 180 fl. et 12 sacs de seigle (2400 m.) Les fonctions curiales furent ensuite confiées par intérim au prieur des Augustins, au chapelain Sebolt Cremer, puis de nouveau au prieur des Augustins, enfin à Bernard Brand. Ces intérimaires ne percevaient qu'une indemnité fixée d'abord à 40 fl. et 12 sacs de seigle (670 m.), puis à 80 fl. et 12 sacs de seigle (1160 et 1080 m.).

magistrat reconnaissait de la manière la plus formelle que ce dernier était insuffisant.

La même conclusion ressort aussi non seulement du langage, mais aussi des actes de la préfecture. On a vu plus haut combien elle insistait auprès de l'archiduc pour obtenir une prébende à son protégé Guillaume Lorich, curé du Vieil-Hôpital. Dans les Protocoles du conseil de la préfecture, conservés par un procès de 1756, on lit le 6 avril 1581 : « Comme le R. P. provincial ne veut plus tenir la chaire pour prêcher et que les habitants (le magistrat) de Haguenau ne veulent plus entretenir leurs prédicateurs de la façon qu'il convient, et que cependant par la vente de la cure de Saint-George, ils se sont obligés de pourvoir la cure suivant la nécessité — nous serions d'avis que Son A. S. écrivit elle-même à Mgr. l'évêque de Strasbourg ou portât l'affaire à Sa Majesté Impériale. Les prédicatenrs et prêtres dans l'Ancien-Hôpital ne sont pareillement point entretenus suffisamment ». Si la préfecture ne faisait que dénoncer cette situation, on pourrait y voir l'effet de son hostilité contre l'administration municipale. Mais elle fait autre chose encore : elle intervient par des subventions pécuniaires pour remédier au mal. C'est ainsi qu'elle vote, le 16 octobre 1583, au curé du Vieil-Hôpital, Félix Schwan, un supplément annuel de 50 fl. ou 450 m., en vue de le retenir à Haguenau et de lui permettre de subsister [1]).

Voici du reste quel était en 1586 — en l'année même où le magistrat écrivait à l'empereur qu'il donnait au clergé catholique le double de ce qu'il recevait autrefois — le traitement alloué aux prêtres des deux paroisses :

*Saint-George :*

200 fl. et 25 sacs de seigle = 1978 m. au curé augmenté de 100 fl. ;

1) Comment concilier ces doléances des curés st la conduite de la Régence avec le procès-verbal notarié, signalé plus haut ?

40 fl. et 12 sacs de seigle = 616 m. à chacun des trois chapelains.

*Vieil-Hôpital :*

150 fl. et 24 sacs de seigle = 1833 m. au curé ;

100 fl. et 24 sacs de seigle = 1400 m. à un chapelain séculier ;

20 fl. = 172 m. à chacun des deux chapelains réguliers.

Si cinq des six chapelains employés dans les deux paroisses pouvaient subsister, malgré la modicité de leurs appointements, c'est que l'un d'entre eux vivait de sa fortune personnelle, et les quatre autres étaient des religieux entretenus par leurs couvents. Les huit prêtres touchaient ensemble 7403 m., alors que les trois pasteurs — leur traitement évalué sur les mêmes bases — recevaient 8270 m. Qui oserait dire que ces deux budgets dont les catholiques faisaient seuls presque tous les frais, étaient établis avec une impartiale équité ? Si le dernier n'était pas trop considérable, le premier était d'une insuffisance évidente ; et cette insuffisance, comme la préfecture ne cessait de le répéter, devait exercer sur le recrutement du clergé catholique de Haguenau une influence des plus funestes.

Si nous insistons sur ces questions budgétaires, c'est moins encore à cause de leur importance, que parce qu'elles mettent en relief les allures du magistrat. Quand il nie avoir telle ou telle intention qu'on lui prête, on ne sait que penser : le secret des consciences n'est pas toujours facile à pénétrer. Mais devant ces faits matériels, mathématiques, consignés dans des livres rédigés par des protestants, sur le chiffre et la valeur d'un traitement, toute contestation semble impossible. Et cependant cette vérité incontestable, si aisée à démontrer pour nous, affirmée dès lors par l'Empereur, par la préfecture, par le clergé et par le peuple [1]), notre

1) On le verra dans le procès Brand.

magistrat la nie et ne cesse de la nier avec une persistance et une assurance qui déconcertent à première vue. Que doivent valoir ses dénégations, quand elles portent sur des griefs plus difficiles à contrôler?

Contrairement à vos promesses de n'entraver la liberté d'aucun culte, de ne forcer personne à adopter une autre religion, continue la lettre de Rodolphe II, « vous défendez depuis quelque temps au maître d'école du Vieil-Hôpital de lire le catéchisme à l'école, ainsi qu'aux curés catholiques de l'enseigner en chaire, pour instruire la jeunesse de cette religion. Vous défendez aux sacristains d'ouvrir la chaire aux curés après midi et de sónner pour cet office ». Selon ses traditions le magistrat luthérien répond à cela par les dénégations les plus formelles : « il n'a jamais entravé la liberté du culte, jamais forcé quelqu'un de changer de religion, jamais défendu au maître d'école du Vieil-Hôpital de lire le catéchisme à ses élèves, ni aux curés de le prècher en chaire ».

« Vous vous permettez aussi, dit encore l'empereur, de prescrire aux curés comment et quoi ils doivent prêcher, et s'ils ne le font pas à votre convenance, vous diminuez leurs traitements ou vous les forcez à partir ». Le magistrat reconnait qu'il impose aux curés l'engagement de ne pas troubler la paix religieuse dans leurs sermons; mais par là il n'enchaîne pas leur liberté; et le même engagement, il l'exige des pasteurs.

La préfecture insiste. Une convention dépend moins de sa teneur littérale, que de l'interprétation qu'on lui donne en pratique. Dans les condition imposées aux curés se trouve celle de ne rien innover. « Quand l'évêque de Strasbourg, leur ordinaire, leur transmet quelque ordre, ou quand les curés eux-mêmes veulent prendre dans leur paroisse quelque mesure négligée par leurs prédécesseurs, tout cela est aussitôt considéré comme une nouveauté et interdit en vertu de l'engagement pris. C'est ainst qu'on n'a pas voulu permettre jusqu'ici aux curés de faire le catéchisme de persévé-

rance à la jeunesse. Les catholiques sont obligés de se contenter du sermon du matin... et quand un autre prêtre demande à prêcher, on ne le laisse pas monter en chaire. Les sacristains des deux paroisses ont reçu l'ordre de fermer la chaire avec un cadenas, en sorte que le curé seul y puisse aller. Les dimanches et jours de fête, ils ne doivent pas l'ouvrir, ni sonner pour un sermon du soir. Le catéchisme luthérien est seul admis dans les écoles, et les élèves catholiques sont forcés de l'apprendre, s'ils ne veulent pas être punis... C'est ainsi que la doctrine luthérienne doit être déposée de force dans l'esprit de la jeunesse et s'y développer avec elle... Lorsqu'un curé veut faire une procession dans l'intérieur de son église — celles qui se faisaient sur la voie publique, avaient été interdites dès l'abord, sous prétexte de paix — il ne peut la tenir à l'insu du sénat, et quand il en demande la permission, on la lui refuse, parce que c'est une nouveauté contraire à ses engagements ».

A qui croire? L'obligation pour les enfants catholiques d'apprendre le catéchisme luthérien, est un fait constaté par les Protocoles du sénat (1601) dans les termes les plus formels et les plus catégoriques. Plus loin, à propos de Brand, dans une enquête dirigée par l'autorité luthérienne, on verra reconnus sans la moindre réserve, les entraves apportées aux catéchismes des curés et le rôle joué par les sacristains dans ce système d'oppression hypocrite. Les luthériens de Haguenau abusaient en vérité, non seulement de leur pouvoir, mais aussi du fameux axiome : *tout mauvais cas est niable*.

La préfecture de Haguenau reprochait aussi au magistrat ses entreprises sur les établissements ecclésiastiques et sur leurs biens. Dans les deux paroisses, dit-elle, il y avait un certain nombre de chapellenies, destinées à des prêtres qui assistaient les curés dans la prédication et l'administration des sacrements. Aujourd'hui on ne les confère plus à personne, et leurs reve-

nus, contrairement à l'intention des pieux fondateurs, sont consacrés aux pasteurs ou à d'autres usages. Par économie on tire les religieux des couvents et des devoirs de leur ordre, pour en faire des chapelains qui ne coûtent pas cher : mais cela détruit les offices religieux de ces couvents, sans donner aux curés un soulagement réel. On impose aux monastères de lourdes contributions, qui les forcent à contracter des emprunts ou à aliéner leurs rentes. Le sénat s'est emparé du couvent des Repenties et de la maison des Béguines, et, malgré les réclamations de ces ordres, il en détient encore les habitations et les revenus, pour les employer à des services profanes.

Lorsque le même reproche fut formulé devant la commission de 1578, le magistrat s'était contenté de dire, qu'il espérait être en mesure de justifier auprès de la diète l'emploi qu'il faisait de ces biens. Devant l'empereur il se montra plus laconique encore ; il fit semblant de ne pas entendre et ne répondit rien.

Il ne reste aucun vestige de la comptabilité de nos anciens monastères d'hommes, et comme les comptes de la ville sont très rares pour l'époque dont nous parlons, l'existence des impôts que signale la préfecture et leur caractère écrasant ne sauraient être contrôlés [1].

1) Mais s'il nous est impossible de le prouver, le fait n'en est pas moins plus que vraisemblablu. A l'Œuvre Saint-George les comptes sont également clairsemés pour le moment; le hasard nous a toutefois conservé dans ses paperasses les quittances suivantes :

1592. 29 août. 150 livres einen halben monat sold für die angenommen soldaten.
12 sept. 250 livres für die angenommen soldaten.
12 oct. 100 livres zu underhaltung und bezalung der ang. soldaten.
9 nov. 200 livres id.

En supposant, ce qui n'est pas démontré, qu'il n'y en ait pas eu d'autres pour la même année, ces quatre quittances forment déjà un total de 700 livres, ou plus de 1200 m. En 1594 nous trouvons une quittance analogue pour Turcken schatzung de

525 livres, œuvre Saint-George.
26 liv. 5 sch., béguinage de la Stallgasse.
26 liv. 5 sch., prébendes vacantes. Total : 577 liv. 10 sch. ou 10,000 m. Les Augustins, malgré leur pauvreté, sont imposés pour 150 fl. (1400 m.). *Ratsprotokoll* du 7 oct.).

Les religieux étaient pauvres, le fait est certain. C'est pour cela qu'ils acceptaient les petits suppléments que leur procuraient les chapellenies. Ils étaient peu nombreux, cela est encore vrai, et c'est pour cette raison surtout que ces courses au dehors désorganisaient le service iutérieur de leurs églises. Mais dans toute cette situation les paroisses nous semblent plus à plaindre que les couvents mêmes. Si l'on profitait de la détresse de ces derniers, pour obtenir leur concours à prix réduit, eux, à leur tour, ils réduisaient ce concours à sa plus juste mesure et le service paroissial en souffrait.

Nous sommes mieux renseignés sur les couvents de femmes. Le béguignage du Muhlberg fut supprimé en 1576. Tout détail nous manque sur la manière dont cette suppression fut faite. Il est probable que le magistrat suivit ici la même marche que chez les Franciscains, les Repenties, etc., qu'il obtint de quelque béguine une vente fictive. Du moins entendons-nous dire plus tard que la cession fut faite par des personnes qui n'étaient pas qualifiées pour cela (1596, *Ratsprotokoll*). Le Muhlberg était le plus riche des établissements de ce genre; il appartenait au tiers Ordre et dépendait des Franciscains de l'Observance. Le Provincial réclama, en 1579, promettant que si les anciennes religieuses avaient pu laisser à désirer, celles qu'il y placerait ne donneraient lieu à aucune plainte. Le gardien de Fribourg revint à la charge en 1581; on lui répondit que la maison avait été fondée par des bourgeois et pour des filles de bourgeois et non pour des étrangères. En 1582, le nouveau gardien de Fribourg s'offrit à y mettre des femmes originaires de Haguenau; il fut décidé alors « de déposer sa supplique avec la précédente, pour voir en temps opportun, quelle réponse on y ferait (28 juin, *Prot.*) ». La décision était cavalière, mais elle dispensait le magistrat, qui voulait garder ce qu'il avait pris, d'inventer de nouvelles échappatoires.

La fortune des Repenties, comme celle de tous nos établissements religieux, était gérée par une commission

municipale. Malgré cette sollicitude paternelle ou grâce à elle [1]), leurs revenus qui étaient encore en 1530 de 171 ₶ 6 ₰ et 100 1/2 sacs de seigle, soit 8400 m., se trouvaient réduits en 1555 à 111 ₶ 6 ₰ et 100 sacs de seigle (4200 m.), et en 1567 à 103 ₶ 12 ß 11 ₰ et 78 sacs de seigle (3300 m.). Ce résultat est d'autant plus remarquable que la commission, dévouée aux nouvelles doctrines n'avait rien négligé pour diminuer ses charges, réduisant le personnel de la maison et empêchant son recrutement. En 1571, elle crut le moment venu d'en finir. Il ne restait plus alors dans le monastère que deux femmes, Madeleine Karcher de Suffelnheim et Catherine Jager de Haguenau. La première n'était qu'une sœur converse, un personnage insignifiant; on lui rendit sa dot, augmentée de quelques menus cadeaux, et elle disparut sans bruit. La Jager fut plus difficile à écarter.

Elle avait prêté l'oreille aux sages conseils qui lui venaient d'en haut, du magistrat luthérien. « Vous savez (gut wissen tragen), écrit-elle à la commission le 14 décemhre 1571, *que par la grâce de Dieu je suis arrivée à la connaissance de la parole chrétienne et de la vérité*, à laquelle je suis prête à tout sacrifier, honneur mondain, richesse. tranquillité, bien-être temporel, pour pouvoir mieux servir Dieu en ce monde avec bonne conscience, pour *pouvoir entendre la prédication de la parole de Dieu*, qui est un remède salutaire et la nourriture des âmes ». Elle désire en conséquence rentrer dans le monde avec sa dot, ce qu'elle a pu hériter des autres religieuses, une pension annuelle de 100 fl., 25 sacs de seigle, 1 fuder (10 hectolitres) de vin, un ameublement complet et le logement viager dans l'hotellerie qui dépend du couvent. Sans parler du reste, la pension et le logement représentaient la bagatelle de

1) On se fait une idée peu favorable de cette sollicitude, quand on voit que les errenrs commises dans les comptes de 1563 ne sont relevées qu'en 1590. (!!)

1900 m. On voit que notre néophyte était disposée à faire au pur évangile un sacrifice vraiment héroïque. Malgré sa bienveillance pour Catherine, la commission marchanda. On finit par lui accorder (6 mars 1572) la dot, une partie des héritages visés, la moitié d'un lit monté et une pension viagère de 30 fl. et 10 sacs de seigle (environ 520 m.).

Mais cette pension ne fut payée que pendant un trimestre. A côté des leçons que lui prodiguèrent Philippe de Gottesheim, le président de la commission et les directeurs de l'église luthérienne, la Jager en recevait d'autres, non moins goûtées et non moins efficaces, de Jean Hungaire de Vic, qu'elle épousa quatre semaines après sa sortie du couvent. Ce dénouement, prévu sans doute, ne scandalisa point ses protecteurs. Ils furent moins indulgents quand ils apprirent que, pour *monter son ménage*, elle avait enlevé du monastère tous les objets de quelque valeur qui se trouvaient à sa portée. A son retour du voyage de noces, elle fut conduite, non à sa prison d'autrefois, mais à un autre couvent, d'où elle ne sortit qu'en renonçant à sa pension. Le magistrat put dès lors disposer à sa guise de tout le patrimoine des Repenties. Il s'en servit pour subvenir à des charges militaires, à la contribution turque, aux dépenses du culte luthérien (30 ℔ ou 516 m. en 1583, 64 ℔ ou 1100 m. en 1599, etc.

Le lecteur a vu plus haut que la plupart des chapellenies avaient disparu avant l'introduction du luthéranisme. Les autres ne tardèrent pas à subir le même sort. C'est ainsi que les prébendes Saint-Jean, Saint-Erhart, Sainte-Barbe et Sainte-Croix furent réunies à l'Œuvre de 1568 à 1571. La paroisse Saint-George obtint de son côté la prébende Saint-Jacques et Saint-Barthélemy, ainsi que celle de Sainte-Anne [1]). Leurs

1) Cette dernière était donnée jusqu'en 1585 aux prédicateurs de Saint-George. Elle valait à cette époque 9 liv. 8 sch. 9 d, ou 162 m., plus ou moins recouvrables. C'est un petit supplément qu'il faudrait ajouter aux traitements indiqués ci-dessus pour les prieurs des Augustins et B. Brandt.

revenus allaient ainsi grossir, sans charge aucune répondant aux volontés des donateurs, des fonds dont le magistrat se réservait l'entière et libre disposition. Bien loin d'imposer aux fabriques des obligations nouvelles, on supprima les anciennes. C'est ainsi que disparut en 1567 une somme de 3 1/2 ß par semaine (227 m. 50 par an) pour la messe de Prime. L'année suivante la paroisse cessa de payer 7 ₶ (175 m.) pour l'acquittement d'anciens anniversaires. Comme ces détails n'étaient connus que de quelques rares élus, et que la ville avait le patronage des chapellenies annexées, leur suppression se fit presque à l'insu du public.

Il n'en fut pas de même de trois prébendes fondées par la famille Hirsemann au N.-Hôpital, à la Burg et à la chapelle Saint-Jean du Landweg. Les héritiers des fondateurs en avaient la collation. Quand ceux-ci virent les agissements du magistrat, ils se mirent à les imiter. Le Dr Schenck et sa femme, Apollonie Hirsemann, s'emparèrent de ces prébendes. A la mort d'Apollonie (1573), la ville se crut en droit de les accaparer à son tour, mais elle comptait sans la dynastie des Hirsemann. Un sénateur de Strasbourg, Adam Heusler, époux de Marguerite Hirsemann, réclama (1578) deux d'entre elles, pour en faire une bourse d'écolier; David Hirsemann de Strasbourg demanda la troisième, celle du Landweg, dans le même but et l'obtint de la ville, qui espérait à ce prix garder tranquillement les autres [1]. Il n'en fut rien. Comme Heusler ne recevait que des réponses évasives, il essaya de les conférer au curé de Soufflenheim, Balthassar Hammer, et de faire intervenir l'officialité. Mais Théobald Eucharius, receveur du fonds, répondit qu'il ne connaissait que les pièces nécessaires à sa perception, et qu'il avait reçu défense de comparoir ailleurs que devant le sénat. Alors Heusler revint

1) Il faisait cependant dire quelques messes confiées au chapelain séculier du Vieil Hôpital, Jean d'Amberg, auquel il payait 3 liv. (75 m.) par an.

à la charge, en se faisant appuyer par le magistrat de Strasbourg. Après de nouveaux subterfuges, la chancellerie de Haguenau finit par s'expliquer. Les bénéfices en question n'étaient pas des bourses d'étudiants, mais des prébendes sacerdotales. Tous les droits des Hirsemann se bornaient à pouvoir désigner les prêtres qui en seraient investis ; ils n'avaient pas à percevoir les revenus et à les employer *ad usos profanos*, dans leur intérêt privé.

C'était vrai. Mais la réflexion était assez singulière sous la plume d'un magistrat qui se préoccupait si peu des intentions des fondateurs et qui venait de transformer, en faveur des mêmes Hirsemann, la prébende sacerdotale du Landweg en bourse d'étudiant. Aussi déposait-il bientôt le masque, pour avouer au magistrat de Strasbourg, qui n'avait pas plus de scrupules que lui sur ce sujet, qu'au lieu de soutenir des *messpfaffen* et de faire dire des messes, il employait les ressources fournies par les prébendes à l'entretien des deux cultes, *en particulier* (sonderlich) des pasteurs de la confession d'Augsbourg. Satisfaits de ces explications, les Strasbourgeois laissèrent les deux larrons s'entendre entre eux : par convention du 2 juin 1585, renouvelée en 1593, David Hirsemann garda la prébende du Landweg, à charge de lui rendre un capital échu de 60 fl. (520 m̃.) qu'il avait *oublié* de replacer et obtint en outre la moitié de la prébende Sainte-Barbe du Nouvel-Hôpital.

Lorsque les luthériens de Haguenau se faisaient fort de justifier devant la diète l'emploi des fonds ecclésiastiques confisqués par eux, ils n'avaient raison qu'en partie. Sans aucun doute, s'ils avaient pu prouver qu'ils ne s'en servaient que pour l'entretien des pasteurs et des écoles luthériennes, tous les Etats protestants de l'Allemagne eussent applaudi à ces pieux virements. Plus d'un même, songeant à ces propres errements, leur eût permis d'en user pour payer leurs dépenses militaires et publiques. Mais nous avons peine à croire

qu'on aurait approuvé en général la part si large que les échevins de Haguenau prélevaient pour eux-mêmes, voire même pour leurs plaisirs, sur le biens des églises et des pauvres.

---

# CHAPITRE NEUVIÈME

## Le huis clos des administrations municipales.

Placée en face d'un novateur, la théologie se préoccupe surtout d'étudier ses doctrines, leur valeur intrinsèque, les arguments qui servent à les établir ou à les défendre, les conséquences théoriques et pratiques qu'on en peut tirer. L'historien tout au contraire doit apprécier les personnes elles-mêmes, leurs qualités intellectuelles et morales, les circonstances et les hommes favorables ou hostiles à leurs entreprises, leur tactique et leurs procédés. Il doit, en un mot, les présenter au milieu du cadre concret qu'ils se sont choisi ou que les événements leur ont donné.

Ce cadre, nous nous sommes efforcé de le reconstituer aussi complet, aussi exact, que possible. Le lecteur qui nous a suivi jusqu'ici, sait maintenant par quelles voies on a préparé et accompli le coup d'état, comment on en a usé. Grâce au contrôle auquel les données des archives contemporaines permettent de soumettre les actes et le langage officiel des réformateurs haguenauiens, il doit être fixé sur ce point. S'il leur reconnaît cette habileté politique et cette persistance opiniâtre, si précieuses dans la lutte, il a constaté aussi qu'ils n'étaient guère embarrassés dans leurs mouvements, par l'amour de la vérité, par le respect dû aux

institutions traditionnelles de la cité, aux droits et aux convictions des adversaires.

Mais cette morale complaisante et facile, indifférente au choix des moyens, ne l'appliquaient-ils qu'à la poursuite de leur but? Avaient-ils au moins en dehors de la lutte, dans leur conduite administrative et privée, l'intégrité, le désintéressement, le dévouement au bien public, que l'on est en droit d'attendre d'hommes qui posent en réformateurs religieux? La question nous a paru digne d'intérêt, et, comme les comptes des commissions municipales nous présentent une réponse aussi sincère que péremptoire, notre devoir était de recueillir et de publier cette réponse.

Les commissions municipales étaient entre les mains de l'échevinat, qui les présidait toutes, qui disposait partout, au moins de trois voix sur cinq, ou de deux voix sur trois, et — comme l'échevinat était gagné presque en entier aux nouvelles doctrines avant la réforme de 1565, et ne cessa d'y adhérer que de longues années après le triomphe de la réaction au sénat — le parti luthérien en conserva la direction jusqu'au premier quart du XVII<sup>e</sup> siècle. C'est donc le parti luthérien, dans ses représentants les plus éminents, que nous allons trouver en scène pendant cette longue période. S'il se compose d'hommes généreux et honnêtes, il s'empressera de réformer les abus qu'il peut rencontrer devant lui. Mais si, au lieu de le faire, il cultive ces abus à son profit personnel, s'il leur donne des proportions jusqu'alors inouïes, que doit-on penser de sa morale administrative et privée?

Avant d'entrer dans cette enquête spéciale, rappelons en passant les spoliations dissimulées sous le nom d'avances, dont les établissements religieux ou charitables étaient alors les victimes. Le lecteur n'aura point perdu de vue ces prélèvements sans intérêt, qui pour l'Œuvre Saint-George (p. 111) s'étaient élevés depuis 1532 au chiffre exorbitant de passé 200.000 m. On promettait d'abord de les rembourser, et, en gage de

cette promesse, on les inscrivait régulièrement sur tous les arrêtés de comptes. En 1565, lorsque les principes luthériens arrivèrent au pouvoir, ces mentions cessèrent et avec elles cessa toute velléité, même apparente, de restitution. On n'en continua pas moins à puiser à la même source.

Pour le prouver il suffit de citer une ou deux séances du sénat, placé en face d'une contribution extraordinaire. En 1596 (5 août) il s'agissait de payer un subside pour la guerre contre les Turcs, et les caisses de la ville étaient vides. On décida aussitôt de demander :

100 ℔ ou 1720 m. à l'Œuvre Saint-George ;
100 ℔ ou 1720 m. au Nouvel-Hôpital ;
100 ℔ ou 1720 m. au fonds des Repenties ;
100 ℔ ou 1720 m. à celui de Mariental ;
70 ℔ ou 1204 m. à l'Elend-Herberg ;
60 ℔ ou 1032 m. à la paroisse de Saint-George ;
50 ℔ ou 860 m. au Vieil-Hôpital ;
10 ℔ ou 172 m. à la Léproserie ;
10 ℔ ou 172 m. au béguinage confisqué du Muhlberg. Soit 600 ℔ ou 10.320 m.

Ce n'est pas tout. Si ces prélèvements ne suffisent pas, on est disposé à faire un emprunt. « On pourra imposer à ces fabriques — c'est-à-dire aux mêmes établissements — de solder les intérêts annuels de cet emprunt, jusqu'à ce que le bon Dieu nous accorde le bonheur et la grâce d'avoir l'occasion de les leur remettre » 1). Cette occasion, parait-il, ne se rencontra jamais.

En 1597, on alla plus loin encore, à propos d'un nouveau subside. On recourut aux mêmes sources, mais en y puisant avec moins de réserve. On demanda :

1) Möchte man den fabricken ufflegen dass sy die jerliche pension davon abrichten sollen, bis der liebe Gott glück und gnad gebe das man die gelegenheit bekommen möcht es wider abzelegen.

A l'Œuvre Saint-George 450 ℔ et 25 sacs de seigle, environ 8100 m.;

Au Nouvel-Hôpital 210 ℔ et 25 sacs, env. 3800 m.;

Aux Repenties 100 ℔ et 15 sacs, env. 1935 m.;

A Mariental 100 ℔ et 5 sacs, env. 1790 m.;

A l'Elend-Herberg 100 ℔ et 10 sacs, env. 1863 m.;

A la paroisse Saint-George 110 ℔ et 10 sacs, env. 2035 m.;

Au Vieil-Hôpital 103 ℔ et 10 sacs, env. 1915 m.;

A la Léproserie 60 ℔, env. 1032 m.;

Au Muhlberg 50 ℔, env. 860 m.;

Au bruderhaus de la forêt 15 ℔, env. 253 m.

En tout 1298 ℔ et 100 sacs de seigle, soit environ 23.583 m.

C'est ainsi que les églises et les pauvres étaient frustrés des ressources que la piété des siècles antérieurs avait voulu leur assurer. Si les Repenties, le Muhlberg et le bruderhaus n'existaient plus que de nom; si leurs dotations étaient tombées entre les mains de la ville par des ventes clandestines ou par les obstacles mis à leur recrutement, il n'en était pas de même des autres établissements. Mariental avait un pèlerinage à desservir. Saint-George et Saint-Nicolas [1]) étaient des paroisses et l'on avait promis de consacrer tous leurs revenus aux besoins du culte. L'Œuvre Saint-George avait conservé sa destination primitive. Les indigents et les malades n'avaient rien perdu de leurs droits à la jouissance exclusive du Nouvel-Hôpital, de l'Elend-Herberg et de la Léproserie. Réservés pour des cas vraiment exceptionnels, pour des charges accidentelles réellement écrasantes, ces appels de fonds pourraient encore se comprendre et s'excuser. Mais les subsides contre les Turcs

1) On peut s'étonner de voir Saint-Nicolas figurer ici. Cette église était alors si pauvre qu'en 1598, pour mettre son budget en équilibre, il fallut lui assigner 56 liv. sur la paroisse Saint-George, 30 liv. sur le Nouvel-Hôpital, 14 liv. sur le Muhlberg, 25 liv. sur Marienthal, 10 liv. sur l'Œuvre Saint-George, 5 liv. sur le bruderhaus de la forêt, en tout 140 liv. ou 2400 m.

étaient si fréquents au XVIe siècle, qu'ils étaient devenus des contributions ordinaires.

Ces fonds recevaient toutefois une destination d'utilité publique, et il n'est pas impossible que le magistrat eût réussi, comme il l'affirmait à la commission impériale à les faire approuver — non pas de l'empereur qui se montrait plus délicat sur ce point — mais des diètes de l'empire, devant les représentants de princes et de villes qui se livraient chez eux aux mêmes confiscations. Mais quelle excuse imaginer pour les tripotages dont nous allons parler, où l'intérêt personnel, les plaisirs des commissaires municipaux, se trouvent seuls en scène ?

Commençons par l'Œuvre Saint-George. On a vu que les membres de sa commission touchaient chacun au XVe siècle un jeton de présence de 1 ß (3 m.) pour la vérification des comptes et assistaient ensuite à un souper dont l'écot avait la même valeur. Dans la suite ils imaginèrent de s'allouer des chapons à la Saint-Martin (1459), des pains d'épices à Noël (1504), des poissons au carnaval (1530). Ces innovations furent soigneusement conservées après 1565, et même notablement accrues dans leur importance. En 1572, le repas des comptes célébré au *Giesbaum*, comprenait un souper et le vin du coucher *(schlaftrunk)* pour 23 personnes — messieurs les administrateurs avaient amené leurs femmes et d'autres invités; — un ménétrier *(giger)* fut chargé de les égayer. La dépense s'éleva pour l'Œuvre à 4 lb, environ 100 m. Le repas se fait en 1574 à l'hôtel de ville et compte 33 couverts à 4 ß (5 m.) par tête. La fabrique eut à payer environ 170 m., vins non compris.

Ces goûts gastronomiques, nos administrateurs savaient les concilier avec d'autres plus simples en apparence. Ils adoraient la friture et les émotions de la pêche. Or dans une de leurs propriétés, à Runebourg *(Kestlerhof)*, se rencontraient plusieurs étangs de diverses grandeurs. Les excursions au Runebourg devinrent donc des dis-

tractions fort appréciées. En 1585, à la date du 24 août, se lit dans les comptes la mention suivante : « 11 ㏖ 7 ß 1 ₰ (300 m.) pour vin et toutes espèces de mets, ainsi que pour le salaire du cuisinier et des pêcheurs, lorsque nos messieurs avec leurs dames et d'autres invités ont tenu table ouverte *(gastung gehalten)* à Runebourg pendant deux jours ». On s'amusa si bien à cette petite fête champêtre qu'on y revint quelques semaines après, avec plus de simplicité toutefois : « 14 octobre. 2 ㏖ 10 ß 8 ₰ (43 m.), quand Messieurs les administrateurs retournèrent à Runebourg avec leurs dames pêcher le grand étang ». La plus belle de ces fêtes a dû être celle qui commença le 26 août 1593 et fut reprise le lendemain avec le même entrain. Elle coûta 27 ㏖ 4 ß 8 ₰, environ 469 m. Nous avons sous les yeux les détails de la dépense. Rien n'y manque, pas même les pourboires distribués de côté et d'autre, y compris les portiers de la ville, qui par égard pour nos administrateurs et leurs nobles convives durent se relâcher de leur sévérité professionnelle. L'Œuvre paya tout.

C'est un peu cher, se dira peut-être le lecteur, mais le produit de cette pêche, si luxueusement surveillée ! Il aura largement dédommagé l'Œuvre des sommes qu'elle dépensait pour l'agrément de ses administrateurs. Nous aussi nous l'avons pensé, et, avec une curiosité facile à comprendre, nous avons cherché ces recettes compensatrices. Hélas ! nous cherchons encore. La commission ne faisait point les choses à demi. Les poissons étaient répartis entre les invités et prolongeaient de la sorte dans l'intérieur des familles le joyeux écho de ces expéditions champêtres.

L'Œuvre possédait aussi depuis 1591 une chasse au *Schierrieth*, qu'elle mettait tout naturellement à la disposition de ses administrateurs et de leurs amis, et quand ils s'étaient fatigués pendant de longues journées à courir sur son terrain, il n'était pas moins naturel qu'elle les rassemblât le soir dans quelque hôtellerie

de Haguenau pour les reposer de ces fatigues. En 1594, nous les trouvons ainsi réunis à 27 convives, autour de la table hospitalière de la *Krämerstube*. L'Œuvre en fut quitte pour la bagatelle de 7 ℔ 17 ß ou 135 m., 5 mark par tête. On ne saurait être plus réservé. Ces messieurs furent eux-mêmes de cet avis, parait-il, et se promirent de faire mieux à la prochaine occasion, qui ne devait pas tarder. En 1595, la société ne se composa que de quinze personnes ; elle n'en eut pas moins sa note de 135 m., même quelques pfennings de plus (7 ℔ 17 ß 8 ₰).

Cette chasse du Schierrieth se prêtait encore à une autre combinaison, qui rappelle le sort ingénieusement réservé aux poissons de Runebourg. Ayant une chasse, l'Œuvre dut avoir son chasseur, parfois même plusieurs chasseurs, qui recevaient des appointements fixes et des gratifications allouées pour le gibier qu'ils apportaient. Le receveur payait le tout, appointements et gratifications : à cela point de difficulté. Mais que faire du gibier ? Le vendre semblait sans doute mesquin. Messieurs les administrateurs se dévouèrent donc, tantôt de concert, tantôt à tour de rôle, pour tirer l'Œuvre d'embarras, chargeant le receveur, qui s'associait d'ailleurs lui-même à ces généreux sacrifices, de régler les questions vulgaires d'argent, salaires, ports, pourboires, qui pouvaient surgir à ce propos. Voici du reste une facture de 1602, qui en fait de clarté, ne laisse rien à désirer :

*Note du chasseur Hans Maibeck.*

1er mars. 8 ₰ ou 0.50 m. pour un canard sauvage, remis à M. Capito.

2 mars. 12 ₰ ou 0.74 m. pour un lièvre, envoyé à Runebourg.

2 mars. 5 ß ou 3.70 m. pour un chevreuil à Messieurs Capito et Greiff.

2 mars. 16 ₰ ou 1.00 m. pour frais de transport de ce chevreuil.

18 mars. 5 ß ou 3.70 m. pour un chevreuil. A Messieurs Hesse, Moschenross et moi.
» 3 ß ou 2.22 m. pour id. transport et deux pots de vin.
8 avril. 1 ß ou 0.74 m. pour un lièvre à M. Greiff.
9 avril. 8 ₰ ou 0.50 m. pour deux pigeons à M. Capito.
15 avril. 1 ß ou 0.74 m. pour un lièvre à M. Hesse.
22 avril. 1 ß ou 0.74 m. pour un lièvre à M. Moschenross.
10 mai. 12 ß ou 8.90 m. pour un sanglier partagé.
» 5 1/2 ß ou 4.07 m. pour id. port et vin.
13 mai. 5 ß ou 3.70 m. pour un chevreuil partagé.
26 mai. 8 ₰ ou 0.50 m. pour deux pigeons à M. Moschenross.
16 juin. 12 ß ou 8.90 m. pour un sanglier partagé.
» 4 ß ou 2.96 m. pour id. port.
4 juillet. 5 ß ou 3.70 m. pour un chevreuil partagé.
» 18 ₰ ou 1.11 m. pour id. port.
2 août. 12 ß ou 8.90 pour un cerf partagé.
» 5 ß ou 3.70 m. pour id. port.
19 août. 1 ß ou 0.74 m. pour un lièvre à M. Capito.
17 sept. 12 ß ou 8.90 m. pour un sanglier partagé.
» 3 ß ou 2.22 m. pour id. port.
30 oct. 5 ß ou 3.70 m pour un chevreuil partagé.
» 18 ₰ ou 1.11 m. pour id. port.
4 nov. 1 ß ou 0.74 m. pour un lièvre au receveur.
12 nov. 5 ß ou 3.70 m. pour un chevreuil partagé.
» 18 ₰ ou 1.11 m. pour id. port.
3 déc. 1 ß ou 0.74 m. pour un lièvre à M. Capito.
» 8 ₰ ou 0.50 m. pour deux pigeons au receveur.

Les livraisons variaient, cela se conçoit. Mais leur importance ne varie guère. Ainsi en 1601, les *trois* chasseurs fournirent deux sangliers, sept chevreuils, sept lièvres, quatorze canards sauvages et quatre pigeons. A quelques deniers près, la dépense est la même pour l'Œuvre, de 90 à 100 m. par an. Les prix payés

répondent non à la valeur marchande du gibier, mais à un tarif spécial que la commission avait stipulé dans sa sollicitude pour les intérêts de l'Œuvre.

Après ces histoires de pêche et de chasse, nous pensions en avoir fini avec les douceurs que Messieurs les administrateurs se payaient aux dépens de leurs administrés. Mais nous n'étions pas au bout de nos surprises. Au milieu d'un fouillis de Pièces justificatives se rencontrent des factures qui portent en tête ces mots : « Cette note doit être remise au caveau de l'Œuvre, comme si c'était de l'argent comptant ». La clef du mystère nous fut bientôt donnée. Nous étions en face de Dépenses ordonnées, admises, ratifiées par la commission ; de Dépenses payées par le receveur, mais non portées en compte dans ses registres ; de Dépenses secrètes par conséquent, qu'on ne voulait pas avouer aux profanes, qu'on cherchait à soustraire à leurs regards indiscrets. Il suffit d'ailleurs de lire pour comprendre. En voici un exemple :

17 ℔. A MM. les administrateurs et à moi le receveur, pour les poissons d'Invocavit 1596. Les comptes portent 12 ß pour chacun (10.32 m.), et en réalité chacun toucha 4 ℔ (69 m.).

5 ℔. A chacun 1 ℔, pour le beurre de mai *(May Anken)*.

16 1/2 ℔ pour épices à la S. Ulrich, remises en nature, sauf 2 ℔ 11 ß 8 ₰ payés en argent à M. Hier. Hess.

1 ℔, à chacun 4 ß pour les oies de la moisson *(ernen gans)*.

2 1/2 ℔ à l'exaltation de la croix.

5 ℔ 17 ß 8 ₰ pour les épices achetées à la foire de Noël pour MM. les administrateurs.

4 ℔ pour les pains d'épices : chacun reçut 16 ß ou 15.76 m. de plus que la somme portée en compte.

Total : 51 ℔ 18 ß ou 877 m.

Nous possédons une dizaine de notes de ce genre, dont le montant est toujours d'environ 900 m. Les plus anciennes remontent à 1580. Mais on comprend que pour de pareils documents il est difficile d'en retrouver l'origine précise et de rendre la justice méritée au génie qui les inventa. Ils nous apprennent que la commission avait trouvé bon — non seulement d'augmenter dans une proportion considérable les gratifications en poissons de carême et en pains d'épices qui leur étaient allouées d'ancienneté, mais encore — d'imaginer des gratifications nouvelles sous le nom de *May anken*, d'*ernen gans*, sous forme d'épices proprement dites. En même temps le secret dont on entoure ces innovations, prouve qu'on avait parfaitement conscience de leur caractère abusif.

Avec le temps toutefois, qui consacre tant de choses, les scrupules tombèrent, les abus devinrent des usages légitimes et furent même défendus comme des droits, dont le maintien intéressait tout le corps des échevins. En 1618, par exemple, les Comptes de l'Œuvre, dirigée depuis un quart de siècle par Jérôme Capito, le chef du parti luthérien, mentionnent ouvertement, comme gratifications avouées par la commission:

6 ℔ ou 88.80 m. pour figues, amandes, raisins de caisse à Noël.
50 ℔ ou 740 m. pour l'audition des Comptes.
29 ℔ ou 429.20 m. pour épices à la Saint-Jean.
6 ℔ ou 88.80 m. pour May Anken.
1 ℔ ou 14.80 m. pour l'erndt gans.
2 ℔ 10 ß ou 37 m. (10 ß chacun) à l'exaltation de la croix.
22 ℔ 8 ß ou 331.52 m., dépensés en deux jours à la pêche de Runebourg.
1 ℔ 16 ß ou 26.64 m. pour les chapons de la Saint-Martin.
8 ℔ 8 ß ou 124,20 m. pour les pains d'épices de Noël [1]).
Total : 127 ℔ 2 ß ou 1881 m.

1) Le greffier avait sa part aux deux derniers articles.

Les Comptes de l'Œuvre qui subsistent sans interruption pendant plus d'un siècle jusqu'en 1559, sont ensuite très clairsemées. Pendant tout le siècle suivant nous ne les possédons que pour une douzaine d'années. La plupart des renseignements si curieux qui viennent de passer sous les yeux du lecteur, nous sont fournis par des quittances et des pièces justificatives, que le hasard nous a conservées. Cette ressource manque d'ordinaire pour les autres commissions. Il nous sera impossible d'être toujours aussi complet et aussi intéressant.

Les Comptes de la Léproserie, qui remontent aussi aux premières années du XVᵉ siècle, permettent de même de suivre pas à pas l'histoire des petits profits que s'allouaient les membres des commissions municipales.

Pendant de longues années, aucune dépense de ce genre n'y est marquée. Même les fonctions des receveurs semblent avoir été purement gratuites. Ce n'est qu'en 1461 qu'apparait une gratification de 1 fl. (33 m.), accordée non à lui, mais à sa femme « pour une robe de cotonnade » [1]). L'année suivante ce don accompagne un traitement fixe de 1 ℔ (60 m.), porté à 2 ℔ en 1466, à 4 ℔ en 1476, à 5 ℔ en 1487, à 12 fl. (269 m.) en 1539. Rien de plus juste que cette rémunération. Le service du receveur était assez pénible, bien qu'il fut soulagé pour une foule de détails par l'économe, le *meister* qui dirigeait l'intérieur de la maison.

A cette époque, la commission, loin de se payer des subventions ou des plaisirs aux dépens de ses pauvres malades, ne semble songer qu'à améliorer leur sort. Elle y travaille, non seulement par une administration pleine de sollicitude, mais aussi par de généreuses libéralités. Herman Reisser et Jean Pauler, considérant leur misère et désirant ardemment contribuer à leur entretien par quelque aumône, leur donnèrent, en 1440,

1) Myner frowen zu eime boumwol rock.

un bien à Geboltzheim, qui rapportait 7 sacs de seigle par an. La propriété elle-même valait donc plusieurs milliers de marks.

Mais en 1484, les Pfleger cessent de s'oublier. Après la vérification des Comptes, ils font une petite consommation de 21 ₰ (5 m. 25), et à la même occasion le receveur « leur fait cadeau *(schante ich m. herren)* — aux frais de la maison bien entendu — de deux carpes qui coûtèrent 4 ß (12 m.) ». Une fois introduites, ces gratifications, si modestes au début, furent conservées avec soin et reçurent même quelques développements. Les deux carpes devinrent quatre carpes, flanquées de deux brochets, le tout offert chaque année, comme de tradition *(wie harkomen ist)*, à l'entrée du carême; le receveur eut aussi ses poissons : la dépense annuelle fut de 40 à 50 m. La collation de compte eut quelquefois une importance exceptionnelle; on la note à 10 ß (26 m.) en 1492, à 17 ß (47 m.) en 1509, « y compris les plats envoyés »[1]), probablement aux familles des administrateurs; mais en général la consommation ne dépassait guère les 12 m. En 1544 se joignent aux poissons du carnaval des pains d'épices distribués au Nouvel-An, d'une valeur à peu près équivalente. En même temps les Comptes, qui ne se vérifiaient plus régulièrement chaque année, amenèrent une dépense de 4 ß pour jetons de présence et de 4 ß pour la collation, soit 8 ß (14 m.) par exercice.

Aux approches de la Réforme ces allures réservées furent brusquement abandonnées. En 1560, on vérifia à la fois six comptes. D'après le taux devenu traditionnel, il en devait coûter à la caisse de la Léproserie 24 ß pour les jetons de présence et autant pour les raffraichissements. La première dépense est marquée exactement; mais au lieu de la seconde, on lit : 3 ℔ 4 ß (80 m.) ont été mangés pendant les deux jours

1) Und sint die geschickten essen darin gerechnet.

de la vérification, 11 ß 4 ♂ (14 m.) ont été mangés au Pflug, au dernier souper, en présence du stettmeister et en compagnie des femmes » [1]). Ainsi, au lieu des 30 m. qui leur étaient alloués par une coutume plus ou moins abusive, les deux administrateurs des lépreux, soutenus par le stadtschreiber et le receveur, n'hésitèrent pas à dépenser à table, pour combattre l'aridité des chiffres, à eux quatre et en deux jours, la bagatelle de 80 m. Et quand le dernier soir ils invitèrent le stettmeister et leurs femmes à égayer leur modeste repos, ils eurent encore de ce chef une note additionnelle de 14 m. Au XV^e siècle les administrateurs faisaient des fondations pour aider leurs pauvres administrés ; au XVI^e siècle ils festinaient et se gaudissaient à leurs frais !

Dans l'exercice 1563-1564, il y eut cinq comptes à vérifier. La première séance, consacrée à trois années, coûte 35 ß (35 m.) pour les jetons de présence et le reste *(und sonst)* ; elle fut de nouveau suivie d'un souper de 14 ß (14 m.), auquel assistèrent les dames. La seconde qui ne s'occupa que de deux Comptes fut moins chère (20 ß 4 ♂, ou 20 m. 50) et se termina sans doute trop tôt pour se rendre au souper. Mais ces messieurs eurent la bonté de se déplacer une seconde fois ; trois jours après, ils se réunirent avec leurs dames à l'hôtel du Lion, où l'on dépensa joyeusement 19 ß 2 ♂ (19 m. 20).

Les déboursés furent moins modestes, quand ils allèrent, toujours avec leurs dames, manger l'*oie de la moisson* à la Léproserie elle-même. Le receveur ne marque ni les oies, ni le vin, ni les autres viandes, ni les fournitures de toute sorte faites par le ménage de l'établissement ; il ne note que les pourboires et les accessoires achetés pour la circonstance ; il n'en dépensa pas moins 31 ß 9 ♂ (32 m.). Un vague plus grand

1) 3 liv. 4 sch. sind dieselben zwei tag auch verzert worden. — 11 sch. 4 d. sint uf den letzten Nacht Imbs zum Pflug verzert worden, in beysien stettmeisters auch sampt den weyberen.

encore règne sur le *Kottfleisch* que la commission reçut à la Léproserie le mercredi après la chandeleur ; nous ne connaissons que la somme déboursée en pain blanc et en pourboires, 11 ß ou 11 m. Toutes ces petites promenades *extra muros* ne portaient du reste aucun préjudice ni aux pains d'épices traditionnels, ni aux poissons du carnaval, ni aux chapons de la Saint-Martin, de fondation récente, qui se consommaient en famille.

On ne peut cependant pas refuser aux administrateurs de cette époque un certain amour de l'ordre et de la régularité. Choqués sans doute par ce qu'il y avait d'arbitraire et d'inconstant dans les dépenses faites à leur profit, ils résolurent de supprimer les gratifications en nature, et de se les faire payer en argent, d'après un tarif désormais fixe et invariable. Dès 1577 ce tarif est de :

48 ß (41. m. 28) pour les poissons du carnaval.
20 ß (17 m. 20) pour les chapons de la Saint-Martin.
36 ß (31 m.) pour les pains d'épices du nouvel An.
40 ß (35 m.) pour la vérification des Comptes.

Le même registre ne parle nulle part en termes explicites, ni de *Kottfleisch*, ni de l'oie de la moisson. Nous en conclûmes que les excursions à la Léproserie avaient cessé et, avec elles, les régalades coûteuses qui en étaient la conséquence trop naturelle. C'était une erreur, hélas ! Une note ajoutée aux Comptes de 1578, nous apprend que le receveur avait oublié de mentionner 9 ℔ 13 ß 10 ₰ (159 m.), qui furent dépensés dans l'établissement lors de l'installation de l'échevin Paulus Debeler [1]). Il est à regretter que la pièce justi-

[1]) It. 9 liv. 13 sch. 10 d. geben fur allerhannt so zu dem vest das man A. 77 zu den guten Lüten gehalten hat, als man h. Paulus Debeler eingesetzt hat, laut eins besondern Zedels der solichens clerlichen usweiset, und In derselbigen Rechnung vergessen worden, inzuschreiben.

ficative qui accompagnait cette note, ne nous ait pas été conservée. Elle nous prouverait d'une manière certaine que, si importante qu'elle soit, la somme mentionnée ne nous donne qu'une idée incomplète de la fête offerte à Paulus Debeler. Nous l'avons déjà remarqué, la Léproserie avait sa cave, ses jardins, sa basse cour, ses étables bien garnies. Le receveur n'avait aucune raison, ni même aucun droit, de porter en compte tout ce qui pouvait se tirer de là, pour le menu du banquet ou des banquets donnés à cette occasion. Il ne marquait que des dépenses réellement effectuées par lui.

Des fêtes de ce genre et de cette importance se rencontraient périodiquement; elles avaient même des lendemains. Le comptable ne parle en 1584 que du dimanche après les Rois; mais en 1585 il les fait durer deux jours, le mercredi et le jeudi après la Saint-Valentin; il les prolonge pendant trois jours en 1586. A quelle occasion se célébraient ces réjouissances? Nos registres ne le disent plus. Il est probable qu'elles ont pour raison principale d'être le désir éprouvé par Messieurs les administrateurs de s'amuser en société, de s'assurer à eux et à leurs familles quelques heures de plaisir qui ne coûtaient rien, de rendre à leurs amis, aux dépens de leurs administrés, les divertissements que ceux-ci leur offraient à leur tour aux frais de quelque autre établissement de charité ou d'utilité publique.

Avec nos comptes qui s'arrêtent à la fin du XVI[e] siècle, s'arrête forcément cette édifiante enquête. Cependant le dernier d'entre eux (1597) nous fait encore d'intéressantes révélations. Il nous apprend que si depuis 1577 certaines gratifications en nature étaient payées en argent, il y en avait d'autres que la commission avait conservées ou établies peu après. Tant que la Léproserie eut son train de culture, elle pouvait, avec les produits de cette culture, faire des largesses qui ne laissaient aucune trace dans les registres du receveur. Il n'en était plus de même en 1597 : ses terres, ses

étables, etc., se trouvaient entre les mains d'un fermier; elle ne produisait plus rien pour la maison. Les deux administrateurs et le receveur, bien qu'ils n'eussent plus rien à contrôler et à administrer directement, n'en continuèrent pas moins à exiger ces douceurs traditionnelles. Pour les satisfaire l'établissement dut débourser:

3 ℔ 3 ß 4 ₰ (55 m. 50) à Pâques pour trois pots de beurre fondu;

12 ß (10 m. 32) à Pâques pour 150 œufs;

5 ß (4 m. 30) au 1er mai pour trois pots de lait caillé;

12 ß (10 m. 32) au 1er mai pour 9 livres de beurre frais;

6 ß (5 m. 16) à l'Ascension pour trois pots de lait de poule (eyer milch);

10 ß (8 m. 60) à l'Ascension pour trois jambons;

23 ß (20 m.) à la Fête-Dieu pour dix-huit petits fromages.

Ajoutons en terminant que tous les échevins qui, pendant la dernière moitié de ce siècle, dirigèrent avec une si douteuse austérité la commission des Lépreux, Jean Reinbolt, Conrad Breuning, Nicolas Wilwisheim et Jean Caspar Hecker étaient tous d'ardents patrons de la Réforme... sur le terrain religieux.

Créée en 1535, aussitôt après l'acquisition de la paroisse Saint-George, la commission chargée d'en administrer les revenus, n'eut pas à constituer lentement et pas à pas la série de ses gratifications. Dès le premier jour elle eut ses chapons de la Saint-Martin, ses pains d'épices de Noël, ses poissons du carnaval, en dehors du jeton de présence et du diner accordés pour l'audition des Comptes. Il se rencontre bien un peu de réserve et de modestie au premier moment, mais le tout fut bientôt (1538) mis sur un pied respectable; on s'associa même comme partenaire le greffier-syndic de la ville — ce qui ne se voit pas toujours ailleurs.

Dans la suite on haussa les évaluations de 1538, portant les pains d'épices de 38 à 45 (1544), à 48 (1561), à 60 (1569), et à 96 ß (1573); les poissons du carnaval de 48 à 54 (1541) et à 60 ß (1562) ; les chapons de la Saint-Martin coûtèrent successivement 14, 18 (1548), 20 (1561), 24 (1566), 30 (1573), 36 ß (1577). Mais ces augmentations ne semblent avoir eu pour but, et n'avaient comme effet, que de compenser les diminutions subies par la valeur et le pouvoir de l'argent. Les profits des administrateurs restaient les mêmes.

Parmi les propriétés acquises avec la paroisse en 1535 se trouvait la bergerie de Meyershofen. Les Johannites l'avaient exploitée directement. Les administrateurs de la paroisse continuèrent ces traditions pendant plusieurs années, jusqu'à ce qu'on eut constaté (1543), qu'elles occasionnaient beaucoup d'ennuis et rapportaient fort peu. Mais, pendant cette régie, ils se crurent tenus de promener de temps en temps sur leur domaine l'*œil du maître;* pour joindre l'agréable à l'utile, ils emmenaient volontiers leurs dames dans ces excursions champêtres et faisaient en famille une collation rustique, dont le *Kottfleisch* formait, paraît-il, la pièce de résistance. Quand ce devoir cessa avec la régie, le fermier de Meyershofen, le père Thomas — qui était un malin et avait remarqué la petite passion de ses *maîtres* pour le *Kottfleisch* — ne négligea point d'en tirer parti. Chaque année il les invitait une fois, voire même deux fois, à renouveler ces visites. La commission acceptait avec la même grâce. Seulement elle savait se respecter et ne voulait pas se laisser régaler par un fermier. Elle envoyait à Meyershofen du vin, même quelques pots d'extra, un hectolitre environ ; car le *Kottfleisch* engage à boire ; on remboursait à la mère Thomas ses frais de cuisine, avec un bon pourboire pour la servante ; on n'oubliait point le cocher qui cherchait et ramenait les dames. Bref toutes les convenances se trouvaient sauvegardées... aux dépens de la paroisse. Celle-ci n'était-elle pas intéressée, avant tout,

à la dignité de ses administrateurs et la payait-elle trop cher en déboursant à ces occasions une petite somme de 70 à 80 m. ?

Ce goût n'était pas le seul faible, que le père Thomas avait remarqué et dont il sut profiter. Les comptes de 1550 nous apprennent qu'on lui donna 1 ℔ (35 m. 20), quand il apporta un sanglier à ces messieurs. Thomas le berger reçut 17 1/2 ß en 1549, 18 ß en 1550, « par ordre de MM les administrateurs, quand il leur a fait le cadeau qu'ils savent bien, *wie Inen wol zu wissen* ». S'agissait-il encore de quelque gibier ? La discrétion du receveur laisse le champ ouvert à toutes les suppositions. Ce qui est certain c'est que notre malin berger y devait trouver son compte, non seulement par les pourboires généreux dont on le gratifiait, mais aussi et surtout par les petites complaisances qu'on lui témoignait aux renouvellements de bail. Quant à l'église, elle payait tout, pourboires et complaisances.

La paroisse avait aussi ses pêches dans des fossés près du Krafft Clausen hof, que l'on vidait de temps en temps. Les dames en étaient-elles ? Tout ce que l'on peut dire c'est que, le travail terminé, les administrateurs, leurs femmes et les fermiers allaient tantôt au *Pflug*, tantôt à la *Krämerstube*, se faire préparer une bonne friture, qui avec l'accompagnement ne coûtait guère que 57 m. (3 ℔ 6 ß 4 δ en 1577). C'etait mesquin, comparé aux parties fines du Runebourg. Aussi sommes-nous disposé à croire que la jalousie fut pour beaucoup dans la création de l'étang de Meyershofen, qui se fit quelques années plus tard (1611). On y consacra plusieurs milliers de marks, mais aussi quels résultats... pour l'agrément de Messieurs les administrateurs ! En 1613, ils y passèrent deux jours (23 et 24 oct.) et dépensèrent en vins et comestibles 22 ℔ 8 ß, sans parler du salaire des pêcheurs (16 ß) 338 m. Il faut ajouter, il est vrai, que l'on vendit en deux fois des poissons pour la somme de 7 ℔ (120 m.), à peu près ce que coûtaient les carpeaux destinés à repeupler

l'étang. On fit mieux encore en 1615, « Messieurs les administrateurs, leurs femmes, avec d'autres messieurs et dames, mangèrent à Meyershofen pendant trois jours », dépense 35 ℔ 14 ß 6 ₰ ou 606 m. D'un autre côté, pendant que les poissons achetés pour l'étang se payaient plus de 24 ℔ (472 m.), le produit de la pêche ne rapportait pas un denier à l'église. La commission, on le voit, n'oubliait ni ses intérêts ni ses plaisirs.

Mais elle ne songeait guère à ses devoirs. Elle eut pour receveur de 1564 à 1598 Hans Sessolsheim. Son prédécesseur rendait régulièrement ses comptes à la fin de chaque exercice. Sessolsheim qui était au mieux avec le pouvoir, dont il partageait toutes les aspirations, en prit à son aise. Il présenta à la fois deux comptes en 1566, trois en 1569, deux en 1571, puis huit en 1592 ; à sa mort il en restait dix-neuf à vérifier. Quel fut le résultat de cette gestion si peu surveillée ? 3392 ℔ ou 58.300 m. d'extances, un déficit de 1628 ℔ dans sa caisse, un autre de 41 sacs de froment, 978 sacs de seigle, 15 sacs d'orge et 365 sacs d'avoine dans les greniers de la paroisse, le tout d'une valeur de passé 47.000 m. Un détail suffit pour nous donner une idée de la négligence qu'y mettaient Sessolsheim et la commission chargée de le surveiller. Les troncs de l'église vidés en 1597 n'avaient pas été ouverts depuis 1573, et il fallut trois jours pour compter et évaluer les monnaies de toute nature et de toute provenance qu'ils renfermaient.

Ces abus étaient singulièrement favorisés par une innovation que firent les réformateurs. Autrefois quand un receveur était nommé échevin, il devait renoncer à sa recette. Pour concentrer tous les pouvoirs entre leurs mains, les novateurs abolirent cette obligation. Rochus Botzheim fut receveur municipal et échevin en même temps. Quand ils furent élevés à l'échevinat, Nicolas Wilwisheim n'en conserva pas moins la recette de l'Œuvre, et Hans Sessolsheim celle de la paroisse Saint-George. Dès lors les administrateurs plébéiens

n'osaient plus rien dire à leur receveur devenu leur supérieur, et les patriciens, ses égaux, tripotaient avec lui en famille. Le contrôle n'existait plus [1]).

Un petit bénéfice, que les administrateurs de la paroisse s'attribuaient aussi, consistait à s'exempter des dîmes. Il est difficile de dire à quelle date précise remonte l'innovation, mais elle n'était pas sans importance pour ceux d'entre eux qui étaient en même temps grands propriétaires. Florenz Scheid économisait de ce chef en 1618 la bagatelle de 9 ℔ 3 ß 3 ₰, soit 100 m. aux dépens de l'église.

Avant de quitter la paroisse, citons un fait qui contraste avec les allures d'intolérance relevées ailleurs. Dans les temps anciens le curé de Saint-George envoyait aux échevins et à une demi-douzaine de personnes laïques ou ecclésiastiques un morceau de l'agneau pascal. Après 1535, la paroisse, devenue municipale, continua cette tradition. En 1565, lorsque la plupart des échevins se rallièrent aux nouvelles doctrines, on put croire qu'ils aboliraient cet usage papiste, qui avait un caractère religieux, comme l'indique son nom allemand, *das gesegnete*, ou que tout au moins ils cesseraient d'y prendre part. Il n'en fut rien. Quoique presque tous protestants, les échevins se résignèrent à accepter leur portion; quoiqu'en majorité protestants, les administrateurs consentirent à prendre double portion. Ils augmentèrent même successivement l'importance de ce

1) En 1544 (Ratsprotokoll du 26 mars), lorsque Trutwein fut nommé échevin, on lui rappela *das nit der pruch und herkommen die scheffen schafner zu sein.* Il fut donc prié de présenter ses comptes à Noël et de donner ensuite sa démission. Il fut aussi question à ce propos d'un autre nouvel échevin, de Scheid et de son commerce de mercerie. On lui permit de vendre par ballot, par quintal, en gros; mais le détail par livre et par aune lui fut interdit, à moins qu'il ne le fit gérer par d'autres, sans y mettre lui-même la main. Le 23 juin 1608, on rétablit l'incompatibilité entre la gestion d'une Recette et les fonctions d'échevin ou de sénateur; six receveurs eurent par suite à opter entre leur caisse et leur *ratsitz.* Le 10 décembre on renouvela cette défense aux échevins : aber kein h. Schöffen sol sich keiner fabricken schafney hinfüro anmessen, noch dieselbe tragen, sonder sich deren gäntzlich enthalten.

menu cadeau qui de 16 m. qu'il valait en 1536, monta à 32 en 1546, à 50 en 1576, à 70 en 1596, à 120 en 1607. Sur cet article et sur quelques points analogues, comme le vin de la Saint-Jean, la tolérance du magistrat et de la commission se montra toujours à l'épreuve de toute critique [1]).

Plusieurs des faits que nous venons de rapporter sont antérieurs à l'établissement légal de la Réforme. Mais les noms des hommes qui dès le début dominèrent dans la commission de la paroisse, Adam Sessolsheim (1535-1552), Conrad Breyning (1553-1567), Hans Scheid (1552-1559), Hans Drutwein (1560-1561), Philippe Gottesheim (1563-1600), Vit Zaberer (1567-1587) nous autorisent à croire qu'elle fut dès l'origine pénétrée de l'esprit nouveau. Dans la suite de ce chapitre nous n'aurons plus affaire qu'à Rochus Botzheim lui-même, le fondateur et le premier chef du luthéranisme haguenauien.

Au moment où il prit la direction de l'Hôpital (1564), celui-ci faisait aux membres de sa commission une gratification de 5 fl. (65 m.) pour des saumons au 1er mai, et une autre de 60 ℔ de pains d'épices (environ 80 m.) à Noël. Il leur servait aussi probablement un diner le jour des Comptes : ce dernier fait semble ressortir d'un texte que nous citerons plus loin ; mais il n'en reste aucune preuve irrécusable. Comme l'établissement avait sa cave et une cuisine dont les dépenses

1) Voici pour ceux qui aiment à connaître les usages anciens la composition de ce *gesegnete*, d'après les comptes de 1580 :

17 sch. 4 d. ou 14 m. 90 à Jacob Moschenross (boucher) pour 52 liv. d'agneau ;
3 sch. 9 d. ou 3 m. 22 pour 5 livres de viande fumée ;
1 sch. ou 0 m. 86 pour un quintin de safran ;
5 sch. ou 4 m. 30 pour des œufs ;
11 sch. ou 9 m. 46 à Thomas de Meyershoffen pour les brioches ;
7 sch. ou 6 m. 02 pour des fromages ;
5 sch. 2 d. ou 4 m. 45 pour pourboires et frais de cuisine.

En 1607 on y consacra 6 agneaux, un veau, 10 liv. de viande fumée, 9 m. pour les œufs et 14 m. pour les fromages et les brioches.

ne figurent qu'en gros sur les registres du receveur, on pouvait y célébrer des banquets sans que ceux-ci laissassent dans les registres des traces sensibles. Comparées à celle qui se faisaient ailleurs ces allocations étaient fort modérées.

Tel fut sans aucune doute le sentiment de Botzheim. Aussi s'empressa-t-il de faire accompagner les saumons de poissons de carnaval *(fassnachtsfisch)*, qui coûtaient aux pauvres 3 ₶ ou 75 m. (1567). Ce n'était pas précisément par amour pour le carême et le maigre ; car ces messieurs préféraient aux poissons, en règle générale, leur valeur payée en écus sonnants.

La même préférence avouée parfois (1575, 1589) nous apprend que *les lepküchen*, les pains d'épices, avaient aussi doublé d'importance, et rapportaient désormais 24 ₶ par tête. C'est sur ce pied qu'on paye ceux qui mettent l'argent comptant au-dessus de ces petites douceurs : cela leur valait plus de 30 marks à chacun.

Ils ne dédaignaient cependant pas d'ordinaire les *lepküchen* soldés en nature. Loin de là. Bien que le Nouvel-An suive Noël de bien près, ils eurent l'idée que des étrennes du même genre ne seraient pas trop mal venues. C'est la saison des petites soirées et des longues veillées; les friandises trouvent alors chez jeunes et vieux un placement facile. L'idée fut ébauchée en 1573. On acheta à Strasbourg pour 52 *ß* (52 m.) d'oranges, de citrons, de figues, d'amandes, de raisins de caisse, destinés pour les étrennes de la commission. Mais encore une fois ce n'était qu'une ébauche. Fit-on un pas de plus l'année suivante ? Nous l'ignorons : les comptes de 1574 manquent. Mais dès 1575 l'idée avait reçu une forme nettement définie. Chacun obtint pour une « heureuse bonne année » :

2 ₶ de figues qui valaient en 1584 40 ₰ (2 m. 87);
2 ₶ d'amandes qui valaient en 1584 48 ₰ (3 m. 45);
2 ₶ de raisins de caisse valant alors 40 ₰ (2 m. 87);

2 ℔ de raisins de corinthe valant 40 ₰ (2 m. 87);
12 oranges qui valaient en 1584 48 ₰ (3 m. 45);
4 citrons qui valaient en 1584 32 ₰ (2 m. 30);
2 grenades qui valaient en 1584 24 ₰ (1 m. 72).

Les prix n'étaient pas toujours les mêmes, mais la quote-part des administrateurs ne variait pas; avec les frais d'emballage et de transport, le nouvel impôt qu'ils prélevaient sur le patrimoine des pauvres flottait entre 100 et 110 m.

Botzheim avait du reste cette sollicitude pour les moindres détails qui distingue l'administrateur parfait. En 1565 le service de l'hôpital lni fit manquer à lui et à son ami Melchior Sessolsheim une séance du Conseil, et par suite les jetons de présence y attachés. Cette perte involontaire fut soigneusement portée en compte à la caisse des pauvres, et ils reçurent chacun 1 ß ou 1 mark de dédommagement. En 1568 le même incident se renouvela. La vérification des comptes de l'hôpital coïncidait avec celle du budget municipal. Rien n'eût été plus facile que de remettre une opération qui traînait d'ailleurs depuis deux ans. La commission préféra ne rien changer au programme adopté. Mais en même temps, pour ne rien perdre de ce que les plus nobles de ses membres eussent gagné ailleurs, l'hôpital dut payer le *rechenschilling so m. h. Pfleger im Rat und in der Stattrechnung versäumten*, soit 1 ℔ ou 25 m.

Sous la direction de Daniel Hecker, le collègue, l'ami et le coréligionnaire de Botzheim, l'exploitation des administrés de l'hôpital peut enregistrer un nouveau progrès. Une note insérée dans les Comptes de 1587 nous apprend qu'en place du repas des Comptes que la commission a l'habitude de prendre dans la maison *(im Spital zu halten pflegen)*, elle s'en fait remettre la valeur en argent : 11 ß ou 11 marks par tête. Nos sentiments de délicatesse ne sont pas sympathiques à ces sortes de conversions; mais nous l'avons déjà

remarqué, les mœurs du XVI[e] siècle n'y répugnaient pas. Ce qui nous choque à plus juste titre, c'est le prix élevé qu'on y met, c'est de voir cet écot payé non seulement aux administrateurs, au receveur et au greffier de la ville qui dressait le procès-verbal de la séance, mais aussi à tous les échevins de Haguenau, que la vérification des comptes ne regardait en rien et qui n'y figuraient pas. Ainsi les échevins de l'hôpital ne se contentaient point de régaler leurs confrères de l'échevinat par camaraderie et par réciprocité, aux dépens des pauvres, ils se croyaient encore en droit, quand ce régal n'avait pas lieu, de les faire dédommager en argent de cette suppression. Il en coûta à l'hôpital en 1589, à raison de 12 ß ou 12 m. par tête, la bagatelle de 9 ‰ ou 225 m.

Avec l'année 1589, les Comptes de l'hôpital, déjà rares depuis plusieurs années, cessent complètement. Il nous devient par suite impossible de continuer chez lui nos études de mœurs administratives.

Les frères du Spitalberg ne nous arrêteront qu'un instant.

Leur maison se trouvait vide depuis 1529. Leur patrimoine, composé d'un bâtiment assez vaste avec dépendances, de deux vignes et de 2 à 300 m. de rente, était administré par une commission municipale, qui en avait pris la gestion au XV[e] siècle. Composée de deux membres et d'un receveur, cette commission semble apoir fait son service gratuitement jusqu'en 1511. A partir de cette date le receveur touche un traitement modeste, mais toutefois relativement considérable. Les administrateurs s'adjugent à eux-mêmes, dès 1538, 1 ß ou 2 m. pour la vérification de chaque compte.

Les choses en restèrent là jusqu'au jour où Rochus Botzheim reçut la présidence de cette commission minuscule. Elle sort aussitôt de l'obscurité où elle languissait jusque-là, pour arriver à des résultats moins choquants en apparence, plus fabuleux en réalité, que

tout ce que nous venons de raconter. En 1565, par exemple, les recettes effectuées ne sont que de 5 ₶ 7 ß 2 ₰, ou 132 m. Pour percevoir et surveiller cette rentrée, que n'accompagne aucune dépense, nos trois administrateurs se paient à eux-mêmes :

24 ß ou 24 m. en pains d'épices ;
18 ß ou 18 m. en poissons de carneval ;
3 ß ou 3 m. en jetons de présence ;
16 ß ou 16 m. pour salaire du receveur,

plus de la moitié de la recette. Et cette situation est régulière, se reproduit tous les ans. En 1576, les recettes s'élèveront à 9 ₶ 10 ß 7 1/2 ₰ ou 164 m., mais les administrateurs se réserveront, pour leurs peines, 4 ₶ 5 ß ou 73 m. Après des exploits de ce genre, il ne reste plus qu'à tirer l'échelle, comme on dit vulgairement.

Au lieu de continuer notre voyage à travers les comptes des commissions municipales, terminons par quelques lignes que la suite chronologique des faits devrait placer ailleurs, mais qui serviront à la fois de confirmation et d'épilogue à ce chapitre, sur lequel nous ne reviendrons plus.

On verra plus loin qu'en 1622 Haguenau fut occupé par Mansfeld pendant plusieurs mois. Après son départ une commission impériale vint faire une enquête à ce sujet. Pour se disculper, la bourgeoisie rejeta les responsabilités sur ses gouvernants, et, une fois lancés, beaucoup parlèrent de griefs qui n'avaient aucune relation directe avec l'occupation. On lit de la sorte dans un rapport présenté par les *Reichen Constoffler*, signé par les deux chefs de la tribu et tous les tributaires, le passage suivant : « Pour les commissions municipales des hôpitaux, des églises, etc., il se trouve que les pauvres, les malades, les domestiques et les ouvriers restent dans la misère. Mais les administrateurs s'adjugent du bétail, de la viande et d'autres victuailles ; ils font faire des souliers pour leurs enfants et leurs

gens à l'*Elend Herberg*, aux frais de l'établissement. Les pensionnaires et les receveurs en peuvent donner des nouvelles. Ils vendent les maisons et les terres de leurs œuvres. Est-ce avec le consentement du sénat ? Ils le savent ».

Au premier abord tout cela ressemble à un ramassis de commérages. Mais on ne peut pas perdre de vue que la tribu des *Reichen Constoffler* comprenait les notaires, les procureurs, les hommes d'affaires, tous ceux qui vivaient de leur plume. C'était la partie la plus frondeuse de la population, mais aussi la plus intelligente, la mieux en état de sentir la gravité de ses inculpations. Celles-ci ouvrent devant nous des horizons nouveaux, que les livres de comptes n'indiquaient point, qu'ils ne pouvaient laisser entrevoir.

La commission impériale poursuivit son enquête. Mais elle s'abstint de se prononcer sur les personnes et les faits de détail. Elle élabora un code complet de *Réformation administrative*, qui ne renferme pas moins de 57 articles et fut confirmé par l'empereur Ferdinand II le 5 juin 1624. Ce code se proposait de détruire le pouvoir oligarchique de l'échevinat et de rétablir l'ordre et la régularité dans la gestion des deniers publics. Il réduisit à six le nombre des commissions, à deux celui des membres de chacune d'elles. Il édicta en outre une foule de mesuces plus ou moins judicieuses, qu'il fallut réformer en partie peu de temps après. Mais nous n'avons pas à critiquer ici la valeur de ce travail. Contentons-nous de citer quelques paragraphes qui rappellent les abus signalés.

« § 22. Il ne sera plus rien donné aux administrateurs, receveurs et autres personnes, en fait d'épices, pains d'épices, grains, vins, grandes ou petites bêtes, viande, sel, beurre, pain, fromages, lait, fruits ou autres victuailles, argent ou objets valant de l'argent, sous aucun prétexte ou titre, comme gratifications, appointements ou bonifications, ni en petite ni en grande quan-

tité. Chacun se contentera de son traitement, sous peine de restitution et de punition arbitraire [1]).

« § 41. On réduira autant que possible les frais de pêche excessifs jusqu'ici. — § 40, on portera en compte non seulement les frais, mais aussi le produit des pêches, sans rien donner à personne à l'insu du grand Conseil [2]).

« § 56. Les personnes chargées de percevoir les dîmes ne jouiront plus d'aucune exemption, quelles qu'elles soient ».

Condamnée avec non moins de raison était la large place que Messieurs les *Pfleger* occupaient parmi les débiteurs et surtout parmi les mauvais débiteurs de leurs établissements. C'est ainsi qu'en 1621 l'Œuvre avait sur Jérôme Capito, qui la présidait depuis vingt ans, quatre créances dont les intérêts étaient impayés, pour l'une depuis 1614; pour une seconde depuis 1603; pour une troisième depuis 1601 et pour la quatrième depuis 1593.

En vérité, pour admirer ces hommes, vus de près et dans leur vie réelle, il faut plus que de la complaisance.

---

## CHAPITRE DIXIÈME

### Procès de Bernard Brand.

A Haguenau, comme ailleurs, la paix religieuse fut troublée par la prédication de la Réforme, et le coup d'Etat de 1565 fut loin de la rétablir. Les vaincus

1) Par suite l'administration de l'Œuvre qui en 1618 montait à 240 liv. 12 sch. ou 3560 m., ne coûtait en 1628 que 645 m., 14 liv. pour les administrateurs, 30 liv. et 8 sacs de seigle pour le receveur.
2) En 1628, la pêche ne coûte plus que 3 liv. 4 sch. ou 47 m. et rapporte 15 liv. ou 222 m. Comparez les chiffres indiqués ci-dessus.

finirent par apprendre quelles armes on avait employées contre eux, et les vainqueurs, encouragés par leur premier succès, continuèrent leur petite guerre de ruses et d'habiletés. S'ils n'avaient pas la force de proscrire officiellement le catholicisme, du moins ne négligèrent-ils rien pour l'enchainer et le réduire à l'impuissance.

Dans cette situation, à une époque où le besoin de dogmatiser possédait les esprits, où les questions religieuses se mêlaient à tout, les moindres événements de la vie politique et civile devaient provoquer chaque jour, entre catholiques et luthériens, d'incessantes discussions, qui, à leur tour, dégénéraient trop souvent en querelles, voire même en voies de fait. Aussi les exhortations officielles à la paix se succédaient-elles périodiquement, uniformes dans leur teneur, également impuissantes dans leur efficacité.

Nous ne nous arrêterons ni à ces proclamations, ni aux poursuites qui en furent la conséquence. Chacun de nous pourrait recomposer les premières, sans les avoir lues, et l'on devine avec la même facileté la marche des dernières. Ce sont toujours deux parties, qui rejettent naturellement l'une sur l'autre l'initiative de la lutte, et non moins naturellement les condamnations sont imputées à la partialité des juges. Ces imputations étaient-elles toujours imméritées ? Il est difficile de le croire. Les appréciations des juges subissent forcément l'influence de leurs convictions personnelles. Ce qui parait à l'un une grave injure, n'est aux yeux d'un autre qu'un propos sans portée. On tolère aujourd'hui ce qu'on punira demain. L'innocence ou la culpabilité d'un accusé dépend bien moins de ses paroles et de ses actes, que du drapeau qui flotte au-dessus du prétoire.

Le 13 juin 1580, on rapporte au sénat que le samedi précédent, au marché, la femme du pasteur Volmar a été tiraillée par la robe et insultée. Le coupable, un épinglier, nommé David Hammer, avait même calomnié

son mari [1]). Aussitôt le sénat envoie une députation au pasteur pour lui exprimer ses regrets, et les régents sont chargés de faire une enquête. Hammer est arrêté sans interrogatoire et sans explication. Quinze jours après, il comparaît enfin devant le sénat et apprend l'accusation qui pèse sur lui. Là-dessus il demande quelques instants de répit pour recueillir ses souvenirs et répondre « à un discours auquel il n'était point préparé » [2]). « C'est inutile, lui répliqua-t-on, l'enquête a prouvé vos torts, nous n'avons que faire de vos explications. Vous irez, votre prison subie, faire amende honorable au pasteur et à sa dame. Et si vous recommencez, vous ou votre femme, vous serez détenus pendant trente jours au pain et à l'eau, puis expulsés de la ville ».

Il n'entre pas dans notre pensée de plaider la cause de Hammer. S'il avait insulté, il méritait une punition. Mais si on lui avait permis de s'expliquer et de se défendre, pour proportionner la peine à la gravité du délit, la répression eût-elle perdu quelque chose de sa raison d'être et de son utilité ? Vingt ans plus tard Volmar ne sera plus l'objet de ces délicates attentions. Aujourd'hui ses amis sont au pouvoir, et il en bénéficie.

En attendant, nous allons voir les maîtres du jour traiter avec le même sans façon un prédicateur catholique, d'un mérite incontesté. C'est un procès que nous raconterons dans ses moindres détails, non dans le but mesquin de signaler des procédés trop passionnés et trop sommaires à notre gré; mais parce qu'il offre un tableau fidèle et complet de la société contemporaine. Le magistrat luthérien est encore au pouvoir et fait peser son autorité sur toute la ville. Mais à côté de lui la bourgeoisie catholique se réveille et secoue sa torpeur. On assiste aux premiers efforts d'un mouvement sérieux qui allait affranchir la majorité de la population — rappelée à la conscience de

1) En disant : er sei ein unnützer pfaff.
2) Dass er uff diesen Zuspruch zu antworten nit bedacht were.

ses droits et de ses devoirs — du joug que lui a imposé la minorité aristocratique de l'échevinat.

Depuis le mois de juin 1584, la ville avait confié la chaire de Saint-George à Bernhard Brand de Ladenburg, employé jusque-là à Gugenheim. C'était de l'aveu de tous un prédicateur très populaire. Or un orateur populaire n'est pas facilement un esprit froid, calme, habitué à peser les mots qu'il emploie. Il n'est donc pas difficile d'admettre que par la vivacité et l'énergie de son langage, Brand ait dû dépasser plus d'une fois les bornes de la modération et de la courtoisie. Ce qui se comprend moins, c'est que les autorités protestantes de Haguenau ne se soient avisées de ce fait que fort tard. L'enquête qu'ils firent sur ces écarts de paroles, ne date que des 5, 6 et 7 mars 1585 [1]).

Cette enquête porte à la fois sur des conversations particulières et sur des sermons. Commençons par les premières.

Un jour Brand rencontre au cimetière le fossoyeur qui préparait une fosse pour un luthérien. « On devrait, dit-il, enterrer les luthériens non ici, mais là où ils vont à l'église. Si on m'en croyait, il faudrait bénir de nouveau le cimetière ». Un autre témoin lui fait dire : « Ceux qui reçoivent la communion chez les Barfüsser n'appartiennent pas ici, ils devraient être enterrés sous le gibet » [2]). Cette variante se prête à une équivoque injurieuse. Mais est-elle plus authentique que l'autre ? Celle-ci est en elle-même correcte. Il est clair qu'un cimetière consacré pour un culte doit être réservé à ses fidèles, et, d'un autre côté des hommes qui pendant leur vie ont refusé d'appartenir à la société catholique, ne doivent pas tenir à reposer au milieu d'elle après leur mort.

1) Les 25, 26 et 27 février vieux style. Pour éviter toute confusion, nous suivrons partout le nouveau calendrier.

2) Où se trouvait un cimetière non béni.

Un autre jour Brand eut avec le sonneur une conversation que celui-ci résume en ces termes : « Quand commencez-vous le catéchisme *(die Kinderlehre)*, demain ou dans huit jours ? — Dans huit jours. — En avez-vous demandé l'autorisation à ces messieurs? *Ils m'ont défendu de sonner à leur insu.* J'ai l'ordre de les prévenir, *s'il se présente quelque chose de nouveau.* — Je ferai mon catéchisme, dût-on me donner mon congé. Je me soucie peu de ces messieurs. J'aurai prochainement une lettre de l'empereur qui me récompensera. — Moi je ne le ferais pas. — Je le ferai, et si l'on me renvoie, il y a des gens au sénat qui se prendront par les cheveux ».

De la conversation avec le fossoyeur l'accusation a soigneusement retenu celle des deux versions qui autorisait une interprétation blessante. Jamais elle ne souffle mot de l'entretien avec le sonneur, si peu respectueux qu'il puisse paraitre pour le magistrat. Cela se comprend. Personne ne blâmera le prêtre qui, en face d'une défense faite par l'autorité civile à lui et à ses confrères de donner l'instruction religieuse aux enfants de sa paroisse, refusera de se *soucier* d'une pareille interdiction. Incriminer Brand, c'était révéler la conduite hypocrite et machiavélique suivie à l'égard des catholiques. Sous prétexte de les protéger, en interdisant toute innovation, le magistrat défendait au clergé de catéchiser les enfants *à l'église*, parce que c'était une innovation ; et *à l'école* il forçait ces mêmes enfants à apprendre le catéchisme luthérien de Brentz. On ne pouvait signaler la résistance de Brand qu'en faisant connaitre cette manière éminemment *évangélique* de comprendre et de pratiquer la liberté de conscience.

On se rabattit par suite sur deux sermons que Brand prêcha à la Saint-Laurent 1584 et le dimanche précédent. Partant de l'évangile du dimanche qui parle des faux prophètes, le prédicateur doit avoir établi que les prêtres catholiques seuls sont les successeurs des apôtres, envoyés par le Christ. Les prédicants luthériens ne sont

que de faux prophètes. Ils n'ont pas le pouvoir de consacrer, et les communions qu'ils distribuent n'ont aucune valeur. Ils prêchent sans mission. Aussi laissent-ils le premier venu monter dans leurs chaires. Il existe une ville assez importante où l'on a fait un prédicant d'un bourreau *(hencker)*, qui avait la langue bien pendue. — Saint Laurent, doit-il avoir ajouté dans le second sermon, « est resté ferme dans sa foi; il a préféré périr sur un gril, plutôt que de la trahir. Faites de même, ne vous laissez point détourner de votre foi catholique, et si les circonstances le demandent, battez-vous bravement, sacrifiez pour la religion votre fortune et votre vie. Pour moi, je suis prêt à lui donner chez vous mon bien qui n'est pas considérable, il est vrai, et jusqu'à la dernière goutte de mon sang » [1]).

Cette instruction ordonnée et dirigée par le magistrat, à la fois juge et partie, ne présente aucune de ces garanties d'impartialité que nous sommes habitués à demander d'une enquête judiciaire. Brand n'y figure point : il n'est point appelé à expliquer ses paroles ; il ne peut citer aucun témoin à décharge ; il n'a connaissance du procès que par l'arrêt qui le frappe. Les témoins sont tous, sans exception, choisis par les accusateurs ; ils ont à déposer sur deux sermons prêchés il y a sept mois ; ils ne sont plus en état — plusieurs le déclarent franchement — de se rappeler les expressions mêmes de l'orateur, chose essentielle en pareille matière. Aucun débat contradictoire ne vient dissiper les nuages que le temps avait amoncelés sur la question [2]).

1) Le landvogt Bollwiller qui avait assisté au sermon, prétend que Brand ne conseiltait à ses auditeurs que la résistance passive, le courage de tout souffrir, à l'exemple de saint Laurent, plutôt que d'apostasier. Il affirme que le magistrat dénature le sens de ses paroles en leur donnant une portée agressive.

2) La ville tira de l'enquête les propositions suivantes, qui figurent ensuite dans tous ses Mémoires:

Wan es wieder, wie in dem Bauern Krieg darzn solte kommen, das sie (seine Zuhörer) nur dapfer darein schlagen solten, wie dan er

L'historien moderne, soucieux de la vérité et de la vraisemblance, ne sera pas, sur le côté chronologique de l'affaire, d'aussi facile composition que les échevins de 1585. Si Brand, se dira-t-il, était habituellement agressif et violent, si sa prédication était aussi compromettante pour la tranquillité publique qu'on ne cesse de le répéter plus tard, pourquoi ne remarque-t-on cela que neuf mois après son arrivée, pourquoi cherche-t-on des armes contre lui dans des sermons prêchés depuis sept mois, dont il ne doit plus rester qu'un vague souvenir? A ces preuves anciennes, le magistrat n'en devait-il pas joindre ou substituer d'autres plus récentes et par suite moins contestables, qui eussent attesté en outre le caractère incorrigible de l'accusé? S'il ne reste aucune trace de recherches poussées sur un terrain plus moderne, n'est-on pas en droit d'en conclure avec Bollwiller [1]) que le sénat n'y découvrit rien qui pût servir à sa cause?

Mais, se dira-t-on encore, si cette hypothèse est vraie, si les prédications postérieures de Brand avaient évité toute violence de langage, toute vivacité digne d'être notée, pourquoi revenir, après tant de mois, sur une faute déjà si ancienne et réparée par un amendement au moins relatif?

On pent même se demander si l'enquête relevée plus haut et dont on sut extraire les propositions par

auch thun, und sein leib, gut und blut, wagen und bei Ihnen wolte lassen.

Die lutherische gehören nicht in das geweiht, sonder under den galgen; dahien solte man sie begraben, dan sie verunreinigen den geweihten Kirchhof.

Das alle diejenige so in der lutherischen Kirchen zum Sacrament gehn, nit den wahren leib Christi, sonder den lebhaftigen Teufel empfiengen.

Das die lutherische kein Sacrament (haben) und das er nit ein strohalme darumb gebe.

Es seye nit einer alhie so lutherisch, sonder seyen alzumal calvinisch und zwinglisch.

1) Zweiffeln auch nit, da ein Rat mehr gewisst, so würde (er) dieselbige nit mit weniger vleiss — Inen zu verunglimpfen und ihr beschehan beurlauben damit zu beschönen — fürzubringen nit underlassen haben.

nous signalées, satisfit l'attente et les espérances des échevins. Elle est des premiers jours de mars et ce n'est que deux mois après que Brand reçut son congé. Le rapprochement de ces dates donne une grande vraisemblance au mobile que Bollwiller indique pour la campagne menée contre Brand. « Lorsque le sénat eut remarqué, raconte le landvogt, que M. Bernhard faisait beaucoup de bien par ses sermons *et avait ramené beaucoup de gens de l'erreur à la vraie religion catholique*, qu'il disait et prêchait librement et carrément la vérité dans la chaire, ce qu'ils ne peuvent souffrir, ils lui ont donné *pour cela* son congé et lui ont enjoint de s'en aller » [1]). Et ailleurs : « Bien que la ville prétende que B. Brand est un peu vif dans ses sermons sur la chaire, il n'a jamais prêché que la vérité. Ce qui est vrai c'est que leurs prédicants dans leurs chaires ne cessent d'insulter, d'injurier, de tourner en dérision la religion catholique. Mais parce que cette année au temps pascal, on a vu dans l'église catholique s'approcher du très saint sacrement *quelques centaines de personnes de plus que les années précédentes*, ils n'ont pu supporter cet amoindrissement de leur religion, arrivé par les prédications zélées de M. Bernhard » [2]).

C'est aussi par les mêmes considérations que les officiers de la Landvogtei expliquaient le renvoi de Brand, lorsqu'ils l'annoncèrent à Bollwiller alors à Masse-

1) Demnach ein E. Rat alhie gespuert das h. Bernard mit seinen predigen vil nutzen geschafft und vom Irrtumb zur wahren cath. religion vil gebracht, auch das er frey und one ein Blatt furs Maul die warheit auf der Cantzel gered und geprediget, welches sye nit leiden mögen, haben derowegen Ihme wider urllaub geben und hinziehen heissen. (Arch. de la Préfecture, C. 71).

2) Arch. de la Préfecture, lettre du 10 août. Obwohl die Statt Hagenau, fürwend er h. Brand sey mit seinen predigen etwas scharf auf der Cantzel, so hat er doch nichts anders dann was die warheit ist, gebredigt. Das aber wahr das ire predicanten ohn underlass auf iren Cantzel smehen, schanden und die cath. religion aushelippen. Und deweil etlich hundert personen vergangene Ostern zu der cath. Kirchen mehr dann andere jar zum hochw. Sacrament gangen, haben sie disen Abbruch irer Religion so durch h. Bernhard eiffrig predigen beschehen, nit leiden mögen.

on vit le mouvement qui, au temps pascal, devait aboutir au retour de quelques *centaines* de brebis plus ou moins égarées, se développer chaque jour davantage et menacer l'édifice mal assis du protestantisme haguenauien, alors l'autorité sérieusement alarmée chercha les moyens de fermer la bouche à ce dangereux adversaire. Dans ce but, on éplucha, faute de mieux, des conversations particulières, de vieux sermons depuis longtemps perdus de vue et couverts par une espèce de prescription ; puis, ne trouvant pas autre chose, on tira de là les propositions plus ou moins authentiques, que nous avons signalées.

Brand congédié, le magistrat crut en avoir fini avec lui. Mais il comptait sans Nicolas de Bollwiller, qui, sans faire partie de la *populace*, savait, ainsi que ses officiers, apprécier la valeur de notre éloquent et zélé controversiste. Une circonstance fortuite favorisait d'ailleurs les bonnes intentions de ce puissant protecteur.

Personne n'ignore qu'à la fin du XVI[e] siècle le pape Grégoire XIII, après avoir constaté que l'année civile était de dix jours en retard sur l'année solaire, fit réformer le calendrier julien. Pour rétablir l'harmonie, on sauta du 4 au 15 octobre 1582. Les états catholiques de l'Allemagne, et avec eux la Landvogtei de Haguenau, acceptèrent la réforme. Les états protestants, au contraire, et avec eux la ville de Haguenau, persistèrent dans leurs vieux errements, plutôt que d'accepter un progrès, même astronomique, édicté par un pape. Il en résulta que pour la Landvogtei les fêtes religieuses ne tombaient plus sur les jours, où elles se célébraient dans les paroisses de la ville, placées sous la dépendance du magistrat. Elle y remédia en les solennisant dans l'église des Augustins. Les autorités municipales fermèrent les yeux sur cette nouveauté. Elles n'avaient du reste aucun droit de l'interdire, et sur un pareil terrain elles n'étaient point de force à lutter contre Bollwiller.

Mais quelle ne fut pas leur émotion, lorsqu'ils apprirent que Bollwiller voulait confier à Brand la chaire des Augustins, qui devaient lui fournir en même temps pension et logement. Tout avait été réglé (6 juin) entre le landvogt et les deux chefs de la communauté, le prieur actuel et son prédécesseur Jean Breson, aujourd'hui vicaire du provincial. Brand devait emménager le 19 juin, quand tout à coup ces derniers vinrent exposer à Bollwiller qu'ils avaient reçu la visite des deux régents (Hecker et V. Kindwiller), qui leur avaient défendu de recevoir Brand chez eux, ajoutant que « si, en chaire ou ailleurs, M. Bernhard se permettait la moindre inconvenance, ils le feraient arrêter, attacher à un chariot et l'expédieraient à l'évêque, à Saverne ». Les Augustins se trouvaient par suite dans un cruel embarras. La ville et la Landvogtei, qui représentait l'empereur, dont les ancêtres avaient fondé et doté leur monastère, prétendaient toutes deux être leurs protecteurs, c'est-à-dire avoir le droit de leur commander. Ils ne voyaient qu'un salut pour eux, l'espoir de dégager leur responsabilité, en s'abritant derrière l'autorité du provincial.

Bollwiller s'empressa en conséquence d'écrire au provincial de Mayence qui lui fit une réponse conforme à ses vœux. Pendant ce temps Breson avait été cité devant le sénat (22 juin), qui lui défendit de laisser prêcher Brand chez eux. Mais le Landvogt ne tint aucun compte de cette défense, et le 24 juin, jour de la Saint-Jean-Baptiste, et alors que le prieur se trouvait à l'autel, Brand montait en chaire. Assigné de nouveau devant le sénat pour ce fait (26 juin), Breson s'excusa sur son impuissance : il était trop faible pour lutter contre la Landvogtei.

La ville entra là-dessus directement en lice et commença une double campagne, l'une auprès du provincial de Mayence, l'autre auprès du landvogt. Les deux opérations sont indépendantes l'une de l'autre ; elles gagnent donc à être étudiées séparément.

Averti des démarches faites à Mayence par les officiers de la Landvogtei, le magistrat écrit à son tour une lettre, composée dès le 25 juin, mais expédiée plus tard seulement. Elle est fort longue et développe avec insistance toutes les considérations qui semblaient propres à toucher l'esprit du P. Provincial : souvenir des ser vices rendus à la communauté, promesses pour l'avenir, menaces discrètement voilées. La présence de Brand aux Augustins est contraire aux privilèges de la ville, qui ne peut souffrir l'érection subreptice d'une troisième paroisse. Elle est inutile, car les catholiques ont à Saint-George et à Saint-Nicolas d'excellents prédicateurs. Elle est un danger public ; car l'agitateur ne s'arrêtera que lorsqu'il aura mis la ville à feu et à sang. Et le monastère lui-même ! Il sera bouleversé par l'hôte turbulent qu'il a reçu, avec sa cuisinière et un grand garçon. Si les supérieurs n'y veillent, « il finira par ne renfermer que des prêtres séculiers ; les conventuels en seront chassés. On pourrait citer bien des exemples de ce genre. L'expérience nous apprend que plus d'une fois des couvents ont été enlevés à leur ordre, pour avoir admis quelque prêtre séculier ».

Le provincial remercia naturellement le magistrat de ses bonnes dispositions à l'égard des Augustins (7 juillet) ; mais il regrette de ne pouvoir congédier Brand, comme la ville le désirait. Les officiers de la Landvogtei avaient pris les devants. et, comme ils parlaient au nom de l'empereur, protecteur de la maison, il n'avait pas pu repousser une demande, qu'il ne prévoyait pas devoir être préjudiciable à quelqu'un. Quant à la cuisinière il ignorait sa présence au couvent ; personne ne lui en avait parlé.

Le 6 août, nouvelle lettre au Provincial, qui revient plus brièvemeut sur les mêmes arguments. Elle nie ensuite que les empereurs soient les protecteurs des Augustins et annonce que la ville a mis leur église en interdit, que cet interdit ne sera point levé tant qu'ils conserveront chez eux « Brand et des gens de sa trempe ;

son jeune homme homme et sa cuisinière ou concubine, qu'il y a installée avec lui. Bien que le Landvogt n'en a point parlé, la vérité est cependant qu'elle l'a suivi au couvent, et il est facile pour tout homme intelligent de sentir combien cela est déplacé ».

En dehors des lettres adressées au provincial de Mayence, cette accusation d'immoralité, qui est une addition faite au texte primitif de la minute, n'est ni indiquée, ni même insinuée dans aucun des nombreux documents de ce grand dossier. Il n'en est question ni dans l'enquête, ni dans les procès-verbaux du sénat, ni dans les notes transmises à l'avocat Nervius, ni dans les consultations de ce dernier, ni dans les Réponses et Mémoires envoyés au landvogt, ni dans les Justifications présentées à l'empereur. Personne n'y a répondu, personne ne la connaît, en dehors du P. provincial qui, on le verra plus loin, ne semble pas y ajouter foi.

Au milieu de ce silence universel, on conçoit qu'il nous soit difficile d'apprécier directement cette accusation produite, non pas ouvertement et dans le procès lui-même, mais dans un acte étranger au débat, dans le huis clos d'une correspondance particulière. Mais nous ne pouvons nous soustraire à de graves réflexions, qui frapperont tout esprit impartial. Tout le monde savait à Haguenau que Brand avait auprès de lui une cuisinière et un jeune homme. Si la présence de ces deux personnes légitimait des soupçons quelconques, il y avait dans cette bonne ville assez d'yeux malins pour la remarquer, assez de langues charitables pour en gloser ; au besoin, notre correspondance le prouve, les clercs de la chancellerie n'eussent pas refusé leur appoint aux commères de l'endroit. Le lecteur sait combien à cette époque Brand était en vue, quel prestige il possédait chez les uns, quelle haine il inspirait à d'autres. Comprenez-vous ce concubinaire public qui ramène à la vérité et à la vertu des centaines d'hommes égarés, sans qu'aucun d'eux songe à lui dire : commence par te guérir toi-même ! Comprenez-

vous ces ennemis si acharnés à sa perte, qui se livrent à des fouilles préhistoriques pour se mettre en état de lui reprocher quelques expressions malsonnantes, et qui négligeraient cette arme terrible qu'ils ont sous la main. Présentée d'une façon plausible, une accusation de ce genre suffisait pour anéantir Brand, pour le rendre impossible auprès de la bourgeoisie, auprès de Bollwiller et de la Landvogtei, auprès de l'archiduc Ferdinand et de l'empereur Rodolphe, qui intervinrent tous en sa faveur. Mais non ! A Mayence, où tout contrôle est impossible, on accuse. A Haguenau, où les personnes visées sont connues, on se tait.

Après cette lettre, la plus vulgaire prudence obligeait le P. provincial à décider l'éloignement de la cuisinière ; mais il refusa d'agir contre Brand (10 août). C'était une question grave, qui touchait aux intérêts de l'ordre ; il se réservait d'en référer à un Chapitre général qui devait se tenir l'année suivante, vers Pâques.

La chancellerie revint à la charge. Attendre jusqu'à Pâques, c'est laisser à Brand le temps de ruiner le couvent (!) ; témoin l'altercation qu'il eut avec le prieur quand celui-ci renvoya la cuisinière, altercation qui faillit entraîner mort d'homme (!). Le provincial répondit (16 sept.) avec calme, sans s'émouvoir de ces violentes incriminations, qu'il espérait que ces craintes ne se réaliseront pas. « D'après les renseignements que m'ont envoyés le seigneur de Bollwiller, le receveur de la Landvogtei et d'autres encore, le prédicateur en question doit s'être conduit comme chapelain et curé de Saint-George d'une manière si régulière et si correcte qu'on n'a aucun reproche à lui adresser » [1]). Il restait décidé à soumettre l'affaire au Chapitre général.

Après avoir écrit contre Brand trois lettres d'injures et d'accusations, on lui voyait ainsi décerner, comme

1) Als er zu S. Jorgen caplan und Kirchendiener gewesen, sich so wol und unclagbar verhalten haben solt... das an Ihm gar kein mangel gefunden.

résultat d'une contre-enquête, un certificat de bonne conduite. Ce n'était pas encourageant pour les diplomates de Haguenau. Aussi leur correspondance avec le provincial de Mayence cessa-t-elle brusquement. Il était moins naïf qu'on ne l'avait espéré.

Du côté de la Landvogtei la campagne ne fut pas plus heureuse.

Le sermon de la Saint-Jean-Baptiste ne renfermait, paraît-il, rien de répréhensible : du moins n'en fut-il jamais question dans la suite. Mais le soir de ce jour mémorable, Brand doit avoir tenu à Pierre Stein des propos que celui-ci rapporte en ces termes : « Savez-vous où en était aujourd'hui la ville de Haguenau (et ce disant il avait un doigt en l'air et l'agitait de côté et d'autre) ; aujourd'hui M. le landvogt a été à l'église avec bottes et éperons, plusieurs hommes armés de glaives veillaient sur moi ; j'avais des pierres près de moi sur la chaire, et si cela avait commencé, nous nous serions joliment arrangé les têtes. De plus le jeune seigneur de Bollwiller se trouvait avec un certain nombre d'arquebusiers en dehors de la ville, attendant le moment où l'on voudrait m'attaquer ». Il doit aussi avoir dit: « La ville a deux sénats, l'un catholique, l'autre luthérien; quand les luthériens tiennent conseil, les catholiques n'en sont pas ».

Cette conversation fut-elle fidèlement résumée par Stein et par le greffier qui rédigea le procès-verbal ? Ce qui est certain, c'est que Brand, s'il parla de la sorte, ne voulait que narguer le sénat ou *blaguer* son interlocuteur. S'il avait dû prêcher à Saint-George contre le gré du magistrat, le saisir au milieu d'une foule consternée était une expédition sans danger, qui n'effrayait en rien la police municipale; mais aller à l'église de la Landvogtei, sous les yeux du vieux général dont on connaissait le caractère énergique, mettre la main sur un homme qu'il couvrait de son épée, provoquer un conflit armé que Bollwiller souhaitait depuis vingt ans, c'était une idée qui ne pouvait venir à personne. Boll-

willer le savait fort bien et ne devait pas se donner le ridicule de précautions militaires qui n'avaient aucune raison d'être. Pour le même motif les pierres préparées ou emportées par Brand dans sa chaire ne pouvaient être qu'une plaisanterie.

Nous avons du reste ici devant nous, mieux que des vraisemblances — le démenti catégorique que Bollwiller opposa, non pas à la déposition de Stein, que la ville n'osa jamais produire en haut lieu, mais au récit plus mitigé qu'elle faisait de l'incident [1]). Il commença par établir que, depuis l'introduction du nouveau calendrier, la Préfecture était en possession de se faire prêcher chez les Augustins, soit par un religieux, soit par un séculier, sans que le sénat s'en fût jamais mêlé. « C'est aussi sans fondement, continue-t-il, que le sénat m'accuse d'avoir à la Saint-Jean personnellement conduit M. Bernhard à l'église et de l'avoir fait prêcher. Déjà avant ce jour le susdit Bernhard avait au couvent sa table et son logement. Ce jour-là il est monté en chaire et a prêché sans aucune participation de ma part » [2]).

Mais au sénat, la déposition de Stein, recueillie depuis le 27 juin, faisait merveille dans le jeu des autorités protestantes. Elle étouffait chez les conseillers catholiques toute velléité d'indépendance. Cette concentration des forces municipales se fit dans les séances des 1[er] et 3 juillet. Si l'on s'était borné à répéter qu'en faisant prêcher Brand chez les Augustins, Bollwiller avait attenté aux droits de la ville, on se heurtait à des objections difficiles à écarter. Quant au sermon, c'était un *attentat* qui, depuis la réforme du calendrier

1) Das Ihre Gn. Inen (Brand) zu einem prediger angenommen und denen ohne unser wissen und willen, ouch hinderuks unser, uff Joh. Baptiste jungsthin in dem Closter und Gottshaus zu den Augustinern in der person selber unbefugter eigenthätlicher weiss in die Kirchen hinein gefürt und daselbsten zu predigen uffgestellt.

2) Ist er auf bemelten tag, ohn mein Landvogt zu thun, auf die Cantzel gangen und hat geprediget.

se renouvelait périodiquement, sans avoir soulevé aucune protestation, et quant au choix du prédicateur, comme Brand n'était ni interdit, ni banni, le landvogt avait le droit de recourir à lui. Mais la déposition de Stein coupait court à ces réflexions. La juridiction de la ville se trouvait méconnue et tous furent invités à faire cause commune, *mit einander heben und legen*. L'engagement fut pris et la tactique qui avait si bien réussi devant les commissions impériales, assura de nouveau à l'échevinat luthérien l'appui de ses adversaires religieux. On décida en même temps de consulter un avocat sur la marche à suivre contre le landvogt, de punir quelques bourgeois qui avaient le verbe trop haut et de faire publier dans les tribus la défense de fréquenter l'église des Augustins.

Une députation dut aussi se rendre (2 juillet) chez Bollwiller pour lui reprocher de soutenir Brand et lui faire lâcher cet homme turbulent. Le stattschriber dut commencer par lui citer les propositions extraites de l'enquête, puis la déposition de Stein, puis... le procès-verbal inséré dans le *Ratsprotocoll* s'arrête là, sans laisser entrevoir ni la fin du discours, ni la réponse du landvogt — interruption qui laisse le champ ouvert à toutes les hypothèses. Mais dans le cas où le landvogt eut à donner une réponse, celle-ci ne serait pas difficile à reconstituer.

Sur les fameuses propositions citées plus haut, il aurait dit qu'elles doivent surtout leur air séditieux à des altérations arbitraires, qu'elles doivent être du reste bien isolées, sans quoi on n'eût pas manqué de les renforcer par des textes plus récents.

A propos du caractère difficile de Brand, avec lequel *il est et a toujours été* impossible de vivre, il aura ébauché le dilemne suivant. Avant de venir ici Bernhard était employé dans le voisinage et il était facile de se renseigner à son sujet. Si vous avez négligé cette enquête, qui était pour vous un devoir, que penser de votre sollicitude pour les intérêts des catholiques? Si

malgré cette enquête et après avoir constaté cette humeur turbulente, *si décriée partout*, vous ne lui en avez pas moins confié la chaire de Saint-George, que penser de ce magistrat paternel qui introduit dans notre communauté ce redoutable élément de discorde? Mais rassurez-vous, ajoutait-il, les choses ne sont pas si graves: on peut s'entendre avec Brand. Pas plus que vous je n'aime les discours séditieux et les provocations révolutionnaires. Si je soutiens Brand, c'est que je suis persuadé que je n'ai rien de pareil à craindre de lui.

Quant à la déposition Stein, si tant est qu'on lui en parla, Bollwiller en fit si bonne justice qu'elle ne reparait plus à l'horizon.

Vous me reprochez, continuait-il sans doute, de créer sans droit une paroisse nouvelle. Mais confier une chaire catholique à un prédicateur catholique, privé de toute juridiction, est-ce une innovation comparable à celle que vous avez faite vous-même, en installant à l'église des Franciscains des ministres chargés de prêcher des doctrines nouvelles, de baptiser, de marier, d'enterrer ceux qui prêteraient l'oreille à leurs discours. Représentant de l'empereur, n'ai-je pas le droit de demander à un monastère, qui est une fondation impériale, un service religieux que vous-mêmes vous avez rendu nécessaire en refusant d'adhérer à la réforme du calendrier, que vous avez toléré et laissé faire jusqu'ici sans la moindre protestation? N'ai-je pas le droit de recourir à Brand, auquel vous avez, il est vrai, retiré la chaire de Saint-George, mais que vous n'avez ni suspendu de ses fonctions ecclésiastiques, ni banni de la ville.

Quoi qu'il en soit de cette visite à la Landvogtei et du protocole tronqué, le 4 juillet, à 6 heures du matin, les bourgeois reçurent l'interdiction sous des peines très sévères, d'aller eux-mêmes, ou de laisser aller leurs femmes, enfants et domestiques à l'église des Augustins, les dimanches et jours de fêtes.

Dès le lendemain Bollwiller relève le gant, protestant contre ce décret qu'il trouve contraire au droit

naturel, aux engagements religieux de la ville, à la Paix de religion. C'est un commencement de persécution ouverte, un empiétement sur l'autorité impériale qui seul a droit d'édicter des peines corporelles, une violation des franchises traditionnelles de la bourgeoisie, un mépris des serments prêtés au landvogt, l'archiduc d'Autriche. Au nom de la paix publique, il demande le retrait de cette nouveauté et la liberté, pour chacun, d'aller à l'église selon les inspirations de sa conscience.

En l'absence de Bollwiller deux officiers de la préfecture portèrent au sénat cette protestation ; mais ils n'obtinrent qu'une réponse verbale, vague et générale (10 juillet). Quelques jours plus tard (22 juillet) ils revinrent avec un résumé de cette réponse, fait par eux de mémoire, priant le sénat d'en certifier l'exactitude ou de le corriger au besoin. On leur répondit « qu'on était pour le moment occupé d'autres affaires et qu'en temps opportun on collationnerait leur résumé avec le texte du Protocole ».

Cela peut paraître peu courtois. Au fond dans cette fin de non recevoir il y avait plus d'embarras que de fierté. On avait envoyé à Strasbourg, à l'avocat Nervius, la lettre de Bollwiller avec la minute d'une réponse qu'il devait revoir, et l'on attendait le retour du document pour se régler en conséquence.

La pièce attendue arriva le 29 juillet et l'on s'empressa de la transcrire. Ce Mémoire, qui dans la pensée de Nervius, bien fondée du reste, devait passer sous les yeux de l'empereur et de ses conseillers, est assez long ; mais il peut se résumer en peu de mots. Brand est un prédicateur incendiaire, et en preuve on cite les fameuses propositions, sans ajouter, bien entendu, qu'elles sont tirées de conversations privées et de deux sermons prêchés sept mois avant l'enquête, neuf mois avant le renvoi du dangereux orateur. Il ne parle pas de la déposition Stein, bien qu'elle eût fait coup double contre Brand et son protecteur, et qu'elle appartint au genre de preuves que Nervius

recommandait spécialement [1]). Cela indique sa valeur. Brand est donc un homme qui ne faisait qu'insulter ceux de la confession d'Augsbourg. Au nom de la tranquillité intérieure de la cité, de la Paix de religion, le magistrat devait le congédier (neuf mois plus tard, quel empressement à remplir cet impérieux devoir)! Au lieu d'applaudir à cette mesure, comme le demandaient les obligations de sa charge, Bollwiller accueille le coupable et, sans aucun droit, lui ouvre la chaire des Augustins. Le même souci de la paix publique forçait dès lors les autorités de la ville, tant catholiques que protestantes, à interdire cette église à la bourgeoisie. Par là on ne blesse point la liberté religieuse des catholiques, qui ont toujours à leur disposition les deux paroisses et plusieurs couvents (où l'on ne prêche point). Cette défense, il a fallu l'appuyer d'une sanction pénale; mais cela s'est fait en cent autres occasions. C'est nous connaître bien peu que de nous supposer des idées de persécution contre d'honnêtes et braves citoyens, parmi lesquels nous comptons des frères, des sœurs, des cousins, des cousines, etc., etc.

Nervius envoie en même temps un autre Mémoire que la ville lui avait demandé pour sa gouverne. Il conseille d'abord une mesure déjà prise à son insu, la nécessité de s'assurer du sénat par des engagements formels. « Ma conviction est, disait-il, que le différend touche moins la religion que les franchises et libertés traditionnelles de la ville. Il est donc de toute nécessité que les sénateurs, bien qu'ils n'appartiennent pas tous à la même confession, tiennent unanimement ensemble pour conserver à la bourgeoisie ses anciens privilèges... Le sénat doit se rappeler combien il se rencontre de

1) Ist vonnöthen das (die Antwort) insonderheit die lester und Schmachwort, so B. Brand wieder die Augspurgische Confession und dero verwandten uppiglich ausgegossen, doch mit kurtzen worten referirt, damit der h. Landvogt (archiduc) klarlich abnehmen möge das dem h. landvogten (Bollwiller) nicht gebürt hat solchen Calumnianten und Gotteslestern...

villes au dedans et au dehors du S[t] Empire, qui avec des innovations de ce genre, entreprises sous le manteau de la religion, ont perdu leur indépendance politique. Qu'on laisse s'établir chez les Augustins un nouveau curé, qu'on lui permette d'insulter la confession d'Augsbourg, la discorde s'introduit dans la cité..., et, grâce à cela, facilement la bourgeoisie sera réduite sous le joug et dans une servitude éternelle »,

Le landvogt n'a aucun droit d'installer un curé chez les Augustins. C'est une nouveauté, un préjudice pour Saint-George dont la ville a le patronage, une atteinte à la protection que la ville exerce sur le monastère. L'installation d'un prédicateur séditieux dans la chaire des Augustins est une violation de la Paix de religion, que le landvogt est tenu de défendre. Ses torts sont évidents. Mais peut-on demander à une chambre impériale un mandat contre lui? Il déclinerait la compétence de cette chambre, en se basant sur l'exemption qui couvre la maison d'Autriche. Peut-on lui intenter un procès, au nom de la Paix de religion? Cela entraînerait tout au moins des longueurs infinies. Nervius n'entrevoit qu'un moyen de sortir de cette impasse : s'adresser au cœur de Bollwiller et lui demander comme un service, au nom de la concorde et de l'union, l'abandon de son protégé. Si cette démarche n'aboutit point et si Brand continue ses invectives, peut-être pourra-t-on l'arrêter en ville et le bannir. Encore cette ressource n'est-elle pas certaine. Le droit de bannir fait partie de la haute souveraineté *(hohe Obrigkeit)* que vos conventions reconnaissent à l'empereur et par suite au landvogt, son représentant. Vous ne pouvez le réclamer, à moins d'une réserve formelle, introduite dans les traités, ou d'une pratique antérieure bien dûment prouvée.

La situation se trouve ainsi nettement exposée. Devant la loi, les deux parties sont également impuissantes. Les uns n'ont aucun moyen légal pour écarter l'homme qu'ils détestent ; les autres ne sont pas mieux armés contre l'interdit qui frappe l'église des Augustins.

Quant à l'entente amiable conseillée par Nervius, personne n'y songeait à Haguenau et n'y pouvait songer, dans les premiers temps du moins. Il ne restait pour la pacification qu'une ressource suprême, assez douteuse d'ailleurs dans son efficacité, si elle se prononçait contre la ville, l'intervention de l'empereur.

Bollwiller était toujours dans les sentiments qu'il manifestait en 1565. Il était persuadé qu'avec un peu d'energie il serait facile de sortir de toutes ces difficultés, et se chargeait de ramener à l'obéissance la minorité récalcitrante de Haguenau [1]). Mais la régence d'Inspruck persistait, elle aussi, dans sa politique de modération, et ses conseils continuaient à prévaloir. Notre landvogt se contenta donc de réunir les documents relatifs à Brand et les envoya avec ses observations à ses supérieurs immédiats [2]).

A Inspruck ces actes venaient grossir un immense dossier, appuyé de pièces justificatives, que Bollwiller rassemblait depuis plusieurs années contre les agissements du magistrat haguenauien. Ils y furent discutés avec un calme et une sérénité qui repose l'esprit fatigué des exagérations, souvent puériles, toujours passionnées, de notre Chancellerie. Plusieurs rapports furent écrits sur l'ensemble de cette volumineuse enquête (16 avril, 7 mai, 24 août), et envoyés à l'archiduc Ferdinand, qui lui-même les soumit à l'appréciation de l'empereur Rodolphe.

C'est à la suite de tout ce travail que le prince adressa à la ville la lettre du 14 novembre 1585, déjà en partie citée dans le chapitre précédent. Nous n'avons pas à parler ici des griefs *profanes* de la Préfecture, touchant les privilèges de ses serviteurs et les franchises

1) Wo aber E. D. mir die sach gnedigst anbefohlen werden, verhoff ich mit Gots hilf sie zu gehorsam zu bringen.

2) Dans ses lettres des 3 et 10 août il signale aussi les poursuites dirigées contre divers particuliers, la rigueur déployée dans le maintien de l'interdit, etc. Mais ces détails prévus ne nous présentent qu'un médiocre intérêt.

de ses officiers. Nous ne reviendrons pas davantage sur les questions religieuses qui ont une portée générale, nous bornant à rappeler que l'empereur reproche au magistrat de vouloir chasser Brand, « qui doit être un bon prédicateur catholique, du couvent des Augustins, réduire ce couvent sous sa dépendance, en interdire l'accès aux catholiques que leur piété y attire ». Il lui ordonne *gracieusement et sérieusement* de laisser le susdit Brand tranquille *(unvertriben)*. « Par contre, continue-t-il, sur l'assurance que nous a donnée notre bien-aimé cousin l'archiduc Ferdinand, nous avons la ferme conviction que si le susdit Brand a pu jusqu'ici montrer dans ses sermons quelque vivacité, cela lui sera interdit et qu'il sera tenu désormais à ne plus s'écarter de la modération et des convenances, de sorte que vous n'aurez plus aucune raison de vous plaindre de sa personne... en tout cela vous ferez notre sérieuse et gracieuse volonté ».

Ce langage est formel. Tout en admettant que Brand ait pu avoir des torts, l'empereur demande que la ville tolère ses sermons et la fréquentation de l'église des Augustins par la bourgeoisie. Mais si précise qu'elle soit, la lettre impériale ne changea rien à la situation. Au début le magistrat protestant détestait dans Brand le controversiste trop libre dans son langage et surtout trop heureux dans sa polémique. Lorsque Bollwiller le prit sous sa protection, les colères amassées depuis tant d'années contre les officiers de la Landvogtei se déchargèrent sur leur humble protégé. A tout cela s'ajoutait encore le dépit, si sensible à un corps aristocratique, habitué à voir tout plier devant lui, d'être tenu en échec par un pauvre petit prêtrillon. Aussi n'y a-t-il pas d'injure que ces singuliers défenseurs de la modération ne prodiguent à cet *uffruerischen pfäfflein*, ce calomniateur, ce blasphémateur, cet insulteur éhonté, impudant, impie, etc., etc. En présence de cette fureur chaque jour croissante, l'empereur lui-même n'était plus écouté.

Le magistrat répondit toutefois à sa lettre par un long Mémoire daté du 20 (10) février 1586, auquel la Préfecture répliqua le 3 mai suivant. Tous les faits et arguments relatés dans ces deux actes sont connus du lecteur. Inutile d'y insister de nouveau.

Il résulte toutefois de là qu'en mai 1586 Brand occupait encore la chaire des Augustins. Y resta-t-il beaucoup plus longtemps? Pourquoi et dans quelle circonstance la quitta-t-il [1]? Nous l'ignorons. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que la Préfecture conserva ses offices particuliers et le droit de se faire prêcher au monastère des Augustius par un prêtre séculier. Cela ressort d'un incident, que nous ne tarderons pas à raconter, de la correspondance du nouveau préfet [2] et de la Chronique des Jésuites qui racontent qu'à leur arrivée (1604) on ne prêchait dans aucun couvent, à l'exception des Augustins, qui étaient au service de la Landvogtei [3].

On nous permettra de jeter, avant de le quitter pour toujours, un dernier regard sur le dossier qui vient de passer tout entier sous les yeux du lecteur.

Avec le succès de sa prédication et les conversions qu'il opérait, Brand causait forcément dans notre ville une profonde émotion. Eût-il été un ange de douceur et de modération, exalté par les uns, maudit par les autres, il n'en devenait pas moins, par une nécessité fatale, une pomme de discorde. Ses adversaires pouvaient toujours lui dire, comme le loup de la fable: Tu la troubles... tu médis de nous l'*an dernier*. Mais troubler le public dans sa torpeur, n'est pas en soi un crime, et quand les médisances que l'on vous reproche datent de l'*an dernier*, on reconnaît à la fois que vous n'avez pas continué à médire, et que ces médisances ne constituèrent jamais un danger sérieux. Cette pré-

1) A la mort de Bollwiller sans doute, arrivée en 1588.
2) Arch. du Bas-Rhin, C. 71, 17 mars 1590, 12 avril, etc..
3) Exceptis Augustinianis præfecturæ servientibus.

somption est pleinement justifiée par la teneur même des propositions citées à la page 217, qui forment *tout le faisceau des injures attribuées à Brand*, tout ce que le magistrat pressé par Nervius de signaler ses *lester* et *schmachwort*, a pu réunir contre lui. On n'y trouve que trois ou quatre expressions déplacées, qui même prises à la lettre et abstraction faite de leur date et des circonstances qui en atténuent la portée, ne suffisent pas pour expliquer, devant un juge impartial, les haines et les passions déchaînées sur sa tête.

Brand disparaît, mais son œuvre reste. Le mouvement qu'il a provoqué, continue à se développer sans arrêt, et on verra bientôt son triomphe définitif avoué en plein sénat par Daniel Hecker, le même stettmeister qui dirigea contre notre prédicateur la violente campagne que nous venons d'esquisser.

---

# CHAPITRE ONZIÈME

## Décadence du luthéranisme.

« La communauté luthérienne fleurit, sans trouble, jusqu'au commencement du XVII[e] siècle. Alors commença pour elle une lutte qui dura plusieurs années et se termina par sa suppression complète : triomphe que remporta la maison d'Autriche en alliance avec les Jésuites et les Capucins » 1). Tout est faux dans cet exposé sommaire de Röhrich. La défaite du luthéranisme eut lieu pendant cette période de prétendue prospérité sans nuage. Les Jésuites et les Capucins qui

1) RÖHRICH, p. 475. Ungestört blühte diese Gemeinde bis zum Anfang des 17. Jahrhunderts.

ne sont arrivés et ne pouvaient arriver à Haguenau qu'après le triomphe des catholiques, n'ont pu qu'achever la déroute et arrêter tout retour offensif.

Depuis l'établissement de la Réforme, la chaire de Saint-George, la plus importante alors des deux paroisses de Haguenau, était occupée par deux prieurs des Augustins, en dernier lieu par ce Jean Breson que nous venons de rencontrer dans le procès Brand. Nous n'accuserons pas ces deux hommes d'avoir été secrètement favorables aux novateurs ; aucun document ne viendrait confirmer cette grave inculpation et, s'ils avaient été des leurs, les luthériens les eussent sans doute traités avec moins de parcimonie. Mais ils n'étaient pas à la hauteur des temps difficiles qu'ils eurent à traverser. C'étaient des haguenauiens de naissance, élevés dans la crainte révérencielle du magistrat, des trembleurs timides et pusillanimes, que la lutte effrayait et déconcertait, qui ne savaient que gémir en silence sur des malheurs qu'ils ne pouvaient ou n'osaient empêcher. Ils furent les témoins, contristés sans doute, mais impuissants et apathiques, de toutes les entreprises du protestantisme.

On était si sûr de la *réserve* de Breson que dans le dernier traité, conclu entre la ville et lui (29 mars 1582), celle-ci n'exige de lui qu'une seule promesse explicite, celle de ne laisser prêcher dans sa chaire aucun prêtre étranger sans l'aveu du magistrat. Le traité devait durer six ans; mais, pour des raisons qui nous sont inconnues, Brand lui succéda dès le milieu de l'année 1584. On a vu plus haut les persécutions qui attendaient le nouveau prédicateur ; sa condition matérielle n'était pas plus digne d'envie. Ce prêtre, qui, de l'aveu même de ses ennemis, n'était pas un homme ordinaire, qui devait desservir *seul* la chaire de Saint-George, prêcher tous les dimanches et jours de fête et en une foule d'autres occasions, qui, comme séculier, était forcé d'avoir son ménage à part, touchait pour traitement 20 fl. et 6 sacs de grains par trimestre, entre 1000 et 1100 m. environ par an !

Le magistrat finit-il par éprouver des remords sur sa ladrerie à l'égard des prêtres catholiques, alors qu'il soldait largement, avec l'argent de l'Eglise, les ministres luthériens ? S'alarmait-il des murmures du peuple, des rapports que Bollwiller venait d'adresser à l'empereur sur ce point spécial[1] ? Voulait-il faire accepter le renvoi de Brand en le remplaçant par un bon prédicateur, rétribué en conséquence ? Toujours est-il que le successeur de Brand reçut par an 200 fl. et 25 sacs de grain, près de 2200 m., plus que le double. En retour il devait jurer les articles d'un long traité qu'on lui imposait (6 mai 1585); il s'y refusa, disant qu'un pareil serment serait mal vu de l'évêché ; mais il donna sa parole qu'il n'en observerait pas moins le traité.

Le licencié George Bosch (c'était le nom du nouveau curé) nous est dépeint comme un habile orateur, instruit, circonspect. Malgré la protection qu'il continuait à son prédécesseur, Bollwiller fait aussi son éloge et dit « qu'il a accepté la cure de Saint-George, moins pour le traitement alloué que par zèle chrétien pour les pauvres catholiques, si mal et si déplorablement servis jusqu'alors ». Mais ni cette circonspection, ni les engagements pris, ne l'empêchaient de tenir tête à l'autorité municipale, quand celle-ci lui semblait outrepasser ses droits. Telle est du moins l'impression que nous a faite un incident longuement raconté dans les *Ratsprotokoll* (14 août 1588 et suiv.). Il avait annoncé en chaire qu'il prêcherait aux Augustins la fête de la Saint-Barthélemy, au jour fixé par le nouveau calendrier. A cette nouvelle la Chancellerie s'émeut : le maréchal le fait assigner devant les régents. Il refusa de comparaître, prétextant qu'il n'était justiciable que des administrateurs de la paroisse. Ceux-ci se rendent alors chez lui et lui demandent « s'il entrait dans les vues de ceux de la Landvogtei, pour prêcher aux Augustins

1) Il avait envoyé l'état minutieux des sommes dépensées par la ville pour les deux cultes, ainsi que des sources où elle puisait.

selon le nouveau calendrier [1] ». Bosch trouvait sans doute qu'une pareille question n'avait rien de commun avec l'administration de la paroisse : il refusa de répondre, sur ce point il ne voulait s'expliquer que devant le sénat. Là-dessus il est question de lui donner son congé. L'explication eut-elle lieu ? Nous l'ignorons. Il prêcha son sermon, et bien que les deux partis décidassent d'un commun accord, à Noël 1588, de se séparer, la séparation n'eut lieu qu'un an plus tard et en bons termes.

Le départ de Bosch fut retardé par divers incidents qui entravèrent l'arrivée de son successeur. Celui-ci s'appelait Jacques Textor et administrait la paroisse d'Uttenheim. Il avait été recommandé par le curé de Sélestadt et devait prêcher à Haguenau le dimanche Invocavit 1589, pour montrer son savoir faire. Mais le jeudi qui précédait ce jour d'épreuve, il écrivit aux administrateurs de Saint-George qu'un rhume violent ne lui permettait pas de se mettre en route. Il leur avouait en même temps qu'il était engagé à Uttenheim pour quatre ans ; il espérait bien que l'abbé d'Ebersmunster, collateur de la paroisse, ne refuserait pas de lui rendre sa liberté ; mais il ne pouvait brusquer son départ sans inconvenance, ce qui remettait à la Saint-Jean-Baptiste son installation à Haguenau. Il ajoutait encore qu'il devait en grande partie son éducation à la bienveillance de l'évêque de Strasbourg, et qu'il n'accepterait point le poste offert, avant de s'être d'abord assuré l'assentiment de son Mécène.

Le rhume mentionné dans cette lettre fut plus grave que Textor ne le pensait ; il fit une longue maladie, et le sermon d'épreuve ne fut prêché qu'au mois de novembre. On fut si content de lui que les administrateurs l'agréèrent aussitôt à d'excellentes conditions, qui furent encore améliorées dans la suite. On lui accor-

1) Ob er sich mit den Landvogtschen eingelassen zu den Augustinern nach dem Nuw Calender zu predigen.

dait une maison avec jardin, 250 fl. et 30 sacs de grains (environ 2600 m.) [1]. Dispensé, comme Bosch, du serment qu'on prétend avoir été prêté de toute antiquité par les prêtres séculiers, il signa une série d'engagements qui nous ont été minutieusement conservés. C'étaient d'abord les obligations imposées à tout étranger domicilié à Haguenau : dévouement et soumission à la ville, promesse de ne demander justice qu'à Haguenau même, contre un bourgeois, devant le sénat ou au tribunal de la Laube; contre la ville même, devant le landvogt. Il devait partager avec ses trois confrères l'administration de la paroisse, faire sa semaine, à tour de rôle, pour la visite des malades, les offices, les baptêmes, etc. ; en cas d'absence il chargeait l'un d'eux de le remplacer, et, s'il partait pour plus de huit jours, il avait à prévenir le Conseil et à obtenir son autorisation. Il s'engageait « à respecter les cérémonies, usages et règlements traditionnels de l'église, et à n'y faire aucun changement à l'insu du sénat ou des administrateurs ».

Quant à ses fonctions spéciales de prédicateur, il promettait de ne laisser aucun étranger monter en chaire sans permission de l'autorité, « de prêcher à ses auditeurs la parole de Dieu, et, comme les deux religions sont tolérées ici, de le faire d'une manière réservée, chrétienne, conforme à la parole de Dieu, évitant les attaques *(anschiepen)* déplacées et haineuses ».

Nous sommes entrés dans ces détails, parce que le caractère de Textor a été complètement méconnu par les écrivains catholiques qui se sont occupés de cette histoire. Ils ont raconté qu'il avait commencé par *vendre* les intérêts de l'Eglise et qu'il finit par apostasier. Ces incriminations reposent sur deux faits mal compris, qui concernent d'ailleurs son successeur, et sur le traité que

1) Notons aussi en passant qu'on lui alloua 6 liv. (105 m.) pour son déménagement et que sa dépense à l'hôtel avec le diner mangé en son honneur chez Jacob Rueff du *Sterne*, coûta à la fabrique 7 liv. 10 sch. ou 132 m.

nous venons d'analyser ou de citer. Des traités de ce genre sont aujourd'hui, dans notre province, chose inconnue. Mais il n'en était pas de même au XVI[e] siècle. La ville avait la collation de la paroisse, et par suite le droit de faire certaines conditions, de se réserver une certaine surveillance. Textor qui à Uttenheim avait pris des engagements de ce genre avec l'abbé d'Ebersmunster, ne pouvait avoir des scrupules à signer ceux-ci, que Bosch avait signes avant lui.

Ce traité ne renferme du reste aucune convention contraire à la foi. Nous avons cité littéralement les deux clauses les plus suspectes. Elles ont été dictées, personne ne le niera, par la pensée secrète d'enchainer la liberté du prédicateur, ou de trouver au besoin des armes contre lui. Mais une pareille pensée ne pouvait s'avouer franchement, il fallait la formuler en termes si vagues et si généraux, que toute protestation semblait inutile. D'un autre côté, la valeur de telles promesses dépend beaucoup des dispositions des deux parties. Or, on ne tardera pas à le voir, si les administrateurs de Saint-George n'avaient pas changé, le sénat de 1589 n'était plus celui qui, en 1585, s'associait avec complaisance à toutes les rancunes du magistrat.

Malgré la conclusion du traité, l'installation de Textor n'eut lieu que quelques mois plus tard. Ce n'est que le 9 (19) février 1590 que Haguenau écrit à l'abbé d'Ebersmunster, pour obtenir son congé. Cette lettre est très élogieuse pour notre curé ; s'il veut quitter Uttenheim, ce n'est point en vue d'un intérêt matériel, sa paroisse vaut celle qu'on lui offre ; mais dans ces temps de guerre, le passage continuel de troupes indisciplinées l'a dégoûté du séjour de la campagne. Quelques jours après (23 février) Textor écrivit à son tour à Jean Sessolsheim que Diebolt Lawel lui avait envoyé un exprès pour le prier d'être le parrain de son fils et « d'aider à faire un chrétien de ce jeune payen ». Il accepte, mais ne pouvant se rendre en ce moment à

Haguenau, il le prie de le remplacer ou de le faire remplacer [1]).

Textor ne vint donc à Haguenau qu'au mois de mars au plus tôt. Il n'en toucha pas moins ses appointements pour l'année entière. C'est ce que nous apprennent les comptes de la paroisse. Mais ce que ces mêmes comptes nous apprirent aussi à notre grande stupéfaction, c'est que dans la même année 1590 et les années suivantes, la paroisse payait un second curé-prédicateur, nommé Jean Lynius [2]), qui touchait un traitement de 105 ℔ et 25 sacs de grains, soit 2150 m. On dépensait ainsi en 1590 près de 4800 m. pour cette chaire de Saint-George, qui ne coûtait que 2200 m. en 1584-85, 1100 m. en 1583-84. Cette situation n'est pas un accident passager. En 1591, Textor reçut une gratification de 15 ℔ 12 1/2 ß (270 m.); en 1593, sa compétence fut portée à 35 sacs de grains ; en 1594, dans un nouveau traité conclu pour cinq ans, on fixa son traitement à 130 ℔ et 40 sacs de grains, soit 2800 m. Il est bien vrai qu'au départ de Lynius, à la fin de l'année 1593, son successeur G. Leysinger ne reçut que 40 ℔ et 16 sacs de grains, mais il ne tarda pas être augmenté et Frantz Briccius, le prédicateur du soir *(mittagprediger)* qui le remplaça en 1598, obtint 75 ℔ et 30 sacs de grains, soit 1720 m., qui, joints aux 2800 m. de Textor, nous ramènent à une somme de passé 4500 m.

En présence de ces chiffres, qui oserait nier qu'entre les années 1585 et 1590 il s'est rencontré, dans les sphères gouvernementales de Haguenau, un changement soit de personnes, soit de sentiments. La poussée est-elle venue d'en haut? Non. La lettre impériale de Rodolphe

1) Notons en passant un trait de mœurs. Textor ne connaît pas les usages de Haguenau ; il prie en conséquence son correspondant de faire les choses au mieux, tant à l'auberge qu'ailleurs, de remettre 3 batzen (2 m.) à la sage-femme et de déposer une couronne française (20 m.) sur la layette *(Kindeltuch)*.

2) Qu'il ne faut pas confondre avec un Franciscain du même nom, qui était à la même époque chapelain de Saint-George.

(14 novembre 1585) est postérieure au traitement alloué à Bosch, mais antérieure de plusieurs années aux augmentations si surprenantes pour nous de 1590. Elle vient donc d'en bas.

En 1582, le landvogt écrit au magistrat qu'il tiendrait beaucoup à entendre le P. Einfelder, recteur de Molsheim, une ou deux fois à Saint-George. C'est un prédicateur éminent, qui ferait plaisir à la bourgeoisie et éviterait de troubler la paix. Il espère que le magistrat ne repoussera pas une demande qui ne cache aucune arrière-pensée. On lui répondit que les bons prédicateurs ne manquent pas à Haguenau et que la ville, collateur de Saint-George, ne saurait admettre aucune atteinte à ses droits. En 1595, le curé de Saint-Nicolas, Félix Schwan, demande deux Jésuifes pour l'assister au temps pascal, et le sénat l'autorise, malgré l'opposition des luthériens[1]). Ici encore la poussée ne vient pas d'en haut.

Le retour du peuple, moins à la foi catholique qu'il n'avait jamais trahie en masse, qu'à une pratique plus sérieuse de la religion et à la défense des intérêts catholiques, nous est attesté par une foule d'indices. L'offrande de Pâques qui à Saint-George montait à 504 ₰ de 1536 à 1555, à 360 ₰ de 1556 à 1565, était descendue à 263 ₰ de 1565 à 1585; elle s'éleva de nouveau à 412 en moyenne de 1586 à 1603. Elle avait passé subitement de 299 en 1592, à 376 en 1593 et à 482 en 1594; en 1603 elle était de nouveau de 572.

Le mouvement religieux pourrait s'apprécier avec une rigueur plus mathématique encore, par le nombre des communions, par la consommation des petites hosties, si les comptes de l'Œuvre qui les payait, n'avaient pas disparu presqu'en entier pour la seconde moitié du XVI^e^ siècle. Saint-George en consommait 1800 par an avant 1565; ce chiffre descend à 1000 de 1571 à 1580, mais nous rencontrons ensuite des données éparses

1) Vel invitis frendentibusque hæreticis, dit la Chronique.

qui accusent un revirement considérable, 3100 pour les deux années 1584 et 1585, pendant lesquelles se déploya l'activité de Brand, 1950 en 1599, 1500 en 1600, 1800 en 1602, 1900 en 1603, etc. Ces communions étaient presque toutes des communions pascales.

Cela ressort des dates auxquelles ces hosties sont achetées. Voici par exemple ces dates pour 1602 : 300 au dimanche des Rameaux, 400 le jeudi saint, 700 le samedi saint, 300 à l'Ascension et 100 à Noël. Comme le remarque la chronique des Jésuites, la pratique de la fréquente communion était alors peu répandue, et il ne faut pas oublier que dans les chiffres indiqués ne figurent pas les communions qui se faisaient dans les églises des couvents.

Le même mouvement se constate pour le *vin de Communion*, qui à cette époque se distribuait aux communiants. Avant 1565 la consommation était de 14 pots (28 litres) par an. Elle ne fut que de 10 pots en moyenne de 1567 à 1586. Mais elle remonta à 14 pots en 1589, et même plus haut les années suivantes. Il résulte clairement de là qu'en 1589 beaucoup de Haguenauiens étaient revenus, sinon du luthéranisme, du moins de la tiédeur qui les éloignait des pratiques religieuses.

Mais pourquoi nous arrêter à des indications, si concluantes qu'elles soient, lorsque le fait que nous voulons établir, nous est affirmé par des contemporains, par les chefs mêmes du parti luthérien. Le 2 juin 1596, à la veille des élections, le régent Daniel Hecker, s'appuyant sur le soi-disant traité de 1578, adressa au sénat un petit discours que le Protocole, tenu par des plumes protestantes, résume en ces termes : « Vous avez promis à Sa M. I. de maintenir également les deux religions. Cependant une inégalité se rencontre depuis quelques *(etliche)* années. Pour composer le sénat on ne choisit plus que des catholiques, les autres sont exclus *(die andern gar ausgeschlossen)*. De là dans la bourgeoisie de grands mécontentements, qui ne sont pas arrivés jusqu'au sénat, mais qui se manifestent hautement. Comme nous devons tous

travailler à maintenir la paix et la concorde parmi les bourgeois, j'ai cru devoir vous rappeler ces obligations er vous prie de vous en souvenir aux prochaines élections ».

Il y avait même plus que des mécontentements. Les rumeurs les plus sinistres circulaient partout, admises par la foule crédule, peut-être même dans les rangs de la haute bourgeoisie. Les catholiques devaient se jeter en armes sur l'église des Franciscains, égorger les luthériens qui tomberaient entre leurs mains, chasser les autres de la ville. Nous apprenons cela par une lettre adressée au sénat (26 juillet 1596) par l'arquebusier Caspar Kuontz et le sénateur George Philips. Placés à la tête de l'arsenal, ils avaient été naturellement enrôlés par la rumeur publique dans le prétendu complot. Ils se plaignent, surtout Philips, qui appartenait au sénat depuis plus de vingt ans et avait souvent occupé des postes de confiance, d'être dans leurs vieux jours l'objet d'odieuses calomnies ; ils réclament en conséquence une enquête sévère. Ces bruits absurdes tombèrent, mais pour reparaître quelques années plus tard (1603), et alors la peur d'un complot imaginaire provoquera un complot réel, qui faillit mettre la ville à feu et à sang.

Le mécontentement des luthériens ne cessa pas toutefois, et quelques têtes exaltées ne reculaient pas, au moins en paroles, devant les dernières violences. C'est ce que nous apprend une séance du sénat (21 août 1597). Le catholique Mathis Ruff avait dit au luthérien Vit Kurz « qu'il avait une foi corrompue, dont un moine défroqué était le père ». Kurz lui répondit entre autres : « Cela n'ira bien que lorsqu'on aura jeté en bas du balcon de l'hôtel de ville les sénateurs attachés à la vieille religion, quand on se sera cogné les têtes et qu'on aura établi un autre sénat » [1]. C'est ainsi que

1) Es thue nit gut, man werfe dann der alten Religions verwandte XXIV uber den gang hinab und schmiere einander wider die Köpf und setze ein ander Rat.

certaines gens entendaient réparer leurs échecs électoraux.

Les objurgations de Hecker n'empêchèrent point la réaction de s'accentuer chaque jour d'avantage. Mais avant de la suivre dans ses développements, nous avons à dire un mot d'une question qui a préoccupé quelques-uns de nos prédécesseurs. Quelle a été, à son apogée, l'importance du luthéranisme haguenauien ?

Röhrich prétend (page 475) « que le nombre des évangéliques augmenta dans une si grande proportion qu'il comprit bientôt la majorité des habitants ... les premières familles de la cité ». Cette affirmation repose sur le témoignage d'un professeur contemporain de Strasbourg, qui raconte que sous l'administration de Heerbrand, *evangelium maximum civium et senatorum numerum occupavit.* Mais Heerbrand mourut en 1573, et nous avons entendu la commission impériale de 1574 déclarer en plein sénat qu'elle le savait pertinemment, « bien peu, pas même le quart des sénateurs, adhéraient aux nouvelles doctrines ». En 1657, à Francfort, le fondé de pouvoir des luthériens de Haguenau, voulant donner une haute idée de l'influence que ses commettants avaient un moment possédée, dit qu'ils comptaient « plus de 400 bourgeois » [1]. Or 400 bourgeois ne formaient à la fin du XVI^e^ siècle que le quart de notre bourgeoisie. Il est à croire que le professeur strasbourgeois avait pris ses espérances et ses désirs pour des réalités.

Cette prospérité imaginaire des luthériens de Haguenau, Röhrich la fait durer jusqu'à l'arrivée des Jésuites qui ... par leur alliance avec la maison d'Autriche ... Ici tout est fantaisie, nous l'avons déjà dit. Les Jésuites ne s'établirent dans notre ville qu'en 1604, huit ans par conséquent après le cri d'alarme poussé par Hecker. Ils y arrivèrent appelés par le sénat, par un sénat évidemment en majorité catholique. Le luthéranisme était donc battu longtemps avant l'apparition de ces

1) Lettre du chancelier Mehl (3 février 1657).

terribles religieux, dont les protestants font si volontiers les boucs émissaires de toutes leurs mésaventures, contre lesquels ils ne savent se défendre que par la calomnie et la proscription.

La vérité est que la bourgeoisie de Haguenau ne fut jamais gagnée en masse aux nouvelles doctrines, malgré le succès réel qu'elles obtinrent au début, malgré le soin que l'on eut d'attirer en ville des étrangers bien pensants et de leur confier des postes influents [1]). Si avec le patriciat elles avaient eu pour elles la majorité du sénat et de la population, elles n'eussent jamais perdu le pouvoir dont elles s'étaient emparées. Le peuple manqua toujours aux novateurs, bien qu'ils eussent réussi à le bâillonner pendant plusieurs années. Dès que ce peuple eut repris conscience de sa force et de ses droits, dès qu'il eut des chefs capables de tenir tête aux légistes du magistrat, la réaction politique commença. Il fut tiré de son assoupissement par Brand et par les nouveaux directeurs des deux paroisses de Saint-George et de Saint-Nicolas. Quant aux chefs, l'intolérance des luthériens les lui prépara.

Pour soustraire leurs enfants au prosélytisme ouvertement établi à l'école soi-disante mixte de Wager, les catholiques qui en avaient les moyens les envoyaient au dehors, chez les Jésuites en particulier [2]).

1) Comme le docteur Michel Toxites, comme le pharmacien Kirchner, auquel Saint George dut avancer les fonds nécessaires à son établissement, comme les greffiers de tout rang de la chancellerie, etc. Il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet, mais pour le faire toujours avec une certitude complète, il faudrait sur la société d'alors des renseignements intimes que les documents dont nous disposons ne nous fournissent point.

2) Voici en quels termes ce fait est indiqué dans la Chronique des Jésuites : Plerique ex juventute catholica Hagenoensi aliorsum ad scholas Societatis a parentibus ablegati rediere tandem, instar navium onerariarum ex peregrinis insulis ac regionibus, pleni instructissimique mercibus optimis pretiosissimis tum eruditionis tum pietatis ac fervoris in fide recta ; ii denique paulatim evadentes in viros senatorios et consulares, præsertim aliis aliunde accedentibus, orthodoxorum non tantum numerum sed animos quoque majorem in modum auxerunt. Unde sensim votorum pluralitate et authoritate pariter catholicorum in senatu multa in ruinam religionis sanctæ vel antehac decreta et facta, si potuerunt, reddita sunt infecta, vel decernenda faciendave adhuc sunt impedita.

Au bout de quelques années, ces jeunes gens revenaient à Haguenau, souvent pourvus de grades universitaires, joignant à une instruction sérieuse une foi vive et ardente. Accueillis avec empressement par les électeurs catholiques, ils ne tardèrent pas à entrer au sénat, dans les rangs de l'échevinat, apportant aux vieux tenants de la cause [1]) le concours de leur jeunesse et de leurs lumières.

Quoique maitres au sénat, les catholiques n'abusèrent point de leur victoire. En 1598, la paroisse de Saint-Nicolas qui avait elle-même un déficit de 223 ℔, ne pouvait plus donner à la paroisse luthérienne la subvention annuelle de 36 ℔ 15 ß qu'on lui avait imposée, malgré sa pauvreté traditionnelle. Le budget des deux fabriques fut remis en équilibre par une commission mixte, où figuraient J. Capito, D. Hecker, J. Botzheim, les coryphées du luthéranisme, et les mesures prises par cette commission furent ratifiées par la majorité.

Le sénat se montra moins complaisant quelques mois plus tard, et nous ne pensons pas qu'aucun esprit impartial puisse l'en blâmer. Voici le fait. On se rappelle qu'après le coup d'état de 1565 les luthériens s'étaient aussitôt emparés de l'école latine de Saint-George. Laissant l'entretien de cette école à la charge de l'Œuvre, ils en prirent la direction et la confièrent à un maitre de leur confession. Ce maitre, nommé Wager, mourut en 1600. Il s'agissait de le remplacer. Que les luthériens aient proposé un candidat de leur parti et n'aient rien négligé pour le faire triompher; rien de plus naturel, et chacun le comprend. Mais on doit aussi comprendre que le sénat ait refusé de sacrifier plus longtemps les intérêts et les droits de la majorité à ceux de la minorité.

Dans une pétition adressée au sénat le 21 janvier 1601 les adhérents de la confession d'Augsbourg disent

1) A leur tête figurèrent longtemps Diebold Hug et Mathias Reinbold.

avoir appris avec étonnement qu'en dépit de la liberté promise aux deux cultes on songeait *à des nouveautés inouïes, qui seraient trop préjudiciables à l'un des deux partis* — comme si ces prétendues nouveautés étaient autre chose qu'un retour à l'état antérieur, comme si le maintien du *statu quo* n'était pas au moins aussi préjudiciable à l'autre parti, beaucoup plus nombreux et par suite plus intéressant. — « Depuis quelques années, disent-ils encore *(etlich wenig letzte jahr)*, ont commencé à surgir des mésintelligences, des méfiances funestes. On en est venu si loin que les partisans de la confession d'Augsbourg sont dédaignés, laissés de côté, rendus suspects, systématiquement écartés de l'administration supérieure *(regiment)*; ils semblent, par le seul fait de leur religion, incapables de remplir aucune charge ». Après ces doléances et ces récriminations ils recommandent l'aide luthérien, Jean Bogenritter, auquel les scholarques avaient en quelque sorte assuré la succession de Wager. Ce candidat réunit naturellement toutes les qualités désirables, diplômes, aptitudes pédagogiques, science, services rendus depuis six ans, confiance des parents, affection des élèves, etc.

La lutte fut chaude et menaça un instant de prendre des proportions imprévues. Pour apprécier la valeur des engagements pris à l'égard des luthériens, le sénat fit une enquête approfondie. Il se fit lire tous les actes relatifs à l'établissement de la Réforme, les lettres impériales de 1566, les réponses qui leur furent opposées. Il constata que l'introduction du luthéranisme n'avait été qu'un coup d'état, où la minorité fabriqua une majorité fictive, qu'elle était formellement condamnée par l'empereur. Mais cédant à des sentiments de conciliation, « il ne veut pas rouvrir la dispute », et se contente de prendre l'arrêté suivant (21 janvier 1601) :

« Quant à l'école, elle dépend de l'église Saint-George. Elle s'appelle école de Saint-George et non école des *Barfüsser* (c'est-à-dire des luthériens). Elle ne sera donc plus séparée de l'église et recevra un direc-

teur catholique. Par là on n'entend pas chasser M. Bogenritter. On ne veut pas non plus molester les enfants de la confession d'Augsbourg, comme *ont été molestés naguère les enfants catholiques, forcés d'apprendre le catéchisme luthérien* [1]). Aux heures consacrées à l'instruction religieuse, les luthériens apprendront leur propre catéchisme ».

Les enfants de la minorité luthérienne rencontraient ainsi dans l'école, redevenue catholique, des garanties de liberté religieuse, que la même école, sous la direction des protestants, avait refusées aux enfants de la majorité catholique. Dépouillés de leurs prétendus droits par l'enquête du sénat, confondus par cette leçon de tolérance qu'ils n'avaient que trop méritée, les novateurs n'avaient qu'à s'incliner pour ronger leur frein en silence.

Ils refusèrent de se résigner. Le 11 mai 1601 le curé de Saint-Nicolas déposait au sénat une plainte très étendue, qui expose nettement les preuves de l'effervescence publique. Le pasteur Michel Bock disait en chaire que les catholiques volaient aux fidèles le calice, qu'ils étaient des meurtriers d'âmes *(seelen mörder)*. Le curé Piscator répliquait que les évangéliques étaient de pauvres égarés, qui ne recevaient pas le vrai corps de Notre Seigneur. Ces propositions, accompagnées sans doute de développements plus ou moins bienveillants, étaient encore envenimées par les commentaires des auditeurs. De là dans le menu peuple des actes et des propos des plus répréhensibles. On cassa les vitres des Wilhelmites ; des injures sont écrites sur les murs des Augustins, des menaces de mort sont proférées contre les catholiques en général, contre le clergé et le curé de Saint-Nicolas en particulier.

Nous n'insistons pas sur ces détails, peu intéressants par eux-mêmes. Avec un peu d'imagination le lecteur

1) Wie doch die catholischen Herren und ire Kinder etwan mit lernung des catechismi beswert haben sein müssen.

recomposera facilement les textes que nous supprimons. Mais il est curieux de noter les destinées de cette plainte. L'autorité était elle-même divisée. Les dissidences qui se traduisaient en grossièretés dans les auberges et sur la rue, existaient aussi en haut lieu. Les présidents du tribunal étaient protestants en majorité, et le greffier, en parlant de Bock, écrit toujours *notre* pasteur. Les juges, c'est-à-dire les sénateurs, étaient au contraire presque exclusivement catholiques. Devant un pareil jury, un procès si scabreux par la qualité des personnes et la nature des principes mis en cause, pouvait provoquer des incidents graves, des complications de toute espèce. Aussi le magistrat hésita-t-il à l'engager.

Il assura Piscator de la protection qu'il sollicitait et lui promit une enquête sévère. Cette enquête était facile : la plainte désignait la plupart des personnes incriminées. Trois mois se passèrent néanmoins sans que nous découvrions la moindre trace d'une procédure quelconque. Le 19 août le schultheiss dépose lui-même une nouvelle supplique du curé, demande qu'on fasse justice, avec menace de s'adresser ailleurs, si on la dénie plus longtemps. Alors il y eut un semblant d'exécution. Le 9 septembre deux des accusés sont interrogés; ils prétendent dès l'abord avoir été poussés par les provocations que Piscator avait lancées du haut de la chaire, aussitôt l'affaire est remise pour entendre Piscator sur ce point particulier, et l'on n'en parle plus. Dans la séance du 2 décembre, Piscator se plaint de nouveau qu'on laisse là le fonds du débat pour *s'occuper d'une question de détail.* Nouvelle lettre du même, lue le 1er mars 1602. Enfin le 28 avril, le curé, « par déférence pour le sénat », comparait devant lui, mais en protestant que pour son ministère sacré il n'est justiciable que de l'autorité épiscopale, et qu'on intervertit les rôles en le mettant lui-même sur la sellette. Là-dessus ses adversaires déclarent que s'il fait des réserves, ils en feront aussi, et le sénat, saisissant avec empressement la porte qu'on entr'ouvre devant lui,

décide aussitôt que dès que les parties ne s'en remettent pas entièrement à lui, il refuse de les juger.

Il est évident qu'il y a là des lenteurs calculées, qu'elles sont le fait du magistrat, chargé de fixer les ordres du jour, de préparer et d'élaborer à la chancellerie les débats de l'assemblée. Il est évident aussi qu'elles n'avaient pas en vue les intérêts du curé, qui ne perdait pas grand'chose à être débouté de sa plainte et qu'on ménageait d'ailleurs fort peu, comme le prouvent des observations faites entre temps sur ses négligences et son remplacement presque immédiat (26 mai). Voulait-on favoriser les accusés ? Cela pourrait se soutenir. Mais plutôt que de reconnaître ici un déni de justice, nous préférons y voir les conséquences forcées d'une situation difficile, la prudence du politique qui abandonne au temps le soin de cicatriser des plaies qu'il craint d'irriter.

Loin d'apporter le calme, le temps ne devait pas tarder à fournir à la discorde de nouveaux aliments. Le pasteur auxiliaire Michel Bock mourut au mois d'août 1602. Le nombre des pasteurs, fixé d'abord à deux, avait été porté à trois en 1582. La présence de ce troisième prédicant, postérieure au prétendu traité de 1578, n'avait jamais été avouée à l'empereur. Se fondant sur cette considération et sur la pénurie de ses ressources, le sénat refusa de remplacer Bock. « Les fabriques de Saint-George et de Saint-Nicolas, disait-on, sont en souffrance, les luthériens peuvent bien supporter quelque chose jusqu'au retour de temps meilleurs. Si ces messieurs veulent prendre quelqu'un à leur compte, on n'y mettra point d'obstacle (15 septembre 1602) [1].

La communauté luthérienne revint à la charge le 17 janvier 1603. La paroisse, disait-on, est nombreuse, dispersée, trop pénible pour le pasteur « déjà âgé et

1) Weil der Mangel bey den fabricken allenthalben gross und man sich bei S. Jergen und dem alten Spital leyden muss, soll man sich da auch leyden bis zu besserer gelegenheit. Wollen aber die herren einen für sich annehmen, das man es geschehen lasse.

quelque peu cassé *(etwas baufällig)* », et son diacre « qui n'est pas non plus des plus solides ». Les luthériens sont aussi des chrétiens, unis pour la plupart aux catholiques par des liens de parenté; ils espèrent que la ville ne refusera pas de pourvoir à leurs besoins religieux. Sa Majesté s'est montrée d'abord aigrie contre eux, mais depuis la commission impériale, Elle ne demande plus que l'égalité entre les deux cultes. Jamais d'ailleurs Elle n'a pu vouloir amoindrir les droits de la cité.

Cette nouvelle supplique obtint la même réponse. « Comme au début l'autorisation n'a été accordée que pour deux prédicants, on s'en tiendra à cela, surtout vu l'absence de ressources. Les administrateurs des Barfüsser sont libres d'entretenir un troisième pasteur, mais sans préjudice pour la ville et sous leur responsabilité. Si l'on ne veut ménager aucune bourse, pourquoi ne pas rouvrir le couvent des Repenties et y installer deux ou trois Jésuites, pour rendre toutes les églises au culte? Qu'arrivera-t-il alors » [1])?

Les administrateurs de la paroisse luthérienne profitèrent de cette permission. Au mois de mars ils firent venir du Wurtemberg Philippe Molitor (Muller) et l'installèrent dans la communauté. Mais quand celui-ci voulut prêter serment, le sénat refusa de le recevoir, craignant de paraître l'agréer par là indirectement [2]), d'avoir ensuite à en répondre et à l'entretenir. On donna même à cette occasion lecture d'une protestation écrite que nous ne connaissons que par la contre-protestation des échevins et des sénateurs luthériens.

L'intervention du duc de Wurtemberg semble avoir surtout piqué les rédacteurs de cette pièce. Elle n'était

1) Weil anfangs nit mehr dan zwo personen bewilligt, hat man sich versehen es derbey solte bleyben, sonderlich da das unvermögen noch furhalten; so woll manns den herren der religion heimstellen, da sy einen on der stat schaden halten könten und wolten, den anzunehmen, doch cum protestatione da verwies von Ir. Maj. komen solte, wolt man denen zu verantwurten stellen, die es angienge.

2) Man woll sichs nit annemmen, hat man in angenommen möcht man verantworten und underhalten, las mans dabei bewenden.

cependant point nouvelle. On se rappelle que ce prince avait chargé son prédicateur Schmidlin d'inaugurer la Réforme à Haguenau; il avait ensuite présenté le pasteur Heerbrand et son diacre, ainsi que le maitre et les sous-maitres luthériens de l'école. En 1571, il recommanda un nouveau diacre, Vitus Lieb de Tubingue et bientôt après George Volmar. En 1574, il envoya un délégué soutenir le magistrat devant la commission impériale. Trois ans après il fit signer par les pasteurs et les maîtres de Haguenau la fameuse *Concordia*, qui devait établir l'union et la paix dans l'église luthérienne[1]. Ce fut Schmidlin qui, en 1575, après la mort de Heerbrand, vint installer son successeur George Volmar, même, prétend-on, au péril de ses jours[2]. Ce fut lui encore qui provoqua, en 1581, la création d'un troisième pasteur, dans une lettre adressée à Philippe de Gottesheim et Daniel Hecker, auxquels il exposait en confidence (1587) tous les ennuis que lui causait une critique que les Jésuites s'étaient permise sur la *Concordia*. Les pasteurs Bock, Springer sortaient de la même école. En un mot, le luthéranisme de Haguenau n'employait que des hommes que le duc de Wurtemberg avait au préalable frappés de son coin.

Ce rôle de pape luthérien sans mission et sans responsabilité, cette ingérence incessante dans toutes les questions religieuses, tant au dedans qu'au dehors, pouvait passer aussi longtemps que le sénat et la communauté luthérienne marchèrent ensemble, la main dans la main. Mais quand l'accord eut cessé, quand la dernière

1) On peut même s'étonner, vu ces circonstances, que les luthériens de Haguenau aient hésité à donner cette signature. Après l'avoir sollicité le 17 août 1577, le prince dut la réclamer encore le 18 novembre. On s'explique plus facilement qu'en 1579 le magistrat ait refusé sa signature et le sceau de la ville pour la préface de la *Concordia* : c'était un document que l'impression allait répandre au loin. Il répondit d'abord en termes évasifs, puis s'excusa de son mieux.

2) Röhrich raconte *(Gesch. der Reformation*, III, p. 195) qu'il y eut alors à Haguenau un Volksauflauf, der... durch Andreas Klugheit und schleunige Flucht vereitelt wurde.

fut seule à invoquer cette intervention, l'opinion publique dut s'en émouvoir et s'en émut. Nous le constaterons surtout plus tard. En attendant cette exclusion de tout élément non wurtembergeois avait assuré à l'église luthérienne de Haguenau de longues années de paix. Grâce à elle, on ne vit pas ici le triste spectacle qu'offraient aux protestants de Colmar leurs deux pasteurs, le wurtembergeois Magnus et le calviniste Serinus, alors « qu'il arrivait souvent que le sermon prêché le matin par l'un était réfuté le soir par l'autre... que la chaire et l'église n'étaient plus que le théâtre de luttes impies » 1).

S'ils pouvaient justifier leur recours au duc de Wurtemberg par les traditions de leur communauté, les rédacteurs de la contre-protestation étaient moins heureux, quand ils essayèrent de donner le change sur les **dispositions de l'autorité** impériale à leur égard. A les en croire, celle-ci n'a jamais eu qu'une préoccupation, protéger les minorités contre les majorités. Elle a garanti, même aux condamnés, des secours religieux conformes à leur conscience ; elle n'a pas protesté pendant vingt ans contre notre troisième pasteur ; elle ne peut donc nous le refuser.

On nous oppose, continuent-ils, le poids des **contributions**. « Mais ces contributions, nous savons qu'elles n'ont pas servi jusqu'ici à l'entretien de nos pasteurs et nous les subissons comme les autres ». Pour être sommaire, la réponse n'en est pas plus péremptoire. Si ces messieurs savaient que le culte luthérien était entretenu sur le patrimoine des pauvres et des églises catholiques, ils savaient aussi que la ville puisait à la même source pour pourvoir à d'autres besoins ; que, cette source épuisée, elle était forcée de recourir à la caisse des contributions. Or cet épuisement était alors un fait bien réel. Le budget de Saint-Nicolas présentait un

1) Ainsi parle le protestant Lerse : *Geschichte der Reformation in Colmar*, Mulhouse, 1856, p. 45.

déficit considérable [1]). Quand on veut le combler, la paroisse Saint-George déclare qu'elle ne peut rien donner, Marienthal en dit autant ; le *Bruderhaus* est à sec ; le Nouvel-Hôpital n'a pas même de quoi faire sa provision de vin ; l'Œuvre Saint-George seule offre un concours de 10 ℔ !

Les subsides accordés à l'église luthérienne avaient été d'ailleurs si largement calculés que, malgré cette suppression d'un traitement qu'elle évalue à 100 ℔ ; elle peut donner, outre le logement :

150 ℔, 25 sacs de seigle, 8 sacs d'avoine, (2675 m.) au pasteur G. Volmar ;

80 ℔ 5 ß, 25 sacs de seigle, 23 ß pour catéchismes, (1562 m.) au premier vicaire S. Springer ;

75 ℔ et 25 sacs (1468 m.) au deuxième vicaire Ph. Molitor ;

25 ℔ et 8 sacs (485 m.) à l'organiste B. Junius;

2 ℔ (29 m.) au souffleur ;

7 ℔ 7 ß et 3 sacs (152 m.) au sacristain ;

5 ℔ (75 m.) pour dépenses de sacristie ;

5 ℔ 5 ß et 4 sacs (140 m.) au receveur,

sans parler des petites gratifications que Messieurs les administrateurs J. Capito, Hans Zaberer et Phil. de Gottesheim, tous de zélés protestants, ne manquent pas de s'adjuger à eux-mêmes.

Ces chiffres nous sont donnés par les comptes mêmes de l'église pour les années 1603, 1605, 1607 et 1609. Pendant tout ce temps ils ne mentionnent qu'une collecte extraordinaire de 50 ℔ faite en 1605 et quelques legs insignifiants. Le dernier exercice présente un déficit de 107 ℔ 10 ß 1 ₰ ; mais en retour il note une exstance de 177 ℔ 11 ß 11 ₰ en argent, de 80 sacs de seigle, 4 de froment et 7 d'avoine ; plus 25 sacs de seigle et 5 d'avoine en magasin. Après sept années de soi-disante famine, ce n'était pas une situation désespérée.

1) Dépenses 410 liv. 12 sch., Recettes 187 liv. 19 sch.

La contreprotestation termine par des plaintes amères, on pourrait presque dire, par des menaces. « Ce refus de reconnaître notre troisième pasteur, rapproché d'autres innovations : dans les écoles, dans la distribution des emplois, dans l'établissement du nouveau calendrier, ne peut que faire conclure qu'on a l'intention d'en finir avec notre religion. Tout cela ne peut tendre qu'à propager la méfiance et l'agitation ». La conclusion n'était guère rigoureuse. Si l'on pouvait trouver du mauvais vouloir dans la question du pasteur, les luthériens de bonne foi ne devaient pas s'étonner que la majorité catholique, fidèle à l'exemple qu'eux-mêmes lui avaient si longtemps donné, réservât aux siens la majeure partie des fonctions publiques et la direction des écoles. Quant au nouveau calendrier — adopté sur la proposition de Jean Ursch — il nous est impossible de deviner quel préjudice particulier il leur causait.

Lorsque des échevins et des sénateurs ne craignent pas de se faire les échos retentissants de pareilles récriminations, la situation est grave. Qu'attendre de la plèbe crédule et passionnée ? Les paroles citées furent lues au sénat le 11 avril 1603, onze jours plus tard (le 22), Haguenau faillit être inondé du sang de ses propres enfants.

Le vendredi saint, pendant que les catholiques ne songeaient qu'à célébrer dans le recueillement le grand mystère du jour, des rumeurs perfides circulent discrètement par la ville. Avec le concours des soldats de Molsheim, les catholiques ont formé, dit-on, un complot contre la vie et la fortune des luthériens. Ceux-ci s'arment pendant la nuit, et au point du jour s'assemblent pour occuper les portes, les édifices publics, les tours, les corps de garde. S'ils rencontrent des catholiques, ils les accablent de menaces, d'invectives, souvent même de coups ; ils n'attendent plus que le signal d'un massacre. Heureusement ce signal ne se fait pas entendre. Le misérable qui devait le donner, avait été arrêté au haut de la tour de Saint-George par le gardien.

Sur ces entrefaites les magistrats et les sénateurs catholiques se réunissent. On entoure le stettmeister-régent Hecker, qui s'était laissé tromper lui-même par ses coréligionnaires. On le presse, on le conjure d'aller trouver les siens, d'employer son autorité pour leur faire déposer les armes. C'est par la raison et non par la violence qu'il faut agir; il faut éviter à tout prix l'intervention de l'autorité impériale. Le feu fut ainsi éteint avant d'avoir éclaté. Les luthériens mieux informés rentrèrent chez eux, autant par honte que par crainte.

Le lendemain le schultheiss vint au sénat, convoqué en séance extraordinaire, pour solliciter une enquête. Une commission impériale fut nommée dans le même but par Rodolphe II (6 septembre). Dans sa lettre, le prince déclare avoir appris qu'au mois de mars « la plupart des bourgeois et des ouvriers avaient formé un complot, pris les armes, occupé les portes et les remparts, proférant toutes sortes de menaces contre l'autorité et surtout contre les conseillers de la Landvogtey; que si Dieu, par une faveur spéciale, n'avait empêché le premier coup d'être porté, un massacre épouvantable et la ruine complète de la ville étaient imminents » 1).

Mais les commissaires ne parurent à Haguenau qu'en 1606. Le magistrat fit lui-même une enquête en 1609 (23 février), mais on finit par laisser tomber les poursuites commencées. Cependant les catholiques de Haguenau, ajoute la Chronique des Jésuites, dont le récit supplée heureusement au laconisme officiel, n'oublièrent point si vite, et le souvenir des périls qu'ils avaient un instant courus, ne contribua point à rétablir l'harmonie dans la cité divisée.

1) Wann nur einer hand angelegt, und es nit der almechtig durch sein sonderbar gnad für komen hette, nichts anders als ein jämmerliches Blutbad, und gemeiner Stadt äusserstes verderben zu gewarten gewesen.

# CHAPITRE DOUZIÈME

## Les Jésuites.

Dans son *Histoire d'Alsace* (l. v.), le P. Laguille, après avoir parlé de Schmidlin, continue en ces termes: « Le sénat de Haguenau, et quelques Habitans l'ayant reconnu pour maître, abandonnèrent la foy de leurs pères. Les Jésuites qui avaient dès lors un petit établissement à Molsheim, coururent au secours des Catholiques de Haguenau. Plusieurs ayant été préservez de la contagion, mirent tout en œuvre pour obtenir une espèce de Colonie de Jésuites : on les écouta et ils eurent la consolation de réussir et d'arrêter par là le cours des nouvelles erreurs ».

Tout ce récit n'a que des rapports très vagues avec la vérité. Ni la Chronique des Jésuites, ni aucun document de nos archives locales ne parle de ces prédicateurs de Molsheim, qui vinrent réparer les brèches faites par Schmidlin à la foi des Haguenauiens. On l'a vu plus haut, ce n'est qu'en 1595 que fut levé l'interdit qui excluait les Jésuites des chaires de nos paroisses. Ils y revinrent plusieurs fois dans la suite, notamment en 1603, où ils devaient être compris dans le massacre machiné contre les catholiques. Mais de ces séjours passagers à une résidence fixe, il y avait encore loin. Ce n'est qu'en 1604 que les circonstances aidèrent à franchir ce pas.

En cette année, Mag. Laycus, qui avait remplacé (1601) Textor dans la chaire de Saint-George, disparut subitement à l'ouverture du temps pascal. Les administrateurs de la paroisse devaient s'y attendre. Ils rapportent eux-mêmes au sénat (5 avril) qu'en désaccord avec eux pour des questions de sonnerie, d'offrandes et autres niaiseries, il avait souvent menacé de partir, demandé

son congé, déclaré qu'il ne resterait pas ici pour le temps pascal [1]. Mais ils avaient ri de ces propos, et quand ceux-ci se réalisèrent, ils se trouvèrent pris au dépourvu. Dans leur embarras ils s'adressèrent aux Jésuites de Molsheim, qui eux-mêmes furent surpris par cette requête inattendue. Leurs prédicateurs se trouvaient pour le moment dispersés dans leurs missions. Ils ne purent disposer que de deux professeurs, qui vinrent consacrer à la paroisse Saint-George leurs vacances de Pâques.

Le P. Isfording et son socius restèrent à Haguenau depuis le vendredi avant les Rameaux jusqu'au mercredi après Pâques. L'échevin Jean Rueff les avait cherchés en compagnie du sénateur Nicolas Reimbold, receveur de la paroisse. Il les reconduisit, accompagné de Conrad Graff et pria le recteur de Molsheim d'accepter, au moins temporairement, la chaire de Saint-George. C'est en ce sens aussi que les amis des Jésuites en parlèrent au sénat (10 mai); mais ils ne tardèrent pas à demander l'établissement d'une résidence permanente.

C'était une question trop grave pour être tranchée par le recteur de Molsheim. En attendant, le P. Isfording revint pour les Rogations, mais il repartit presque aussitôt, remplacé par le P. Roch Pirchinger. Celui-ci logea d'abord chez N. Reimbold, puis chez Graff; dès la Saint-Jean-Baptiste il s'installa dans l'ancien couvent des Johannites, destiné à la nouvelle résidence. C'est là que le P. provincial descendit, lorsqu'il vint, au mois de novembre, régler les détails de l'affaire.

La ville était alors remplie de personnages illustres attirés par les négociations du fameux traité de Haguenau (1604), entre les deux prétendants de l'évêché de Strasbourg. Les Jésuites y auraient trouvé au besoin de nombreux appuis. Mais ils rencontrèrent tant de bonne

1) Oft den sack für die thür geworfen, und urlaub geheyschen, er wolle auch hinweg und die österliche zeit nit hier sein.

volonté et de condescendance que l'entente fut facile à établir. Ils traitèrent avec les régents Béat Köffer et Jérôme Hess, les échevins Jean Rueff, Jean Ursch et Christmann Kindwiller; les maréchaux G. Mitterspach, Caspar Schweighuser et Diebolt Moschenross; le sénateur C. Graff.

Il fut convenu que la résidence ne comprendrait pour le moment que deux prêtres, Roch et Henri Wirr, avec un ou deux frères coadjuteurs. Ils n'étaient chargés que de la chaire, sans aucune fonction paroissiale. On leur donnait la maison des Johannites comme habitation; la chapelle de l'Ossuaire comme sanctuaire domestique; 300 fl. en argent, 50 sacs de seigle et 30 mesures de vin de Minversheim (environ 3500 m. en tout). Ce n'était pas trop pour quatre personnes. Aussi la Landvogtei crut-elle devoir leur accorder, avec l'assentiment de l'archiduc Maximilien, comme supplément, une rente annuelle de 100 fl. (740 m.), le bois de chauffage et un droit de glandée pour quatre porcs.

La convention fut ratifiée par le sénat, même par les protestants de l'échevinat, qui espéraient obtenir, grâce à cette concession, la reconnaissance et la rétribution de leur troisième ministre. Mais cet espoir ne devait se réaliser que beaucoup plus tard.

A peine installés les Jésuites travaillèrent à ranimer la ferveur des catholiques. Ils rétablirent les fêtes de la Visitation et de la Conception tombées en désuétude. Ils insistèrent sur la fréquente communion et virent s'agenouiller à la table sainte 70 personnes à la Pentecôte, 40 à l'Assomption, 12 à la Nativité, 70 à la Toussaint, 120 à Noël. « Nous notons ces chiffres, dit la chronique, parce que jusqu'à ce jour les communions étaient nulles ou très rares à ces fêtes (sauf Noël), et pour faire mieux ressortir les progrès réalisés dans la suite ». Aux sermons, aux catéchismes introduits dans les deux paroisses et surtout à l'école latine, s'ajoutaient des représentations pieuses, qui devaient parler aux yeux. C'était la crèche

du Sauveur à Noël; c'était la passion du Christ, qu'une vingtaine d'enfants habillés en blanc chantaient en vers allemands, à la grande édification de tous. Le jubilé de Paul V (1605) fournit aussi une heureuse occasion de réunir, pendant quinze jours, les fidèles aux pieds de la chaire de vérité et près de 800 communiants répondirent à l'appel de leurs pasteurs.

L'année suivante (1606) l'évêque-suffragant de Strasbourg vint confirmer plus de mille personnes de tout âge et de tout sexe; il présida à cette occasion à la procession de la Fête-Dieu qui, retenue depuis 40 ans dans l'intérieur du cimetière, parcourut librement les rues voisines de l'église, en attendant le jour encore éloigné (1617) où elle devait reparaître avec son ancienne splendeur dans tous les quartiers de la ville. La même année, au temps de la passion, fut introduit le chant du *Miserere* par les jeunes élèves de l'école de Saint-George, assistés de musiciens, même luthériens.

Pour manifester leur sympathie, les catholiques du magistrat firent inviter les Jésuites, dès la première année, au banquet officiel de la Trinité et leur assignèrent des places d'honneur. Ils allèrent plus loin en 1607. Le sénat leur remit la direction des écoles latines, restaura avec magnificence leur chapelle de l'ossuaire et les défendit avec énergie contre une de ces attaques déloyales que patronne trop souvent la fureur aveugle des partis. La presse ennemie avait multiplié à grands frais un infâme pamphlet qui chargeait les Jésuites de Munich des crimes les plus odieux. Dès que le libelle parut à Haguenau, le régent Westermeyer, qui savait par une circulaire du sénat de Munich, que cet écrit n'était qu'un tissu de calomnies, dépourvues de tout fondement, même de toute vraisemblance, fit aussitôt arrêter le malheureux qui l'avait introduit en ville et saisir tous les exemplaires qu'il avait entre ses mains. Puis, convaincu que le meilleur moyen de déjouer des machinations de ce genre, est de donner à la vérité la plus grande publicité, il fit afficher dans toute la ville

la rectification officielle envoyée par les autorités de Munich [1]).

La remise des écoles aux Jésuites n'eut pas lieu, on le devine aisément, sans de vives protestations. Au nom de la paix publique, de l'égalité, les luthériens réclamèrent : ils demandaient des écoles confessionnelles, ou tout au moins la continuation du *statu quo*, le maintien d'un directeur laïque. L'école confessionnelle est sans aucun doute la meilleure garantie de la liberté religieuse. Mais pourquoi les protestants avaient-ils mécounu ce principe pendant les trente années de leur domination, alors qu'ils faisaient de l'école un instrument de prosélytisme ? Pourquoi réclamaient-ils cette sauvegarde, alors que l'établissement d'une tolérance large et sincère la rendait moins nécessaire ? Le sénat qui voulait relever les études, pensa qu'il n'était pas opportun de diminuer le nombre des écoliers, en les séparant par culte. Il reculait aussi devant une dépense considérable que, selon les traditions, on entendait faire retomber, non sur les dissidents qui en profitaient, mais sur les œuvres catholiques.

Mais tout en repoussant ces revendications nouvelles et peu justifiées, il exigea des Jésuites avec insistance l'engagement « de ne porter préjudice à personne, de ne molester la jeunesse de l'autre religion, ni par le catéchisme, ni autrement. Il reste bien entendu, dit-on, que M. Johannes (le sous-maitre protestant), conservera son poste et enseignera à côté d'eux. Comme Westermeyer en donne l'assurance, aucun dommage ne sera causé à l'autre religion » [2]).

Pour les années suivantes, nous n'avons à signaler que des faits d'importance secondaire, qui ne modifient point la situation générale : des conversions plus ou

1) Nos archives conservent un exemplaire de ce document.

2) 23 octobre 1608. Noch die jugend der andern religion einigerley weis mit dem Catechismo oder in anderm weg irren sollen... der andern religion gantz und gar kein eintrag geschehen.

moins nombreuses [1]), la peste de 1608 qui permit aux Jésuites de signaler leur dévouement, la guerre religieuse terminée par la paix de Wilstett (1610).

En 1611 mourut le premier pasteur de l'église luthérienne, G. Volmar. Il était occupé un soir, à une heure assez avancée, d'un sermon qu'il préparait, lorsqu'une attaque subite vint l'enlever à ses fidèles, dont il avait su gagner l'estime et l'affection par sa parole facile et son zèle religieux. Appelé à Haguenau peu après (1571) l'établissement du luthéranisme, son premier chef depuis 1575, il fut dans sa longue carrière de 40 ans le témoin tour à tour triomphant ou attristé de ses progrès et de sa décadence. Après avoir vu son parti se répandre et prospérer avec l'appui du pouvoir, il vit ensuite s'accentuer et s'étendre cette réaction catholique, prépondérante depuis les dernières années du XVI^e^ siècle, qui avait installé les Jésuites dans la chaire de Saint-George, dans la direction des écoles latines, qui ne devait pas s'arrêter là [2]).

Röhrich a publié une lettre que Volmar écrivit en 1607 à un de ses amis. Il y exhale librement et ses chagrins et ses appréhensions. « L'état de notre église, y est-il dit, n'a jamais été et n'a jamais pu être tranquille au milieu des loups. Mais depuis que les Jésuites ont été admis et reçus dans la ville, le désarroi augmente chaque jour ».

Lui qui se rappelait l'époque, où il pouvait tonner à son aise contre les superstitions de Babylone, tandis que les prédicateurs catholiques avaient la bouche officiellement bâillonnée, il souffrait doublement d'une révo-

1) 9 en 1604, 13 en 1605, 20 en 1606, 11 en 1607, 24 en 1608, 13 en 1609, 12 en 1610, 17 en 1611. Mais les convertis n'étaient pas tous des haguenauiens.

2) Il fut enterré dans l'église des *Barfüsser* où Tschambser rencontra sur sa tombe l'inscription : Anno Domini M.DCXIV, 2 nov. obiit venerandus et clarissimus D. Mag. Georgius Vollmarius Veichingensis, qui per annos 37 in hoc templo fuit verbi præco syncerus et fidelissimus, etc.

lution qui avait interverti les rôles. « On en est venu si loin, continue-t-il, qu'on ne peut plus *qualifier* publiquement le pape, les papistes, leurs erreurs et leurs abus. On veut, *ces noms odieux supprimés*, ces erreurs voilées par le silence, amener les gens simples à croire qu'il n'y a aucune différence entre les deux religions, à embrasser celle des papistes à cause de sa splendeur extérieure, par intérêt ou par d'autres motifs. Il y a six mois mon collègue, Sébastien Springer, dans un sermon, parla incidemment, avec une vivacité trop forte à leur gré, de l'hypocrisie des papistes *(papistarum hypocrisim)*. Aussitôt il fut accusé devant le sénat, suspendu de la chaire, du ministère et de son traitement, jusqu'au jour où il aurait donné satisfaction à Sa Majesté de cette violation du mandat impérial ».

Volmar reconnait, il est vrai, que cette sentence ne tarda pas à être mitigée. Le troisième pasteur, Philippe Molitor, étant tombé malade, on avait autorisé Springer à reprendre provisoirement son service. Mais cette indulgence ne suffit pas à le rassurer. Molitor, qui n'a pas été admis au serment, n'est que toléré ; lui-même il a déjà un pied dans la tombe. Springer est donc le seul obstacle sérieux que l'ennemi rencontre devant lui. Il sera sacrifié.

Ces tristes prévisions répondaient plus à l'irritation personnelle de Volmar qu'à la véritable situation des choses. Ce Springer, si sévèrement traité par le sénat, dont la perte était machinée par ces infâmes Jésuites, ne perdit pas un denier de son traitement et devint même premier pasteur en 1617. Molitor continue à être toléré et émarge au budget aussi régulièrement que s'il était en titre. Quant à Volmar lui-même, il approchait sans doute du terme de sa carrière, mais il est permis de croire que les infâmes Jésuites ne furent pour rien dans l'attaque d'apoplexie qui l'emporta. Il eut d'ailleurs un successeur wurtembergeois comme lui, George Hengher, qui devait continuer dans la petite église de Haguenau les pieuses traditions de la *Concordia*.

L'année même de la mort de Volmar, ses coréligionnaires obtinrent l'école spéciale qu'ils réclamaient. Cédant aux instances des Jésuites, le sénat supprimait à cette époque l'aide luthérien maintenu dans leur collége. Mais par là il supprimait en même temps la plus grande garantie qu'avaient les dissidents contre toute velléité de prosélytisme. Les échevins protestants, qui par la mort d'Ursch et de Köffer se trouvaient de nouveau en majorité, profitèrent de l'occasion. Ils firent voter l'établissement d'un gymnase particulier avec trois maîtres qui durent toucher :

Le recteur 75 ℔ + 5 ℔ pour bois et 20 sacs de seigle = 1460 m. ;

L'aide 25 ℔ = 370 m. ;

L'alphabétaire 10 ℔ = 148 m.

Les deux derniers recevaient leur pension à l'hôpital.

Comme d'habitude, ces traitements étaient prélevés sur le bien des pauvres et des églises catholiques, qui fournissaient, savoir :

L'Œuvre Saint-George 28 ℔ et 18 sacs de seigle ;
Les Repenties 24 ℔ ;
Les Johannites 20 ℔ ;
La Léproserie 32 ℔ ;
Le Nouvel-Hôpital 12 ℔ ;
Les Béguinages 2 sacs de seigle.

C'était avec la valeur des pensions et des logements plus de 3000 m. que la majorité catholique dépensait tous les ans, pour ménager les susceptibilités des protestants, qui de leur côté ne déboursaient pas une obole.

Cette condescendance ne fit qu'exciter leur appétit. A leur instigation, l'électeur palatin, devenu vicaire général de l'Empire par la mort de Rodolphe II, écrivit au magistrat de Haguenau, pour demander le paiement du troisième ministre. Mais on n'en tint aucun compte et les choses restèrent sur le même pied jusqu'en 1614.

En cette année les Jésuites aboutirent à l'organisation définitive, à la *fondation, de leur collége*, demeurée en suspens depuis 1607. On leur avait accordé pour la chaire de Saint-George et pour l'entretien des classes latines une allocation de 800 fl. ou 400 ₶ (5920 m.). L'allocation était évidemment insuffisante pour un établissement qui dans leur pensée devait comprendre toutes les classes jusqu'à la rhétorique inclusivement. L'empereur, l'archiduc Maximilien, landvogt, l'archiduc Léopold, évêque de Strasbourg, ne cessaient d'intervenir en leur faveur, demandant l'élévation de ce subside à 1000 fl. ou 7400 m. et des garanties pour le paiement de cette rente. Après des négociations plusieurs fois suspendues et reprises, on parvint enfin à s'entendre.

La question fut votée dans la séance du 17 mars 1614. Voici en quels termes elle fut posée :

1) Veut-on fonder un collége ?

2) De quelle manière veut-on le fonder ?

3) Comment satisfaire aux doléances des religionnaires ?

Les chefs du parti luthérien prêtèrent leur concours aux catholiques. Capito se contente d'adhérer en général aux conclusions de la commission qui avait préparé le traité. Scheid motiva son vote et le justifia [1]. Quelques catholiques discutèrent certains détails, mais le projet fut admis dans son ensemble.

A la fondation du collége l'ordre du jour joignait un troisième point, les doléances *(beschwerden)* des religionnaires, complètement distinct, mais rapproché à dessein : c'était le salaire de l'adhésion promise par les protestants aux propositions des catholiques. Ces doléances comprenaient la rétribution et le logement du troisième ministre, l'achat et la construction d'une maison pour l'école latine, et quelques dispositions, trop

1) Le pasteur Hengher ne craignit pas de rapporter en chaire ses paroles, qu'il accompagna de commentaires désobligeants (séance du 28 avril). L'autorité le fit rappeler à l'ordre.

vaguement indiquées pour être intelligibles, relatives aux écoliers, à des propos de rues *(gassenreden)* et au P. gardien des Franciscains. Rien ne fut décidé pour le logement et l'école, mais dans des séances postérieures on mit le premier à la charge de l'hôpital et l'école au compte de l'Œuvre Saint-George. La question du traitement est vidée en deux mots. « Comme les religionnaires rapportent qu'ils ont perdu 100 ℔ (à la suppression du troisième ministre), la décision est qu'on veut volontiers leur aider à les retrouver, mais ils doivent eux-mêmes indiquer les moyens ». Dociles à cette invitation ils cherchèrent et trouvèrent :

Au corpus du béguinage Sattler[1], 13 ℔ 12 ß 4 ₰; au corpus du béguinage Scheid, 16 ℔ 15 ß 1 ₰; deux créances de l'Œuvre valant 23 ℔ 12 ß 6 ₰, qui, jointes à 50 ℔ fournies par la caisse municipale, donnaient en tout 103 ℔ 19 ß 11 ₰, soit 4 ℔ ou 59 m. de plus que la somme demandée. Mais leur receveur accepta, sans protester contre cette légère inexactitude.

Quoique la fondation des Jésuites fut décidée le 27 mars, la grosse du contrat ne fut écrite que le 3 juin, après un vote nouveau. Au lieu de mille florins primitivement fixés, le projet définitif portait 900 fl. en argent, 72 sacs de seigle et une trentaine de mesures de vin du crû de Minversheim. Cette fois le stettmeister Capito qui avait obtenu ce qu'il voulait, se montra moins accommodant. Il ne voulait pas que les revenus de la ville, l'Œuvre et la paroisse Saint-George, fussent indiqués comme hypothèque de la rente assignée ; mais on passa outre.

Le même jour, la Chancellerie de Haguenau scellait une autre charte d'une teneur analogue. Il y est dit que, vu la fondation accordée aux Jésuites, le magistrat et le sénat désirant assurer la concorde et l'égalité entre

1) Les femmes qui y demeuraient furent envoyées au Sintzler Gotshus.

les deux cultes, reconnaissaient aux partisans de la confession d'Augsbourg : 1° la nef des Franciscains avec le cimetière ; 2° une maison que l'hôpital possède dans la stallgasse pour logement d'un diacre ; 3° une maison sur le Grabe à transformer en école ; 4° les traitements alloués le 29 novembre 1598, les 100 ℔ récemment ajoutées le 2 avrtl 1614 et les allocations votées pour l'école le 15 février 1612.

Ce document, conservé à Saint-Thomas et transcrit en 1624 dans la chronique de Mock [1]), n'existe pas dans nos Archives ; on en a contesté l'authenticité, supposant qu'il fut fabriqué à la Chancellerie encore toute protestante alors, en dehors du sénat. Il faut s'entendre. Les avantages qu'il reconnaît aux luthériens, ceux-ci les possédaient ou les reçurent réellement à cette époque. Mais ce qui est contestable, c'est le caractère solennel et irrévocable attribué à ces concessions. Si en 1614 bien peu de sénateurs songeaient à refuser à leurs concitoyens dissidents les allocations mentionnées, bien peu aussi eussent consenti alors à s'interdire à eux-mêmes, à interdire à leurs successeurs le droit de les modifier selon les circonstances. Quand la fondation du collége fut proposée, il y eut des hésitations parmi les catholiques les plus ardents, qui craignaient de se lier ; il y eut des débats nombreux et animés ; on discuta pendant des années sur la nature, l'opportunité, la portée du contrat. Rien de semblable n'eut lieu pour ce qu'on appelle la *fondation de l'église et de l'école évangéliques*. Jamais il n'est question au sénat, ni de la faire, ni de la manière de la faire. Tout ce que nous avons pu rencontrer à force de lire et de relire les Protocoles, se borne à cette phrase laconique : « Lecture faite du projet de l'assurance à donner à l'église des Franciscains, il fut reconnu de s'y tenir et de la confirmer ; quant à la petite porte ou à la sortie, il

1) Manuscrit conservé à la Bibliothèque de Colmar.

faut parler au P. gardien, pour voir si on peut la faire avec son assentiment » [1]). Mais cette phrase se rapporte-t-elle au document dont nous parlons ? Elle appartient à la séance du 9 juin, et la charte de Saint-Thomas est datée du 3 juin. Si l'on peut admettre que la Chancellerie soumit le 9 juin à l'approbation du sénat la minute d'une grosse qui était scellée depuis six jours, on est autorisé à admettre bien des choses [2]).

La dotation de l'église et de l'école des religionnaires comprenait ainsi d'après Mock :

Fonds anciens. . . . . . 91 ℔ 16 β 6 δ
Bruder haus et Ste-Barbe . 39 ℔ 7 β
Fonds de 1598 . . . . 191 ℔
Ecole . . . . . . . . . 116 ℔
Fonds nouveaux. . . . 103 ℔ 19 β

en tout 542 ℔ 3 β, soit 8021 m. qui, joints aux prestations en nature (133 sacs 1 1/2 boisseaux de grains = 1907 m.), donnaient un revenu total de 9928 m.

Ils en profitèrent pour augmenter les traitements des pasteurs. Les comptes de 1617 nous les montrent touchant :

1) Uff abgelesener vergriff der versicherung gegen der Barfüsser Kirchen war erkant das mans dabey bleiben lass und sol confirmirt werden, des thürlins oder ausgangs halben möge und sol man mit dem guardian reden, ob es mit seinem willen geschehen möge.

2) Voici ce que le magistrat de Haguenau dit de ce document dans son Mémoire de 1656 : Das man aber den Brieff a. 1614 *als eine fundation* anziehet, und der Jesuiten fundation gleich auf einer gegenwag will halten, da ist es ein grosser Underscheidt, Weilen diese von der röm. kays. May. confirmirt, *der Brief aber gar nicht mit gemeinen consens aufgerichtet zu sein* daher scheinet, dass in dem prothocollo da der inhalt inserirt werden solle, nur ein lehres blatt, also darwider starckhe præsumptiones dass es die potentiores durchgetrieben, undt der Stattschriber darzu trefflich geholfen haben mag, dessen versiegelter revers mit sich bringt alle wichtige handlung nicht allein in das Prothocollum sondern dass absonderliche Contracten buch zu verzeichnen. De même devant la commission impériale de Francfort, lorsque le président demande ce qu'était cette lettre de 1614, le syndic de Haguenau lui répond : das sey ihr (des protestants) brieff da ihnen die franciscaner Kirch, lateinisch Schuol und Capitalia versprochen worden, welcher *sub* oder *obreptice* erhalten, dann in dem prothocollo kein worth davon; weil der stättmeister und Stadtschreiber lutheraner gewesen.

George Hengher 159 fl, avec les grains = 2720 m.
Séb. Springer 100 fl = 1837 m.
Joh. Werner 100 fl = 1837 m.

Malgré les diatribes lancées par lui contre Scheid du haut de la chaire, Hengher ne dut pas être trop mécontent de cet arrangement, et ses vicaires moins encore.

Mais si Hengher était content, Röhrich ne l'est point. Il avoue d'abord, il est vrai, qu'il faut « reconnaître avec respect l'esprit d'équité *(Billigkeitsgefühl)* d'un Conseil en majeure partie catholique ». Mais il ne tarde pas à reprendre son rôle de malin et de mécontent, ajoutant que, si favorable que ce document soit au premier aspect pour les évangéliques, ce n'était au fond qu'un moyen de couvrir des concessions nouvelles, beaucoup plus grandes, qu'on voulait faire aux Jésuites, de réduire les évangéliques au silence. La même année le traitement du recteur était porté de 800 à 1000 fl., la paroisse Saint-George était *formellement* (!) livrée aux Jésuites avec bâtiments, biens, école et bibliothèque, sur la recommandation de l'empereur (p. 486).

*Au fond* Röhrich ne connaît ni en eux-mêmes, ni dans leur valeur relative, les avantages dont il parle. Ici, comme ailleurs, quand il ne laisse pas libre carrière à son imagination prévenue, il se fait l'écho docile et sans critique de toutes les récriminations passionnées qui se trouvent entassées dans les archives de Saint-Thomas. En 1614, les luthériens de Haguenau recevaient une augmentation de 100 fl [1]), un logement de pasteur et l'école du graben. Les Jésuites, de leur côté, obtiennent une augmentation de 100 fl, plus deux maisonnettes et une vieille tour, comprises dans l'enclos qu'ils habitaient; et ces dernières concessions étaient si importantes qu'en 1627 ils échangeaient leur maison avec ces dépendances, avec l'école latine, avec le couvent des Wilhelmites

1) Et non de 200, comme il l'imprime sans doute par distraction.

contre la seule école du Graben. Telle est la vérité, réduite à sa plus simple expression. Jamais les Jésuites n'eurent d'autre droit sur Saint-George et sur ses biens que celui d'y prêcher et d'y fairo des catéchismes. Le traitement de 1000 fl. était alloué, non au recteur, mais à la communauté tout entière, qui comprenait prédicateurs, professeurs et frères coadjuteurs, 13 membres en 1615, 15 en 1616 et 17 en 1617, quand le collége fut complétement organisé jusqu'à la rhétorique inclusivement. Pour ce personnel de 13 à 17 religieux, la ville dépensait mille florins ou 7400 m., alors que les trois pasteurs qui ne prêchaient pas plus souvent et le docteur de l'école luthérienne touchaient, à eux quatre, 7844 m. Voilà la vérité.

Les Jésuites eussent-ils été mieux traités que les pasteurs, la bourgeoisie catholique, qui formait l'immense majorité de la population, était en droit de faire cela. L'argent qu'elle leur donnait, elle le prenait dans sa poche. Ils étaient payés comme prédicateurs par la paroisse, comme professeurs par l'Œuvre Saint-George, chargée depuis le XV^e^ siècle de l'entretien des écoles. Il n'en était pas de même de la rétribution des ministres et du recteur protestants ; elle était prise sur le bien des pauvres et des fondations catholiques. L'Œuvre Saint-George fournissait 134 ℔ 12 β 6 δ, la paroisse 20 ℔, les Repenties 88 ℔, le Bruderhaus et Sainte-Barbe 39 ℔ 7 β, les béguinages de la Stallgasse 30 ℔, l'hôpital 12 ℔, la léproserie 57 ℔, etc. Les protestants ne figurent dans toutes ces charges que pour leur part proportionnelle aux 69 ℔ payées par la caisse municipale.

Mais loin d'être privilégiés, les Jésuites, on vient de le voir, n'auraient pu vivre sans la générosité de leurs nombreux amis, sans le concours de l'archiduc Léopold. Ce prince avait promis que si la ville leur accordait les 1000 fl. demandés, il leur donnerait de son côté une rente de la même valeur. S'il ne tint pas cette promesse dans toute son étendue, il chercha à y suppléer

en procurant à ses protégés les petits couvents wilhelmites de Haguenau et de Marienthal (1617).

A la suite de sa fameuse charte du 3 juin 1614, Mock enregistre une augmentation de 4 sacs de grains accordée à l'alphabétaire à la Saint-Michel 1614, puis le traitement attribué par les scholarques au maître de l'école allemande, soit 8 ñ en argent, 8 sacs de seigle et 12 chariots de bois, puis termine par une phrase solennelle, qui doit aussi donner à ces détails minuscules le cachet d'une *fondation* [1]). Dans les procès-verbaux du sénat on ne rencontre qu'une délibération du 12 août 1615, dans laquelle il est dit que Valerius Erndlin d'Offenbourg offre ses services, que l'école luthérienne établie chez les Repenties est mal tenue, que les parents ne veulent plus y envoyer leurs enfants, que les scholarques doivent congédier l'ancien maître et s'entendre avec le postulant. Puis on ne s'en occupe plus, pas même pour ratifier la décision des scholarques. Faire de cette décision une nouvelle *fondation*, c'est indiquer ce que valait la fondation précédente.

A en croire le jeune Jäger (p. 68), il se trouve « dans les archives de Saint-Thomas, une charte en papier de l'année 1615, revêtue du grand sceau de la ville de Haguenau . . . (où) le grand Conseil de Haguenau a unanimement et irrévocablement donné aux luthériens », tous les biens et revenus ci-dessus énumérés, plus une seconde habitation de pasteur et un bâtiment pour l'école allemande. Le document se terminerait par la même phrase que nous venons de citer en note. Nous serions ainsi en présence d'une troisième fondation ou d'une troisième édition revue et augmentée de la fondation primitive. En dehors du silence absolu des

1) Und solches alles und jedes, vermög aufgerichter under der Stadt anhengendem Insigel bestätigter fundation, Ratsgedächtnis oder Prothocoll, auch getroffener bewillig- und vergleichung, gleichheit, fridlich und verträglich wesen zuerhalten, angesehen : warzu der allerhöchste seine göttliche gnad und überreichen Segen vätterlicher geben und verliehen wolle. Amen.

Protocoles alors rédigés par des scribes luthériens qui ne pouvaient omettre des arrêtés si graves et si favorables à leur cause, tous ces actes irrévocables se nuisent les uns aux autres par leur nombre et leur invraisemblance. Pourquoi, par exemple, le sénat se fût-il lié, sans retour possible, pour le traitement du maître d'école protestant, alors que celui des maîtres d'école catholiques était discuté, augmenté, diminué, selon les intérêts du moment, à chaque vacance et même en dehors des vacances ? Il est clair que ces engagements, s'ils existèrent, étaient pris à son insu. Ils seraient le fait d'un pouvoir qui, sentant sa fin approcher, prétendait sauvegarder l'avenir, grâce à ces précautions subreptices.

En 1615, la chancellerie, greffier et sous-greffiers, était encore entre les mains des luthériens. Les luthériens dominaient aussi accidentellement dans l'échevinat, réduit alors à trois protestants, Capito, Botzheim et Scheid, à deux catholiques, Westermeyer et Kindwiller. Sous prétexte de ménager le temps des sénateurs, négociants ou hommes de métier pour la plupart, les échevins se réunissaient fréquemment en petit comité *(Ausschuss)*, et une foule d'affaires étaient enlevées à la connaissance du grand Conseil. Nos cinq échevins absorbaient en même temps l'administration de la justice et la direction de toutes les commissions municipales, avec les profits de toute sorte qui s'y trouvaient annexés. Aussi longtemps qu'ils le purent, ils travaillèrent à conserver sans partage et cette influence et ces revenus. s'opposant à toute élection nouvelle. Mais à la moindre absence de l'un d'entre eux, ou en cas de maladie, ils n'étaient plus en nombre pour siéger aux assises du Schultheiss : il fallut enfin céder à l'évidente nécessité.

Lorsque la question fut posée devant le grand Conseil, celui-ci décida de remplir toutes les places vacantes, de nommer par conséquent sept nouveaux échevins. Trois listes de candidats furent lues, conformément aux règles traditionnelles, à la séance du 9 novembre 1615. Le Schultheiss en présentait sept, l'échevinat dix-sept

et les XXIV vingt. L'élection eut lieu le 17 décembre. Elle fut favorable à Marzolf Gambs, Martin Herrlin, Philippe Wilwisheim, Bartholme Bildstein, portés sur les trois listes ; à Laurent Boos, proposé par les deux premières, et Jean Rauchenius, marqué sur les deux dernières. Martin Meltzum ou Melsheim arriva troisième, quoiqu'il ne figurât que sur la liste des XXIV. Wilwisheim seul était luthérien.

Ainsi dans le conseil des échevins, les chefs de la cité, les protestants, au lieu de trois voix sur cinq, n'en avaient plus que quatre sur douze. On devine quelle fut leur irritation, quand le vote fut connu. Röhrich s'en fait le complaisant écho avec sa candeur habituelle. Loin de choisir des nobles, dit-il (p. 487), comme le voulait la lettre des XXIV, on préféra prendre, parce qu'ils étaient catholiques, « des étrangers, des jardiniers, des paysans, même des domestiques, qui en partie ne savaient ni lire ni écrire, des hommes chassés d'ailleurs pour leur mauvaise conduite, ou si pauvres que la ville était forcée de leur donner un secours hebdomadaire ».

D'après la lettre des XXIV, ce n'est pas aux nobles, mais aux descendants des anciens échevins, que les électeurs doivent accorder leurs préférences ; de plus cette obligation n'est que conditionnelle. On doit tout au contraire sortir de ce cercle, si l'on trouve au dehors des sujets plus dignes du choix. Cela se fit dès 1392 par l'élection de trois plébéiens, et ce principe ne cessa dans la suite de guider les électeurs dans leurs votes. Sur les cinq échevins qui existaient encore en 1615, il y en avait trois, Capito, Westermeyer et Kindwiller qui se trouvaient dans ce cas.

Quant aux six élus, si malmenés par Röhrich, nous n'avons pas à leur sujet des notes biographiques assez complètes pour mettre leur valeur en pleine lumière. Mais ce que nous en savons, suffit pour fermer la bouche à leur critique. Cinq d'entre eux étaient patronnés par l'ancien échevinat ; Gambs appartenait à une famille échevinale ; Herlin était noble ; Boos était docteur en droit ; Rauchenius avait dirigé l'école latine avant

l'arrivée des Jésuites; Bildstein, par son intelligence et sa fortune, était alors la personnalité la plus en vue de Haguenau. Melsheim est le seul dont la position sociale nous soit inconnue. Il est possible qu'il ne fut pas un lettré; mais il est arrivé troisième sans l'appui du schultheiss et des échevins; ce fait prouve surabondamment la haute considération qu'il rencontrait dans la bourgeoisie de Haguenau. On voit par là quelle confiance méritent les appréciations de Röhrich. Il ne les a pas inventées, dira-t-on peut-être; il n'a fait que les réproduire de bonne foi. Nous aimons à le croire. Mais, sérieusement compris, le devoir de l'historien ne se borne pas à copier de bonne foi et sans examen toutes les récriminations passionnées, que l'amertume de la défaite subie peut inspirer aux contemporains engagés dans la lutte [1]).

La même tactique fut appliquée au recrutement du sénat et sur les huit membres qui entrèrent, en 1616, au conseil des XXIV, il n'y eut pas un seul protestant.

L'échec éprouvé par les luthériens dans ces élections en amena bientôt un second, non moins sensible au parti. Maîtres dans les deux conseils de la ville, les catholiques ne pouvaient pas laisser la chancellerie entre les mains des protestants. On y songeait, lorsque le greffier-syndic, Melchior Greiner, mourut fort à propos (1616). Il fut remplacé par un homme dont les sentiments religieux répondaient à ceux de la majorité, Michel Glaser, et tous ses bureaux furent renouvelés dans le même sens.

Ces désastres politiques avaient nécessairement leur contre-coup sur les rapports sociaux de la bourgeoisie. On récriminait, on discutait, dans l'intérieur des familles, sur la voie publique, à l'auberge, même dans des réunions exclusivement religieuses. Qui commençait? Nous n'essaierons pas de le dire. Dans toute querelle les deux

1) Tout ce que Röhrich dit à cette occasion de l'organisation municipale de Haguenau, n'est qu'un tissu d'inexactitudes.

partis rejettent volontiers l'un sur l'autre l'initiative de la lutte, et les contemporains eux-mêmes ne réussissent pas d'ordinaire à faire la part exacte des responsabilités.

A en croire la Chronique des Jésuites, le *troisième prédicant*, fraîchement débarqué de Tubingue pour combler le vide que la mort venait de faire dans le clergé luthérien de Haguenau, avait annoncé l'intention de prouver que la doctrine de Luther remontait aux temps apostoliques, était par suite contemporaine du Christ. Mais la démonstration promise ne vint point. Alors le prédicateur catholique, le P. Vogler, las d'attendre, prit la parole à son tour, déclarant qu'il prenait à son compte la thèse de son adversaire. Et de fait, devant un auditoire considérable, attiré par cette proposition inattendue, il présenta les doctrines protestantes comme remontant à Simon le magicien, descendant ensuite jusqu'à Luther par la filière de toutes les hérésies, qui se succédèrent dans le cours des siècles.

Les protestants ne semblent avoir répondu à cette attaque que par un sermon, que le pasteur Hengher prêcha le dimanche de la Septuagésime (10 janvier) et qui fut imprimé à Strasbourg quinze jours après [1]). Nous avons lu et relu ce discours un peu confus, sans y rien trouver qui méritât d'être signalé. Hengher reconnait que l'hérésie est un grand crime; mais la confession d'Augsbourg n'en renferme point. Le catholicisme, dit-il, a conservé les fondements de la foi; mais il admet aussi des abus et des doctrines contraires au pur évangile. Le pasteur ne demande qu'à vivre en paix; mais si le *loyalite* de Saint-George poursuit sa pointe, « il saura à son tour prendre un ton plus acerbe » [2]).

Plus efficaces que ces menaces provocatrices furent les démarches que les chefs de la cité firent auprès du

1) Christliche Predigt gehalten auf den Sontag Septuagesimæ zu Hagenaw, gedrukt zu Strazburg bey Johan Carolo, 1616.

2) Das hinführo disz theils nicht mehr so leisz getreten.

Père recteur. Pendant que la foule se passionnait pour des controverses qui rompaient la monotonie de la vie ordinaire, le magistrat s'en alarmait. Il redoutait à la fois la paix publique troublée à l'intérieur de la cité et les difficultés soulevées au dehors par les rapports dénonciateurs, que les luthériens de la ville ne cessaient d'envoyer aux Etats luthériens du voisinage. Pour calmer les esprits émus, le recteur du collége obligea le P. Vogler à changer le thème de ses conférences.

Mais quand certaines idées sont en l'air, il est difficile d'y échapper complétement. La polémique ne tarda pas à renaître sous une autre forme. Un jour le P. Vogler, parlant de la Bible de Luther, signala en passant quelques textes que cette traduction avait supprimés ou dénaturés. De là grand émoi. Hengher acheta une brochure, publiée à Molsheim sur le même sujet, et, croyant qu'elle était de Vogler, annonça qu'il le réfuterait pied à pied et qu'il se faisait fort, avec l'appui des princes, de le faire repentir de publications compromettantes pour la tranquillité de l'Empire et de la religion. Mais il ne tarda pas à reconnaître qu'il n'était pas de force à tenir, ni ces promesses, ni ces menaces. Sa reculade, quoique présentée comme un sacrifice fait à l'amour de la paix, ne servit qu'à aigrir les siens, à encourager ses adversaires.

On en était là, lorsque fut soulevée la question des deux couvents wilhelmites. La ville n'avait aucun droit sur l'un, et ses droits sur l'autre étaient plus que douteux.

Le dernier prieur de Haguenau était mort en 1612, ne laissant dans sa maison qu'un seul religieux, un jeune phtisique, dont les jours étaient comptés. L'évêque de Strasbourg intervint aussitôt. Il traita avec le survivant, qui entra volontiers dans ses vues, et négocia à Rome pour obtenir la confirmation canonique de la translation qu'il projetait. Dès que tout fut réglé, il réunit au collége des Jésuites le petit monastère de Haguenau et ses revenus. Le magistrat n'avait aucun

titre pour se mêler de cette question purement ecclésiastique, aucun intérêt à contrecarrer un transfert profitable à une cause qu'il patronnait. Il le reconnut et laissa faire.

Sans être plus difficile, l'affaire de Marienthal était moins simple. On l'a vu plus haut, ce monastère, ruiné par la guerre des Paysans, était arrivé à la ville (1543) en retour d'une pension viagère, accordée au prieur Sturner et à charge d'entretenir le pèlerinage. Tant qu'il fut protestant, le magistrat n'eut aucun scrupule, ni sur la légitimité de cette cession, ni sur sa négligence à remplir l'engagement contracté. Une municipalité catholique ne pouvait partager la même quiétude. Aussi l'archiduc Léopold, quand il vint à Haguenau, en 1617, présider les Etats de la Basse-Alsace, n'eut-il aucune peine à obtenir la restitution désirée. L'acte dressé à cette occasion [1]) le reconnait franchement. « Comme la ville n'était pas fondée en sa possession, y lit-on, et qu'Ulrich Sturner qui a fait la translation, n'en avait pas le droit, le susdit monastère sera remis aux Pères de la Société, comme détenteurs du couvent des Wilhelmites, à condition qu'ils accepteront aussi les charges et que les revenus, annexés à perpétuité au collége, resteront sous la protection de la ville ».

Fidèle à notre devoir de nous édifier aussi bien que possible sur la portée des faits rencontrés, nous avons cherché à savoir quelle était la valeur réelle de cette restitution, ce qui nous fut révélée assez exactement par les comptes de Marienthal pour l'année 1606, les seuls qui subsistent encore. La maison avait alors, déduction faite des frais et des rentes passives, un revenu net de 102 ℔ 13 ß 5 ₰ en argent, de 7 sacs de seigle en nature. En supposant que la situation ne s'est point modifiée de 1606 à 1617, comme la chose est probable, la fortune de Marienthal, en dehors des bâtiments,

1) Dieweil die Stadt nit fundirt und der transferent solches zu thun nit berechtigt (10 avril).

représentait ainsi une somme actuelle de 1600 marks. Or la desserte du pèlerinage obligeait les Jésuites d'y établir une petite communauté de deux Pères avec un ou deux Frères coadjuteurs. Au point de vue pécuniaire, l'acquisition de Marienthal était donc pour eux une pauvre spéculation. Mais il y avait là du bien, beaucoup de bien, à faire. Nos religieux acceptèrent donc avec empressement la tâche qui leur était confiée, à laquelle d'ailleurs ils s'étaient dévoués depuis leur arrivée à Haguenau, sans rémunération, comme sans mission spéciale [1]).

Cette restitution n'était point, du reste, à cette époque, un fait isolé. En 1616, on avait réparé dans une certaine mesure la confiscation du Muhlberg, en accordant une partie de ses biens au béguinage de l'Erdenheimergasse, plus tard Saint-Joseph. Par suite des mêmes scrupules, la ville devait céder l'ancien couvent des Repenties, d'abord aux religieuses de Königsbruck (12 août 1618), puis à des étrangères patronnées par les Augustins (1620), enfin aux Annonciades (29 juillet 1621). Il y avait peut être dans ces dispositions une menace indirecte pour les luthériens de Haguenau. Car enfin cette nef et ce cimetière des Franciscains, que la ville leur avait accordés, ne lui appartenaient pas davantage, et les incessantes réclamations de l'Ordre spolié n'avaient pas même laissé à cet abandon l'apparence d'une prescription légale. Un pas de plus dans cette voie de restitution et le nouveau culte se trouvait sur le pavé.

1) Röhrich dit à ce propos (p. 486) : ... welche diesen letzteren Ort (Marienthal) durch ein wunderthätiges Marienbild zu einem *Wallfartsorte machten*, dessen Kräfte sie dem abergläubigen Pöbel in Predigen und Schriften anprisen... Quand on lit ces lignes, on ne sait ce qu'il faut admirer le plus, ou la grâce délicate de l'expression, ou la grotesque idée d'attribuer aux Jésuites du XVIIe siècle la paternité de ce pèlerinage. Il est évident que notre docte et consciencieux historien n'a jamais lu les livres de 1608 et 1749 qu'il cite en note, ou que, pour un protestant de son école, la vérité perd tous ses droits, lorsqu'il s'agit de lui sacrifier une pointe contre les Jésuites, si grossière qu'elle fût.

Les luthériens sentaient-ils vaguement la possibilité d'une éventualité qui se rencontra sept ans plus tard? Se laissèrent-ils simplement dominer par leur haine contre les Jésuites et contre tout ce qui semblait favorable à ces religieux? Toujours est-il qu'ils se montrèrent exaspérés de cette cession de Marienthal, bien qu'elle ne touchât directement, ni à leurs intérêts, ni à leurs droits. Les pasteurs n'avaient pas osé se plaindre trop haut de leurs échecs politiques. Ils se dédommagèrent de cette réserve forcée, lorsque se présenta l'occasion de décharger leurs colères sur la terrible Société. De son côté, le P. Vogler releva le gant, et la surexcitation publique ne tarda point à atteindre son comble.

D'après un rapport présenté au sénat par l'échevin Westermeyer (8 mars), les menaces les plus terribles étaient proférées contre les catholiques; on voulait mettre le feu à leurs maisons, les massacrer, etc., etc. « Cela provient, disait-il, de la prédication passionnée des pasteurs évangéliques, qui ne craignent pas d'attaquer ouvertement en chaire les décrets du sénat ».

Cités devant le conseil, les pasteurs rejetèrent naturellement la faute sur les Jésuites (10 et 17 avril. Cela ne dut surprendre personne. Mais ce qui était moins prévu, c'est l'hésitation qu'ils montrèrent, quand on leur demanda le serment d'obéissance. « Ils ne pouvaient le prêter, disaient-ils, à l'insu du duc de Wurtemberg, leur *supérieur temporel;* ils avaient à Tubingue leur *supérieur spirituel* ». Il leur fut répondu que le sénat « ne pouvait tolérer ici, dans une ville impériale, aucune personne soumise à une autorité étrangère ». Ils avaient en conséquence à jurer ou à se retirer. Sur les instances de leurs coréligionnaires, ils jurèrent. Mais leur hésitation et les raisons par lesquelles ils la motivaient, laissèrent une impression que nous retrouverons plus tard. En même temps une proclamation fort sévère fut adressée au peuple.

Le calme se rétablit de la sorte, et les Jésuites en profitèrent pour rendre à la procession de la Fête-Dieu

son ancienne splendeur. Elle parcourut la ville entière, comme avant l'établissement de la Réforme. Tous furent frappés de l'éclat de la cérémonie, et du nombre considérable des hommes qui prirent part à cette espèce de revue des forces catholiques[1]). Peu de temps après le sénat s'associait officiellement à une solennité moins brillante, mais non moins puissante sur les cœurs, à un nouveau jubilé.

Vers la fin de l'année l'harmonie se trouva de nouveau compromise. Le rectorat de l'école latine des luthériens vint à vaquer par le départ du titulaire. L'occasion sembla propice pour réaliser sur le terrain du personnel une révolution analogue à celle que les soi-disantes fondations prétendaient faire sur le terrain économique et financier. Si le coup réussissait, la petite église obtenait une indépendance complète, pouvait se mouvoir librement et sans contrôle, en dehors de toute ingérence municipale. Il s'agissait d'établir, en fait et par suite en principe, que la nomination des maîtres et des pasteurs appartenait aux chefs de la communauté luthérienne et à eux seuls.

Ceux-ci se hâtèrent donc d'envoyer le pasteur Hengher au duc de Wurtemberg, qui à son tour s'empressa de leur expédier le Mag. Graseckh; ils pensaient qu'on n'oserait repousser un homme appuyé de ce haut patronage, qu'on s'inclinerait humblement devant le fait accompli. De la sorte le précédent était posé et faisait loi pour l'avenir.

Mais en dépit des précautions prises, la mèche fut éventée. Les scholarques catholiques apprirent que leurs collégues protestants négociaient en dehors d'eux; ils négocièrent à leur tour avec Jean Chilian Stoll, le recteur de Landau, qui avait offert ses services au sénat et qui

1) Il y eut 40 conversions en cette année, 30 en 1618, 36 en 1619. Parmi ces convertis se trouvent des personnes de marque : le stettmeister Herlin avec sa femme et ses deux fils; le maître-monnayeur Caspar Mock, le frère du chroniqueur, plus tard aussi échevin.

n'eut pas de peine à les faire agréer, grâce au discrédit jeté sur les Wurtembergeois par l'affaire du serment. Quand Graseckh arriva, la place était promise. Vu le respect dû à Monseigneur le duc de Wurtemberg, le greffier reçut ordre de lui écrire une lettre d'excuses ; quant au magister, il fut invité à retourner dans ses montagnes, et on laissa les frais de son voyage au compte de ceux qui l'avaient fait venir.

Ces détails réglés, vint le tour des auteurs de cette petite intrigue. Hengher, l'âme du complot, tout au moins son complaisant instrument, fut congédié avec deux mois d'appointements. On priva de leurs charges tous les administrateurs qui avaient trempé dans l'affaire. Il fut décidé en outre que s'ils essayaient de faire intervenir des princes étrangers, on en référerait à l'empereur.

Hengher s'exécuta [1]. Il chercha plus tard à se justifier dans une lettre particulière, adressée à Westermeyer (1619). Cette missive se divise en deux parties. La première n'est qu'une longue diatribe, entremêlée de textes bibliques, contre les Jésuites, auteurs de tous les maux, perturbateurs de la paix publique, maîtres à l'école, à l'église, au sénat, etc., etc. La seconde comprend son plaidoyer. Mais celui-ci n'est pas heureux. L'auteur cherche à prouver que les pasteurs étaient

1) Voici ce que la Chronique des Jésuites nous apprend de son caractère et de son départ, que ses partisans s'efforcèrent de transformer en triomphe : Homo erat plurimum sibi juris authoritatisque arrogans, seditionum excitandarum studiosus, Societatis nostræ juratus hostis, versutus et reipubl. pestis ; denique plus stulto plebeculæ favore quam suo merito pretiosus. Quem favorem observantiamque mirum quam declararunt in ipso ejus excessu ex urbe. Ut enim nihil de muneribus nec paucis nec levibus, nihil de honorifico plurimorum comitantium agmine, nihil de socia musica (cujus ipsemet peritissimus), nihil de benedictione flexis genibus avidissime et efflagitata et excepta, nihil de cœteris benevolentiæ propemodum incredibilis signis, certe ipsis pedum osculis dum equo insideret, illachrymantes testati fuere fratres evangelici, quam extitissent tam sancti Popæ, tam spiritalis Patris et instar Patriarchæ Jacob fecundi (duodecim enim secum liberos educebat carpento) amantes filii. Non nemo Argentinam (quid ? in Hercyniam sylvam ad abbatiam S. Georgii capescendam) usque deduxit.

nommés à Haguenau par les administrateurs de l'église luthérienne. Dans le cas présent, il ne s'agissait point de pasteurs, mais de maîtres d'école. Il fallait établir que ceux-ci étaient à la nomination des scholarques. Or pour une école qui ne comptait que cinq années d'existence, il était impossible de trouver une tradition quelconque.

Lui parti, tout rentra bientôt dans l'ordre. Son premier vicaire, Springer, le remplaça à la tête de la paroisse et reçut comme second vicaire Mag. Jean Dumler qu'il présenta lui-même pour ce poste (24 février 1618). Les administrateurs suspendus, tant de le paroisse que de l'école, reprirent leurs fonctions dès que le Dr Theus, auteur de la lettre au duc de Wurtemberg et d'une lettre injurieuse pour Westermeyer, eut fait amende honorable[1]). Quant à Stoll, personne n'avait à se plaindre de lui. C'était, nous apprend Röhrich, « un homme paisible, très versé dans le grec et le latin, qui avait déjà fonctionné à l'école de Haguenau, à une époque antérieure ».

Mais s'ils n'avaient pas à souffrir des conséquences immédiates de leur intrigue, les protestants de Haguenau n'en déploraient pas moins son échec. Pour essayer de le réparer, ils envoyèrent des doléances aux villes libres et impériales qui adressèrent au magistrat de graves remontrances (Heilbronn, 23 janvier 1618). Cette lettre resta sans réponse. Alors arriva à Haguenau une commission déléguée par le comte palatin, le duc de Wurtemberg, le marquis de Bade, les villes de Strasbourg

1) Röhrich ignore la date de ces faits, cela n'est pas un crime et il lui était permis de les passer sous silence. Mais pourquoi affirme-t-il qu'ils n'eurent lieu que huit mois plus tard, à la suite de la députation dont nous allons parler?... Der Rath, nach langem Zögern, und vielleicht mehr durch das Ansehen der Gesandschaft als durch die von ihr dargelegten Gründe bewogen, versprach endlich, Pfarren und Kirchen- und Schulpfleger wieder in ihre Aemter einzusetzen (p. 490). Ne retrouve-t-on pas ici, comme du reste à chaque page de son *Histoire*, ce petit esprit de récrimination gratuite, qui dénature partout la véritable physionomie des événements.

et de Spire (5 septembre). On la reçut avec la déférence due à ses commettants. Mais il est rare que des commissions dépourvues de tout droit d'intervention, investies d'une autorité purement morale, puissent aboutir à des résultats pratiques : celle-ci ne fit pas exception à la règle générale.

De quoi avait-elle d'ailleurs à s'occuper? Hengher ne pouvait pas revenir et y songeait moins encore : le duc de Wurtemberg, pour le consoler de sa mésaventure, lui avait donné la riche abbaye de Saint-George dans la forêt noire. On parla de l'opportunité de construire un mur entre le chœur et la nef des Franciscains, pour isoler le local affecté au culte protestant. On parla de la négligence avec laquelle se payait le traitement du troisième vicaire [1]). On parla aussi de la liberté laissée aux prédicateurs catholiques, pendant qu'on réprimait sévèrement les écarts des protestants. Mais tous ces propos n'étaient évidemment qu'une entrée en matière, la bagatelle de la porte.

Il était impossible à des hommes sérieux de réclamer la nomination des pasteurs et de leurs coadjuteurs de l'école pour un comité incohérent, comme celui qui s'était spontanément improvisé en 1617 avec le concours des membres luthériens de diverses commissions municipales. Avant de traiter de la nomination elle-même, il fallait solliciter tout d'abord, pour l'administration de l'église et de la paroisse luthérienne, des commissions exclusivement luthériennes, que l'on pourrait ensuite investir de ce droit. C'est ce que firent les délégués. Des commissions mixtes, disaient-ils, ne peuvent que provoquer des mésintelligences. « Il est de *toute équité* que les administrateurs partagent les croyances de ceux

1) Ces négligences étaient-elles volontaires et calculées ? En tout cas le sénat n'attendit pas cette intervention étrangère pour stimuler le zèle des receveurs. Le 28 février 1618 il ordonna, à propos des subsides accordés à l'église luthérienne, bey den fabricken mehr richtigkeit zu verschaffen.

qui sont instruits, soit à l'église, soit à l'école, *comme cela se faisait il y a peu d'années non seulement ici...* » 1).

Ces braves délégués, ou ils étaient trompés par des renseignements équivoques, ou ils avaient une foi bien robuste dans la naïveté de leurs auditeurs. Voici ce *qui se faisait*, il y a peu d'années, c'est-à-dire à l'époque où leurs amis étaient au pouvoir. En 1580, par exemple, à l'apogée de leur puissance, leur église était sous la protection de Phil. de Gottesheim, Daniel Hecker, Vit Zaberer, Hans Baur, tous protestants : administrateurs et administrés se trouvaient en communion de sentiments, *comme le voulait l'équité*. Mais à la paroisse catholique de Saint-George, nous retrouvons Gottesheim, et Vit Zaberer avec le luthérien Jean Sessolsheim comme receveur ; la même *équité* était satisfaite, paraît-il, dès que les catholiques avaient chez eux deux voix sur cinq, celles de Diebolt Hug et de Veltin Kindwiller. La même proportion se rencontrait à l'Œuvre Saint-George, deux catholiques, Diebolt Hug et Marzolf Gambs, trois protestants, Jean Reinbold, Diebold Wanger et le receveur N. Wilwisheim. Les scholarques étaient alors tous luthériens, Jean Reinbold, Melchior Knobloch et Jean Conrad Botzheim 2). En pareil cas, renvoyer au passé, c'était pour nos diplomates une maladresse insigne ou une témérité plus iuqualifiable encore.

Il est à désirer sans aucun doute que le pouvoir civil s'ingère le moins possible dans la vie intérieure des communautés religieuses, qu'il les laisse s'administrer elles-mêmes, sous la direction de leurs chefs naturels. Si les luthériens de Haguenau avaient pu dire aux catholiques en toute sincérité et en toute vérité : pendant

1) Immassen solches nicht allein dieser enden vor wenig jahren...

2) Nous avons pris pour exemple l'année 1580, d'abord parce que nous ne connaissons que rarement le personnel complet des commissions et le culte que professait chacun de leurs membres ; ensuite parce qu'à cette époque les protestants étaient complètement libres d'appliquer les principes de l'*équité*, tels qu'ils les entendaient.

La sagesse des nations accorde vingt-quatre heures aux condamnés pour maudire leurs juges. Or en matière politique les vingt-quatre heures deviennent facilement des années, surtout quand des condamnations nouvelles rouvrent de temps en temps des plaies mal fermées. Battus aux élections, battus à la Chancellerie, battus devant la commission, les luthériens de Haguenau devaient être aigris et, par suite, tout était pour eux matière à plaintes et à récriminations. Rien donc de plus naturel que les doléances de ces victimes vraies ou imaginaires de l'intolérance contemporaine. Mais l'historien, qui n'a point pour excuse le souvenir de coups personnellement reçus, ne doit s'associer qu'avec réserve à ces colères intéressées, et, s'il le peut, il les soumettra au contrôle d'une froide critique. Nous avons donc cherché dans les Protocoles du sénat et des échevins, ces échos officiels de toutes les querelles du jour, les vestiges plus ou moins graves des persécutions signalées à notre indignation. Voici ce que nous avons rencontré :

Le 13 juin 1618 le diacre évangélique Jean Werner est déposé « à cause de sa prédication passionnée et aggressive ». Comme le texte de cette prédication n'est pas indiqué, les amis de Werner restent libres de croire que la passion se trouvait, non chez le prédicateur, mais chez les juges, qu'on le punissait trop sévèrement, que tout au moins il était provoqué par les injures des Jésuites. Nous les engageons toutefois à tenir compte des circonstances suivantes, relevées dans le Procès-verbal. L'arrêté est pris sur le rapport des administrateurs en majorité protestants de l'église et sur la plainte « d'autres personnes de religion évangélique ». Le sénat exige en outre, que les administrateurs remettent à la Chancellerie un Mémoire détaillé sur ce point et sur leurs autres griefs contre Werner ; le greffier de la ville est chargé d'écrire au duc de Wurtemberg et de lui exposer l'affaire en *leur* nom. Ce luxe de précautions insolites nous semble caractéristique, et pour la situation

générale et pour le procès Werner en particulier. Le sénat dégage sa responsabilité avec tant de soin, parce qu'il connait les susceptibilités qui dominent autour de lui, les interprétations plus ou moins méchantes données à ses moindres actes. D'un autre côté il faut que la culpabilité du pasteur soit bien grave pour qu'elle soit dénoncée, dans les circonstances d'alors, par ses propres coréligionnaires, bien évidente, pour que le sénat la fasse à son tour dénoncer au protecteur de l'accusé.

Les suites de l'incident ne trahissent pas davantage l'esprit de persécution. Werner reconnait ses torts, promet plus de réserve et apaise par cette soumission la commission administrative. Le président de celle-ci, Capito, consent alors à intervenir en sa faveur. Le sénat revient aussitôt sur sa première sentence. Le diacre reprend ses fonctions et trois ans plus tard deviendra premier pasteur. Où est la persécution ?

Au mois d'octobre de la même année, le landvogt, comte de Furstenberg, se présente devant le sénat. On lui attribue, dit-il, le propos suivant : « Je m'étonne que les évangéliques ne se plaignent pas des misères que leur font les catholiques ». C'est une infamie, dit-il ; il demande qu'on fasse une enquête à ce sujet. L'enquête a lieu et il se trouve que le docteur Theus est, sinon l'auteur, au moins le colporteur actif de ce propos. Sur quoi, Theus est condamné à faire au comte des excuses publiques. Cette satisfaction pouvait être désagréable pour notre médecin, bon homme au fond et très dévoué à ses malades, mais la plus indiscrète des commères, que son bavardage irréfléchi et sa conduite dépourvue de tact exposèrent mainte fois à pareille mésaventure. Qui oserait y voir un acte de persécution ?

L'année précédente, le prédicateur de Saint-George, le P. Vogler, était tombé grièvement malade. Peu de temps après parut un pamphlet anonyme qui racontait qu'en punition de ses attaques contre le luthéranisme, la justice divine lui avait enlevé la raison, qu'il avait

de tels accès de fureur qu'une quadruple chaîne pouvait à peine le retenir, qu'enfin le démon l'avait enlevé tout vivant. Si absurde qu'elle fût, la fable, soutenue par de nombreux compères, produisit une profonde émotion, qui ne cessa que lorsqu'on vit le P. Vogler remonter en chaire. Et pourquoi n'eût-elle pas trouvé créance au milieu de l'effervescence du moment? A une époque plus récente et plus calme le pasteur Billing ne l'a-t-il pas trouvée *digne d'être notée?* Le pasteur Schæffer ne l'a-t-il pas trouvée digne d'être traduite? Le jeune Jäger n'a-t-il pas jugé bon de la citer à son tour? Il est vrai que Billing en a retranché quelques détails grotesques, mais il n'en a que mieux accentué son caractère merveilleux. Voici son récit:

« L'an 1618, *il se passa* à Haguenau un événement qui est digne d'être noté. Le curé (?) de Saint-George, Vogler, prêtre de la société de Jésus, grand ennemi des protestants, ayant un jour, du haut de la chaire, dirigé contre eux de violentes attaques, *osa appeler* sur lui-même la vengeance divine, si ses attaques étaient dénuées de fondement; *la main de Dieu le frappa, à l'instant même, de démence.* Un citoyen évangélique raconta ce *fait* dans une brochure qui lui valut une amende; on le força d'ailleurs de faire réparation au *malade* ». Le miracle y est bel et bien. Personne n'osera dire que Billing et Schæffer, son traducteur, fussent ennemis du surnaturel, dès que le surnaturel se mettait au service de leurs petites passions.

Lorsque l'auteur du pamphlet, le serrurier Pierre Muller, fut découvert — convaincu par son propre aveu et par le témoignage de sept de ses coréligionnaires — il dut aller à Spire, où le P. Vogler faisait alors sa troisième année de probation, pour lui présenter ses excuses en présence d'un notaire protestant, chargé d'en dresser procès-verbal. Mais en ce moment le Jésuite prêchait une mission et Muller dut revenir sans avoir subi sa pénitence. La scène des rétractations n'eut lieu que quelques semaines plus tard, quand Vogler revint

à Haguenau; elle eut pour témoins Jérôme Capito, Bildstein, Zaberer, N. Reimbold, et une nombreuse assistance composée surtout et à dessein des notabilités luthériennes de la ville[1]). Ici encore y a-t-il trace d'une persécution ?

Jæger croit la découvrir dans une pétition du pasteur Springer, qu'il relate en détail. Les administrateurs de l'église luthérienne l'avaient relevé de ses fonctions. Comme la maladie le réduisait depuis quelque temps à l'impuissance, et que ses deux vicaires, Jean Werner surtout, se refusaient à faire son service, bien qu'il eût promis de s'en montrer reconnaissant, cette mesure pouvait être exigée par le bien public. Springer l'accepte donc sans protestation. Mais il y a 32 ans qu'il travaille à Haguenau, où il a été envoyé par le prince de Wurtemberg sur la demande de tout le sénat[2]). On n'a jamais eu à se plaindre de lui. Il espère qu'on lui accordera une pension de retraite. D'un document de ce genre, alors qu'on ne connait pas autre chose, pas même l'accueil qu'il reçut, il n'y a rien à conclure, sinon peut-être que l'esprit de fraternité n'était pas le faible des collègues de Springer. Il est absurde de s'appuyer sur cette pièce, qui date du 6 octobre 1621, et qui suppose un remplacement et non une suppression de personnes, pour s'écrier (p. 92) : « De cette façon, l'église protestante était encore privée d'un de ses pasteurs, quand, en 1618, la guerre de Trente ans éclata ».

Mieux informé que Jæger, nous pouvons compléter l'histoire de cet incident. Lorsque la pétition de Springer arriva au sénat, la commission qu'elle concernait était

1) Muller se vengea plus tard de son humiliation forcée d'une manière tout aussi évangélique. Lorsque les Mansfeldiens pillèrent le collége des Jésuites, il profita de l'occasion pour pêcher en eau trouble. Mais la malchance le poursuivait; son pieux larcin fut découvert et sa veuve dut payer, en 1628, 50 liv. comme dommages-intérêts.

2) Et cependant Hengher prétendait que le sénat ne s'occupait point des pasteurs !

absente ; on la lui envoya naturellement. Ce que fit et proposa ensuite cette commission, présidée par Capito, nous l'ignorons. Il est probable que la mort de Springer qui survint quelques jours après, coupa court aux négociations. Quant à l'église protestante, elle ne perdit rien de son personnel. Werner devint pasteur (22 décembre) ; il fut en même temps chargé de chercher un nouveau diacre et présenta en cette qualité G. Bader (21 février 1622).

La ville était à cette dernière date en pouvoir de Mansfeld.

---

## CHAPITRE TREIZIÈME

### La catastrophe.

Lorsque Mansfeld s'approcha de Haguenau, il fit sommer la ville de recevoir ses troupes en garnison ou de se racheter à prix d'argent. Le magistrat choisit ce dernier parti. Les négociateurs fixèrent la rançon à 100.000 fl., et le général l'accepta, moyennant une gratification supplémentaire de 200 ducats. Mais quand il eut l'argent, il se ravisa. Profitant de la permission accordée à ses soldats d'entrer en ville pour y faire des emplettes, il y pénétra à leur suite et s'y installa.

Il se présentait comme protecteur et restaurateur de l'Eglise luthérienne. Parmi les demandes que le commandant Pfaff formula à son entrée en ville, se trouvait celle-ci : « Les évangéliques *qui ont été jusqu'ici gênés dans le libre exercice de leur religion* et dans les autres libertés dont ils jouissaient autrefois, y doivent être maintenus comme dans d'autres villes impériales ; on les rétablira dans tous leurs droits, de sorte qu'ils n'éprouvent plus aucune contrainte à cet égard ». Le

magistrat protesta contre l'exactitude de ces récriminations. Pfaff se contenta de répondre : « *On l'a affirmé à Mansfeld*[1]) ».

A l'arrivée de l'armée luthérienne, les catholiques effrayés suspendirent l'exercice solennel de leur culte, mais ils le reprirent aussitôt sur l'ordre même de Mansfeld. Cependant la tolérance religieuse proclamée à cette occasion et garantie d'ailleurs par la capitulation et par un sauf conduit spécial, n'empêcha point les couvents d'être pillés l'un après l'autre. Les Papistes eurent en outre, comme tels, une part, sinon exclusive, du moins privilégiée, dans les charges de l'occupation et aux violences privées de la soldatesque.

Si les luthériens avaient été, comme ils le prétendaient naguère, l'objet de vexations publiques, l'occasion était propice pour les faire cesser. Ni la chronique du protestant Mock, ni les Protocoles du sénat, ni les autres documents de nos archives ne conservent la moindre trace de réparations de ce genre. Un jour, il est vrai, on apprit à Mansfeld que les étudiants luthériens n'osaient plus, comme autrefois, aller de porte en porte mendier en chantant. Aussitôt il rétablit les chants et ordonna une enquête contre les proscripteurs de ces promenades musicales. Il espérait rencontrer une excellente occasion de sévir contre l'intolérance papiste. Mais il ne put, à son grand désappointement, donner aucune suite à ses intentions libérales : l'interdiction avait été faite, à l'insu des catholiques, par les scholarques protestants eux-mêmes.

1) Es sei dem Mansfeld also vorkommen. Rod. Reuss, dans un article consacré à un avocat strasbourgeois, Guillaume Scheer, auteur d'un poème intitulé *Gigantomachia Mansfeldiana*, rapporte, il est vrai, qu'il « nous retrace un tableau des dissensions intestines de cette ville (Haguenau), où la plus grande partie des habitants, surtout les protestants *qu'on y persécutait*, ne voulaient point se défendre... ». Mais il est probable que les mots soulignés par nous ne répondent qu'aux pieuses préventions de l'écrivain moderne. C'est sous la même impression qu'il dit en note que Mansfeld « protégea les protestants et logea de préférence ses soldats chez les bourgeois catholiques, *pour les punir de leur intolérance* ». (*Revue d'Alsace*, 1870, p. 294-95).

Le terrain politique était le seul où les luthériens se trouvassent atteints, non dans leurs droits, mais dans leur ambition. L'échevinat, où ils avaient si longtemps régné en maîtres, où ils avaient repris de l'ascendant, grâce au décès de trois catholiques et à leur ancien prestige, leur échappait néanmoins ; les places qu'y occupaient leurs vétérans, devaient passer à des catholiques, dès que la mort les rendrait vacantes. Mansfeld crut prévenir cette fatale éventualité et restaurer le pouvoir de ses coréligionnaires, en faisant nommer trois candidats luthériens, Jean Louis Greiff, le docteur Theus et Jean Nicolas Breitenacker. Ces trois recrues jointes aux quatre échevins protestants qui restaient encore, rendirent au parti sept voix dans ce collége suprême de douze membres. Les efforts de Mansfeld furent moins heureux pour le conseil des XXIV ; il n'y put faire entrer que cinq luthériens sur huit élus. Mais le rôle prépondérant de l'échevinat enlevait toute importance à cet échec relatif.

Ces changements politiques sont présentés par les historiens d'une manière fort inexacte. Ils supposent que dès son arrivée Mansfeld déposa les magistrats catholiques et les remplaça par des luthériens. Cette conduite hâtive et violente eût été aussi inutile qu'impolitique. Avec le pouvoir arbitraire dont il disposait, des magistrats catholiques ne gênaient guère le condottiere. Il avait d'ailleurs à sauvegarder les apparences, d'une part, pour ses élus qui en tireraient plus d'autorité morale, de l'autre, pour lui-même, dans l'intérêt de ses vues ambitieuses sur la Landvogtei. Il attendit donc patiemment que les élections annuelles des XXIV lui offrissent une occasion naturelle et plausible d'intervenir. Si le siège de Haguenau par l'archiduc Léopold (8-17 mai 1622), n'était pas venu déranger ses combinaisons, tout se passait au jour et à l'heure réglementaires. Les élections se firent peu de jours après, le 6 juin pour les échevins, le 11 juin pour les sénateurs.

Au renouvellement des conseillers Mansfeld rattachait la prestation d'un serment qu'il se fit jurer par toute la bourgeoisie et la réorganisation du collége catholique. Il consentait à laisser à ce dernier son caractère confessionnel, ainsi que ses revenus, mais il exigea la suppression des Jésuites. Le sénat eut beau insister pour conserver ces maitres, dont il n'avait qu'à se louer, dont les catholiques, disait-il, ne pouvaient se passer[1]). Mansfeld était de ces hommes qui admettent bien la liberté de conscience en théorie, à condition de la réduire en pratique, pour les autres, au plus strict minimum.

Tout cela n'eut du reste qu'une durée fort précaire. Dès le mois suivant, notre général évacuait Haguenau et les Impériaux y rentrèrent le 30 juillet 1622. Cet événement eut pour conséquence immédiate la suspension de tous les conseillers de nouvelle création, dont la nomination était d'ailleurs irrégulière, et le rétablissement des Jésuites dans leurs classes.

Pour le moment la réaction s'arrêta là. Mais d'autres changements étaient encore annoncés, plus ou moins prévus. Plusieurs membres du magistrat, les luthériens en particulier, étaient accusés d'avoir, par faiblesse ou par connivence, facilité l'arrivée de Mansfeld; la bourgeoisie dénonçait de nombreux abus, reconnus depuis longtemps, dont la réforme se remettait d'année en année. L'empereur nomma une commission chargée de faire sur toutes ces questions une enquête minutieuse. Ses travaux durèrent longtemps. Les Franciscains profitèrent de l'occasion pour réclamer l'église qu'on leur avait enlevée depuis soixante ans. Plus de vingt fois ils avaient fait la même tentative, elle avait toujours été écartée sans discussion; dans les circonstances actuelles, elle fut prise en considération et aboutit à une solution définitive.

1) Dann man catholischer seiten nit ohne dieselben fortkommen könte.

Le 21 octobre 1624 les commissaires firent enfin connaître le résultat de leur travail. Trois conseillers de la préfecture, cinq échevins, deux maréchaux et trois bourgeois furent arrêtés et condamnés à de fortes amendes pécuniaires. Un règlement, en grande partie nouveau, composé de 57 articles, modifia profondément l'administration de la cité. Le 26 du même mois, la députation se rendit à l'hôtel de ville où se trouvaient assemblés le sénat, la bourgeoisie et deux Pères de l'ordre de saint François. Là l'orateur de la commission s'exprima à peu près en ces termes :

« Chers fidèles, Sa Majesté Impériale, Roi de Hongrie et de Bohême, a aussi cru nécessaire de prendre chez vous la mesure dont nous allons parler. En l'année 1546, le couvent des Franciscains d'ici se trouvait dans une grande décadence et ne renfermait plus que deux religieux ; le magistrat tira partie de ces temps difficiles pour se faire remettre à un prix minime l'église de l'ordre. Il sentait cependant que cette cession avait besoin d'être consacrée d'une manière plus solennelle et s'adressa dans ce but en 1555 au Père provincial, le priant de confirmer la translation susdite. Celui-ci déclara que ses frères de Haguenau n'avaient eu aucun droit de faire cet abandon et qu'il ne pouvait pas y consentir. Les religieux continuèrent à rester dans le couvent et s'y trouvaient encore quand on y autorisa, en 1565, l'exercice d'un culte nouveau. Alors feu Sa Majesté Maximilien de glorieuse mémoire écrivit deux fois, dès l'année 1566, au magistrat, lui ordonnant expressément de supprimer cette innovation religieuse, de remettre tout en l'état antérieur, de rendre l'église à l'ordre ; mais Sa Majesté n'obtint en retour que de vaines paroles.

« En conséquence, sur l'humble supplique de l'ordre, Elle envoya ici en 1573 une commission impériale qui ne put aboutir. Depuis lors la même réclamation a été plusieurs fois renouvelée par l'Ordre, sans plus de succès. Aujourd'hui, après nouvelle requête, et rapport entendu

sur le véritable état des choses, Sa Majesté a constaté que ceux qui ont fait la prétendue translation, n'avaient aucun titre pour cela, comme des religieux morts au monde ; qu'une cession de biens de l'ordre faite par de telles personnes, ne saurait être valable et préjudiciable à l'ordre ; qu'une église, élevée à la gloire de Dieu, ne peut être transmise ainsi de main en main ; que les religieux n'ont reçu qu'un prix infime, ce qui donne à l'acte le caractère d'une transaction simulée et sans valeur ; que les religieux qui auraient dû se retirer après le contrat de 1546, s'il avait été sérieux, sont restés, montrant ainsi sa nullité; que les empereurs, ses prédécesseurs, ont ordonné à diverses reprises la restitution de cette église. Par suite, Sa Majesté veut que l'on remette les Franciscains en possession paisible de leur bien, pour y vivre conformément à leur institut, défend aux partisans de la confession d'Augsbourg d'y continuer l'exercice de leur culte, sous peine d'encourir Sa disgrâce. Les clefs de l'église sont rendues au Père gardien, et le sénat, protecteur naturel de l'ordre, est chargé de le défendre dans sa propriété, de punir ceux qui voudraient l'y troubler, ou de les dénoncer à Son Altesse l'archiduc ».

La commission exhorta la bourgeoisie en terminant, au nom de Sa Majesté Impériale, à se montrer en cela docile et soumise au vénérable sénat. L'exécution de ce décret fut de nouveau recommandée au magistrat, après la retraite des bourgeois. On devait le même jour enlever les bancs et le mobilier luthérien, pour procéder le lendemain à la réconciliation de l'église, suivie d'un sermon catholique dans la soirée.

Par cette communication, l'exercice du culte luthérien était interdit dans l'église des Franciscains ; elle était formelle à cet égard. Etait-il en même temps prohibé d'une manière générale et absolue ; y avait-il défense de le tenir ailleurs ? On pouvait le conclure des termes qui exposaient les démarches de l'empereur Maximilien. Cela se trouvait énoncé dans les instructions du capi-

taine Pfandtzelter, chargé de maintenir l'ordre public[1]. Mais vis-à-vis du peuple on ne parlait point catégoriquement à ce sujet. Un certain nombre de protestants écrivirent aussitôt aux commissaires pour les prier de s'expliquer. « La communauté évangélique, disaient-ils, vient de se voir enlever l'église qu'elle a reçue en 1546, mais elle n'en espère pas moins obtenir toutes les libertés que la Paix de religion accorde à tous les Etats de l'Empire ». Le secrétaire Barth répondit au nom de la commission que la communauté luthérienne de Haguenau datait de 1565 et non de 1546; qu'elle était postérieure à la Paix de religion de 1555 et ne pouvait bénéficier d'une convention faite pour consacrer des faits accomplis et non pour légitimer des entreprises futures. L'argumentation n'était pas neuve, nous la connaissons de vieille date. Mais autrefois ce n'était qu'un raisonnement développé par des avocats, auxquels le magistrat protestant de Haguenau, appuyé par tous les Etats et princes protestants de l'Allemagne, opposait d'autres avocats. Aujourd'hui ce raisonnement sert de considérant à un arrêt édicté par des juges, que le magistrat redevenu catholique et abandonné à lui-même, ne veut et ne peut rejeter, que Sa Majesté Impériale, fatiguée d'une lutte de six ans contre les états dissidents de son Empire, tient à faire exécuter de gré ou de force.

Repoussés par la commission (27 octobre), nos protestants adressèrent une supplique à l'archiduc Léopold, et une demande d'intercession aux comtes de Hanau et de Ribeaupierre, ainsi qu'aux seigneurs de Fleckenstein. En dehors de la question de droit, qu'ils rappellent en passant, ils insistent surtout sur les inconvénients moraux qu'entrainerait pour eux la suppression complète de leur culte. Au nom des enfants et des vieillards, des personnes infirmes et malades, ils sollicitent la per-

1) Das nit allein diese Kirche erhalten, sonder in der Stadt kein weiter exercitium selbiger Religion gestattet werde.

mission de se procurer à leurs frais un lieu de réunion et un lieu de sépulture, des pasteurs résidant à Haguenau, toujours en mesure de leur procurer les secours de leur ministère. Au mois de décembre, ils recoururent à l'empereur lui-même et à l'électeur de Saxe. Les quatre villes de Strasbourg, Nuremberg, Francfort et Ulm intervinrent en leur faveur, mais sans rien obtenir. Quelques mois après, quand l'archiduc se rencontra à Haguenau même avec les députés des dix villes impériales (19 mars 1625), deux nouvelles suppliques furent rédigées. Mais les députés protestants de Wissembourg, Landau, Munster et Colmar refusèrent d'intercéder, sous prétexte qu'ils n'avaient aucune instruction à ce sujet. La pétition composée pour Léopold ne lui fut pas même présentée.

Quelques semaines après la restitution de leur église (18 décembre), le sénat envoya une députation aux pasteurs et aux maîtres luthériens, qui avaient suspendu leurs fonctions depuis le 25 octobre. C'étaient, on le sait, Jean Werner et ses diacres G. Bader et Jean Dumler, Jean Chilian Stoll, recteur de l'école latine. On leur déclara que la ville était trop épuisée pour leur continuer à payer des services qu'ils ne rendaient plus; on les engageait à chercher d'autres places. Les premiers ne quittèrent cependant la ville que le 27 février 1625; le collaborateur Jean Reinhard partit vers la même époque. Le maître d'école allemand, André Reiss, ne se retira qu'au mois de juin. Le recteur de l'école latine, Chilian Stoll, prolongea son séjour jusqu'en juillet.

Quand on rencontre ces dates, on ne peut s'empêcher d'être surpris. L'exercice public du culte luthérien est interdit depuis deux mois, lorsque l'on donne congé aux ministres de ce culte. On attend ensuite encore deux mois pour leur remettre la paie qui donne à ce congé son caractère définitif. Ces lenteurs ne semblent-elles pas calculées? N'indiquent-elles pas que le magistrat ne savait trop que croire? Il se demandait

sans doute si la prohibition édictée au mois d'octobre ne serait pas une de ces mesures, si communes alors, que l'autorité modifiait ou retirait le lendemain, tantôt spontanément, tantôt sur l'intervention de tierces personnes. Ce n'est qu'après s'être bien assuré de la volonté formelle de l'empereur, que le sénat entra résolument dans la voie qui lui était tracée et mit en pratique à Haguenau ces principes d'intolérance religieuse qui prévalaient alors partout.

Jusqu'à ce moment la majorité catholique de notre cité s'était distinguée par une complaisance poussée souvent à la faiblesse, par une équité qui avait toutes les délicatesses de la sympathie. Elle ne fut peut-être que condescendante, lorsqu'elle laissa les patriciens installer un culte nouveau, repoussé par ses votes. Mais elle montra certainement de la faiblesse et une faiblesse coupable, quand elle leur permit de puiser dans sa poche pour assurer à leurs pasteurs des traitements qu'ils refusaient à ses prêtres, de s'emparer d'une école dont elle faisait tous les frais, d'y imposer à ses enfants un enseignement religieux hostile à ses croyances. Elle n'était que juste, lorque, reprenant la direction de cette école, elle supprima tout prosélytisme officiel pour y introduire le respect des convictions étrangères. Mais ce fut de la délicatesse plutôt que de la justice, quand la liberté de conscience ainsi assurée, elle se saigna à blanc pour leur fournir, sur ses fonds à elle, une école qui fût entièrement et complétement à eux.

Il est bien vrai que le jour où le patriciat luthérien sentit décroître son pouvoir oligarchique, il jeta des cris d'alarme et fatigua de ses plaintes tous les Etats protestants de l'Allemagne. Mais ses doléances religieuses n'étaient pour lui et pour ceux qui intervinrent en sa faveur qu'un prétexte, un moyen d'intimidation, un effort pour retenir, sous la pression de l'étranger, l'ascendant politique qui lui échappait. Devant la conférence réunie à Haguenau sur sa demande en 1618, il ne put formuler qu'une réclamation sérieuse : les échecs chaque

jour plus sensibles que lui infligeaient les élections municipales. Ses autres griefs n'étaient que des futilités ou l'application, désagréable aujourd'hui mais régulière et tradtionnelle, de principes administratifs établis par lui-même. Lorsque Mansfeld, son protecteur, fut maître de la ville, il eut beau chercher, il ne trouva, sur le terrain religieux, aucun tort à redresser, aucune persécution à punir ou à supprimer : il dut se contenter de restaurer sa puissance en remplissant les conseils de la ville de candidats de son choix.

Peu de temps après 1624, la situation se modifia du tout au tout. Le sénat se fit lui-même l'exécuteur fidèle et vigilant de la proscription religieuse décrétée par l'empereur. Il éprouva un moment d'hésitation, lorsque l'archiduc Léopold envoya la lettre des quatre villes citées plus haut, avec prière de le renseigner à ce sujet (5 avril 1625). Celles-ci s'appuyaient dans ce document, non seulement sur la *fondation* de 1614, mais aussi sur une prétendue reconnaissance du luthéranisme par la commission impériale de 1578. Les membres nouveaux du magistrat, qui n'étaient pas mieux renseignés sur l'histoire du protestantisme haguenauien que les protestants eux-mêmes, se montrèrent étonnés. Mais ils ne tardèrent pas à se rassurer, quand ils virent que, au point de vue religieux, le traité de 1578 ne reconnaissait qu'une seule chose : l'impossibilité de s'entendre — et remettait toute l'affaire à la décision de Sa Majesté impériale.

L'autorité civile se mit dès lors à soutenir à sa façon la propagande morale du clergé catholique, des Jésuites en particulier. Nos renseignements qui ne concernent que ces derniers, nous les montrent s'avançant d'abord par une marche lente et pénible. De 1604 à 1622 ils enregistrent dans leur Chronique 350 conversions, une moyenne de 19 par an. Le départ de Mansfeld accentua le mouvement. D'une part l'odieux qu'avaient soulevé les excès de ses hordes barbares, retombait largement

sur la cause qu'elles semblaient patronner. D'un autre côté, lorsqu'un parti militant a paru, grâce à des circonstances exceptionnelles, toucher à un triomphe longtemps poursuivi, et se trouve ensuite brusquement rejeté dans sa première impuissance, sa dissolution intérieure n'est pas loin. Les plus ardents hésitent et se découragent ; les autres désertent ou préparent leur désertion. Les Jésuites comptent 63 conversions en 1623, 90 en 1624, beaucoup d'autres étaient ébauchées et ne devaient pas tarder à devenir publiques. En pareille matière, quand l'impulsion donnée agit avec cette force, on n'a qu'à laisser faire : le résultat est certain.

Le magistrat voulut le hâter. Privés de leurs pasteurs et chassés du temple dont ils s'étaient emparés, beaucoup de luthériens essayèrent naturellement d'échapper aux conséquences directes du mandat impérial. Ils tinrent en ville des conférences clandestines ou se rendirent aux prêches des villages protestants du voisinage, à Schweighausen, à Gries, etc. L'autorité municipale intervint alors pour interdire les conventicules (15 janvier), la fréquentation des prêches étrangers (14 juillet 1625). Des poursuites furent dirigées et des amendes prononcées contre ceux qui contrevenaient à ces défenses. On alla même plus loin. Pour prévenir les contraventions, les portes de la ville furent fermées les dimanches et jours de fêtes jusqu'après l'heure des offices. Les baptêmes et les mariages devaient se faire à l'église catholique. Les funérailles au contraire se trouvaient renvoyées au dehors, aux communautés protestantes des environs ; mais les familles des défunts étaient seules autorisées à y prendre part. A ceux qui se plaignaient de ces mesures, au nom de leur conscience, le sénat répondait avec un calme imperturbable : « On ne veut faire violence à aucune conscience ; mais nous entendons que nos ordres soient pris en considération ; si l'un ou l'autre se trouve molesté, il est libre de chercher ailleurs uue législation mieux d'accord avec

sa conscience [1] ». Qui ne reconnaît ici le fameux principe, qui doit légitimer toutes les violences légales : Il faut que force reste à la loi.

Les magistrats de Haguenau mêlèrent-ils à l'exécution de leur programme des tracasseries financières et administratives ? Mock l'affirme, mais les exemples qu'il cite ne le prouvent pas. Deux bourgeois luthériens, Tobias Bullianer et Jean Caspar Fuchs, sont accusés d'être taxés trop bas dans la contribution du Marzahl, proportionnelle à la fortune de chaque citoyen ; on les condamne par suite à payer un supplément. Si l'arrêt ne faisait qu'édicter une amende, on pourrait hésiter sur son équité. Mais il laisse l'alternative entre le solde de ce supplément et l'inventaire de leurs biens [2]. Dès lors s'impose le dilemne : Si la réclamation est injuste, pourquoi refuser l'inventaire demandé ? Si elle est juste, pourquoi récriminer ? Pour mieux dire, les récriminations des parties ne se comprennent que trop ; mais nous, qui sommes désintéressés dans l'affaire, nous n'avons que le droit d'approuver leur condamnation.

Le programme était d'ailleurs assez dur en lui-même, on n'avait pas besoin de l'aggraver par des vexations particulières. A la suite des défenses faites, la plupart des protestants s'abstinrent de tout culte religieux. Ce n'était pas là ce que l'on désirait. Cette espèce de grève, en se prolongeant, eût abouti, pour beaucoup, à l'indifférence religieuse. Dans le but d'y remédier, le sénat fit inviter les luthériens à fréquenter les églises catholiques (16 février 1626) et édicta des peines contre ceux qui se refuseraient à cette invitation (2 mars). C'était à peu près ce qu'avait fait le magistrat de Strasbourg,

1) Begerte auch wider Gewissen niemanden zuetreiben, wolt aber auch haben, dass seine gebott und bevehl in Obacht genommen wurden, befinden sich aber einer oder der ander beschwerdt, seie ime unverwert ein Obrigkeit zu suchen, die seinem Gewissen wol diente.

2) 10 septembre 1625. Bullianer soll wegen der Marzahl 30 liv. nachtragen, oder die Inventation vorgenommen werden. — Fuchs soll 100 liv. nachtragen, oder aber bey seinem Aydt seine nahrung anzeigen und die Inventation vorgenommen werden.

quand il força les religieuses papistes à entendre, malgré elles, les prédicateurs qui devaient les convertir au pur évangile. En même temps les enfants étaient tenus de fréquenter les écoles et les catéchismes catholiques, et les tribus recevaient l'ordre d'y veiller. C'est ainsi que sous prétexte de sauvegarder son autorité, d'empêcher qu'on n'élude ses ordres ou ses défenses, le Conseil de Haguenau descendait cette pente fatale des mesures arbitraires, où il est si difficile de s'arrêter.

Les tribus veillèrent très peu et le sénat lui-même n'intervint que rarement, lorsque des bravades trop affectées le mettaient en demeure d'agir. Pourquoi eût-il sévi ? Les abjurations se succédaient de près. Chez les Jésuites seuls il y en eut 128 en 1625, 133 en 1626, 90 en 1627. Parmi les nouveaux convertis figuraient l'échevin Scheid et son gendre Jean Louis Greiff, l'un des échevins de Mansfeld, qui naguère encore se montraient les chefs les plus ardents et les plus convaincus du luthéranisme haguenauien. L'édifice branlait de toutes parts.

Mais l'empereur, qui venait de terminer avec tant de succès la seconde période de la guerre de Trente ans, voulait en finir avec les empiétements luthériens qui n'avaient pas su se faire reconnaître par ses prédécesseurs. Strasbourg fut invité à restituer aux catholiques la cathédrale et plusieurs paroisses dont les novateurs s'étaient emparés depuis la Paix de religion (15 décembre 1627). Colmar reçut vers le même temps la visite d'une commission impériale, chargée de fermer le temple protestant ; elle y revint dans les premiers jours de 1628, et cette fois elle ne laissa aux dissidents que l'alternative entre l'abjuration et le départ.

La même mesure fut prise à Haguenau. Elle fut précédée d'une enquête, confiée aux chefs des tribus, dans laquelle, d'après le décret du sénat, chacun « devait déclarer, par oui ou par non, s'il voulait se soumettre aux ordonnances antérieures et fréquenter l'église catholique ». Cependant le mandat édicté en conséquence de

cet arrêté, vise le passé plutôt que l'avenir (10 janvier). Il en résulta des divergences notables dans la conduite des diverses tribus. La plupart ne se préoccupent que de l'assiduité aux offices, soit des hommes seuls, soit de toute la famille. D'autres demandent en outre que chacun s'explique sur son attitude future. Les Procès-verbaux que nous avons sous les yeux, ne nous donnent donc des renseignements complets que sur la fréquentation des églises.

Sur ce point spécial, les dépositions des bourgeois interrogés prouvent à la fois le peu de compte qu'ils tinrent des injonctions, même des défenses, faites par l'autorité, et le laisser aller que celle-ci mit elle-même dans l'exécution de ses mesures. L'enquête porte sur 186 personnes qui se réduisent à 164, parce que 6 sont absentes ou malades, 8 déjà catholiques et 8 autres en voie de le devenir. *Trente* des 164 examinés déclarent n'avoir *jamais* mis le pied à l'église, 71 y ont été rarement, 49 la fréquentent assidûment; les autres y vont sans qu'on précise d'avantage. Sept reconnaissent de plus qu'ils sont allés plus ou moins fréquemment au prêche que les Fleckenstein tiennent dans leur hôtel, ou à des temples du voisinage, à Schweighusen, à Weyersheim, à Morsbronn. Huit manifestent l'intention de mourir dans la confession d'Augsbourg. Six déclarent que si on les y oblige, ils feront comme les autres. On prévoit aisément ce qui adviendra quand on entend les quatre tanneurs, Hans Jacob, Philippe Strohl, Joseph Weiss et George Schoss dire « qu'ils n'ont jamais été jusqu'ici à l'église, mais qu'ils s'y rendront désormais comme d'autres » [1]. Lorsqu'ils seront mis en demeure de choisir entre la promesse d'une abjuration ou l'émigration, bien peu auront le courage ou la pensée de sacrifier leur position à leur foi.

1) Die vier personen haben sich erklärt, sie seien zwar nicht in der Kirchen gewesen, doruf haben sie sich erklärt sie wollen hinfurter in die Kirchen gehen wie ander burger auch.

Or ce jour ne devait plus tarder. Dans la séance du 19 janvier on lit que « pour maintenir la réputation de Sa Majesté et se conformer à ses intentions, il a été decidé que personne ne pourra plus habiter la ville impériale de Haguenau, y obtenir protection et droits d'usage *(wun und weid)* sans professer la religion catholique... Ceux qui ne voudront pas s'y résigner, auront pour faire leurs réflexions jusqu'au dimanche *Judica* (9 avril), quinze jours avant Pâques. Après quoi ils seront tenus ou de quitter la ville ou de se déclarer prêts à se conduire en tout comme de bons et pieux catholiques ». En même temps on écrivit amicalement au seigneur de Fleckenstein, pour le prier d'interrompre ses prêches et ses communions domestiques, qui n'étaient pour la bourgeoisie qu'une excitation à la désobéissance.

Cette conduite du magistrat catholique — que nous n'approuvons pas — n'était cependant pas plus dure que celle que le magistrat protestant tint contre les partisans de Martin Steinbach (p. 166), protestants comme lui, mais d'une autre nuance. Il avait encore agi de même en 1592 (12 avril) contre Lorentz Weber. Simple ouvrier, il ne lui convenait pas de disputer, disait-on, et s'il continue, il sera banni. En 1609 (24 octobre), les luthériens avaient d'accord avec les catholiques pris contre Jean Rubin, Jean Mathis et le foulon *(Welcker)*, accusés de calvinisme, la décision suivante : « Dans les quatre semaines ils apporteront de l'une ou l'autre église d'ici un certificat attestant qu'ils y ont communié comme d'autres chrétiens. S'ils le font, bien. S'ils ne le font pas, on leur dénoncera la protection de la ville (on les obligera de s'en aller) [1]. Les luthériens de Haguenau subissaient aujourd'hui la loi qu'ils avaient eux-mêmes admise et appliquée aux autres, dans la mesure de leur pouvoir.

1) Das sy in vier wuchen von einer oder der andern hiesigen Kirch ein schein bringen solten, das sy wie andere Cristen communicirt haben. Werden sy's thun, mit heyl, wo nit, so sol man Inen schutz und schirm uffgekund seyn.

Leur nombre était encore d'environ 600 d'après la Chronique des Jésuites, qui inscrivent évidemment dans ce rang toutes les personnes, hommes, femmes, enfants, domestiques, bourgeois ou étrangers, qui n'avaient pas fait leur abjuration. Dans une lettre adressée à l'empereur le 9 février, à l'occasion d'un conflit contre Pierre de Schwartzenburg, le magistrat dit incidemment: « Grâce à Dieu, nous avons pu mener si loin la question religieuse qu'il ne reste pas plus de 60 bourgeois luthériens dans notre ville [1]), qui auront dans les trois semaines à se convertir à notre vraie foi, ou à chercher fortune ailleurs, conformément à l'édit que nous avons fait communiquer à Votre Majesté ».

Le moment venu, « presque tous se soumirent [2]), comme l'atteste Mock [3]), à l'exception du docteur Theus, de Henri Cammerer, Adam Wilwisheim, Jean Raup, Bastien Zirn, le meunier des 4 tournants, de la veuve Paul Hirschmann, qui partirent. Christophe Albert Linck obtint encore un sursis de quatre semaines » [4]). Röhrich ajoute aux noms cités par Mock ceux des Gottesheim, Bruening, Bogner, sur la foi d'un passage mal compris de Schœpflin. Les Gottesheim seuls ont quitté Haguenau pour des motifs religieux, et cela à une époque déjà antérieure.

1) Dass nit uber sechzig lutherische Burger mehr darin. Le mandat avait fixé le délai au 12 mars; mais il fut ensuite prolongé jusqu'au 9 avril, et même plus longtemps pour des cas particuliers.

2) Même le vieux Capito qui depuis un quart de siècle était le chef incontesté du parti. Voici ce que le magistrat dit de lui dans une lettre adressée à l'archiduc d'Autriche au mois de juillet 1628 (A. A., 161) : Dieweilen er dan unsers wissens sich von zeit an seiner Bekerung, zu unserm und maniglicher grosem verwundern und Contento, also eifrig in dem catholischen glauben erzeigt und haltet, das dadurch er andern neu catholischen mit solchem seinem gottsfurchtigem wandel und leben nit ohne frucht und gutem exempel vorleuchtet...

3) Welchem beinahe alle nachkommen, usserhalb h. Docter...

4) Les Jésuites ne marquent cependant qne 116 abjurations pour 1628, 81 pour 1629, 83 en 1630. D'autres, notamment les Capucins, ont dû en recevoir de leur côté. Les données de ce genre postérieures à 1630 ne peuvent s'appliquer qu'à des étrangers. Même dans les indications antérieures que nous avons citées sans discussion, faute de pouvoir faire autrement, l'élément étranger doit aussi avoir sa part.

Tout cela se fit avec un calme relatif et un certain respect des formes qui nous étonne. Lorsque le 30 juin 1880 la police française appliqua les fameux décrets aux congrégations de Paris, plus d'un voyou appela les pauvres religieux, chassés de leurs demeures, des brigands et des canailles; personne ne songea à les punir [1]). Un bourgeois de Haguenau, qui voulait sans doute défendre à sa manière les décrets de son magistrat, se permit de dire : « Tous ceux qui ne sont pas catholiques, sont des brigands » [2]). Pour cette seule parole, qu'il prétend avoir lancée « sans mauvaise intention, *in keiner bösen meinung* », il fut arrêté, mis en prison, et, après une détention de plusieurs jours, condamné à 10 ₶ (100 m.) d'amende (7 et 14 février 1628). C'est qu'en bannissant de la ville ceux qui ne voulaient pas se convertir, le sénat prétendait user d'un droit, s'appuyer sur le principe *cujus regio, illius religio*, si cher aux jurisconsultes de l'époque; il n'entendait pas suspendre l'action des lois et le cours ordinaire de la justice.

« Que l'on compare maintenant cette conduite avec celle que tinrent les magistrats protestants dans des circonstances analogues, et ce ne sera certainement pas du côté catholique que penchera la balance ». Quand il s'exprime ainsi, le jeune Jæger a de pieuses intentions, mais rien de plus. En 1565, le patriciat luthérien de Haguenau ne disposait que d'une infime minorité, et se trouvait tenu en respect par un Landvogt énergique, qui ne demandait qu'un prétexte pour agir. Ne lui faisons pas un mérite de son impuissance. Tout en parlant sans cesse d'égalité et de tolérance, il affama les catholiques, dota ses pasteurs à leurs dépens, réorganisa à leurs frais une école qui devint entre ses

1) En 1903 les licences accordées aux *Apaches* allèrent beaucoup plus loin encore. Il faut observer toutefois que ces proscriptions modernes étaient faites au nom de la tolérance et de la civilisation, commandées par les Loges.

2) Wer nit catholisch, sei ein dieb.

mains un instrument peu dissimulé de propagande, réserva de son mieux les faveurs du pouvoir et les charges tant lucratives qu'honorifiques à ses amis et à leurs partisans. S'il l'avait pu, il aurait suivi l'exemple qu'avaient donné au début toutes les villes et toutes les seigneuries protestantes de l'Alsace. Partout en effet il y voyait, à l'origine, un sénat ou un seigneur, qui, pour des raisons quelconques, plus souvent financières ou politiques que doctrinales, embrasse les doctrines nouvelles et installe dans les chaires de ses églises des prédicants chargés de les enseigner ; les habitants étaient forcés de céder, ou, si leur position le permettait, ce qui était rare à la campagne, de chercher ailleurs une terre plus hospitalière à leur foi. Si plus tard il plaisait au seigneur de changer de bannière, ses pauvres sujets emboitaient le pas et suivaient leur maitre dans ses pérégrinations théologiques [1]).

Aussi la ville de Strasbourg, quand elle écrivit au sénat de Haguenau (26 jauvier 1628) en faveur de ses coréligionnaires, ne conteste-t-elle pas son droit à régler les croyances de la bourgeoisie ? [2]) Elle se contente d'affirmer que ce droit a été restreint par le traité de 1614 et par la Paix de religion ; elle proteste contre la durée du terme accordé et en appelle à l'intervention des quatre villes dirigeantes et du prince électeur de Saxe. Si ces villes et ces princes avaient voulu se placer sur le terrain général de la liberté de conscience, Haguenau pouvait leur répondre : De quoi m'accusez-vous ? Ces défenses de conventicules particuliers, de

1) C'est aicsi qu'un contemporain a pu dire : Ein jeder edelmann, der nur drey Bauren hat, der zwingt sie nach seiner pfeiffen zu tantzen. Wird er lutherisch, so müssen die Bauren auch also sein ; wird er nachmals calvinisch, müssen die Bauren abermals fort, wie denn in der Pfaltz, in Hessen und andern Fürstenthumbern geschehen, in welchen noch Bauren zu finden die vier mal ir religion, nach irer Fursten willen, verändern müssen. (*Acta Mansfeldica*, 1623, p. 111.

2) On a vu plus haut (p. 34) Schmidlin, l'apôtre luthérien de Haguenau, prêcher que le magistrat « doit être dans la cité le juge souverain de la foi ».

pèlerinages au dehors, cette alternative entre l'abjuration et l'émigration, vous les avez vous-mêmes édictés contre vos sujets catholiques, vous les appliquez encore aujourd'hui, pour maintenir chez vous l'unité religieuse, non seulement aux catholiques, mais à ceux de vos frères protestants, qui n'acceptent pas la confession d'Augsbourg ou l'entendent autrement que vous [1]).

Mais s'ils pouvaient s'abriter derrière les errements de la politique contemporaine, les Haguenauiens de 1628 auraient moins de droit à invoquer pour leur défense les vrais principes de l'Eglise. Celle-ci, en effet, comme le rappelait naguère Sa Sainteté Léon XIII dans l'encyclique *Immortale Dei*, « a pour coutume de veiller avec le plus grand soin à ce que personne ne soit forcé d'embrasser malgré lui la foi catholique ; elle n'a garde d'oublier ce sage avertissement donné par saint Augustin : La contrainte peut tout obtenir de l'homme, tout, sauf la foi ». Sans aucun doute Bildstein, le docteur König et les autres catholiques ardents qui poussaient avec eux à l'abjuration forcée, croyaient bien faire. Mais autour d'eux il y avait certainement d'autres catholiques, non moins convaincus, mais plus délicats, qui hésitaient devant toute violence, même morale. A leurs yeux, obliger un homme à choisir entre ses croyances et une position héritée de ses parents ou acquise par son travail, c'était l'exposer à de honteuses lâchetés, à une conversion purement extérieure et simulée, à une série de sacriléges plus outrageants pour le Dieu de vérité que toutes les erreurs plus ou moins invincibles dont il pouvait être imbu.

1) Ces arguments *ad hominem* étaient tout à fait dans les idées du temps. On lit par exemple dans nos *Ratsprotocoll*, 24 novembre 1653: H. stetm. Carius berichtet, die herren der Stadt Regensburg (il en venait) haben alle catholische Schirmverwandte abgeschafft; pflegen auch also zu halten das sie keine catholische burger mehr annehmen, und fals einer von iren catholischen Bürger, deren noch gar wenig seint, stirbt, so muessen die Kinder einen lutherischen vogt haben, der sie auf lutherisch underweisen lässt. Sur quoi on décide : wie sie lutheraner in andern orten mit aufnahm der bürger pflegen zu machen, ingleich der vögt über catholische Kinder, also beschehe es auch alhie...

Heureusement, l'œuvre de l'apostolat pacifique et de la persuasion était presque terminée, lorsque la terrible alternative se posa devant les rares survivants de l'Eglise luthérienne. Presque partout le retour fut sincère et durable. Le pharmacien Daniel Kirchner, plus tard échevin, devint l'un des plus fougueux champions du catholicisme. Le sénateur Schueffner votait en 1650 contre ses anciens coréligionnaires, en disant : « Autant j'ai été bon évangélique, autant je tiens à rester bon catholique [1]. — « J'ai adopté la religion catholique, disait en 1653 l'échevin G. Erhard, rattaché par de nombreuses alliances aux luthériens les plus ardents de l'époque, et j'y resterai jusqu'à ma fin bienheureuse ». Discutant avec Strohl, le dernier chef du parti protestant, Simon Schirling lui disait : « Moi aussi j'ai été luthérien et par la grâce de Dieu je suis devenu catholique ; la même chose peut t'arriver ». En parcourant les Protocoles du sénat, il serait facile d'y signaler maint témoignage de ce genre, rendu dans les situations les plus diverses et pour les causes les plus différentes.

Les convertis de la dernière heure, les victimes de la contrainte, ne cédèrent qu'en apparence, et jetèrent le masque dès que l'occasion s'en présenta. Cette occasion, il la trouvèrent dans l'arrivée des Suédois, qui occupèrent la ville par capitulation le 21 decembre 1632. « Tout en laissant la plus grande liberté au culte catholique, les Suédois prirent pour leurs offices la nef des Franciscains et y rallièrent quelques-uns (nonnulli) de ceux qui, peu d'années auparavant, avaient abjuré l'hérésie moins par une conviction sincère que par crainte de la proscription et d'une perte dans leurs biens. Ceux-ci retournèrent à leurs anciennes erreurs avec d'autant plus de sécurité qu'il nous fut sévèrement

1) So gut er als evangelisch gewesen, so gut catholisch will er bleiben ; — die catholische religion hab er einmal angenommen, bleibt dabey bis an sein selig end (20 décembre); — er sei lutherisch gewesen und mit der Gnad Gottes catholisch geworden, das könne Ime Strohl auch geschehen (9 août 1652).

interdit de les en détourner, soit du haut de la chaire, soit par des conversations particulières ». C'est en ces termes que la Chronique des Jésuites raconte elle-même le fait.

Le protestant Mock y mit naturellement plus d'enthousiasme ; mais son récit coïncide au fond avec celui des Jésuites. « Grâce à la bénédiction et à la miséricorde de Dieu... la lumière pure de la religion sanctifiante a été rallumée le 26 décembre. L'aumônier militaire a fait le premier prêche évangélique dans l'ancienne église luthérienne des Franciscains... Depuis lors il y a chaque jour à neuf heures une assemblée pour la prière *(Bettstundt)*, annoncée par la cloche et par un tambour qui parcourt la ville. Mais bien peu des anciens bourgeois luthériens la fréquentent ; ils hésitent et attendent qu'une réforme soit introduite dans l'administration, aussi bien que dans les églises et les écoles [1]). Les papistes et les religieux continuent leurs exercices sans obstacle et sans entrave. On a sévèrement défendu aux soldats de les troubler, en parole ou en action ».

L'occupation suédoise fut de courte durée. Dès le 15 janvier suivant, le capitaine de Bulach surprenait la porte du Vieil-Hôpital (de Wissembourg), et, après trois heures de lutte ou plutôt de massacre, devenait maître de la place. Les Suédois essayèrent de la reprendre quelque temps après, mais ils durent y renoncer après un siège inutile de dix semaines. Cependant les troupes de l'évêché, qui formaient la garnison, réduites à leurs seules forces, n'auraient pu résister longtemps à de nouvelles attaques. Le comte de Salm, administrateur du diocèse, crut devoir prévenir toute catastrophe en confiant la ville à la garde de la France, moins dangereuse que les Suédois pour la tranquillité intérieure

1) Welche aber gar wenig der gewesenen lutherischen Burger besucht, und noch zur zeit bedenckens getragen, es sey dan das sowohl in dem Reg·ment, als mit Kirchen und Schulen eine reformation vorgenommen und ein gewisses geordnet werd.

de la cité et surtout pour ses intérêts religieux. C'était du reste l'exemple que venait de lui donner pour des motifs exclusivement politiques, un prince protestant du voisinage, le comte de Hanau.

Les Français prirent possession de Haguenau le 1er février 1634. Les puissants protecteurs dont l'appui n'a jamais manqué à nos luthériens, se mirent aussitôt en campagne pour obtenir à la petite église, reconstituée en 1632, l'exercice public du culte et la nef des Franciscains qu'ils avaient reperdue. Mais le nouveau gouverneur, le comte de la Blocquerie, résista à leurs pressantes sollicitations et les fit repousser par la cour de France.

Cependant les gouverneurs changent et les garnisons se renouvellent, en temps de guerre surtout. Il arriva donc que pendant l'hiver de 1636 à 1637 Haguenau compta dans ses murs les régiments de Lempach et Wurmbrand, composés de protestants allemands et suédois. Ils obtinrent un prêche qui semble avoir été installé, non chez les Franciscains, mais à l'hôtel de Hanau : leur aumônier Christophorus Sartorius logeait chez le docteur Theus, qui n'avait jamais perdu le droit d'exercer son art dans la ville et y était revenu à la première occasion. Après leur départ, les luthériens continuèrent à se réunir plus ou moins discrètement, tantôt à l'hôtel des Fleckenstein, tantôt ailleurs : le pasteur d'Oberbetsdorf leur prêtait le concours de son ministère.

Les choses en étaient là, lorsque le docteur Theus fut élevé à la dignité d'échevin (août 1639), grâce à l'appui du gouverneur français, le comte de Chalancé. Cette nomination, vue de mauvais œil par la population de Haguenau, ramena l'attention publique sur les dissidents. Loin de calmer ces alarmes par une attitude digne et réservée, le nouvel élu ne fit que les surexciter, lorsqu'il arriva à la régence pendant le second trimestre 1640. Il entassa fautes sur fautes et se permit un jour de sceller du sceau de la ville une lettre particulière qu'il écrivit à un protestant de Strasbourg. L'indiscrétion

fut découverte et dénoncée au sénat, qui suspendit le coupable de ses fonctions et l'obligea ensuite à donner sa démission. Mais celui-ci en garda une profonde rancune, et quand quelques mois plus tard la municipalité se trouva en lutte contre le nouveau gouverneur, M. de Rasilly, il ne négligea rien pour la desservir auprès de ce dernier.

Le magistrat s'en vengea d'abord sur lui, en lui enlevant la charge de médecin de la ville, ensuite sur toute la communauté luthérienne. On défendit à Jean Strohl, le jeune burgmüller, de célébrer au Fleckensteinerhof son mariage avec la fille de G. Erhard, sous peine de 50 thalers d'amende. En même temps un édit, basé sur la Réformation impériale de 1624, interdit à la bourgeoisie d'y assister au prêche sous peine de 5 ℔ (7 juillet). L'édit ne concernait, ni les étrangers, ni les soldats. Theus et le calviniste Exter, secrétaire du gouverneur, réussirent néanmoins à représenter cet acte fondé sur un rescrit impérial, comme un attentat à la couronne de France. Rasilly le cassa et le magistrat dut le retirer de nouveau.

En dehors de son zèle pour les droits de la couronne, le gouverneur avait sans doute encore d'autres motifs pour agir de la sorte. Nous ne savons pas quels étaient ses sentiments religieux ; mais nous le voyons assez mal disposé pour les couvents, pour les Jésuites en particulier. Ceux-ci nous apprennent dans leur Chronique qu'il voulut d'abord les proscrire, sous prétexte qu'ils étaient les promoteurs de l'édit : mais comme il ne put rien découvrir à l'appui de ses présomptions, il dut y renoncer. Plus tard (8 juin 1641), il parla de les dénoncer à Paris comme hostiles à la garnison, à laquelle ils refusaient des avances de grains. Le refus était un fait exact. Le collége qui ne touchait presque rien de la pension annuelle que la ville lui devait pour son entretien, ne prenait part qu'exceptionnellement à ces sortes de réquisitions. Mais avant de donner un certificat constatant ce fait, la chancellerie fut autorisée

à prévenir les Pères et, à l'aide d'un petit sacrifice, ce nouveau prétexte disparut à son tour. L'abbaye de Neubourg n'était pas mieux vue de M. de Rasilly. Il fit faire (20 février 1641) l'inventaire de la maison : L'abbé et ses frères n'étaient, à ses yeux, que des patriotes allemands qu'il fallait expulser.

S'il n'était pas lui-même un adhérent de la Réforme, le gouverneur comptait tout au moins des protestants parmi les personnes qui l'entouraient, dans sa garnison. Il n'y avait alors qu'une douzaine de bourgeois fidèles au luthéranisme. Pour ce petit troupeau un pasteur spécial était du luxe ; en tout cas il devait être luthérien. Or on rencontrait alors à Haguenau deux pasteurs, et l'un d'eux au moins était calviniste. La présence de deux pasteurs nous est révélé par un incident survenu le 22 mai 1641. De Rasilly demandait une augmentation du service que la ville lui allouait. La bourgeoisie ne s'y résigna que malgré elle, mais elle s'y rèsigna en somme, à l'exception de quatre têtes récalcitrantes, deux femmes et « *les deux* ministres évangéliques » [1]). L'un d'eux était sans doute le pasteur de Schweighusen, gendre du meunier de la Burg. L'autre, sans être jamais nommé, paraît souvent dans nos Protocoles [2]), avec la qualification de pasteur de Bischwiller, pasteur *welsch* ou pasteur calviniste. Tous deux habitaient Haguenau et quoique encore employés ailleurs, tenaient ici des offices plus ou moins réguliers.

Dans les derniers mois de 1645 notre ville fut assignée comme quartier d'hiver au régiment de cavalerie Mazarin, qui se composait en majeure partie de calvinistes. Ils tinrent leur service religieux au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville et les luthériens d'ici se mêlèrent à eux.

1) Und beide evangelische pfarrer hatten sich erklärt auch nichts zu geben.

2) On le voit entre autres réclamer pendant de longs mois le paiement de deux taureaux qu'il avait prêtés à l'hôpital et qui tombèrent dès le lendemain au pouvoir des maraudeurs ennemis.

Les soldats, s'y trouvant sans doute à l'étroit, demandaient un local plus grand et plus convenable, soit la nef des Franciscains, soit la chapelle Sainte-Catherine que le départ des Annonciades laissait momentanément vacante. Dans les circonstances données, ces réclamations avaient des chances de succès. Mais la population appauvrie, incapable de supporter le fardeau d'une garnison considérable, sollicitait de son côté le retrait des hôtes qui l'épuisaient et finit par l'obtenir. Au bout de quelques semaines la plupart d'entre eux lui furent enlevés ; le reste quitta Haguenau au mois de mai 1646 pour suivre Turenne en Allemagne.

Quelque temps après (6 août 1646) on rencontre dans les Procès-verbaux du sénat la mention suivante : « Il est rapporté que, l'intendant Boussan ayant interdit l'exercice de leur culte, les luthériens d'ici ont adressé des plaintes aux Ammeisters de Strasbourg et soulevé toutes sortes d'embarras. Le commandant et le major avertis de la chose, en ont été vivement offensés. Ne faudrait-il pas délibérer à ce sujet? Remis à la prochaine séance ? » Mais si l'on délibéra là-dessus dans la suite, le Protocole a oublié de nous l'apprendre, et les lignes citées sont tout ce que nous savons de l'incident.

Plus vague encore dans sa portée est une indication donnée par le Procès-verbal du 9 octobre 1647. Le commandant, y est-il dit, désire savoir exactement quelle était, au moment où l'accord fut conclu avec la France, en 1634, la situation légale du luthéranisme à Haguenau. Le sénat, après s'être fait lire la teneur de l'Accord, décida de donner au commandant, sur sa demande instante, les renseignements désirés. « Il eût cependant été préférable de n'avoir pas eu à les fournir » [1]).

Le 22 juin 1648 le colonel von der Grün, gouverneur de Haguenau depuis le mois de mars, fut transféré

1) Sonsten wäre es besser gewesen das es gesetztich hette können vermitten pleiben.

à Thann pour des raisons à nous inconnues, mais auxquelles la religion ne semble pas avoir été étrangère. Il annonce lui-même au sénat cet ordre, « auquel il est forcé de se conformer ». Dans son discours d'adieu il demanda entre autres, « parce qu'on s'est plaint en particulier que grâce à moi l'exercice du luthéranisme devait être rétabli ici », qu'on voulût bien lui donner un certificat sur sa conduite à cet égard. « On lui accorda l'attestation désirée, parce que son attitude au sujet de cet exercice a été exagérée »[1]). La rédaction même de cette décision semble indiquer que les accusations lancées contre von der Grün, *quoique exagérées*, avaient cependant un fonds de vérité.

Telle était la situation lorsque fut signée la Paix de Westphalie en 1848.

---

# CHAPITRE QUATORZIÈME

## Le traité de Westphalie.

Quelque temps avant la conclusion de la paix, le D[r] Marx Otto, plénipotentiaire de la ville de Strasbourg, invita les luthériens de Haguenau à lui envoyer leurs réclamations : il voulait intervenir en leur nom et les faire insérer dans l'*Instrumentum pacis*. Ils n'étaient qu'une douzaine et, pour la plupart, de petites gens. La dame de Fleckenstein, Anne Sibylle, crut devoir répondre à leur place, mais sa lettre ne reçut aucune suite.

A défaut de mention spéciale, les amis des protestants de Haguenau se rejetèrent sur les stipulations

1) Die begehrte Attestation soll Ihm h. gubernatori, Indem Ihm hierin des Exercitii halben, zuviel zugelegt würde, in probanti forma widerfahrt, In dem er wohl einen mehrers meritirt.

générales du traité d'Osnabruck. Celui-ci demandait (art. V) que les choses qui avaient été modifiées par des motifs religieux ou par suite des troubles de la Bohême, fussent remises en l'état où elles étaient le 1[er] janvier 1624. Or ce n'était qu'à la fin de cette année 1624 que les luthériens de Haguenau avaient perdu leur église, leurs écoles, l'exercice public de leur culte. Comme cette restitution dans leur situation antérieure n'était pas appliquée aux catholiques qui passaient sous la domination des Suédois, les Français pouvaient la refuser au même titre pour les protestants des pays qui leur étaient concédés. Mais la ville qui entendait alors rester allemande, membre immédiat de l'Empire, n'osait pas invoquer ce principe. Elle se trouva donc fort embarassée par les sollicitations qui ne tardèrent pas à lui être adressées.

Haguenau avait appris le 3 novembre la conclusion de la paix, par une voie officieuse. Dès le 26, Strasbourg demanda que l'on rendit aux luthériens ce qu'ils possédaient au début de 1624. Le magistrat répondit qu'il se conformerait à l'*Instrumentum pacis*, mais il ne pouvait le faire, tant qu'il aurait sa garnison française et ne serait pas délié du serment prêté au roi de France. Dans le courant de décembre, la même réponse fut répétée de vive voix par ses députés, qui se rendirent à Strasbourg et à Colmar, dans l'espoir bientôt déçu d'y trouver des fonds pour payer sa part aux contributions de guerre.

Strasbourg n'en revint pas moins plusieurs fois à la charge au commencement de l'année 1649, et bientôt arrivèrent à la rescousse le prince de Wurtemberg, le comte de Hanau, etc., tous ces protecteurs empressés, que le luthéranisme haguenauien avait toujours vu accourir dans ses moments difficiles. L'affaire fut longuement discutée les 9, 14 et 15 avril. Si l'on n'osait pas se raidir contre les stipulations du traité, on avait aussi à tenir compte d'une lettre de l'intendant (21 janvier),

déclarant qu'il ne consentirait à aucune restitution « sans ordre exprès de Sa Majesté ». On alla consulter le gouverneur, Jean de Rosen. « Je ne sais quel conseil vous donner, répliqua celui-ci ; je suis moi-même trop intéressé à la question, comme protestant d'une part, comme officier du roi de l'autre. Mais vous ne pouvez rien faire, tant que la garnison française est ici et que vous êtes attachés à la France par votre serment de fidélité » (28 avril).

A la mi-octobre 1649 les Français évacuèrent Colmar et Sélestadt. Haguenau conçut l'espoir que son tour ne tarderait pas à venir. Mais à cet espoir se mêla tout aussitôt la perspective des grandes dépenses que devaient provoquer les restitutions réclamées par les protestants, ou les mesures par lesquelles le parti prétendait les hâter. « Le bruit courait en effet que les Suédois comptaient, les Français partis, envoyer ici les dragons du comte Magnus de la Gardie et les laisser jusqu'à ce que la restitution fut complètement terminée ».

Haguenau ne recouvra sa liberté que le 8 août 1650. Aussitôt après le margrave de Bade annonça qu'il était chargé de procéder, avec la ville de Strasbourg, à la restitution demandée par les luthériens à la diète de Nuremberg. Il envoya sous le même pli copie de leurs *gravamina*. Les commissaires délégués par lui et par Strasbourg devaient être sur les lieux le 26 septembre.

Les réclamations des luthériens étaient depuis longtemps connues ; elles venaient d'être longuement discutées au mois d'avril. On les soumit néanmoins encore une fois, non seulement au sénat, mais à toute la bourgeoisie ; on consulta le Grand Chapitre, le marquis de Bade lui-même et ses délégués. On essaya aussi de s'entendre avec les pétitionnaires (13 septembre) qui avouèrent franchement qu'ils n'eussent rien fait, s'ils n'avaient été poussés par les patriciens retirés à Strasbourg. Ils étaient trop simples, disaient-ils, pour discuter ; ils ne tenaient pas à la commission, et si on leur

accordait *toute* leur demande, ils y renonçaient volontiers. Le résultat de toutes ces négociations fut la résolution de refuser l'église, parce qu'elle n'appartenait pas à la ville, de faire pour le reste des concessions, mais naturellement le moins possible.

Devant la commission les choses se passèrent selon le programme arrêté d'avance.

1° L'*église* des Franciscains fut refusée. Elle avait été rendue à l'ordre par l'empereur; lui seul ou l'archiduc, évêque de Strasbourg, a pouvoir de la restituer; la ville n'a jamais pu en disposer légitimement. On offrit en compensation le *spicher* du Nouvel Hôpital.

2° Quant aux *deux maisons d'école*, l'une était restituée, l'autre ne pouvait l'être. Cédée aux Jésuites, elle avait passé par échange aux Nidheimer, qui avaient fait reporter sur elle par l'empereur tous leurs priviléges féodaux. Comme on ne pouvait revenir facilement sur tous ces actes, la ville s'offrait à la remplacer par la maison du stettmeister Baumeister, qu'elle se chargeait de mettre en parfait état.

3° Les *deux maisons* affectées aux pasteurs seront aussi remplacées par deux logements suffisants et convenables; la ville ne se croit pas tenue à faire davantage. Les luthériens n'ont sur elles aucun droit de propriété.

4° Les *confessionistes* réclament l'intégralité de la *dotation* reconnue en 1614 à leurs trois pasteurs, à leurs trois professeurs latins et au maître allemand; ils veulent, au moins *provisoirement*, un traitement pour deux pasteurs et un maître, ce qui leur suffit momentanément. La ville s'engage à rendre toutes celles des anciennes rentes qui subsistent encore, ou à fournir des rentes équivalentes à la moitié de l'ancienne dotation, mais à condition qu'on renonce à toute réclamation ultérieure.

5° Sur le terrain *politique* l'entente était plus difficile. La ville consentait volontiers à ce que la qualité de luthérien ne fût pas un obstacle à l'admission dans la

bourgeoisie, ni à la promotion aux honneurs. Mais elle ne voulait pas en faire un privilége. En 1624 elle n'était pas une ville mixte, elle avait dans ses conseils des catholiques et des protestants; mais tous y étaient arrivés par la libre élection, qui est le droit fondamental de la cité. Si les luthériens ont été déposés en 1624, cela ne donne droit à aucune restitution, car ils ne l'ont pas été *intuitu religionis*, mais pour crime de lèse majesté et de mauvaise administration; beaucoup de catholiques ont partagé leur sort. Plusieurs ont été plus tard réintégrés dans leurs charges, même sans se convertir. Theus a été dans la suite nommé stettmeister, quoique protestant...

Pour éviter de fastidieuses répétitions, nous avons fondu dans une seule analyse les idées éparses dans deux séries de conférences tenues à Haguenau par les commissaires (26 et 27 septembre, 5 et 6 décembre). Ils étaient aussi divisés entre eux que les parties elles-mêmes. Les Badois tenaient chaudement pour les intérêts de la ville; les Strasbourgeois étaient non seulement les défenseurs, mais les inspirateurs des luthériens. Ceux-ci voulaient procéder sommairement : constater ce qui appartenait aux confessionnistes et prononcer la restitution. Ceux-là entendaient discuter les cas et voir s'ils tombaient réellement sous l'action de l'Instrument de Paix. On finit par constater que les deux délégations n'avaient pas les mêmes instructions, et elles se retirèrent en remettant toute l'affaire aux députés réunis à Nuremberg.

Quand on lit les protocoles de la commission, on est étonné de l'étendue des concessions que la ville accordait et qu'elle aurait certainement dépassées 1), si on les avait prises en considération. Elle se croyait alors la main forcée et faisait largement la part du feu.

1) C'est ainsi qu'elle offre le 31 octobre dans des négociations particulières un capital de 1000 fl. et même davantage pour l'installation du *Spicher*, la jouissance provisoire de l'église des Barfüsser, etc.

Elle espérait aussi par là, d'après la Chronique des Jésuites, s'assurer le concours financier de Strasbourg, qui lui semblait indispensable pour sortir de ses embarras économiques. On s'étonne surtout que les douze luthériens qui restaient à Haguenau ne les aient pas acceptées ; car elles allaient bien au-delà de ce qu'ils avaient pu rêver jusqu'alors. Ils ne connaissaient d'ailleurs que trop le dénûment de la caisse municipale et la détresse où se trouvaient toutes les œuvres. Ils ne pouvaient ignorer, que depuis près de trente ans le clergé catholique n'était plus payé et qu'il recevait à peine de temps en temps de faibles à compte. Dans ces circonstances il était ridicule, même odieux, de réclamer pour eux douze trois pasteurs, trois professeurs latins, avec des traitements généreusement calculés et solidement garantis. Aussi eussent-ils volontiers transigé, s'ils avaient été libres de le faire [1]). Mais ils n'étaient en réalité que des prête-noms. Derrière eux se trouvaient Strasbourg et quelques patriciens réfugiés dans cette ville [2]), qui se plaçaient à un point de vue différent.

A leurs yeux le côté politique de la question était l'essentiel. Ils voulaient profiter de la valeur spécieuse de leurs réclamations ecclésiastiques, pour obtenir que la moitié des charges dans le conseil et les fonctions publiques leur fut adjugée ; et, en attendant que leur nombre fut assez considérable pour les occuper réellement, les votes de la minorité luthérienne devaient avoir, en matière religieuse ou politique, autant de poids que ceux de la majorité catholique. Ils comptaient de la sorte reprendre leur ancien pouvoir sur la ville et par là, avec le concours de Colmar, dominer dans les diétines de la Décapole. Celle-ci à son tour devenait un appoint pour les Etats protestants de l'Allemagne

1) Ils avaient même fait quelques concessions, qu'on leur reprochait à Strasbourg, d'après l'aveu de Jean Strohl (7 novembre 1650).

2) Frédéric de Gottesheim, le Dr Sigismond Frédéric Scheid, Jean Henri Bader, auxquels il faut ajouter Phil. Greiner, conseiller du comte de Hanau.

dans les assemblées des cercles et aux diètes impériales. Toutes ces visées, on le conçoit, n'étaient pas avouées publiquement. Mais elles furent discutées par les députés de Francfort en 1656 [1]), et les diplomates de Strasbourg étaient trop fins pour ne pas les avoir eues dès l'abord.

Après la retraite des commissaires, le stettmeister Carius et le syndic Barth furent expédiés à Nuremberg; mais le collége des députés était sur le point de se séparer (17 décembre), et leur affaire ne put être mise à l'ordre du jour. Ils revinrent au mois de janvier, avec des promesses recueillies de tout côté, mais sans avoir rien pu faire. Les frais de leur voyage (200 fl.), vu l'absence de ressources communales, furent couverts par une souscription volontaire de la bourgeoisie.

Les luthériens n'y prirent aucune part. Mais ils ne tardèrent pas à se voir menacés à leur tour dans leur bourse. Si les commissaires n'avaient pas avancé au *Rathhaus* la fin du procès, ils s'étaient montrés plus actifs aux hôtelleries du Raisin et de la Couronne. Qui devait solder l'écot? La ville, disaient ceux de Strasbourg, en se réservant le remboursement de ces avances, le cas échéant, quand la question sera vidée. Les confessionnistes, répondait le marquis de Bade, doivent en payer au moins une partie, parce que leur obstination a provoqué la seconde commission (30 janvier et 11 mars 1651). Ce dernier avis sourit davantage au sénat de Haguenau qui manquait de fonds et qui, sans doute, n'était pas fâché de faire sentir son pouvoir à cette

1) L'ambassadeur impérial, le comte de Volmar, signale ce point de vue dans une conversation particulière. Ihr absehen gehe dahin... den gantzen statum an sich zuziehen, und bey den X stätten den meister zu spielen, wie sie es schon lang gesucht. Là-dessus le syndic de Haguenau, Barth, développe l'idée. Das absehen gehe auf ein lutherisches directorium under den X Reichs vereinstätten. Welches concept schon längst gefüerht worden, da gingen nun die majora auf alle Stättagen auf gut lutherische, auf den Craistägen wäre, sonderlich wegen der Creisobristen, die majora von den X stätten gemacht worden, desgleichen auf dem Reichstag in dem stättischen collegio. Welches ein sach von grosser consequentz und considération.

poignée de récalcitrants, qui depuis deux ans tenaient en échec une autorité d'ordinaire incontestée et qui lui préparaient encore tant d'autres ennuis.

Lorsque l'hôtelier du Raisin présenta sa note, on la renvoya à la communauté luthérienne. Celle-ci refusa de l'accepter. On se disputa et le créancier finit par invoquer l'appui de la justice. Il lui fut accordé, et les portiers de la ville reçurent l'ordre de ne plus laisser sortir, ni les luthériens, ni leurs bêtes, jusqu'au paiement de 50 fl. (400 m.) sur les 129 fl. réclamés (21 juin). Aussitôt, selon l'habitude, tout le voisinage fut en émoi. Strasbourg, le comte de Hanau, adressèrent à la ville des lettres de protestation et d'intercession. Colmar fit mieux, envoyant le produit d'une collecte faite en faveur des pauvres persécutés. Après quelques jours donnés à la vengeance, le sénat remit au Trübel un à compte et sans revenir publiquement sur sa sentence, avertit en secret les portiers de ne plus tenir à son exécution (30 juin). Enfin le 15 septembre la cour de Spire ordonna de surseoir à toute poursuite jusqu'à la fin du procès. Ce n'était pas trop tôt. Si la ville ne s'était radoucie d'elle-même, les luthériens auraient eu, pendant ces arrêts forcés de trois mois, tout le loisir de maudire à leur aise les sages lenteurs de la justice.

A part cet incident et un appel sans portée au Stettag de Strasbourg (27 mai), l'armistice dura toute l'année 1652. Dès le 2 janvier suivant Carius et Barth prirent le chemin de Ratisbonne, où siégeait la nouvelle diète, et ils y restèrent, le premier, jusqu'en novembre, le second, jusqu'au mois de mai 1654. De leur côté, les luthériens s'y firent représenter pendant plusieurs mois par l'un d'eux, Jean Strohl, le meunier de la *burg*mühl. Mais le traité de Westphalie avait soulevé tant de questions, tant d'autres surgissaient chaque jour, que l'affaire de Haguenau ne put être traitée, malgré la longueur de la session.

Prévoyant ce résultat, les villes protestantes écrivirent deux fois à Haguenau et essayèrent d'une con-

férence avec le syndic Barth. Mais une transaction amiable n'est possible entre deux parties que lorsqu'elles se font des concessions réciproques, et les villes luthériennes n'avaient ni l'intention, ni peut-être le pouvoir d'en faire.

Elles insistent aussi dans ces négociations officieuses sur les persécutions que subissaient, à les en croire, leurs frères de Haguenau. Y eut-il réellement persécution? Nous ne le pensons pas, et le magistrat de Haguenau ne le pensait pas davantage. Pour répondre aux reproches qu'il recevait de Ratisbonne, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses agents, il ne recourut jamais à la composition d'un de ces mémoires complaisants, où les faits sont triés et arrangés pour les besoins de la cause. Il envoyait tout bonnement le procès-verbal même de ses séances, relatant sans commentaire et les décisions critiquées et les actes ou paroles qui les avaient provoquées.

Mais il est facile de se figurer quelle dut être, surtout aux périodes aiguës du procès, l'attitude intérieure de la ville. Quand deux partis, en hostilité ouverte, vivent côte à côte, les conflits sont inévitables. Les luthériens d'ailleurs — ils ne cessent de le dire — appartenaient presque tous à cette classe de la société qui se distingue rarement par la politesse et la réserve du langage. Eux et les gens qu'ils voyaient, surtout dans les auberges où ils semblent faire de fréquentes stations, avaient chaque jour des querelles, qui les amenaient, comme plaignants ou comme prévenus, sur les bancs de la police correctionnelle. Là, grisés par l'importance qu'on leur avait faite, par l'appui financier 1) et politique qu'ils rencontraient au dehors, ils trouvaient aisément qu'on se montrait trop dur pour eux, trop indulgent

1) Il a pu être par moment assez faible, mais d'ordinaire ils n'eurent pas à se plaindre. La ville proteste souvent qu'elle n'a pas autant d'argent que ses adversaires, et il est certain que ceux-ci attiraient les enfants catholiques dans leur école par l'appât d'une gratuité que les catholiques n'étaient pas en état d'accorder chez eux.

pour les autres : sentiments, qui se traduisaient en protestations, surtout en lettres de griefs adressées à Strasbourg, aux députés luthériens de la diète. De son côté, le sénat, fatigué de retrouver toujours devant lui les mêmes figures, agacé par les reproches et les plaintes qui lui revenaient de toutes parts, a dû s'écarter parfois, même à son insu, de la mesure d'une stricte impartialité. Mais il y a loin de ces mouvements d'humeur à une persécution proprement dite, qui, dans les circonstances données, eût été de la plus grave imprudeuce ; elle ne pouvait qu'aigrir les adversaires, refroidir et paralyser le zèle des amis.

Ces réflexions nous dispensent d'entrer dans des détails aussi insignifiants par eux-mêmes que par leurs conséquences. Un autre fait, tout aussi indifférent à la marche du procès, mérite toutefois d'être noté, parce que l'esprit de parti l'a exploité largement, et dans le passé et même dans les temps modernes.

Dans la soirée du 9 octobre 1653, trois individus à l'allure suspecte excitèrent l'attention du cordier G. Bender. Il les suivit avec ses ouvriers et parvint à saisir l'un d'entre eux, qui se trouvait nanti d'un pochon et d'un seau plein de vidange. Ce devait être l'un des artistes qui, le mardi précédent, avaient couvert d'ordure le couvent des Prémontrés et quelques maisons particulières. Il fut conduit chez le stettmeister et de là en prison, quoiqu'il se prétendit Franciscain. Ses complices qu'il refusa d'abord de faire connaître, étaient un confrère et un jeune étudiant étranger. Quel était leur but? Voulaient-ils se venger de gens qui ne soutenaient pas leur cause avec assez de chaleur, ou pousser à la haine des luthériens, soupçonnés d'être les auteurs de ces saletés ? La première idée eût été plus puérile encore que grossière ; la seconde était aussi inutile qu'odieuse. La décision du procès ne devait se faire ni à Haguenau, ni par la populace. Après quelques jours de détention, l'étudiant fut renvoyé de la ville et ses deux complices

furent remis à l'autorité ecclésiastique, qui promit de leur infliger une punition exemplaire.

Les protestants s'emparèrent de l'incident pour lui donner la plus grande publicité[1]. Moschenross, autrement dit Philander de Sittenwald, le célébra dans une pièce de 250 vers ; le calviniste Abraham Exter, déjà rencontré plus haut dans l'entourage des gouverneurs français, le raconta en prose[2]. Mais ils eurent l'un et l'autre de nombreux collaborateurs. Toute la pléiade des poètes strasbourgeois mit la main sur cette matière, pour l'enrichir de leurs bouts rimés. La prose d'Exter était trop réservée et trop pâle pour les polémistes de l'université. Ne s'était-il pas permis de signaler la réprobation que le fait avait soulevée dans les rangs du clergé de Haguenau, l'indignation du curé de Saint-George[3], la flétrissure imprimée du haut de la chaire, par les Jésuites et les Dominicains, et à l'action elle-même et à ses auteurs. Tout cela devait être corrigé, pour servir d'arme contre les catholiques en général et contre les Jésuites en particulier. Dès qu'il se rencontrait des Jésuites à Haguenau, il fallait, pour rester fidèle aux traditions du parti, les mêler à l'affaire, leur donner même le premier rôle, les représenter comme machinant toutes ces peintures, avec des raffinements de scélératesse qui eussent eu des conséquences épouvantables, si la divine Providence n'avait pas déjoué ces noirs complots.

1) *Parrhasius redivivus. 1653. Wunderseltzame Malerei. 1653*; réédités à Strasbourg en 1853 sous le titre de *Hagenauische Geschichte.* Nous regrettons de ne pas connaître les bibliophiles de haut goût, qui ont tenu à célébrer ce singulier centenaire. Leurs noms méritaient de passer à la postérité au milieu du cadre qu'ils se sont eux mêmes choisi.

2) Ces noms nous sont révélés par Barth, le député de Haguenau à la diète de Francfort (1656). Là son antagoniste fut der von der Statt Strasburg delegierte pasquillenmacher Michel Moschenross, des hiesigen Abraham Exters des calvinisten correspondent, welche die hagenauische Mahlerey so weit in den Reich ausgebreitet.

3) Les Franciscains furent même privés dans la suite des fonctions religieuses qu'ils exerçaient à Saint-George.

Il paraît que quelques jours avant l'exécution de nos peintures, les Pères Jésuites, à l'occasion d'une représentation théâtrale, avaient demandé au pasteur sa pelisse de nuit *(Nachtbeltz)*, pour costumer un de leurs acteurs. Cette démarche fut le point de départ des commentaires les plus inattendus. « Si Dieu avait permis que les mauvais drôles (les Jésuites) devinssent maîtres de la pelisse », ils l'auraient passée à leurs artistes nocturnes; ceux-ci, surpris par les veilleurs de nuit, se seraient enfui, comme Joseph devant la femme de Putiphar, ne laissant entre leurs mains que le manteau révélateur. Quelques instants plus tard, après avoir changé de costume, ils seraient revenus, affectant ne rien savoir, auraient reconnu la pelisse pour être celle du pasteur, auraient ameuté la foule, qui, se précipitant « avec des piques et des barres de fer sur la cour franche des Fleckenstein, où les pauvres luthériens dormaient tranquillement, sans le moindre soupçon, sous la protection de la paix d'Osnabruck, les eût arrachés à leur sommeil pour les conduire à la boucherie et les égorger ». En vérité, si les Jésuites avaient été capables de concevoir un pareil plan, plus inepte encore qu'infâme, ils ne mériteraient guère cette réputation de finesse et d'habileté que leur ont faite leurs ennemis.

« Cette pensée eût été un comble de sottise », a inscrit sur l'exemplaire de sa bibliothèque le maire de Strasbourg, Herrmann, un ancien professeur de droit, membre du directoire de la confession d'Augsbourg: *Der Einfall wäre im höchsten Grad dumm gewesen.*

Le consciencieux Röhrich se garde bien de remarquer cette absurdité et de la noter. Il juge les vers délicieux *(ergötzliche Verse)*, copie la prose d'Exter et trouve même bon de renchérir sur les commentateurs. Chez lui les emprunteurs *ont su se procurer la robe convoitée*[1]). Ils sont donc libres de la passer à leurs comparses;

1) P. 508. Sie hatten sich einen Predigerrock zu verschaffen gewuszt, um ihn nöthigenfals als Beweisstücke gegen die Protestanten zurück zu lassen, wenn sie hätten fliehen müssen.

les peintres à leur tour sont libres de l'emporter dans leur expédition nocturne, de l'abandonner entre les mains de la police. Aux critiques de Herrmann, les pamphlétaires du XVII[e] siècle pouvaient encore répondre : Ils n'ont pas eu la robe, vous ne pouvez donc affirmer ce qu'ils eussent fait, s'ils l'avaient eu. Röhrich a renoncé au bénéfice de cette pauvre réponse ; mais il n'en maintient pas moins leurs perfides insinuations. Il compte sur les préventions que la haine du jésuite soulève dans le cercle ordinaire de ses lecteurs ; il oublie qu'aux yeux de l'histoire impartiale des calomnies de ce genre ne sont pas moins repréhensibles que l'acte grossier qu'il entend flétrir.

L'assemblée de Francfort, chargée de continuer l'œuvre que la diète de Ratisbonne n'avait pu terminer, se réunit dès l'année 1654. Les luthériens de Haguenau s'empressèrent de s'y faire représenter par un maître d'école de Francfort, Laurent Erhart, leur compatriote. Celui-ci remit en leur nom un mémoire historique dans lequel ils réclamaient :

1) La nef des Franciscains, isolée du chœur ;

2) Une école latine et une école allemande ;

3) Trois presbytères (ils n'en avaient demandé que deux jusque-là) ;

4) 1100 fl. de rentes annuelles, *salvo calculo*, pour traitements, administrés par une commission exclusivement luthérienne ;

5) La nomination de quatre stettmeisters, de deux maréchaux et de trois sénateurs, choisis sur une liste présentée par eux ;

6) L'admissibilité des évangéliques à toutes les charges ;

7) L'égalité des votes catholiques et luthériens dans les questions qui concernaient la religion, *communionem magistratus et juris civitatis ;*

8) L'admission des luthériens à la bourgeoisie :

9) L'insertion de ces droits dans les articles que la bourgeoisie doit jurer tous les ans ;

10) Le paiement par la ville de tous les frais de commissions et autres ;

11) Le paiement des traitements échus (à qui?) depuis la conclusion de la paix ;

12) Le remboursement des dépenses et dommages que les protestants ont pu subir depuis 1648.

On voit que nos luthériens étaient loin de rabattre quelque chose de leurs prétentions. Il est vrai que malgré la mort de l'un d'eux (Langbein) leur nombre s'élevait aujourd'hui à quatorze, grâce à l'admission de deux Strohl et de Jean Caspar Burggraf.

La ville, par des raisons d'économie, n'envoya personne à Francfort. Elle se contenta de confier la défense de ses intérêts au chancelier de Mayence, Séb. Wilh. Meel. Celui-ci et Ritter Potthof, secrétaire du conseiller impérial comte Volmar, la tenaient au courant de ce qui se passait à la diète. L'affaire de Haguenau ne fut mise à l'ordre du jour qu'au bout d'un an, le 22 octobre 1655. Encore ne fut-ce qu'une fausse alerte. Le syndic Barth et Gerlach Gromelius allèrent à Francfort se mettre à la disposition des députés catholiques. Ils y séjournèrent du 8 au 20 novembre, sollicitant des audiences, prodiguant des explications, recevant des promesses. Mais quand ils virent que les choses traînaient en longueur, ils se hâtèrent de rentrer chez eux pour ménager la bourse de leurs commettants.

La situation morale et matérielle de nos députés se réflète très bien dans les lettres de Barth au prince d'Harcourt, grand-bailli de Haguenau. « Estant arrivé en cette ville (de Francfort), lui écrit-il dès le 11 novembre, avec un notaire apostolique pour les affaires de la religion à Hagenau, je n'ay voulu manquer d'en donner avis à V. A., la scachant estre tres zeleuse pour le bien de notre ancienne foy catholique... V. A. m'a fort animé aux Capucins sur ce point, aussy je luy proteste devant mon Sauveur, que je feray en homme d'honneur et de conscience ; mais las ! qu'il me fait mal au cœur de voir cette belle et magnifique Eglise

des Cordeliers estre sur le penchant d'estre remise entre les mains de quatorze luthériens, gens de mestier, comme V. A. scait très bien. Le malheur de ce temps est certes bien déplorable; tous les bons catholiques font icy ce qu'ils peuvent, mais s'*il n'entrevient quelque remède extraordinaire*, j'ay peur que c'en soit fait ». — « Nos quatorze lutheriens, dit-il le 16, ont trouvé de l'argent et de l'assistance partout, et nos pauvres bourgeois nous entretiennent de leur pauvre bourse : ils ne pourront pas continuer l'affaire durant peust-être deux mois. C'est pour cette raison que j'ay recours à la générosité de vostre Altesse, et quoyque je ne sois pas de l'ordre des mendians, au contraire ! toutefois pour la cause de Dieu je ne rougiray pas que ma plume demanda une assistance pour sauver sa maison. V. A. avec une pièce d'argent fera trois grandes choses . . . ».

Il est à croire que le prince d'Harcourt n'envoya point sa pièce d'argent, mais il envoya autre chose. Le 18 décembre il écrivit au magistrat : « Les affaires de nostre religion, aussi bien que celles de la ville de Haguenau, pouvant recevoir un notable préjudice dans l'exécution des choses délibérées en l'assemblée de Francfort, je vous prie de tout mon cœur de différer cette exécution jusques à mon retour que j'espère estre dans peu de temps ». Six semaines après (26 janvier 1656) il ajoutait, sans s'expliquer nettement : « Le zelle que j'ay pour la religion et la part que je prens à ce qui vous touche sont deux si puissantes raisons pour m'engager à porter vos interests dans l'affaire de l'église des Cordeliers que vous ne devez pas douter que je ne m'y employe auprès du Roy avec beaucoup d'affection. J'en ay deja parlé, en sorte que je croy pouvoir vous informer l'ordinaire prochain *du biais que prendra l'affaire*. On ne la trouve pas sans difficultés à cause du Traité de la Paix, mais aussy ne suis-je pas hors d'espérance de les vaincre ».

Il est facile de se figurer l'accueil qui fut fait à Haguenau à cette intervention du grand-bailli. Lorsque

la discussion commença sérieusement le 8 mars 1656, les luthériens s'y firent représenter par Laurent Erhard et le patricien strasbourgeois Frédéric de Gottesheim, originaire de Haguenau, auxquels s'adjoignit bientôt le Dr Zacharias Stengler, syndic de Francfort. La ville s'abstint d'y paraître, s'excusant sur la pénurie de ses ressources et sur l'attitude du prince de Harcourt. Elle s'en référait aux documents communiqués à la diète, s'offrant du reste à comparaître, si un incident vraiment nouveau l'exigeait.

A Francfort l'émotion ne fut pas moins profonde. Jusque-là les négociations avaient pour base le traité d'Osnabruck. Le prince de Harcourt en appelait à celui de Munster. A la règle générale qui remettait toutes choses en l'état où elles se trouvaient au 1er janvier 1624, il opposait la clause particulière, par laquelle la couronne de France s'engageait, vis-à-vis de l'Autriche, à maintenir la religion catholique dans les provinces à elle cédées, telle qu'elle s'y trouvait sous la domination autrichienne, au moment de la cession. Les plénipotentiaires de l'Autriche adhérèrent pleinement à ce *biais*. De leur côté, le 16 mars 1656, les officiers de la Landvogtei, en l'absence de leur chef, protestèrent auprès de la diète, « qu'un affaire de telle nature ne se peut traister ny résoudre que par la cognaissance du Roy et Monseigr le Prince de Harcourt, *qu'autres ordres ne seront recognus icy* pour cela que les siens. Nous espérons de vous, disent-ils en terminant, que dans cet affaire importante vous ne passerez pas plus avant, *puisque cela seroit inutile* ». Tous les députés catholiques acceptèrent cette manière de voir dans la *Conclusio catholicorum*, comme l'avaient fait les représentants de l'Autriche dans leur *Votum austriacum*.

Les Etats protestants se montrèrent exaspérés, non seulement à cause de l'échec inattendu qu'ils rencontraient ici, mais aussi parce que la France pouvait être tentée d'appliquer ailleurs le même prin-

cipe [1]). Ils continuèrent néanmoins à réclamer la restitution « et je crains, disait Meel, qu'avec l'aide de la Suède, de Cromwell et d'autres, ils ne remuent en France ciel et terre. Si ces Messieurs (de Haguenau) étaient encore disposés à négocier à l'amiable et voulaient envoyer ici quelqu'un dans ce but, je suis persuadé qu'avec les offres faites dans le temps on réussirait sans grande difficulté... Le Gottesheim qui fait une cour assidue aux députés de la Confession, a beaucoup rabattu de ses prétentions... ».

Pendant que les diplomates s'agitaient au dehors avec la confiance « que les Français ne se brouilleraient point avec les protestants pour si peu de chose». Strasbourg ameuta contre Haguenau les autres villes de l'Alsace. Dans une réunion particulière et extra-légale, elles rédigèrent (21 avril) une protestation, où elles s'attachent à distinguer entre le droit de protection que la France a sur elles, et le droit de souveraineté qu'elle peut revendiquer sur les villages de la Landvogtei. En conséquence la diète est suppliée de prendre la défense de leur immédiateté et de s'opposer à toute interprétation abusive des traités.

La protestation fut mal accueillie par les députés catholiques et impériaux de Francfort, comme un factum dicté par une intempestive légèreté ou par l'ignorance de ce qui s'était passé [2]). Elle accusait en effet ces graves personnages ou d'avoir sacrifié l'immédiateté des villes impériales ou de ne pas comprendre qu'ils la compromettaient indirectement. Cette dépendance immédiate de l'Empire qu'elle prétendait sauvegarder n'avait

1) Ob nit Ihre könig. Maj. in crafft des specialiter pactirten § ut tamen rex obligatus, so wohl Hagenau als andere stätt bei der catholischen religion manuteniren werden, wie dieselbe underm haus Oesterreich erhalten worden, das uti possidetis dürfte sich bei der Stat Colmar weit anders finden als jetzunder, und vermuthlich auch in andern stätten..., écrit Meel le 18 mars.

2) Welchen ohnzweiflich aus Uebereilung und Unbedachtsamkeit oder wohl gar aus unwissenheit dessen was dieses ort vorgangen. (Meel, lettre du 28 avril).

jamais cessé de préoccuper Haguenau et ses défenseurs[1]). Le comte de Volmar ne voyait dans la protestation qu'un *unvernünfftiges schreiben* (28 avril). Il fut même un instant question d'adresser aux protestataires un blâme collectif[2]). Mais tout semble s'être borné à une lettre d'explications et d'excuses envoyée à Barth par son beau-frère Jean Vogelbach, le syndic de Sélestadt (27 mai). Quand les villes se réunirent à Strasbourg, elles ne connaissaient que la lettre des officiers de la Landvogtei; ce document aggravé par de vagues rumeurs qu'on leur avait transmises, avait excité leurs alarmes et provoqué leur démarche trop précipitée.

---

# CHAPITRE QUINZIÈME

## Dernières négociations.

Cependant l'affaire restait en suspens devant l'assemblée de Francfort, partagée en deux camps, qui se refusaient à toute concession. Cette situation pesait particulièrement au chancelier Meel, l'avocat officieux

1) Ibid. Der Magistrat zu hagenaw hat zu jederzeit ihre reichsfreiheit und immediatet bester massen conservirt. Die catholische deputirte haben darwider collegialiter noch sonsten das geringste nit votirt, sonder nach des Conclusi buchstäblichem einhalt solche libertet und immediatet oft und vielmahls bester massen reservirt, und ist ja an sich selbst gantz clar dass obschon franckreich ex jure advocatio die catholische religion zu defendiren schuldig, dennoch in craft des friedenschluss lhr die 10 elsässische reichstet gar nicht überlassen, sonder dero immediatet ausdrücklich vorbehalten worden, und gewisslich die catholische Churfürsten und Stände, zuforderist aber die K. K. May., eben so wenig in diesem passu der Cron franckreich gestatten werden als die Augs. Conf. verwandten.

2) Der bott ist fast ein tag deswegen ufgehalten worden, weil Catholici begehrt das man gesambter hand den 9 elsässischen reichstätten ein guten verweiss wegen ihres ungereumbden und unzimlichen schreibens und des beschehenen eingriffs geben solte, weil aber die h. A. C. V. solches aus verschiedenen ausgeführten ursachen versagt... (Meel, 17 mai).

de Haguenau, qui avait à diriger la délibération de la diète. Il avait accepté avec empressement l'intervention de la France et y avait adhéré de tout cœur dans la *Conclusio Catholicorum*, qui était son œuvre. Mais dès le début il craignait, on l'a vu, que le roi ne reculât sous la pression de la Suède, de l'Angleterre et des protestants de l'Allemagne. Ces craintes étaient entretenues par les vantardises des députés luthériens, qui ne cessaient d'annoncer autour de lui le succès prochain de leurs efforts diplomatiques. D'un autre côté, tout en maintenant que l'*obligation* reconnue à la France n'impliquait aucun danger pour les villes impériales, il n'était pas complétement rassuré sur les corollaires que l'on pourrait tirer de ce principe [1]. « Arrangez-vous à l'amiable, si c'est possible ». Tel est le conseil sur lequel il revient dans toutes ses lettres.

Pendant longtemps ce conseil ne trouva point d'écho, ou, pour mieux dire, ne servit qu'à inquiéter les autorités de Haguenau. Elles s'en préoccupaient sans cesse, délibéraient, discutaient, mais ne savaient que répondre et ne répondaient pas. Encore au mois de septembre le prince d'Harcourt, consulté sur ce point, leur écrivit qu'ayant à régler ses sentiments sur ceux de Sa Majesté, il les fera connaître au sénat dès qu'il connaîtra ces derniers. Enfin désireux d'en finir, pressés par les députés luthériens et par l'empereur lui-même que l'électeur de Saxe fatiguait de ses réclamations, Meel et son collègue du directoire, Philippe de Vorburg, citèrent les deux parties à paraitre, le 27 novembre, en conférence particulière devant une commission impériale.

Dès lors le silence n'était plus de saison. Le magistrat qui avait cru parer le coup et qui y avait réussi pendant plusieurs mois à l'aide de la France, voyait

1) 24 août. Wan die mächtige Cronen hand mit anschlagen, ist es nicht allemahl ohne gefahr : libertas et immedietas seint auch importirliche Cleinodien.

La ville n'est plus en situation de renouveler les promesses d'argent qu'elle faisait en 1650, et comme elle n'est pas *in morâ offerendi*, tandis que ses adversaires sont *in morâ accipiendi*, ceux-ci ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes de ce refus. Sur le terrain politique, les changements survenus ne sont que la suite du libre jeu des institutions séculaires de la commune; les condamnations partagées en 1624 par les magistrats luthériens avec un nombre plus considérable de collégues catholiques, n'ont pas été faites *intuitu religionis*, l'Instrument de paix n'a donc rien à y voir, et si les dissidents insistent sur ce point, les députés doivent « protester de leur dévouement à l'Empire, prendre congé et rentrer chez eux ».

Les Instructions rédigées par le magistrat lui-même le 17 novembre ne vont pas plus ioin. Elles laissent toutefois entrevoir vaguement la possibilité d'un concours pécuniaire [1]. Beaucoup plus étendu que le précédent, ce document insiste sur l'attitude que doivent prendre les députés, sur les visites à faire, sur les explications à fournir. On y constate que la chancellerie de Haguenau n'avait pas complétement renoncé à l'intervention de la France. Celle-ci, y est-il dit, fut provoquée par les luthériens eux-mêmes et leurs cris prématurés de triomphe; la ville l'accepta avec l'aveu préalable des conseillers intimes de l'empereur, dans le but de faire remettre l'affaire *ad comitia prorogata*, et de la faire décider en même temps que la question générale des droits de la *Landvogtei* [2].

1) Gleichwohlen *amore pacis et tranquillitatis* erbietet sich die Statt, nach ietzigen zeiten, und wie ihr catholischer pfarrer (welcher gleichwohl weder haus noch gewisse einkünften hat), das möglichste zu prestiren, damit die A. C. V. bey solcher beschaffenheit und selbst wissendter unmöglichkeit, sich zu beclagen nicht ursach haben mögen.

2) Sogar zu höchsten Hohn und spott in offentl. Herbergen, jn den gassen selbsten (haben sie) under ihnen Stettmeister und Rathsherren gewehlet, welches dann an den furst. harcourtischen hof durch das gemeine Stattgeschrey kommen. Und da sye sich des gewissen tags der kirchen possession ohne scheu beruemet, haben die königl. officianten

Composée des stettmeister Carius et Freysinger, ainsi que du syndic Barth, la députation de la ville arriva à Francfort le samedi 25 novembre. Les deux journées suivantes furent employées à prendre langue et à préparer le terrain, d'abord chez les anciens amis et conseils de Haguenau, Volmar et Meel, puis chez de Cron, le président de la commission impériale. La première conférence eut lieu le 28 chez de Wolckenstein, le collégue de Cron. Dans l'antichambre nos députés rencontrèrent les représentants de la partie adverse, les deux bourgeois Hans et George Strohl, le vieux maître d'école Erhard et le poète Moschenross, conseiller du comte de Hanau. Celui-ci les reçut le chapeau sur la tête et leur déclara avec désinvolture que si cela dépendait de lui l'affaire serait réglée en cinq ou six jours. Cron ouvrit la séance par quelques paroles appropriées à la circonstance, Barth y répondit de vive voix, Moschenross lut son petit compliment, dans lequel il rapportait qu'à la demande des bourgeois luthériens le comte de Hanau l'avait chargé de leur prêter son concours, mais, ajoutait-il modestement, il ne devait être pour eux qu'un médiocre auxiliaire, *einen geringen assistants*. Il disait plus vrai qu'il ne pensait. Quand on voulut passer à la discussion, il demanda qu'elle fut remise au lendemain : il n'était pas au courant de la question [2]).

La remise lui fut accordée. Elle dut même être prolongée, à cause d'une absence qu'il eut à faire pour le service de son maître. Les deux Strohl vinrent au logement des députés leur faire part de ce nouveau délai. Ceux-ci en profitèrent pour les engager à la

von selbsten das Conclusum dahin gemacht einige Execution ohne königl ordre nicht vorgehen zu lassen. Und hat sich dise intervention von den Confessionisten verursacht, soweit an die hand gegeben, doch nicht ohne vorwissen kays. geheimer Räth, nur zu dem End damit die sachen auf die prorogata Comitia gebracht, und sambt dem jure advocatitio noch in terminis indecisivis steht, auf einmahl erörtert und in einen richtigen Stand gebracht werden möchte.

1) Seye in der sach nicht informiert.

conciliation, leur prêcher l'amour de la paix et de la concorde. Hans Strohl reçut le conseil avec beaucoup de tact et de convenance, George au contraire répondit avec une impertinence, qu'il prenait sans doute pour de l'esprit, que « tout ce sermon était trop long pour lui, qu'il n'était pas de force à le retenir » 1).

Ce n'est que le 1er décembre que les luthériens remirent l'état de leurs revendications, le même factum qu'on a vu plus haut 2), augmenté d'un treizième article, qui mettait toute la convention sous la protection spéciale du comte de Hanau et de la ville de Strasbourg, chargés par les Etats de veiller à la stricte observation du traité et des promesses faites aux luthériens. La ville de Haguenau était ainsi mise sous la tutelle de deux de ses voisins qui auraient sans cesse le droit d'intervenir dans ses affaires intérieures. En elle-même et avec le caractère connu de nos quinze luthériens, cette ingérence étrangère présageait une ère sans fin de déboires et d'humiliations. Cron stupéfait déclara que jamais on n'avait ouï dans l'Empire de pareilles réclamations. Il engagea les pétitionnaires à réduire leurs demandes à une forme plus présentable; mais ils diminuèrent le nombre de leurs articles, sans diminuer le chiffre et la valeur de leurs prétentions.

Pendant qu'à dessein ou à son insu Moschenross battait la campagne, les commissaires, qui étaient des hommes pratiques et désireux d'en finir, négociaient de leur propre initiative avec nos députés. Ils leur proposèrent de substituer au *Spicher* l'hôtel des Fleckenstein, alors à vendre. Les luthériens l'avaient en loyer depuis plusieurs années; ils y trouveraient tout ce qui leur était nécessaire, un lieu de réunion, un presbytère et une école allemande. Ils demandaient aussi un traitement fixe pour le pasteur et le maître d'école. Barth et ses collègues envoyèrent un rapport conçu en ce

1) Diese predig wehrte ihm zu lang, er konte solches nit behalten
2) Sauf la réduction des traitements de 1100 à 800 fl.

sens à leurs commettants. Et le 1er décembre, le jour même où Moschenross présentait la première édition de ses revendications, le sénat et la bourgeoisie de Haguenau votaient une nouvelle *Instruction*, qui accordait un subside de 2000 fl. pour l'acquisition du *Fleckensteinerhof* et un capital de 2000 fl. pour les traitements désirés.

La dotation n'était pas riche. Mais il fallait tenir compte des besoins réels de la poignée de luthériens qui restait à Haguenau et des ressources financières de la ville. Les premiers n'avaient que faire de trois pasteurs et d'une école latine avec recteur, proviseur et alphabétaire. Pour plus de deux cents familles catholiques on ne payait que 200 fl. au curé et 30 fl. au directeur de l'école allemande, la moitié de cette somme paraissait suffisante pour le pasteur et le magister de quinze familles luthériennes. D'un autre côté la ville ruinée par la guerre de Trente ans, n'était pas au terme de ses misères. Depuis 1650 elle avait été condamnée à payer une cinquantaine de mille florins de *Satisfactionsgelder* et de contributions de guerre 1). Les subsides votés n'étaient point d'ailleurs un dernier mot, un *nec plus ultra* ; ils ne formaient qu'une base sérieuse de négociations, sur laquelle pouvaient et devaient s'étayer ensuite des concessions ultérieures.

Dès le 6, peu d'heures après l'arrivée du message, commencèrent de nouvelles concessions. Sur les instances des commissaires et pour prouver leurs dispositions conciliatrices, les députés portèrent à 3500 fl. le capital destiné aux traitements, ce qui assurait une allocation da 150 fl. (1200 m.) pour le pasteur et de 25 fl. (200 m.) pour le maitre d'école. De leur côté leurs adversaires

1) 16.000 fl. pour 100 mois romains, 13.000 fl. à l'évêque de Munster, etc., etc. Pendant leur séjour à Francfort, en dehors de leurs conférences avec la commission impériale, nos députés avaient à courir de tous côtés, chez Bissinger, chez les ambassadeurs de Munster, etc., afin d'obtenir des délais ou des adoucissements pour le règlement de leurs arrérages.

acceptaient l'hôtel des Fleckenstein comme église et habitation de deux pasteurs, mais ils réclamaient toujours une école latine avec logement de trois professeurs, une école allemande, avec logis du maître, 400 fl. et 65 sacs de seigle pour traitements (4100 m.). La distance qui séparait les deux parties avait diminué; mais elle restait encore bien grande et il paraissait difficile de la franchir.

Les députés avaient déjà dépassé de 1500 fl. ou 12.000 m. les offres qu'ils étaient autorisés à faire. Ces 200 bourgeois catholiques ruinés qui n'avaient qu'un curé [1]) et un instituteur pour leurs 500 enfants, qui ne pouvaient leur donner que 230 fl. (1840 m.) rarement payés complètement, comment leur persuader qu'ils devaient fournir deux pasteurs avec 4100 m. de traitement au petit groupe de leurs quatorze luthériens, porté aujourd'hui à quinze par l'adhésion d'un calviniste? Etait-il possible de leur prouver que ces quinze dissidents, presque tous de pauvres ouvriers, avaient besoin d'une école latine avec recteur, proviseur et alphabétaire? On aurait beau leur répéter que derrière ces quinze bourgeois se trouvaient tous les états protestants de l'Allemagne, leurs protecteurs officieux et officiels, il n'y avait aucun espoir, dans le dénûment actuel de la ville, de les porter à des libéralités ridicules, auxquelles les réclamants n'avaient d'autre droit que le *fait* d'avoir, dans le temps d'une prospérité relative qui n'existait plus, puisé plus largement encore dans la bourse de leurs concitoyens catholiques, qu'un *titre sans autorité*, la prétendue fondation de 1614, fabriquée à l'insu du sénat et de la bourgeoisie par la connivence clandestine d'un chancelier et d'un stettmeister luthériens. Il n'y avait d'accord possible que si les religionnaires renonçaient à ce qu'il y avait d'exorbitant dans leurs prétentions.

1) Tous les baptêmes de Saint-George en 1656 sont faits par le curé Jonas Hug, ce qui prouve qu'il n'avait aucun vicaire.

Les négociations n'avancèrent que médiocrement dans la conférence tenue le 9 décembre. Les députés consentirent à la cession d'une place pour cimetière et à l'installation d'une sonnerie au Fleckensteinerhof; mais ils n'obtinrent rien en retour. Découragés par cette attitude passive et informés de la pression que tous les protestants d'Allemagne, Saxe, Brandebourg, Brunswick, Nuremberg, etc., exerçaient en ce moment sur la commission impériale, les députés ne songeaient plus qu'à rentrer chez eux au plus tôt, lorsque tout à coup (15 décembre), contre toute attente, la face des choses changea. Les luthériens renoncèrent à l'école latine, se contentant de l'autorisation d'en construire une plus tard sans empêchement, si leurs moyens le leur permettaient. Ils acceptèrent aussi le capital de 3500 fl. ou 28.000 m., offert pour les traitements du pasteur et du maître d'école. Ils cédaient enfin l'orgue des Franciscains qui leur appartenait, à condition que la ville entourerait d'un mur le terrain qu'elle proposait pour cimetière.

Il ne restait donc de difficulté que pour l'école allemande. Les dissidents continuaient à réclamer leur ancienne école que la ville avait vendue au juif Lazare. Le lundi 18, ils firent un pas de plus, s'offrant à contribuer pour 500 fl., ou 4000 m. — par la réduction du capital promis de 3500 à 3000 fl. — au rachat de cette maison. Les députés n'osèrent prendre sur eux de souscrire à cette proposition. Mais l'entente semblait inévitable et devait se faire le mercredi suivant[1]).

Pendant que l'accord se faisait ainsi lentement sur le terrain religieux, la question politique marchait, elle aussi, vers une solution pacifique.

En soi, d'après les principes du droit et de la saine raison, elle ne se prêtait point à une longue discussion. La ville de Haguenau n'était pas une de ces cités

1) Da Moschenross und der Cantor (Erhard) gesagt : bis mitwoch wollen sie schlüessen zu fried und einikeit.

mixtes où les différentes confessions religieuses se partagent les fonctions publiques dans une mesure fixée par la loi ou la coutume. Les échevins et les sénateurs étaient nommés par les libres suffrages de leurs concitoyens et disposaient ensuite, à leur gré, des postes qui dépendaient de la commune. Tant que le patriciat luthérien domina, il ne négligea rien pour remplir de ses partisans et l'échevinat, et les charges municipales et le sénat lui-même. Lorsque triompha la réaction catholique, le même mouvement se prononça en sens inverse. Cette exclusion plus ou moins systématique des minorités était alors le droit constitutionnel de l'Allemagne, et aucune ville protestante ou catholique n'eût consenti à y renoncer.

La diète de Francfort n'avait du reste aucune qualité pour le supprimer d'office. Ses pouvoirs s'appuyaient sur la clause de l'Instrument de paix qui remettait en l'état où elles étaient au 1er janvier 1624, toutes les choses qui avaient été changées plus tard *intuitu religionis*. Abstraction faite du traité particulier intervenu entre l'Autriche et la France, cette clause justifiait les revendications religieuses que nous venons de passer en revue — en entier, si l'on s'attachait à la lettre de l'Instrument, sans tenir compte des ruines matérielles et morales survenues depuis 1624 — en partie, si l'on voulait comprendre que les bourgeois luthériens devaient prendre leur part aux désastres communs de la cité. Elle n'autorisait aucune réclamation politique : la constitution de la ville n'avait pas été changée, et les magistrats déposés et mis à l'amende en 1624, en même temps qu'un nombre plus considérable de leurs collègues catholiques, n'avaient pas été condamnés *intuitu religionis*, mais pour des méfaits étrangers à leur foi.

Chacun sentait, il est vrai, que reconnue libre dans ses appréciations et dans ses actes, la majorité catholique de Haguenau pourrait écarter les dissidents, non seulement des honneurs et des charges, mais de l'accès même à la bourgeoisie, qu'elle pourrait laisser ses

bourgeois luthériens mourir petit à petit de leur belle mort, sans les remplacer, et par suite annuler les concessions qu'elle faisait sur le terrain religieux. Mais si naturelle et si fondée que fût cette appréhension, permettait-elle à quelqu'un de renverser de fond en comble les libertés traditionnelles et l'antique constitution de la cité ? Celle-ci devait-elle s'engager à donner la bourgeoisie à tout luthérien qui la demanderait ? Devait-elle surtout, comme le voulaient les Etats protestants d'Allemagne, s'obliger à choisir parmi les luthériens la moitié de ses sénateurs et de ses échevins, admettre que, jusqu'au jour où leurs adversaires seraient assez nombreux pour occuper effectivement tous ces postes, les votes des magistrats luthériens, n'y en eût-il que deux ou trois, auraient autant de poids dans les affaires religieuses et politiques, que les votes réunis de leurs collègues catholiques ?

Moschenross et ses clients surent comprendre la situation. Après avoir défendu de leur mieux le programme qu'on leur avait tracé, ils se contentèrent de la promesse qui leur fut faite que la question de religion ne serait pas un motif d'exclusion pour les candidats luthériens aux charges publiques. Quant à l'admission à la bourgeoisie, on leur donna l'assurance qu'elle ne présenterait aucune difficulté pour les luthériens fils de bourgeois ; mais on refusa de se prononcer aussi nettement pour les émigrés et les gendres de bourgeois.

La controverse ne roulait plus que sur ces deux derniers points, assez faciles à écarter, car les délégués n'avaient aucun droit de stipuler au nom des émigrés, et les gendres de bourgeois n'avaient nulle part le privilège réclamé pour eux. On s'attendait donc à tout terminer dans une dernière séance. Déjà un courrier était parti pour Haguenau, chercher la ratification officielle de tout ce qui avait été conclu. Cette ratification ne faisait l'objet d'aucun doute, et elle fut en effet accordée sur-le-champ, d'après les conseils du baron de Wangen, par la bourgeoisie et le sénat, qui était si

pressé d'en finir que, malgré la solennité de la fête de Noël, il tint trois longues séances dans la journée même du 25 décembre. Quelle ne fut pas la surprise de tous, lorsque Moschenross présenta à l'improviste (23 décembre) un *Ultimatum*, qui retirait toutes les concessions faites!

Tout fut ainsi rompu au grand déplaisir des députés catholiques, et, nous pouvons l'ajouter, des délégués luthériens de Haguenau. Ils avaient reculé sous l'injonction des Etats protestants; mais ils reculaient malgré eux. Ils le laissèrent voir clairement dans la visite qu'ils firent aux représentants de la ville, avant de quitter Francfort. Jean Strohl, qui, docile aux leçons de l'expérience, s'était montré plein de réserve et de tact pendant tout le cours de ces négociations, leur dit en partant : « Nous préférons nous entendre à Haguenau [1] ».

Au mois de janvier 1657 la question fut sur le point d'être reprise. Les députés protestants, furieux de leur échec, avaient commencé une espèce de grève. Ils déclaraient qu'ils ne s'occuperaient d'aucune autre affaire avant d'avoir terminé celle de Haguenau. Les commissaires impériaux étaient affligés de cette inaction qui laissait en souffrance une foule de villes allemandes, aussi intéressantes pour eux que la nôtre. Le comte Volmar entra en pourparlers avec Moschenross et Erhart. Lui et Meel écrivirent au sénat. Ne pourrait-il pas réadmettre l'un ou l'autre exilé, mettre dans l'échevinat quelque luthérien, le vieux Turckheim ou Gottesheim, en un mot, faire preuve de bonne volonté? Le sénat glissa quelques mots en ce sens dans la réponse qu'il fit à l'*Ultimatum*, mais d'une manière vague qui n'engageait à rien. Dans la lettre d'accompagnement il disait à ses protecteurs qu'il ne pouvait faire davantage. Il avait consulté la bourgeoisie : elle était prête à se soumettre, si l'empereur ordonnait; mais sans cet ordre formel, aller plus loin serait provoquer un soulèvement.

1) Das sie lieber sich zu Hagenaw vergleichen wollen.

A sa réponse officielle le magistrat joignait un acte qui devait réfuter les accusations d'intolérance, sans cesse mises en circulation contre lui. Il fit venir le pasteur et tous les luthériens de la ville (19 février); chacun dut indiquer, tour à tour, tous les faits de persécution religieuse, dont lui, ou la communauté, ou quelque autre personne, aurait eu à souffrir depuis la conclusion de la paix de Westphalie. Ce fut le recueil de ces dépositions, reçues par un notaire assermenté *ad hoc*, que l'on envoya à Francfort pour mettre un terme aux commérages inventés et colportés par l'esprit de parti.

Ces promesses et ces justifications suffirent-elles pour calmer les députés protestants? On le pourrait croire. Ils laissèrent tomber la question de Haguenau, et il n'y eut plus dans la suite que des alertes sans conséquences (septembre et octobre 1658, décembre 1667, juin 1671).

Le chef politique de notre petit groupe luthérien, Jean Strohl, mourut en 1671. et son fils ne put obtenir de le remplacer à la burgmühl. Quant à son autre chef, le pasteur Geoffroi Hempel, qui avait épousé une fille de G. Strohl, le tanneur, il se trouvait encore à Haguenau en 1671 et même en 1675 [1]). En 1691, la Chronique des Jésuites mentionne parmi les convertis une femme quinquagénaire, qu'elle appelle *ex reliquiis lutheranismi hagenoensis ultima.*

1) Il était installé ou réinstallé à Haguenau depuis 1649. Dans un procès qu'il soutint devant le sénat, le 12 juillet 1660, il invoque la prudence dont il a fait preuve « depuis les *onze* ans qu'il prêche ici l'Evangile selon la Confession d'Augsbourg ».

En 1754, la ville de Haguenau reçut en garnison une partie du régiment royal allemand, qui était protestant et avait obtenu le libre exercice de son culte. L'intendant de Lucé écrivit au magistrat pour le prévenir de ce droit, et l'évêque suffragant de Strasbourg parla dans le même sens au curé de Saint-George. Où établir ce prêche? On songea d'abord à élever une baraque hors ville; mais l'intendant refusa de sanctionner une dépense inutile pour un établissement qui ne devait être que passager. Il fallait se résoudre à céder le manège. Celui-ci était situé dans un lieu écarté, et les officiers s'engageaient à éviter toute démonstration bruyante. La population n'en était pas moins irritée de voir la religion protestante reparaître dans l'enceinte de ses murs, et l'effervescence publique était à son comble, lorsqu'un inconnu fit offrir à la ville la somme de 400 livres par l'entremise des Capucins.

Toute difficulté se trouva ainsi levée. Avec ces 400 livres on construisit un prêche en planches, suivaut le plan agréé par les officiers « à une portée de fusil de la porte de l'hôpital, en deça de la butte à tirer au blanc » (10 décembre). L'année suivante, après le départ du régiment, ce prêche fut démoli. On rendit le produit des matériaux vendus au généreux *inconnu*, (le préteur de Cointoux) qui en employa une partie à la fondation de deux messes de onze heures et demie à l'église de Saint-George (6 septembre 1755), « en reconnaissance de la grâce divine, qui a détourné pour cette fois de la ville le fléau et la contagion du schisme ».

# TABLE DES MATIÈRES

---

# TABLE ALPHABÉTIQUE

## DES NOMS PROPRES

# ERRATA

---

| Page | ligne | au lieu de | lisez |
|---|---|---|---|
| Page 25, | ligne 23, | au lieu de *du* XVIᵉ siècle, | lisez *au* XVIᵉ siècle. |
| » 26, | » 1, | » tombera 4.36 | » *à* 4,36 |
| » 62, | » 37, | » ens*ai*s | » ess*es*. |
| » 66, | » 22, | » lu-même | » lu*i*-même. |
| » 81, | » 9, | » Serv*e*t | » Serv*e*t. |
| » 81, | » 38, | » d*e*s | » d*a*s. |
| » 83, | » 22, | » *beau-frère* | » *gendre*. |
| » 87, | » 19, | » 153*9* | » 153*4*. |
| » 92, | » 17, | » di*r*cussion | » di*s*cussion. |
| » 117, | » 6, | » Maximilien Iᵉʳ | » Maximilien II. |
| » 122, | » 13, | » a*i*ors | » a*l*ors. |
| » 168, | » 14, | » Str*u*tt, | » Str*e*itt. |
| » 175, | » 21, | » *d*'œil | » *l*'œil. |
| » 180, | » 37, | » 1200 | » 12.000. |
| » 187, | » 21, | » premier | » second. |
| » 198, | » 10, | » rep*os* | » rep*as*. |
| » 200, | » 21, | » raison principale | » principale raison. |
| » 213, | » 20, | » facil*e*té | » facil*i*té. |
| » 218, | » 41, | » bescheh*a*n | » bescheh*e*n. |
| » 243, | » 22, | » pas être | » pas à être. |
| » 319, | » 15, | » 1848 | » 1648. |
| » 328, | » 33, | » eût été | » était. |
| » 328, | » 34, | » était | » eût été. |





